This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

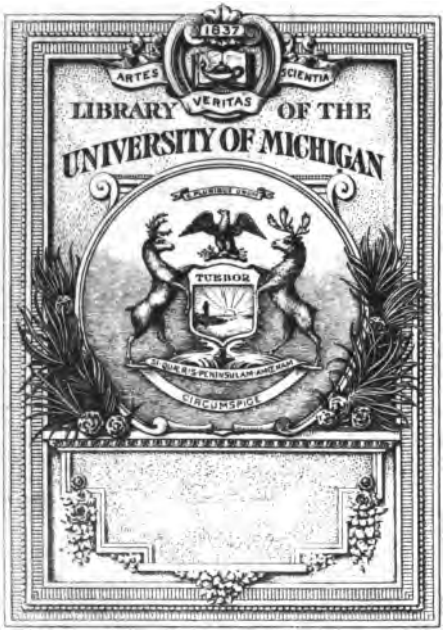
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SIRCUMSPICE

848
M844m

MÉLANGES
DE
LITTÉRATURE.

I.

Les formalités voulues par la loi ayant été remplies, je regarderai comme contrefait tout exemplaire non revêtu de ma signature.

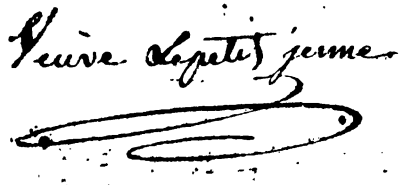

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

MÉLANGES

DE LITTÉRATURE

ET

DE PHILOSOPHIE

DU 18e. SIÈCLE;

PAR M. L'ABBÉ MORELLET,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ Mme. Ve. LEPETIT, LIBRAIRE,
ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE PORTATIVE DES VOYAGES,
Rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, No. 2.

M. DCCC. XVIII.

Rom. Lang.
Rosse
5-31-28
17264
4 v.

AVANT-PROPOS

DE L'ÉDITEUR.

Le Recueil que nous mettons au jour ne peut manquer d'intéresser les amis des lettres et de la philosophie. Lié avec la plupart des hommes qui ont illustré la seconde moitié du dix-huitième siècle, l'auteur a contribué, par ses travaux, à ce grand mouvement des esprits, qui avait pour but la recherche de toutes les vérités utiles au perfectionnement de la société. Économie politique, commerce, législation, jurisprudence, morale appliquée aux intérêts des gouvernemens et des peuples; ces importans objets ont constamment exercé l'activité de sa pensée;

et, dans les courts instans de loisir que lui laissait la composition d'un grand ouvrage, dont le malheur des temps n'a pas permis l'achèvement, il se délassait en combattant les ennemis de la raison et du bon goût, tantôt avec les solides armes d'une dialectique vigoureuse, tantôt avec les flèches légères d'une ironie ingénieuse qu'on a plus d'une fois comparée à celle de Swift.

Partisan fidèle et courageux de la saine philosophie, M. Morellet ne l'a pas désavouée, comme ont fait quelques autres, lorsqu'il l'a vue attaquée par les forces combinées d'un pouvoir qui la redoutait justement, et d'une fausse opinion publique qui lui attribuait des malheurs et des crimes dont elle était innocente. Tandis que les détracteurs aveugles ou intéressés de la philosophie restaient specta-

teurs silencieux des fureurs de la démagogie, ou courbaient docilement la tête sous le joug du despotisme, M. Morellet élevait hardiment la voix en faveur des victimes d'une grande iniquité révolutionnaire, et professait en toute occasion les principes d'une sage liberté. S'il n'avait pas craint autrefois de signaler les abus d'un antique gouvernement qui pouvait prévenir sa ruine en les réformant lui-même, il redoutait bien moins encore, quoique le danger personnel fût plus grand, d'attaquer les excès tyranniques des gouvernemens passagers dont il désirait et prévoyait le renversement. Le bonheur de la France, fondé sur des lois justes et égales pour tous, fut l'objet continuel de ses méditations et de ses vœux : aussi a-t-il fait éclater la plus vive allégresse au retour de l'auguste monarque

qui venait donner pour base à son pouvoir nouveau la garantie de tous les droits politiques et civils de ses sujets. Amant passionné de la raison, témoin aujourd'hui de son triomphe dont il n'a jamais désespéré, il peut, en reportant les yeux sur les instans de sa longue carrière, se rendre à lui-même ce témoignage, le plus honorable de tous, qu'il n'a jamais formé une seule pensée, ni écrit une ligne qui ne fût consacrée à la défense de la vérité ou à celle des principes conservateurs de l'ordre et de la prospérité publique.

La collection que nous publions se compose de différentes sortes d'écrits, dont quelques-uns ont déjà paru séparément; le plus grand nombre est inédit.

Le premier volume comprend ce qu'on peut appeler les œuvres académiques de l'auteur. On y distingue son Discours de

réception, son Éloge de Marmontel, et sa Réponse à l'écrit par lequel Chamfort demandait la destruction des académies; ce dernier morceau a été considéré comme un modèle de réfutation.

Le second renferme des critiques littéraires et plilosophiques de plusieurs productions plus ou moins célèbres; entre autres, de quelques ouvrages de Linguet et de M. le vicomte de Châteaubriant. Sans manquer aux égards que méritent la personne et le talent de ce dernier écrivain, le critique soutient vivement les droits de la raison, de la langue et du goût, chaque fois que le goût, la langue et la raison lui paraissent offensés.

Le troisième volume contient divers écrits politiques qui peuvent servir à l'histoire de la révolution, ou à l'éclaircissement de quelques questions importantes;

tels sont des Réflexions sur la liberté de la presse, un Exposé des droits politiques à Athènes et à Rome, un Tableau de la commune de Paris en 1793 et 1794, etc.

Le quatrième et dernier volume est formé de différens morceaux de morale, parmi lesquels se trouvent un Essai sur la conversation, et le Legs d'un père à ses filles, traduit de l'anglais du docteur Grégory, ouvrage remarquable par un caractère particulier de modération et de douceur dans le choix et dans l'expression des motifs que l'auteur emploie pour inspirer à ses enfans l'amour de la vertu.

L. S. A.

MÉLANGES
DE LITTÉRATURE
ET
DE PHILOSOPHIE
DU 18.e SIÈCLE.

DISCOURS

Prononcés dans l'Académie française, le jeudi 16 juin 1785, à la réception de M. l'abbé Morellet, élu à la place de M. l'abbé Millot.

MESSIEURS,

Lorsque ce ministre à jamais célèbre, qui sauva l'Europe du joug des successeurs de Charles-Quint, et guérit la France des maux de l'anarchie, voulut ajouter encore à sa gloire par l'établissement de l'académie française, les écrivains qui les premiers composèrent cette compagnie, n'étaient connus que par des pro-

ductions purement littéraires : la grammaire, l'éloquence, l'histoire, la poésie, la critique semblaient former alors toutes les richesses de l'esprit. Le plus grand nombre de ceux qui, sous le nom de savans ou de philosophes, cultivaient le vaste champ des sciences, employaient à l'instruction de la nation française la langue des anciens Romains; ou s'ils daignaient adopter la langue vulgaire, ils ne cherchaient point à donner à leurs écrits une pureté et encore moins une élégance qu'on croyait réservées aux ouvrages dont l'objet principal était moins l'utilité que l'agrément.

On ne peut douter cependant que le cardinal de Richelieu, en vous établissant, Messieurs, les gardiens fidèles de la langue française, les témoins authentiques de ses usages, les conservateurs éclairés de ses principes, et enfin les dépositaires et les interprètes des lois du style et du goût, n'ait porté ses vues jusque sur les avantages que les plus hautes sciences retireraient un jour de cette belle institution, qui, en perfectionnant chez un peuple ingénieux le grand instrument des connaissances, l'art du discours, devait étendre si loin les conquêtes de l'esprit et l'empire de la raison. S'il ne prévit pas en détail tous les effets utiles de l'établissement qu'il formait, on doit croire

qu'il les pressentit : car lorsque le génie conçoit une grande idée, s'il n'en suit pas tout le développement, il a du moins le sentiment de la fécondité qu'elle doit avoir après lui. Cet heureux instinct caractérise tous les hommes qui s'élèvent au-dessus de leur siècle ; ils font de grandes choses, opèrent de grands changemens, et semblent charger l'avenir du soin de tirer de leurs institutions, des biens plus précieux encore, qui seront toujours leur ouvrage, et appartiendront à leur gloire, comme les fruits de leurs hautes pensées et l'accomplissement de leurs vastes desseins.

Une révolution ainsi préparée par votre illustre fondateur, a distingué ce siècle et le règne de Louis xv, lorsque les sciences et la philosophie qui, en adoptant la langue française, avaient déjà levé depuis quelque temps le voile dont elles s'enveloppaient, ont commencé à rechercher une parure noble et simple, et n ont pas craint d'emprunter de l'imagination même les couleurs dont elle sait embellir la vérité.

C'est alors qu'on semble avoir plus généralement reconnu parmi nous que l'art de répandre les connaissances du genre le plus sévère, demandait aussi de l'écrivain un emploi savant et réfléchi de toutes les ressources de la langue ; que le style du philosophe avait ses lois rigou-

reuses, sa théorie délicate, ses difficultés, ses ornemens; qu'il devoit en même temps être simple sans négligence, et soigné sans affectation, et réunir avec mesure l'agrément à la solidité, et l'élégance à la profondeur.

Ce fut alors qu'aux productions brillantes de l'imagination, aux merveilles de l'art dramatique, aux chefs-d'œuvre de l'éloquence dont cette compagnie avait à se glorifier, on vit se joindre les écrits de ce philosophe aimable (*) dont vous venez, Messieurs, de couronner l'éloge, qui sut faire quitter aux sciences l'air austère qu'elles affectaient, leur donner une douce affabilité, et les rendre attrayantes pour tous les esprits, en leur prêtant une parure qui jusque-là leur était inconnue.

A peine son exemple eut-il appris ce que l'art d'écrire pouvait ajouter de charmes à la vérité, que d'autres esprits du premier ordre se saisirent à l'envi de ce moyen puissant. Bientôt on vit paraître cet ouvrage immortel où le génie, remontant jusqu'aux premières causes des lois, et s'élevant ainsi à une plus grande hauteur que les législateurs eux-mêmes, nous présente les idées les plus abstraites sous des

(*) Fontenelle.

images tout à la fois justes et frappantes, et revêt les conceptions les plus hardies des plus belles formes du style. Bientôt notre langue fut enrichie de cette histoire de la nature où toute la fidélité d'une description s'allie avec le coloris, la vie et le mouvemeut d'un magnifique tableau ; et presque en même temps fut élevé, par les mains de la philosophie et du goût, ce noble portique du vaste édifice des connaissances humaines, digne de la grandeur et de la majesté du temple auquel il conduit. Enfin, c'est depuis cette époque que sont sortis du sein de cette académie tant d'ouvrages ingénieux et profonds, où la raison ne se montre qu'accompagnée des grâces, et qui présentent toujours l'intérêt à côté de l'instruction.

Au moment où vous daignez, Messieurs, m'admettre dans ce sanctuaire plein de la grandeur de ces hommes célèbres, pourquoi vous rappelé-je le souvenir de leurs triomphes ? et ne dois-je pas craindre d'en être accablé?

Je ne dissimule point la distance infinie qui me sépare de ces grands maîtres. Mais, en recevant de vous une grâce si précieuse, ma reconnaissance même m'impose le devoir d'excuser, s'il est possible, l'ambition que j'ai témoignée, et l'heureux succès qui l'a suivie ; et c'est en vous parlant de leur gloire qui est aussi la vôtre,

que je cherche à justifier l'indulgence qui me permet aujourd'hui de la contempler de plus près.

Je dirai donc, Messieurs, que, depuis que je suis entré dans la carrière des lettres, ce sont là les modèles sur lesquels mes regards ont été sans cesse fixés, et les guides que j'ai choisis, même sans espoir de les atteindre : je dirai donc que, dévoué à des études utiles, et surtout à celle de l'économie publique, si intéressante par ses rapports avec le bonheur des citoyens et la prospérité des nations, après le soin de découvrir la vérité, je n'ai rien eu de plus à cœur que d'aplanir les sentiers qui peuvent y conduire ; que je ne me suis cru dispensé, ni par l'importance ni par la sécheresse des questions que je discutais, de la soumission due aux lois inviolables de la langue ; et qu'enfin dans une entreprise pénible, depuis vingt ans formée et constamment suivie, en m'occupant du développement de la théorie générale du commerce, un de mes soins a été de rectifier et de compléter le vocabulaire de cette science, et de contribuer ainsi de loin, sous le rapport de mes études, au grand travail dont vous vous occupez. Tels ont été sans doute les motifs de l'indulgence que vous m'avez montrée, et d'une faveur qui force ma reconnaissance à s'accroître de tout ce qui manque à mes titres et à mes talens.

En recevant de vos mains, Messieurs, la plus glorieuse des récompenses littéraires, je ne suis qu'un nouvel exemple de l'encouragement que vous voulez donner aux travaux utiles; et c'était un mérite du même genre, plus distingué sans doute, que vous aviez déjà couronné dans l'estimable académicien dont je viens occuper la place.

On a dit que la vie d'un écrivain sédentaire était dans ses ouvrages. Cette maxime n'a jamais pu s'appliquer à aucun homme de lettres avec plus de justesse qu'à M. l'abbé Millot. Il fut élevé chez les jésuites, qui, sachant mieux discerner les talens qu'ils ne savaient se les conserver, l'appelèrent au soutien de cette gloire littéraire qui leur était si précieuse, et qui commençait à leur échapper. Il entra dans cette société fameuse, que ses malheurs dispensent désormais de juger, mais à laquelle je ne saurais refuser, dans sa disgrâce, un témoignage qui tourne à l'éloge de mon prédécesseur. Les jésuites en se dévouant aux travaux les plus durs et à toutes les privations de la plus rigoureuse frugalité, sans autre salaire qu'une gloire de corps dont ils étaient idolâtres, fournissaient à la jeunesse une éducation inférieure sans doute à celle qui fait la gloire de cette capitale dans cette université célèbre adoptée par nos rois;

mais éducation la moins dispendieuse et la plus étendue que des institutions puissent donner à la masse d'une nation.

C'est en remplissant ces laborieux devoirs que se forma M. l'abbé Millot; car un des plus grands avantages des établissemens destinés à l'instruction des enfans, est peut-être de donner aux maîtres eux-mêmes une seconde éducation qui les rend propres à instruire des hommes faits. L'instituteur, après avoir étudié l'art d'exciter et de soutenir l'attention toujours mobile et faible de cet âge léger, se trouve n'avoir appris que celui d'enseigner les hommes mûrs en qui reste tant de cette inapplication, un des caractères les plus marqués de l'enfance. Aussi beaucoup de bons écrivains, au nombre desquels mon prédécesseur sera désormais compté, sont-ils sortis de l'obscurité des écoles pour répandre dans le monde la lumière et l'instruction.

Heureux l'homme de lettres qui, en commençant sa carrière, connaît sa vocation littéraire et distingue son vrai talent. Les jésuites avaient compris toute l'importance de ce premier choix. Ils imposaient à leurs régens l'obligation de s'essayer en différens genres, et ils les appliquaient successivement à tous, afin que leurs jeunes esprits, dans cette incertitude d'une activité qui ne connaît pas encore son véritable

objet, pussent le distinguer et le saisir. Cette méthode a dû plus d'une fois avoir l'inconvénient de faire une trop longue diversion au talent naturel, ou celui de tromper les esprits disposés à s'exagérer leurs forces; mais au moins, dans cette occasion, l'épreuve éclaira M. l'abbé Millot. Son emploi de professeur d'éloquence le condamnait à faire tous les ans une tragédie latine: il avait la docilité de la faire, et la sagesse de la brûler.

Bientôt, débutant sur le même théâtre où le célèbre Rousseau de Genève s'est montré avec tant d'éclat, il concourut à un prix proposé par l'académie de Dijon, cette société littéraire qui, par le choix des sujets qu'elle a offerts à l'émulation des gens de lettres, a fait souvent employer l'éloquence à la discussion des plus importantes vérités.

Est-il plus utile d'étudier les hommes que les livres ? telle était la question de l'académie. Qu'il me soit permis, Messieurs, d'observer qu'elle porte sur une distinction purement idéale. En effet, comment opposer entre elles l'étude des livres et celle des hommes? Les bons philosophes, les moralistes profonds ne sont-ils pas les peintres et les historiens fidèles de la nature humaine? Quel observateur, doué de la sagacité la plus heureuse, eût pénétré seul dans

le cœur de l'homme aussi avant que les Essais de Montaigne, les Comédies de Molière, les Traités de Nicole, les Sermons de Massillon, et ces Caractères de La Bruyère, dont Madame de Sévigné a dit avec une justesse si ingénieuse : « Voilà un livre qui connaît bien les hommes. »

Le discours de M. l'abbé Millot se ressent du défaut de précision de la question proposée ; on n'y reconnaît point la marche droite et sûre de son esprit ; mais on y remarque une singularité qui intéresse en faveur de l'écrivain. M. l'abbé Millot n'avait encore vécu qu'avec les livres, et c'est au commerce des hommes qu'il donne la préférence. Il fait plus : il trace presque en satirique le caractère de l'homme retiré et sauvage, qui fuit la société pour se consacrer tout entier à l'étude des livres ; et ce caractère est le sien. Ce contraste, Messieurs, rappelle l'éloquent misanthrope, homme de lettres, décriant les lettres devant le même tribunal, l'académie de Dijon. Mais si l'on a pu soupçonner le citoyen de Genève de sacrifier, dans cette occasion, l'intérêt de la vérité à celui de son éloquence ; en voyant M. l'abbé Millot prononcer en faveur du genre de connaissances auquel il pouvait le moins prétendre, on ne peut douter qu'il n'ait cru sacrifier l'intérêt de son amour-propre à celui de la vérité.

M. l'abbé Millot annonce dans son discours le courage, qui fut le caractère dominant de son esprit. Du sein d'une société qui ne rendit pas toujours justice aux écrivains les plus estimables, il osa louer Montesquieu et défendre l'Esprit des lois. Cette noble hardiesse indisposa contre lui ses confrères, et ne lui laissa plus l'espérance de trouver parmi eux les premiers biens de l'homme de lettres, le repos et la liberté; mais cette disgrâce lui fut utile, en le faisant sortir du vaisseau avant le naufrage.

En quittant un état qui ne lui convenait plus, il en conserva tout ce qui s'accordait avec les heureuses qualités de son esprit et les vertus de son cœur : l'habitude de vivre de peu, qui donne l'indépendance; le goût de la retraite, qui économise le temps; l'amour du travail, qui rend tout facile; et le désir d'employer ses talens à l'instruction publique, le plus noble objet des travaux de l'esprit.

Maître de lui-même et du choix de ses occupations, il s'exerça d'abord dans l'art si difficile d'écrire, par la pratique la plus utile de toutes, la traduction, qui, laissant à l'écrivain la liberté de concentrer toutes les forces de son esprit dans la recherche de l'expression, l'accoutume à découvrir et à mettre en œuvre toutes les ressources de sa langue pour rendre à la fois

et la pensée et le sentiment, et l'image et le mouvement de son auteur; et qui, tenant ses yeux attachés et fixés de plus près sur les bons modèles, lui apprend par l'imitation à devenir lui-même un écrivain original : comme ces grands artistes modernes, dont nous admirons les chefs-d'œuvre, ont d'abord copié l'antique, et, par l'étude de l'art, s'élevant à l'expression de la nature, ont mérité d'être copiés à leur tour.

J'avouerai cependant, Messieurs, que, dans le choix de ses modèles, M. l'abbé Millot consulta plus son admiration pour eux que ses forces. Démosthène fut l'un des auteurs qu'il essaya de traduire. Ce même sentiment qu'accompagne souvent en secret la trompeuse espérance d'égaler ce qu'on admire, fut peut-être ce qui le jeta dans la carrière des Bourdaloue et des Massillon, où le poussait sans doute encore l'espoir de servir les peuples, en portant dans le cœur des rois les vérités de la morale publique, environnées de l'autorité de la religion. Mais il reconnut bientôt que des idées saines, un style pur, une marche sage, ne suffisent pas à l'homme qui veut émouvoir et persuader. Le caractère de son âme et celui de son talent se refusaient à ces mouvemens passionnés, sans lequels il n'y a point d'éloquence. La faiblesse

de son organe, sa timidité, l'embarras même de son maintien, l'empêchaient de prendre l'empire que doit exercer l'orateur sur ceux qui l'écoutent. Il se rendit justice; et, après avoir prêché sans succès un Avent à Versailles et un Carême à Lunéville, il se livra tout entier à la littérature, qui lui promettait plus de gloire et qui n'a pas trompé ses espérances.

Parmi les différens objets qui s'offraient à sa constante activité, il choisit l'histoire; et le désir qu'il eut toujours d'être utile à la jeunesse, borna son travail à des abrégés. Je dis des abrégés et non des élémens, quoiqu'il ait donné le titre d'élémens à ses ouvrages historiques. L'histoire, qui peut choisir les faits, a des abrégés, les sciences seules ont des élémens; encore est-il difficile d'assigner aucune différence réelle entre l'étendue que doivent avoir des élémens et celle qu'on peut donner à des traités complets; puisque dans ceux-ci on ne doit rien laisser d'inutile, et que dans ceux-là on ne peut omettre aucun des anneaux de la chaîne qui lie entre elles toutes les vérités. En abrégeant ainsi l'histoire, M. l'abbé Millot semble, Messieurs, n'avoir fait que se soumettre d'avance à l'inévitable loi qu'imposera le temps. Lorsque je jette les yeux sur ces vastes dépôts des productions de l'esprit humain, qui découragent déjà la curiosité la plus effrénée

et le plus ardent désir de savoir, je ne puis me défendre d'une pensée moins douloureuse sans doute, mais semblable à celle qui frappa Xerxès à la vue de son innombrable armée; il pleura sur cette multitude d'hommes qui, avant la révolution d'un siècle, ne seraient plus. A l'aspect de nos grandes bibliothéques, ne pouvons-nous pas dire aussi: un jour viendra, après qu'une inépuisable fécondité aura augmenté sans mesure ces immenses collections, et que la seule nomenclature des ouvrages et des auteurs sera devenue l'objet d'une étude sans bornes; un jour viendra où tous ces milliers de volumes seront ensevelis pour jamais dans le tombeau d'un éternel oubli.

Je sais qu'à cette espèce de destruction échappera un petit nombre de chefs-d'œuvre dictés par le génie et conservés par le goût, comme, au milieu des ruines de Thèbes, la maison de Pindare fut épargnée par Alexandre. Mais tous les ouvrages volumineux, toutes les grandes compilations, tous les livres remplis de ces détails qui perdent leur importance par l'éloignement, resteront inconnus ou dédaignés dans la poussière, faute de temps pour les lire et d'intérêt pour les rechercher. Le seul moyen d'en sauver quelques débris utiles sera de tout abréger. Les historiens surtout doivent s'atten-

dre à subir les premiers cette réduction, et il est aisé de la prévoir, quand on considère que toute l'histoire du genre humain jusqu'au seizième siècle, forme à peine trente volumes; tandis que la plus longue vie du plus infatigable lecteur ne suffirait pas pour dévorer ce que nous avons de livres sur l'histoire de France seule depuis François Ier. Pline le jeune a dit que l'histoire amuse et intéresse de quelque manière qu'elle soit écrite; M. l'abbé Millot ne s'est point prévalu de cette maxime, pour se dispenser de l'écrire avec soin : concis avec clarté, pur sans recherche, ni trop précipité ni trop lent dans sa marche, son style est précisément celui qui convient à des abrégés.

Il évite d'abord le grand écueil vers lequel le projet d'un abrégé semble entraîner un historien, je veux dire, une trop grande brièveté. Il avait conçu, en homme de sens, que si les faits, accompagnés de trop de détails, surchargent et rebutent le lecteur, trop dépouillés aussi des circonstances qui les entourent, ils ne donnent plus de prise à la mémoire, et ne se gravent point dans l'esprit, le fait principal ne s'attachant, pour ainsi dire, au sol où l'on veut le planter, qu'à l'aide des faits accessoires qui en sont comme les racines Conduit par ce principe, M. l'abbé Millot prend un juste milieu

entre cette prolixité qui décourage la mémoire, et cette concision sèche qui, pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur, éteint l'intérêt sans lequel il n'y a point d'attention.

A ce premier mérite, M. l'abbé Millot ajoute un goût sûr; il choisit avec sagacité, dans le nombre infini d'événemens que présente l'histoire, les faits qui ont un caractère de grandeur ou d'intérêt, ou qui, sans offrir au premier coup d'œil la même importance, peuvent fournir des réflexions utiles et des résultats intéressans.

Qu'il me soit permis de le dire, Messieurs, grâce aux progrès des lumières dont notre siècle peut s'honorer, on connaît mieux aujourd'hui les vrais devoirs et le vrai but de l'histoire.

Dans le choix des faits publics qui doivent former l'histoire d'une nation, les historiens anciens, admirables sans doute par la grandeur de leurs compositions, par la vérité de leurs tableaux, par la perfection de leur style, semblent avoir négligé beaucoup d'objets essentiels. Ils ne nous font guère connaître que l'état successif des formes des gouvernemens et de la puissance de la cité; ils ne nous racontent que des guerres domestiques ou étrangères; des troubles au dedans ou des négociations, des révolutions ou des conquêtes.

Mais ils ne nous disent presque rien de la législation, de la police intérieure, de l'administration économique, de l'état de la culture, de l'industrie, de la navigation, du commerce, du revenu national, de ses sources et de son emploi, des travaux et des établissemens publics, de l'état des arts et des sciences; et il faut convenir que l'histoire, qui embrasse de nos jours tous ces objets, a acquis un grand caractère d'utilité publique, en s'associant ainsi à la philosophie, qui semble lui avoir recommandé les vrais intérêts de l'humanité.

M. l'abbé Millot, en imitant ainsi Hume, Voltaire, Robertson, dans le choix des grands faits et des grands résultats de l'histoire, montre encore tout le courage d'un historien qui sait remplir ses devoirs et user de ses droits.

Il dit la vérité sans faiblesse, et la dit toute entière, selon la maxime du sage Fleury, persuadé qu'on la trahit quand on la déguise, et qu'on l'outrage quand on la suppose dangereuse. Étranger aux préjugés de corps, d'état, de secte, de nation, il ne flatte aucun parti, au risque de déplaire à tous, et ne craint de choquer ni les esprits outrés, par sa modération, ni les esprits timides, par sa sincérité.

Les abus du pouvoir, les désordres de l'anarchie, les vices des lois, les fausses vues de la

politique, l'atrocité et l'inutilité des guerres, les erreurs de l'administration, les maux qu'a faits l'ignorance, les entreprises de la puissance ecclésiastique, les tristes effets de la superstition, les horreurs de l'intolérance, il révèle tout, dévoile tout, et dénonce à la postérité, marqués d'un sceau d'ignominie, tous les ennemis du genre humain.

Enfin, Messieurs, il exécute le noble projet qu'il annonce dans la préface de son Histoire de France, de répandre (j'emprunte ici ses expressions) cet esprit vraiment philosophique, qui n'est que la raison même, libre des erreurs vulgaires, qui, en respectant les lois divines et humaines sans lesquelles il ne resterait ni ordre, ni paix, ni sûreté dans le monde, dissipe tous les préjugés pernicieux, pour établir sur leurs ruines les idées justes qui peuvent seules conduire les sociétés au bonheur.

Les abrégés historiques de M. l'abbé Millot ont tous ces caractères intéressans, moins marqués dans son Histoire de France, le premier de ses ouvrages en ce genre; plus sensibles dans son Histoire d'Angleterre dont il existe deux traductions anglaises; preuves décisives de l'estime qu'ils ont obtenue dans le pays où l'on peut le mieux en apprécier le mérite.

Ces deux productions annonçaient déjà leur

auteur comme un bon écrivain et comme un bon esprit, lorsque M. le marquis de Félino, ministre de Parme, que j'aurai assez loué en rappelant ses liaisons avec un des plus illustres membres de cette compagnie, désirant de répandre l'instruction parmi la jeune noblesse de Parme, voulut établir une chaire d'histoire, et reçut des mains de M. le duc de Nivernois M. l'abbé Millot comme l'homme de lettres le plus capable de seconder ses vues.

Ce projet du ministre était digne d'un homme public. C'est un besoin pressant aujourd'hui d'éclairer cette classe d'hommes, qui, dans tous les pays et sous toutes les formes de gouvernement, exerce un pouvoir si réel sur toutes les autres classes des citoyens. Destinés à l'état militaire, et pressés d'y entrer pour arriver aux grades, la durée de leur éducation s'abrége tous les jours, et se termine avant ces années si précieuses qui s'écoulent entre le commencement de l'adolescence et la virilité. Une éducation prolongée, qui embrasserait toute cette époque, développerait les forces de l'esprit et le caractère de l'âme. Loin de la dissipation du monde, la pensée s'exercerait, et le sentiment prendrait une énergie que l'usage précoce de la société affaiblit toujours. Plus long-temps enfant, l'homme formé à loisir, en serait plus homme ;

et, si l'on me permet de le dire, peut-être cette nation ardente et réfléchie qui s'est donné parmi les autres une existence politique plus grande que celle que la nature semblait lui avoir destinée, et qui emprunte plus de force de son caractère que de ses moyens réels, ne doit-elle ces avantages qu'à l'habitude heureuse de prolonger plus qu'aucun autre peuple le temps de l'éducation.

Établi à Parme, M. l'abbé Millot, par son exactitude à remplir les devoirs de sa place, par une réserve dont les étrangers savent d'autant plus de gré au Français, que nous la leur montrons plus rarement, et par la sagesse et la bonté de son esprit, obtint bientôt la considération qu'il méritait.

C'est des leçons qu'il donnait à la jeune noblesse de Parme, que se sont formés ses élémens d'histoire générale, ancienne et moderne, où son plan s'agrandit, et où il ne demeure point au-dessous de son sujet.

Dans cet ouvrage, il a suivi plus régulièrement et perfectionné cette méthode utile, inconnue aux anciens et due à quelques historiens philosophes, de résumer à chaque époque les circonstances qui la caractérisent, et qui sont comme les grands traits du tableau des nations.

Le mérite qui distingue ces observations géné-

rales est une philosophie saine qui éloigne de l'auteur toute exagération, même lorsqu'il s'élève contre les vices et les erreurs de l'humanité. Il nous montre de siècle en siècle les progrès réels, quoique lents, des nations vers le bonheur, et nous ramène à cette vérité consolante qu'a si bien développée avant lui l'auteur ingénieux et profond de la *Félicité publique*, que le sort des hommes est meilleur aujourd'hui que dans les siècles vantés par de faux politiques, par des moralistes exagérés, ou, ce qui est plus commun encore, par des misanthropes mécontens.

M. l'abbé Millot s'occupait de ce grand travail, lorsque des divisions intestines vinrent troubler le pays qu'il habitait et le calme de ses études. M. le marquis de Félino devint l'objet d'un mouvement populaire qui alla jusqu'à mettre en danger sa personne et le petit nombre d'amis que lui laissait le malheur.

L'homme de lettres était de ceux que l'adversité n'écarte pas. Le ministre n'osait plus se montrer en public ; il était menacé d'être brûlé dans sa maison ; dès lors M. l'abbé Millot ne le quitte plus. On a beau l'avertir des périls auxquels il s'expose, et lui annoncer la perte inévitable de sa place : Ma place, dit-il, est auprès d'un homme vertueux, mon bienfaiteur, et qu'on persécute ; je ne perdrai point celle-là :

sorte de courage qui, pour être passif et sans action, n'en est peut-être que plus difficile et plus rare, et qui se montre plus intéressant dans un homme que son caractère froid et des occupations paisibles semblaient n'appeler qu'à de plus douces et de plus faciles vertus.

Cette conduite ne pouvait qu'augmenter dans sa patrie la considération que lui méritaient ses talens. De retour en France avec les récompenses de la cour de Parme, il obtint encore des grâces du feu roi. Il reçut bientôt une marque distinguée de l'estime qu'il avait inspirée, par la confiance que lui témoigna une illustre maison, en lui ouvrant le plus riche dépôt de l'histoire de notre siècle, et en l'engageant à se charger de la rédaction des mémoires du maréchal de Noailles.

On ne peut douter du mérite de la collection déposée entre les mains de M. l'abbé Millot, si l'on pense qu'elle fut formée par cet excellent citoyen qui possédait à un degré rare les talens de l'homme de guerre et ceux de l'homme d'état; savant dans l'art militaire, surtout dans la partie de cet art la plus difficile et la plus importante, le plan des campagnes et la marche des armées; digne de l'hommage que lui rendait Maurice de Saxe, en l'appelant son père et son maître; à qui il n'a manqué qu'un succès

que ses dispositions assuraient, si elles avaient été suivies, pour être compté au nombre des plus grands généraux de la nation ; et qui, dans la science de l'administration portant un esprit éclairé et les meilleures vues qu'on eût de son temps, fut l'âme et la lumière des conseils jusque dans sa viellesse la plus avancée.

Je ne dissimulerai point, Messieurs, que ce travail de M. l'abbé Millot n'a pas rempli l'idée qu'on en avait conçue, et j'en chercherai la cause, sans craindre de juger avec trop de sévérité un écrivain estimable qui me pardonnerait, s'il était vivant, de n'être que juste envers lui, même dans son éloge.

Dans tous ses écrits, M. l'abbé Millot montre une sorte d'esprit qu'on peut appeler philosophique, pour le distinguer de l'esprit d'érudition ; non pas que l'un et l'autre ne puissent se concilier dans un homme de lettres, mais parce que l'un ou l'autre peut faire son caractère dominant. L'esprit d'érudition aime les faits pour eux-mêmes ; l'esprit philosophique ne les observe que par le rapport qu'ils ont avec quelque vérité générale. Pour l'un l'histoire est un tableau d'événemens ; elle est pour l'autre un recueil d'observations et de maximes : l'un ne voit que les détails ; l'autre voit en masse. Ainsi l'histoire générale, féconde en grands ré-

sultats, convient mieux à celui-là ; l'histoire particulière, riche en anecdotes, est mieux placée entre les mains de celui-ci.

Aussi, M. l'abbé Millot, qui, travaillant d'après des papiers de famille, a dû y trouver des traces du caractère et de la vie privée de toutes les personnes qui jouent un rôle sur ce théâtre, ne les présente-t-il, non plus que le maréchal lui-même, que comme des hommes publics; et, trompant l'attente de ses lecteurs, il ne les fait jamais voir dans cet intérieur où les hommes pensent, agissent, parlent sans appareil et sans contrainte, et se montrent au naturel.

Mais, quand même le caractère d'esprit de M. l'abbé Millot l'aurait rendu propre à écrire des mémoires particuliers, il lui manquait une disposition nécessaire pour donner à un ouvrage de ce genre le mérite qu'on y désire. Cette disposition est l'intérêt, qui ne peut se trouver que dans l'acteur ou le témoin.

Depuis les commentaires de César, que sont tous les mémoires connus, sinon les souvenirs de celui qui les a écrits ? Et, pour ne citer que ceux qui appartiennent à notre nation, Commines, Montluc, Rohan, La Rochefoucauld, Retz, Villeroy, Torcy, ont tous vécu au milieu des événemens qu'ils racontent ; ils nous inté-

ressent parce qu'ils se peignent eux-mêmes, et ne retracent que des objets dont ils ont été constamment entourés. Leurs regards ont été frappés, leur imagination saisie, leur âme émue : lorsqu'ils entreprennent d'écrire, ils trouvent toutes leurs idées présentes, toutes leurs passions encore vives, tous leurs sentimens en activité ; et, communiquant à leur style l'intérêt dont ils sont remplis, ils peignent toujours avec énergie ; et ceux mêmes qui nous laissent entrevoir la partialité des passions, nous attachent encore à leurs récits, lorsque nous les soupçonnons d'altérer la vérité.

C'est ce caractère qui rend si attrayante la lecture des mémoires du cardinal de Retz : cet écrivain dut son éloquence à la passion de l'intrigue et des factions qui l'animait, et qui fut à la fois le ressort de son âme et celui de son génie. Il écrit en conjuré ; et quoiqu'il conjure en se jouant, il est plein de chaleur parce qu'il parle de lui et de ce qu'il aime : deux moyens sûrs de donner à son talent tout ce qu'il peut avoir d'action et d'effet.

Je n'ai garde, Messieurs, de présumer que des mémoires écrits par le maréchal de Noailles lui-même eussent été passionnés ; mais l'homme qui avait joué un si grand rôle dans les événemens qu'il raconte, les eût sans doute animés du plus grand intérêt ; il y eût épanché son

âme; il y eût rendu compte des impressions diverses qu'avaient faites sur son esprit les grands objets qui l'avaient frappé, la cour de Louis XIV dans la vieillesse de ce monarque, celle d'Espagne dans ses adversités, celle du régent dans sa dissipation; il nous eût peint les divers personnages en action sur ces trois grands théâtres, leurs passions, leurs caractères; il nous eût dévoilé les ressorts cachés des événemens d'un demi-siècle; il eût donné de la couleur à tous ses récits et de la vie à tous ses tableaux. C'est ce qu'on ne pouvait guère attendre d'un écrivain qui ne voyait tous ces objets que dans l'éloignement et par les yeux d'autrui.

Mais, en convenant qu'il manque aux mémoires de Noailles ce qui donne l'âme à des mémoires particuliers, l'intérêt de l'écrivain, je ne dois pas négliger, Messieurs, de rendre justice à cet ouvrage, estimable par l'étendue du travail qu'il a demandé; par la manière dont il est écrit; par la liberté avec laquelle le rédacteur y juge les hommes et les affaires; enfin par le tableau intéressant qu'il nous trace de ce roi dont la gloire s'augmente à mesure que s'accroissent les lumières de la nation qu'il a formée, et qui, loué déjà pendant un siècle entier, fournit encore de nouveaux traits à la louange, lorsqu'on pénétre plus avant dans

l'intérieur de sa vie et dans le secret de ses conseils.

Louis XIV, dans les mémoires de Noailles, n'est plus, à la vérité, le monarque conquérant et partout victorieux, menaçant de son joug l'Europe alarmée; ce n'est plus le souverain animant tous les arts, imprimant un grand mouvement à tous les esprits, et donnant, comme Auguste, son nom à son siècle; mais on y voit encore le législateur qui, au milieu d'une guerre malheureuse, sait maintenir l'ordre et l'empire des lois; donnant à son administration cette stabilité qui augmente sans mesure l'utilité de ses sages institutions; ayant toujours dans les affaires l'esprit de suite sans lequel rien ne se fait, parce que rien ne s'achève; ne retirant point sa confiance à ceux qui l'avaient une fois obtenue, les défendant lui-même contre leurs ennemis, et réservant pour ses affaires tout le temps qu'ils auraient perdu à se débattre contre l'intrigue; gouvernant une grande monarchie avec la vigilance d'un propriétaire et l'intérêt d'un père de famille, et faisant, dans toute la force naïve de ce terme populaire, *le métier de roi*; expression qu'il a ennoblie lui-même dans le mémoire écrit de sa main, rapporté par M. l'abbé Millot. On y voit enfin le monarque, grand dans ses revers, compatissant

aux maux de son peuple, avouant les fautes qui les ont causés, reconnaissant des services reçus, l'ami de ses serviteurs, l'honnête homme dans le roi; et quel Français ne saura gré à l'auteur des mémoires de Noailles, de nous avoir montré Louis XIV sous des traits si intéressans?

L'homme de lettres qui avait si bien étudié Louis XIV, était propre sans doute à former un prince du sang des Bourbons. Aussi cette auguste famille, dans laquelle on voit se perpétuer une heureuse alliance des talens militaires, de l'amour des lettres, et de la passion pour la gloire, qui fit le caractère du grand Condé, jeta-t-elle les yeux sur M. l'abbé Millot, au moment où il s'agissait pour elle du plus grand intérêt, celui de rendre l'héritier de tant de héros digne de ses ancêtres. Ce fut alors qu'admis par l'illustre chef de cette maison à une sort de familiarité qu'à cette distance de rang l'homme médiocre n'accorde jamais, il put admirer de plus près tout ce que ce prince a de discernement et de lumières, et, malgré la modestie qui lui était naturelle, s'enorgueillir d'avoir fixé son choix.

Quelles sont belles ces fonctions qu'eut à remplir M. l'abbé Millot! Et combien est nécessaire, Messieurs, l'instruction dans ce petit nombre d'hommes à qui une haute naissance impose de grandes obligations, et donne en

même temps de si puissans moyens de s'y soustraire ! En vain l'éducation les aura formés aux plus grandes vertus, si l'ignorance, qui égare les plus droites et les plus élévées, les laisse exposés à devenir les jouets des erreurs et de la séduction qui les environnent.

J'ajoute, Messieurs, que les lumières sont en eux un besoin public. Que leur raison soit éclairée, et aussitôt, en rassemblant autour d'eux un grand nombre de citoyens distingués par leur naissance, leur talens ou leurs emplois, ils donneront à l'opinion publique un centre autour duquel elle se formera et se fortifiera, et ils accéléreront ainsi le mouvement général des esprits, qui entraîne insensiblement les gouvernemens eux-mêmes, et conduit les nations au degré de bonheur auquel la nature leur a permis d'aspirer.

Mais qu'ai-je besoin, Messieurs, de prouver ici l'importance de l'instruction dans ce rang élevé, tandis que vous en voyez vous-mêmes les avantages attestés par d'illustres exemples ? quand vous voyez si près du trône l'amour passionné des lettres, le choix et la variété des connaissances et jusqu'à l'étendue du savoir ? Le sage et vertueux instituteur (*) qui a jeté

(*) L'abbé de Radonvilliers.

dans l'âme de ses augustes élèves les premières semences de ces qualités précieuses, est assis au milieu de vous, Messieurs, et M. l'abbé Millot s'applaudissait de trouver dans cette compagnie le plus digne modèle qu'il pût imiter.

C'est en remplissant avec la plus vertueuse exactitude ce ministère intéressant, que M. l'abbé Millot a terminé sa carrière; et son caractère offre des singularités plus piquantes peut-être que ses écrits.

Il eut pour la retraite et la solitude un goût, ou plutôt une passion qui lui a été commune avec d'autres gens de lettres; mais il y joignit une manière qui lui fut propre, de se rendre solitaire au sein même des sociétés. Au milieu des hommes il avait l'air d'un étranger qui entend la langue du peuple chez lequel il vit, et qui n'a pas l'habitude de la parler. En s'adressant à lui, on s'apercevait qu'on interrompait ses pensées, et qu'on lui demandait un effort; et il avait autant de peine à sortir de lui-même, que la plupart des hommes en éprouvent à y rentrer. Aucune discussion ne décourageait son silence, parce qu'aucun désir de briller ne tentait son amour-propre.

Il pratiquait à la lettre la maxime de quelques moralistes outrés, et du grand monde, aussi sévère qu'eux, de ne laisser jamais paraître,

comme de ne laisser jamais entendre le *moi*. Il ne parlait ni de ses projets, ni de ses ouvrages, ni de ses espérances, ni de sa fortune, ni de ses peines, ni de ses plaisirs. Il eut sans doute une âme sensible, puisqu'il fut vertueux; mais cette sensibilité ne se montrait pas dans les sociétés; et, s'il goûta les douceurs de l'amitié, il ne connut pas l'agrément des liaisons, qui ne se fait sentir que dans le libre épanchement des entretiens.

Mais ce silence habituel ne pouvait ni inquiéter ni déplaire: M. l'abbé Millot avait l'art d'écouter auquel Fontenelle attachait un si grand prix, et que dans sa vieillesse il trouvait déjà rare. Ce mérite, car c'en est un, faisait rechercher M. l'abbé Millot par cette classe d'esprits féconds et actifs, qui, toujours prêts à donner le mouvement à la conversation, ne demandent que des auditeurs attentifs et des juges éclairés; et son absence laissait un vide dans ces mêmes sociétés où, présent, il ne paraissait tenir aucune place.

Cette habitude de s'isoler au sein même de la société fut pour lui une source d'avantages inappréciables. Elle écarta de lui les préventions de toute espèce et cette multitude d'opinions fausses ou exagérées qui naissent, se nourrissent et se propagent dans la société par

le seul besoin de parler, et que trop souvent on se donne à soi-même en parlant de ce qu'on ne sait pas encore bien. Il s'accoutuma à ne penser et à ne sentir que d'après lui; aussi a-t-il traversé la vie et passé par des situations diverses, sans laisser modifier ni son caractère ni ses opinions. Une compagnie qui donnait une couleur à tous ses membres, les cours, les maisons des grands, un pays étranger, les provinces, la capitale, les sociétés littéraires semblaient ne lui avoir donné aucune de ses opinions, ni aucune de ses formes; et c'est après l'avoir bien observé qu'un homme célèbre dont vous avez senti si amèrement la perte, et dont l'amitié fut trente ans utile à mon esprit et chère à mon cœur, M. d'Alembert, disait que de tous les hommes qu'il avait connus, M. l'abbé Millot était celui en qui il avait vu le moins de préventions et le moins de prétentions.

Avec un pareil caractère, M. l'abbé Millot fut-il heureux? J'aime à répondre ici à cette question pour la gloire des lettres.

Oui, Messieurs, M. l'abbé Millot, se réduisant ainsi à lui-même, fuyant la société, et seul encore au milieu des hommes, trouvait dans ce genre de vie des douceurs qui compensaient les privations dont elle est accompagnée. L'homme de lettres, ainsi retiré au dedans de lui, jouit

mieux de la satisfaction intime et douce que donne l'exercice des forces de l'esprit; il trouve un plaisir plus vif dans la méditation, parce que son attention est plus profonde, et que ce plaisir est toujours proportionné à l'énergie de l'attention. Il rassemble et conserve plus près de son âme ses sentimens et ses pensées, que le tourbillon de la société étouffe à leur naissance ou emporte avant leur développement. Enfin, dans le silence qui l'environne, la voix de la gloire, qui l'appelle et le soutient dans des routes pénibles, se fait entendre plus distinctement et avec plus d'empire à son cœur.

Mais si l'état de l'homme de lettres solitaire a de si puissantes consolations, c'est surtout lorsque, occupé d'objets grands et utiles, il peut se flatter que ses travaux auront sur le bonheur des peuples une salutaire influence; lorsqu'il peut penser que, de l'obscurité de sa retraite, il est entendu de ceux qui dispensent sur la terre et les biens et les maux; que, sans pouvoir, il défend les droits des hommes; que, sans autorité, il réforme les abus; que, sans magistrature, il perfectionne la législation, et qu'avec l'espérance courageuse et réfléchie que les nations seront heureuses un jour, il a le noble orgueil de penser qu'il aura lui-même concouru à cette lente et désirable révolution.

Souvent, il est vrai, se mêle à ses jouissances la douleur de voir trop d'obstacles arrêter encore les progrès des lumières et l'application même des principes qu'on n'ose plus contester. Il s'afflige à la vue des erreurs qu'il ne peut dissiper, et des maux qu'il ne peut guérir : mais ses peines sont adoucies par l'espoir d'un avenir plus heureux, sans qu'il se flatte d'en être le témoin, et par le charme secret que la nature a répandu sur tous les sentimens honnêtes, lors même qu'ils sont douloureux.

Il n'appartient qu'aux chefs des nations de trouver un plaisir sans mélange dans l'étude des moyens qui peuvent assurer le bonheur des peuples. La vérité, une fois arrivée à leur esprit, emprunte de leur seule conviction une force nouvelle ; et dès que les sentimens de bienfaisance ont trouvé accès dans leur âme, ils y acquièrent une entraînante autorité. Leurs projets sont des jouissances, parce que l'exécution est dans leurs mains ; aucune de leurs pensées n'est perdue pour l'humanité, car le bien qu'ils conçoivent, ils peuvent le faire ; enfin, leur pitié seule est un secours, puisqu'en se montrant, elle met aussitôt en activité les dépositaires de leur pouvoir, qui se hâtent de soulager les maux publics dès que l'âme du souverain en est émue.

Dans ce moment, Messieurs, la voix publique m'invite à vous montrer en action un heureux exemple de ces jouissances de la royauté, et le tableau que je viens de vous offrir, vous retrace le portrait de votre auguste protecteur. L'hommage que je lui dois ne sera point souillé par la flatterie. Dans l'âge des écarts et des erreurs, il n'a montré ni passions ni préjugés. Du haut de son trône, il donne à ses sujets l'exemple touchant des vertus domestiques, et sait jouir de la récompense qu'il en trouve dans les qualités précieuses de son auguste compagne et dans les fruits désirés de leur union. Nous venons de le voir, combattant avec son peuple les fléaux de la nature, enseigner aux laboureurs les moyens de remédier aux désastres d'une sécheresse alarmante. Il répand ses faveurs sur les lettres pour les faire concourir avec lui au bonheur de la nation. Il vient de tracer de sa propre main, et d'une main guidée par des connaissances sûres, la route d'une nouvelle navigation autour du monde, pour avancer les progrès de cet art admirable, à qui tant d'arts et de sciences doivent leurs progrès. Il assure, par la liberté du commerce, la prospérité de ces colonies peuplées de ses sujets et de nos concitoyens, et qui n'ont pas réclame en vain cette protection égale que doit un roi juste

à toutes les provinces de son empire, quelque séparation que mette entre elles l'immensité des mers. Il prépare dans sa sagesse, entre ses sujets et le peuple nouveau qui lui doit sa liberté, une communication réciproque de ces biens que la nature semble n'avoir diversifiés, d'une contrée à l'autre, que pour les lier toutes entre elles, malgré les vues bornées d'une politique jalouse. Il traite cette république naissante dont il a protégé le berceau, avec les égards d'un ami et la générosité d'un bienfaiteur : en écartant de ses conseils, dirigés par une sagesse expérimentée, tout projet d'étendre sa domination, il a mérité de l'Europe une estime et une confiance personnelles. On lui donnera un jour le nom, plus beau que tous ceux qu'achètent les victoires, de Roi pacificateur. Enfin, il embrasse, dans l'étendue de sa bienfaisance et dans un système général de félicité publique, et son peuple et tous les peuples.

RÉPONSE

De M. le marquis de Chastellux au discours de M. l'abbé Morellet.

MONSIEUR,

Au moment où vous venez cueillir les palmes littéraires que de longs et d'estimables travaux vous ont méritées, il peut encore manquer quelque chose à votre triomphe ; mais j'ose me flatter que rien ne manque à votre satisfaction. Sans doute le sort aurait pu donner à l'académie un meilleur interprète ; mais c'est un ami de trente ans qui vous parle en son nom, et la voix de l'amitié est toujours assez éloquente. Ce sentiment, le premier qu'on éprouve en commençant la vie, le dernier qu'on regrette et qu'on cherche encore en finissant sa carrière, ce sentiment si cher aux âmes honnêtes et surtout aux gens de lettres, semble avoir droit de réclamer partout la préférence. Ainsi donc, Monsieur, quels que soient les rapports sous lesquels la place que vous venez remplir et les fonctions que je dois exercer, vous présentent à mes yeux, j'aimerai à recon-

naître en vous celui qu'un désir ardent de m'instruire me fit rechercher dès ma première jeunesse, ou plutôt que je trouvai dans le sein d'une société dont mon cœur sentira toujours le prix par ses jouissances ou par ses regrets : je ne résisterai pas aux souvenirs mêlés de douceur et de tristesse, qui me transportent à ces tems heureux, où la carrière ouverte devant nous ne nous offrait encore que le charme des espérances. Éclairer et affermir sa raison par une étude réfléchie, emprunter le secours des sciences et des lettres pour orner et étendre son esprit, et diriger vers le bien public toutes les forces qu'on a rassemblées : tel est le désir le plus louable de la jeunesse, telle est aussi la plus excusable de ses illusions. C'est pour elle que la possibilité n'a pas de limites, le zèle point d'écueils, le succès aucun doute. L'obstacle est sous ses pas ; mais le but est devant ses yeux : elle marche au but, et ne voit pas l'obstacle. Cependant l'envie s'éveille, le préjugé se révolte, la paresse résiste, l'habitude s'obstine, et le philosophe qui n'a pas douté que la bienveillance des hommes ne dût être le prix de l'amour de l'humanité, s'il s'arrête un moment dans sa carrière, s'il regarde autour de lui, est bientôt étonné de trouver des ennemis. Persuadé, mais trop tard, qu'on ne s'avance pas

au travers de la foule sans exciter la plainte ou le murmure, il appelle, il invoque ceux qu'il n'a pas offensés; mais ils se trouvent à une trop grande distance pour pouvoir l'entendre. La vérité elle-même, qui s'offrait à nos regards avec tant d'éclat, semble fuir devant nous et se couvrir de nuages, lorsque nous sommes près de l'atteindre; semblable à ces promontoires, à ces terres élevées, qui, s'avançant au milieu des mers, servent de guide aux navigateurs : à peine les a-t-on aperçues, qu'on croit déjà les connaître et pouvoir les décrire; cependant leur forme change à mesure qu'on en approche, et ce qui ne semblait demander qu'un seul coup de crayon, ne peut plus être représenté que par l'artiste le plus habile.

Ces réflexions, Monsieur, conviennent mieux à l'époque de maturité où nous nous trouvons l'un et l'autre, qu'à votre destinée personnelle. Vous l'avez ressenti sans doute cet amour passionné pour toutes les vérités utiles, vous vous êtes élancé vers elles sans craindre, peut-être sans prévoir les dangers attachés à leur poursuite; mais les succès ont toujours couronné vos efforts, et les combats que vous avez dû livrer n'ont servi qu'à vous mieux faire connaître vos forces. Depuis long-temps témoin de vos travaux, il me sera aisé, il me sera doux, Mon-

sieur, d'en retracer la marche et les progrès. C'est un détail dans lequel je ne crains point de m'engager, puisque l'académie y reconnaîtra avec plaisir les motifs de son choix, et que le public ne verra pas sans intérêt votre vie entière constamment occupée du bien général de la société.

Je dois d'abord compter, Monsieur, pour un de vos premiers avantages, d'avoir embrassé un état dont le seul privilége n'est pas de servir les autels, ou de propager la morale par le ministère de la parole. Les longues et pénibles études qu'il exige, exercent à la fois l'esprit et la mémoire; et comme aucune destination particulière n'enchaîne les élèves qu'elles ont formés, elles laissent à la nature à décider l'emploi des talens, et donnent également à la religion des ministres respectables, à l'état des citoyens utiles. C'est de cette salutaire retraite, lente, mais heureuse préparation à la vie, que vous êtes sorti, Monsieur, muni des armes les plus nécessaires pour faire triompher la raison, un style pur et élégant, et une dialectique ferme et pressante. Nulle époque ne pouvait être plus favorable à l'emploi de vos talens. C'était le temps où les préjugés régnaient encore, mais où leur empire était menacé d'une prochaine destruction. Sur beaucoup d'objets

le bien pouvait s'opérer, et le bien n'était pas fait encore.

C'était aussi le temps où la philosophie, après s'être égarée dans de vains systèmes ou dans des spéculations trop hardies, se rapprochait de son véritable domaine. Déjà le raisonnement commençait à s'exercer sur des questions d'une importance plus immédiate et plus réelle; déjà l'on pensait que le préjugé ne devait être attaqué qu'autant qu'il était nuisible, et qu'il fallait s'attacher plutôt à redresser qu'à ébranler l'opinion.

Prêt à remplir la noble vocation d'un écrivain dévoué à sa patrie, à l'humanité, vos premiers regards se fixèrent sur une jurisprudence effrayante et barbare, dont les sages principes de notre gouvernement, et la saine doctrine que vous aviez puisée dans nos écoles, ont heureusement préservé ce royaume. Vous crûtes qu'il ne suffisait pas de tenir le monstre écarté, mais qu'il fallait l'inquiéter, le frapper jusque dans son asile. Ce fut l'objet d'un livre ingénieux, qui dès lors établit votre réputation. En effet, cet ouvrage de votre jeunesse n'est point celui d'un jeune homme. Au lieu de cette déclamation trop commune de nos jours, qui, lors même qu'elle poursuit le fanatisme, ne dédaigne pas d'emprunter son langage, vos moyens

de persuasion sont des rapprochemens heureux, des combinaisons fines et adroites, et une érudition choisie, qui attire la confiance sans fatiguer l'attention.

Bientôt il vous fallut employer les mêmes armes, mais dans un autre genre de combat. Quelques administrateurs respectables, quelques citoyens zélés voyaient avec peine qu'un esprit trop exclusif régnât dans plusieurs branches de la législation, et gouvernât des corps trop jaloux de leurs priviléges. Vous ne balancez pas, Monsieur, à l'attaquer dans le centre même de ses forces, dans l'opinion publique; et vos écrits, applaudis et encouragés, ouvrent l'entrée du royaume à une industrie féconde qui enrichit le commerce, à une méthode précieuse qui conserve la santé. Ces toiles, si économiquement tissues, si ingénieusement coloriées par les Orientaux, ne sont plus pour nous que des modèles imités ou surpassés; leur fabrication offre une nouvelle ressource au pauvre laborieux, et leur usage contente également et la médiocrité qui cherche l'épargne, et la richesse qui ne veut que l'agrément. Mais combien ne devez-vous pas plus encore vous féliciter d'avoir consacré vos veilles à défendre l'inoculation pendant la longue et pénible guerre qu'elle eut à soutenir !....

Quelle réflexion consolante, et quelle importante leçon ! Cette même doctrine, qu'un savant étranger (1) à qui vous serviez d'interprète s'efforçait vainement d'établir, et que de graves décisions condamnaient de toute part, cette doctrine adoptée par un jeune monarque dont la raison prononce et le courage résout, tandis qu'on discute encore, devient la consolation et le repos de la France. On lui doit le salut d'un souverain appelé aux plus hautes destinées, et celui de deux illustres princes qui, se dévouant avec lui, semblent annoncer dès lors qu'ils partageront tous les dangers dont le trône peut être menacé.... Et les découvertes nouvelles seront encore combattues par cela seul qu'elles sont nouvelles ! Et on leur préférera de vielles erreurs, par cela seul qu'elles sont anciennes ! Ah ! repoussons cette idée, et, rassurés par nos premiers progrès, bénissons une fois le pouvoir destructif qui nous ravit tant de choses, le tems, qui nous montre le bien que nous devons attendre, dans celui que nous avons déjà vu s'opérer. Je ne puis, Monsieur, en parcourir les monumens, sans reconnaître partout vos traces. Mais qu'il m'est doux de trouver l'éloge de notre auguste protecteur, si

(*) Le docteur Gatti.

naturellement lié au bien public, que, pour écarter les louanges, il faudrait ici plus d'art qu'on n'en met souvent à les amener.

Vous avez traduit, Monsieur, le Traité des délits et des peines, ou plutôt, en le publiant dans notre langue, vous lui avez donné tout ce qui lui manquait encore dans la sienne de méthode et de précision ; vous l'avez tellement enrichi, que l'auteur lui-même, adoptant vos changemens, a voulu dans une autre édition devenir à son tour votre traducteur. Ainsi vous vous efforciez, il y a quinze ans, d'accréditer parmi nous d'importantes vérités, sans savoir dans quel temps l'heureuse révolution pourrait s'effectuer ; et, sans doute, vous ne me démentirez pas, si j'assure qu'en ce genre les conjectures de la philosophie sont toujours tristes. Un seul événement a porté les germes de la raison à leur pleine maturité. Louis XVI a régné, et la question préparatoire a été abolie, et l'accusé a cessé d'être confondu avec le coupable, et la détention a été distinguée de la prison, la sûreté du citoyen séparée de l'oppression du citoyen.

Cependant, Monsieur, tandis que vous offriez des secours passagers à toutes les idées utiles et fécondes, un grand et vaste objet s'était emparé de votre attention. Le commerce, sans lequel la terre ne donnerait point de pro-

ductions, ou les productions point de richesses, le commerce, acquérant tous les jours plus d'importance par sa liaison intime avec la prospérité publique, et par ses rapports continuels avec les sciences et les arts, réclamait l'honneur qu'on avait accordé jusqu'à présent à presque toutes les connaissances humaines. Il lui manquait un édifice où ses archives fussent déposées; ou plutôt il ne pouvait plus faire usage de celui qu'on lui avait consacré dans son enfance. Le vœu général demandait un nouveau dictionnaire du commerce, et le suffrage public vous en avait nommé l'auteur. Rappelez-vous, Monsieur, que, malgré l'ardeur avec laquelle vous vous livriez à ce travail, de tristes réflexions portaient le découragement dans votre âme. Vous me disiez souvent : « Lors» que je dois décrire le commerce du monde » entier, pourquoi ne vois-je pas ma patrie y » jouer le rôle auquel elle est appelée? Pour» quoi souffre-t-elle qu'une nation rivale ose » envahir par la force ce qu'elle pourrait par» tager par l'industrie? Pourquoi tant de fer» tiles rivages, tant de havres, tant de fleuves » sont-ils interdits à nos navigateurs? Ah! sans » la liberté extérieure, comment profiter de » cette liberté intérieure dont je m'efforce d'é» tablir les principes? »

Comparez, Monsieur, l'époque où vous avez commencé vos travaux, avec les auspices sous lesquels vous allez en publier le résultat, et ranimez vos propres forces en voyant celles de votre patrie. Celui qui partageait vos peines et n'osait encore vous montrer qu'un faible espoir, a maintenant un autre langage à vous tenir. J'ai vu, vous dira-t-il, j'ai vu les pavillons français flotter sur toutes les côtes de l'Amérique; j'ai entendu les acclamations d'un peuple brave et généreux qui bénissait le monarque des Français, et qui, secouant à la fois toutes les chaînes qu'on lui avait imposées, détestait également et ses antiques préjugés et la longue oppression dont il venait de s'affranchir. Désormais le commerce de votre patrie sera libre comme vous l'avez désiré; mais telle sera encore la fidélité aux principes d'une noble et saine politique, que, malgré tant de brillans succès, tant de preuves de générosité, ni le vainqueur, ni le bienfaiteur n'exigeront de préférences ambitieuses; et le seul privilége que l'on conservera sera celui dont on ne peut jamais faire le sacrifice, puisqu'il est fondé sur l'affection et la reconnaissance.

De si grands objets, qui n'échauffent pas moins votre âme que la mienne, semblent, Monsieur, éloigner l'attention du public de

tout mérite individuel, quelque éminent qu'il soit; mais votre heureuse destinée a voulu encore vous rapprocher des personnages les plus illustres et des événemens les plus mémorables. Cette nation, estimable et grande dans ses revers comme dans ses succès, que nous appelions notre ennemie, et que nous ne devons plus appeler que notre émule, résolue enfin de terminer une longue et funeste querelle, confie ses intérêts à un homme d'état, dont le rang distingué, les profondes connaissances en tout genre et surtout en politique, étaient un augure favorable pour le succès de ses négociations. Cet homme d'état, Monsieur, est votre ami, et un ami qui ne craint pas de vous associer à la grandeur de ses pensées, et à l'importance de ses travaux. A peine le comte de Shelburne, aujourd'hui marquis de Landsdown, a-t-il signé le traité de paix, qu'il s'empresse de faire connaître au ministre français que, « si » dans cette affaire importante il a écarté les » préjugés d'une politique jalouse et exclusive, » c'est à vous qu'il le doit : que c'est vous qui » avez *libéralisé* ses idées (l'Académie ne s'of- » fensera pas de la fidélité qui m'oblige à lui » faire entendre un mot qu'elle n'a point » adopté, mais dont j'aurais peine à trouver » l'équivalent); que vos écrits, vos conver-

» sations ont contribué à l'éclairer sur les » avantages de la liberté du commerce, source » féconde et commune de la prospérité des » nations. » Ce témoignage flatteur que milord Shelburne vous a rendu, serait encore un secret entre vous et vos amis, s'il n'avait choisi d'autres confidens dont le devoir le plus sacré, et sans doute le plus cher, est d'apprécier le mérite et de lui prêter un noble appui. Des travaux toujours suivis et toujours utiles, l'estime de l'étranger jointe à celle du citoyen, l'activité constante d'un esprit dont les efforts ne sont ni vagues, ni isolés, mais s'appliquent toujours aux circonstances et concourent aux vues du gouvernement : tant de titres réunis vous ont mérité, Monsieur, les grâces de votre souverain, grâces d'autant plus précieuses, que si l'époque actuelle rappelle les beaux jours de Louis XIV, les distinctions que vous avez reçues rappellent aussi la munificence éclairée de ce grand roi, dont les bienfaits étaient toujours des gages assurés de l'estime publique.

Que d'encouragemens, Monsieur, pour consommer la vaste entreprise que vous avez commencée, pour satisfaire l'impatience du public, qui a mieux apprécié vos forces que l'immensité du travail que vous vous êtes imposé. Dans un

Prospectus, qui lui-même est un ouvrage intéressant, et qui décore déjà toutes les bibliothéques, vous n'avez pas dissimulé qu'il avait fallu une succession d'auteurs et quarante ans de travail pour que l'ancien dictionnaire fût en état de voir le jour; mais en exposant les difficultés de l'ouvrage, vous avez eu l'imprudence de laisser trop apercevoir les ressources que vous aviez pour en triompher. Que ne devait-on pas attendre, en effet, de l'auteur des Mémoires sur le commerce des grains, et sur l'importante question de la compagnie des Indes? Frappé de la grandeur de vos engagemens, et pénétré du soin de les remplir dignement, en vain réclamez-vous contre vos propres succès; en vain votre modestie exige-t-elle de vous une marche plus lente et plus précautionnée : on vous demande de ne pas l'écouter, de ne pas trop sacrifier à l'espoir d'une perfection qu'il n'est pas toujours possible d'atteindre, et dont on est sûr que vous approcherez plus que tout autre. Eh! qui sait mieux que l'Académie combien il est difficile de rendre un dictionnaire parfait? Elle est disposée, Monsieur, à vous prêter des secours que vous lui rendrez avec usure. Accoutumée à mesurer son estime pour les talens sur l'usage qu'on en fait, elle ne cherchera pas à vous détourner de vos austères études. Cepen-

dant, lorsque le changement de travail, repos le plus ordinaire aux gens de lettres, vous conduira dans des sentiers plus fleuris, elle aimera à vous entendre parler des beaux-arts avec cette finesse d'esprit et cette justesse de raisonnement qu'on a admirées dans votre ingénieux écrit sur l'imitation en musique; elle vous saura gré encore de repousser le sophisme dangereux avec l'arme acérée et délicate que le fameux Swift semble vous avoir léguée, et elle vous applaudira également, soit qu'un goût sûr et exercé vous suggère des moyens agréables de soutenir les droits de la raison, soit que la raison, à son tour, vous enseigne à défendre la cause du bon goût.

C'est ainsi que l'empire des lettres, réparant ses pertes par de précieuses acquisitions, a le privilége d'échapper à la destruction, dont le pouvoir s'exerce autour de lui. Les talens, les sciences, les arts ne périssent pas; mais les talens, les sciences et les arts sont des êtres abstraits qui n'ont de commerce qu'avec l'imagination. Dans cette compagnie, ou plutôt dans cette société, car cette expression caractérise mieux les liens qui nous unissent, l'amour des lettres est inséparable d'une tendre affection pour les écrivains qui les cultivent, et nous regrettons amèrement nos coopérateurs, lors même que nous les avons dignement remplacés.

L'intéressant éloge que vous avez fait de votre prédécesseur, prouve assez que vous partagez le sentiment dont nous sommes pénétrés, et que, venant pour la première fois vous asseoir parmi nous, vous n'y paraissez à aucun égard comme un étranger. Ce n'est donc pas pour rien ajouter à la gloire de M. l'abbé Millot, c'est pour ma propre satisfaction que je prétends aussi rendre hommage à des talens dont le public a tiré tant d'avantages, à des vertus que l'Académie chérissait, et dont elle conservera long-temps le souvenir. Par ses ouvrages, M. l'abbé Millot a mérité d'être l'instituteur des peuples; par ses qualités personnelles, il a mérité d'être celui d'un prince que le peuple français doit déjà compter, je ne dis pas seulement au nombre de ses espérances, mais de ses véritables richesses. Eh! qui pourrait douter qu'un Condé ne fût le favori de la victoire? Ce n'était pas cependant le langage que M. l'abbé Millot tenait à son disciple. Plus attentif encore à développer dans son cœur les semences de la vertu que les germes de l'héroïsme, lorsqu'il le voyait entouré de l'éclat et du tumulte des armes, lorsqu'il fallait hâter ses progrès dans la géographie, pour lui faire connaître ces confins de l'Europe, ces colonnes d'Hercule, où deux jeunes princes, avides de gloire et de dangers,

couraient exposer le sang de nos Rois ; ou bien encore lorsque l'illustre élève, visitant le séjour de ses pères, contemplait les trophées de Groningue et de Friedberg, et que, pénétrant ensuite dans la fameuse galerie, cette vaste scène de triomphes s'offrait à ses regards ; il lui disait alors : « Vous voyez comment on se fait craindre ; apprenez comment on se fait aimer. » Vous savez déjà comment on devient grand ; » apprenez comment on se rend heureux. Cet » asile de la gloire, qu'aurait-il été, si les muses » ne l'avaient embelli ? Détournez votre attention de ces tableaux, où le sang des vainqueurs » et des vaincus souille également la terre, » de crainte que vous n'ayez d'autres larmes » à verser que celles de l'admiration. Regardez » ces marbres, ces lambris ; vous y reconnaîtrez » les plus belles maximes des philosophes, les » passages les plus estimés des poëtes anciens et » modernes ; regardez, et ne doutez pas que » les yeux du grand Condé ne se soient plus » souvent fixés sur ces monumens des lettres » que sur ceux de ses victoires. Voulez-vous » connaître une grandeur au-dessus des rois » et des conquérans ? Contemplez celle de la » nature dans cette immense collection que » votre aïeul vient de former. N'écoutez donc » pas ceux qui ne vous entretiendront que de

» la gloire, ou qui ne vous offriraient qu'un » seul genre de gloire. Nul grand homme sans » l'amour des sciences et des lettres; nul homme » estimable sans l'amour du bien public, nul » homme digne d'être aimé, s'il n'est sensible » et bon. » Telles étaient les leçons que le vertueux instituteur donnait à son disciple; heureux de trouver les grands exemples si près de lui, que l'étude des tems reculés n'entrait dans cette éducation que comme un objet de curiosité ! Nous les répétons avec plaisir ces utiles leçons; mais quelque importantes qu'elles soient, elles ne doivent point faire oublier celles que les gens de lettres peuvent puiser dans les ouvrages et surtout dans la vie de M. l'abbé Millot. Elle apprend, cette vie irréprochable, que dans un auteur vraiment philosophe la modération ne nuit ni à la vérité qu'il doit propager, ni à la fortune à laquelle il peut prétendre. En considérant la carrière qu'il a parcourue, on croirait qu'il n'a pas épargné les efforts pour devancer ses rivaux, et il a toujours marché sans précipitation et presque sans projets. En lisant ses écrits, on ne sait ce qui doit le plus étonner ou de la hardiesse avec laquelle il combat d'antiques préjugés, ou du calme qu'il conserve dans cette lutte perpétuelle. Grâces soient rendues à tous ceux qui purifient l'histoire des

germes dangereux qu'elle porte dans son sein ! Cet objet important, M. l'abbé Millot se l'était proposé ; il l'a rempli dans toute son étendue. Heureux les jeunes gens qui se seront instruits dans ses livres ! Ils auront vu un magnifique spectacle, et ils en seront sortis exempts de corruption. Ce fut par ses travaux sur l'histoire ancienne et moderne qu'on le jugea propre à remplir la tâche la plus difficile pour un écrivain véridique, celle d'écrire l'histoire récente. M. le maréchal de Noailles ne s'était pas contenté de servir pendant quatre-vingts ans sa patrie, en citoyen zélé, en général habile, en ministre éclairé ; il avait porté ses vues bienfaisantes jusque sur la postérité. Il était persuadé en effet que les services rendus, soit dans le cabinet, soit dans les armées, n'ont qu'un temps, et que les vérités sont éternelles. Il en concluait que le plus grand bien qu'on pût faire à son pays, c'était de l'instruire ; et sans doute, puisque nos progrès en tout genre sont encore loin de leur terme, puisque les matières les plus importantes à notre bonheur sont presque toujours les moins approfondies, on doit une vive reconnaissance à ces hommes d'état qui, craignant de restreindre les bornes de leur utilité à celle de leur existence, ouvrent à nos regards les trésors qu'une longue expérience

leur a permis de rassembler. Malheureusement M. le maréchal de Noailles n'avait laissé que de simples matériaux; et lorsque des descendans dignes de conserver sa mémoire, lorsqu'une famille distinguée par un mérite héréditaire, et de nos jours, par la plus heureuse adoption, voulut confier ses richesses à M. l'abbé Millot, elle parut remplir le vœu de M. le maréchal de Noailles, et préférer l'homme qu'il aurait lui-même choisi. Peut-être à la vérité cet important ouvrage laisse-t-il quelque chose à désirer; mais c'est un spectacle intéressant de voir un homme de lettres accoutumé à la retraite et au silence, qui se trouve tout à coup environné de toutes les affaires, ou, ce qui revient au même, de toutes les intrigues qui ont agité la France et l'Espagne depuis la guerre de la succession jusqu'à celle de Bavière; de le voir, dis-je, parcourir tranquillement ce labyrinthe des intérêts et des passions, et conserver la même impartialité qui dictait autrefois ses jugemens sur les Grecs et les Romains. Le maréchal de Noailles, pendant une longue carrière, n'avait vécu que dans des temps difficiles. C'est une triste réflexion : mais quelle serait la joie de ce citoyen vertueux, de ce sujet fidèle, qui avait vu la postérité de Louis XIV prête à s'éteindre, la monarchie française prête à se dissoudre;

quelle serait sa joie, s'il était témoin de l'éclat et du bonheur qui environnent aujourd'hui le trône ! Sans doute, à la vue de nos prospérités, il s'écrierait : Puisse une heureuse fécondité perpétuer tant de bénédictions ! Et ce vœu se trouverait accompli.

ÉLOGE DE M. MARMONTEL,

Secrétaire perpétuel de l'Académie française, prononcé à une séance publique de la seconde classe de l'Institut, le 12 thermidor an 13. — 1805.

En entrant dans le lieu qui nous rassemble encore aujourd'hui, la plupart de ceux qui m'écoutent, instruits du noble projet formé par l'empereur de réparer et d'achever le Louvre, et sachant que les travaux qu'on y prépare vont forcer l'Institut de s'en éloigner, auront pensé, non sans un sentiment pénible, que c'est peut-être aujourd'hui la dernière fois que la compagnie tiendra son assemblée publique dans cette antique demeure des rois, devenue depuis près de deux siècles le palais des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Ces regrets sont bien légitimes. Dans ce sanctuaire décoré des statues des hommes célèbres qui ont fondé l'empire et la gloire des lettres françaises, nous sommes, pour ainsi dire, sous leurs yeux, et nous avons pu jusqu'à présent les prendre à témoin de notre zèle à imiter leur exemple et à pratiquer leurs leçons.

Ce n'est qu'avec peine, sans doute, que nous pouvons nous éloigner de ces monumens consacrés à la gloire de nos maîtres et de nos modèles; mais nous emporterons avec nous les souvenirs intéressans qui y sont attachés. C'est dans leurs ouvrages que ces grands hommes vivent, plus encore que dans le marbre et sur la toile qui conservent leurs traits. Au défaut de leurs images, leur gloire demeurera présente au milieu de nous. Nous continuerons d'étudier et de pratiquer les moyens qu'ils ont si heureusement employés pour étendre l'empire de la vérité et multiplier les jouissances de l'esprit; et, comme dans l'Elysée de Virgile, nous ceindrons de couronnes brillantes les fronts de ceux qui, en suivant les traces de ces hommes célèbres et en cultivant les arts, charmes de la vie, ont mérité comme eux d'être mis au nombre des bienfaiteurs du genre humain.

Ce fut une belle institution de l'ancienne Académie que l'obligation imposée à chaque récipiendaire, de mettre sous les yeux du public assemblé les travaux et les succès de son prédécesseur, pratique religieusement observée jusqu'à l'époque où la révolution a rendu l'arche muette, et fermé le temple après en avoir dispersé les ministres.

Ce temple s'est rouvert à l'époque de l'établis-

sement de l'Institut ; mais, dans cette réorganisation, la classe qui comptait parmi ses travaux ceux dont s'occupait l'Académie française, avait cessé jusqu'à ces derniers temps d'observer cette pieuse coutume.

Ce n'est que par une délibération récente que, jaloux de ramener tout ce que les anciens usages ont d'utile et de bon, nous nous sommes distribué les éloges des académiciens morts sans avoir eu de successeurs immédiats, et dont la tombe négligée attend encore qu'on y jette quelques fleurs.

Dans cet honorable partage, une ancienne et constante liaison avec M. Marmontel et une alliance qui a rendu cette liaison plus étroite, revendiquaient pour moi le droit et me prescrivaient le devoir de payer à sa mémoire le tribut que s'imposait l'Académie, d'autant plus que ce travail semble présenter de moindres difficultés à celui qui a passé sa vie avec l'homme qu'il s'agit de faire connaître, tandis que le respect dû à la vérité, et à des auditeurs dont un grand nombre l'a connu, me garantira du danger de flatter son portrait.

Jean-François Marmontel, l'un des quarante et secrétaire perpétuel de l'Académie française, historiographe de France, naquit à Bort, petite ville du Limousin, sur les confins de l'Au-

vergne, en 1723, de parens peu aisés et d'un état obscur.

Après avoir reçu les premiers élémens des lettres et de la langue latine d'un prêtre de son bourg, instruction presque générale avant la révolution et qui sera difficilement remplacée, il fut envoyé à Mauriac, petite ville de la Haute-Auvergne, où était un collége tenu par les Jésuites, et où il fit, depuis onze ans jusqu'à quinze, ses humanités et sa rhétorique. De là, ayant passé au collége de Clermont, il y étudie la philosophie, en pourvoyant à sa subsistance par des répétitions que lui payaient des écoliers moins avancés que lui; trouvant ainsi, dans un travail assidu, des ressources que sa famille ne pouvait lui fournir, sorte de courage contre l'infortune qui se montre dans tout le reste de sa vie, et qui fait un des principaux traits de son estimable caractère.

Soutenu par ce courage, et sans doute aussi par ce sentiment caché qui avertit l'âme de ses forces, il se transporte à Toulouse, où, se faisant répétiteur de philosophie, il entre en même temps dans la carrière littéraire, en composant pour les jeux floraux. L'ode qu'il avait mise au concours n'ayant point eu le prix, il prend cette occasion de se mettre en correspondance avec Voltaire, en lui envoyant son ode et en se

plaignant à lui de l'horrible injustice de l'académie de Toulouse. Une réponse obligeante animant le jeune provincial d'une ardeur nouvelle, il concourt bientôt avec plus de succès, remporte plusieurs prix; et, plein de confiance et d'espoir, il cède aux invitations de l'homme célèbre qui l'appelait sur un plus grand théâtre. Voltaire l'accueille avec bonté, ne dédaigne pas de lui servir de guide, et lui en donne un autre non moins éclairé que lui-même, en lui faisant connaître l'intéressant Vauvenargues.

Le disciple, guidé et encouragé par de tels maîtres, docile à leurs leçons, passionné de l'amour des lettres, donnait déjà de sûrs garans de ses futurs progrès. Bientôt, sous leurs auspices, il compose ses premiers ouvrages, remporte deux prix de poésie à l'Académie française, et, à peine âgé de vingt-quatre ans, met au théâtre une tragédie, *Denis-le-Tyran*, qui obtient un grand succès.

La plupart des hommes de lettres qui se croient quelque talent pour la poésie s'essaient dans le genre le plus difficile, les ouvrages dramatiques; semblables en cela au jeune abbé dont parle M^me^. de Sévigné, qui, près d'entrer au séminaire pour faire ses études, commençait à prêcher en attendant.

Mais pourquoi blâmerions-nous le jeune écri-

vain de se laisser aller à une impulsion naturelle qui n'égare pas toujours celui qui s'y livre? Voltaire avait fait *Œdipe* à dix-huit ans, et il n'en a pas fourni avec moins de gloire la carrière dramatique. Peut-être, pour l'intérêt de l'art, est-il utile que les jeunes athlètes tentent d'abord ce qu'il y a de plus difficile, pour s'assurer de toutes leurs forces. Quoi qu'il en soit, Marmontel, ayant déjà mis au théâtre quatre tragédies avant vingt-huit ans, malgré le succès de la première, reconnut bientôt qu'en ce genre il restait au-dessous des grands modèles.

Il convient que, lorsqu'il a composé *Cléopâtre, il n'avait pas encore senti combien il est difficile de bien écrire*, et que cette pièce *eût besoin de toute l'indulgence du public pour obtenir un demi-succès.* Il dit, de ses *Héraclides*, que c'est de ses tragédies *la plus faiblement écrite.* Il raconte avec naïveté comment la chute de cette pièce, rapprochée du succès des premiers écrits de J.-J. Rousseau, qui ne s'était fait auteur qu'à quarante ans passés, lui fit faire sur lui-même un retour salutaire, et comment il se reprocha *de ne s'être pas donné le temps de penser avant que d'écrire*, et surtout *de s'être trop hâté de produire dans le genre le plus difficile et le plus périlleux ;* modestie rare dont l'exemple est bon à rappeler encore aujourd'hui.

Je suis néanmoins disposé à croire qu'il s'est jugé lui-même trop rigoureusement, et je renverrai les critiques trop sévères à plusieurs de ses pièces où ils reconnaîtront, j'ose le dire, de véritables beautés. J'ajouterai un témoignage qui ne sera pas suspect, celui de M. de La Harpe qui, après avoir employé soixante-dix pages de son *Cours de Littérature* à critiquer avec beaucoup de dureté les trois premières tragédies de Marmontel, dit de la quatrième, *les Héraclides*, que *c'est une pièce très-régulière, dont le fond est vraiment tragique, l'exécution généralement bonne et quelquefois belle, et qui, remise sous les yeux d'un public impartial, s'établirait sur la scène, où elle mérite de rester;* et, *de Numitor*, que cet ouvrage *est digne d'estime*, et *qu'il serait à souhaiter qu'on le remît au théâtre.* Sur quoi j'observerai que, si l'on doit savoir gré au critique qui loue ce qui est bien après avoir blâmé ce qui est mal, on peut lui reprocher avec justice l'âpreté avec laquelle il va poursuivant les productions de la jeunesse d'un auteur presque octogénaire, parvenu par le travail à mûrir et à perfectionner son talent, et qui n'a parlé lui-même de ses ouvrages dramatiques qu'avec une grande modestie.

Marmontel nous apprend que le peu de succès

de ses dernières tragédies donna à son esprit un caractère un peu plus mâle et même une teinte de philosophie ; et en effet il contracta dès lors avec les éditeurs et les auteurs de l'*Encyclopédie* une liaison et une amitié qui n'ont fini qu'avec sa vie, et il commença à coopérer lui-même à ce grand ouvrage.

Les principes de la littérature entrant dans le tableau des connaissances humaines tracé par Bacon, les hommes de lettres qui dirigeaient ce travail, et qui avaient apprécié les talens de Marmontel et connaissaient son activité, lui confièrent le soin de traiter cette partie. Les articles qu'il a fournis à l'*Encyclopédie* sont ceux-là mêmes qui ont formé depuis ses *Élémens de Littérature*, dont je parlerai tout à l'heure ; mais je m'arrêterai ici un moment pour considérer en lui le coopérateur de cette grande entreprise, monument qui conservera la mémoire du siècle qui l'a élevé, et celle des hommes de lettres qui ont concouru à le construire.

Je sais qu'en présentant Marmontel comme l'ami des éditeurs de l'*Encyclopédie* et le compagnon de leurs travaux, je lui fais partager les anathèmes auxquels est en butte aujourd'hui ce que certains zélateurs appellent la philosophie du dix-huitième siècle, sans s'être jamais bien défini ce qu'ils entendent par ces paroles. On leur

demande en effet depuis long-temps : Qu'est-ce que cette philosophie dont vous faites tant de bruit? Est-ce celle de Fontenelle, de Vauvenargues, de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Buffon, de Condillac, de Mably, de d'Alembert, de Thomas, de Turgot, de Saint-Lambert, etc. ? Tous ces écrivains sont en effet des philosophes du 18e. siècle ; mais, comme dans ce nombre il n'y en a pas deux qui aient eu exactement les mêmes opinions, il est impossible, si l'on veut s'entendre et être entendu, de trouver en eux une philosophie commune à tous. Mais je me trompe. Oui ! tous ces hommes ont eu une même philosophie ; c'est cette ardeur de savoir, cette activité de l'esprit qui ne veut pas laisser un effet sans en rechercher la cause, un phénomène sans explication, une assertion sans preuve, une objection sans réponse, une erreur sans la combattre, un mal sans en chercher le remède, un bien possible sans tâcher d'y atteindre; c'est ce mouvement général des esprits qui a marqué le dix-huitième siècle et qui fera à jamais sa gloire; c'est par là que ces hommes utiles se ressemblent tous : voilà la philosophie qui leur est commune.

Ah ! si leurs ennemis conviennent que c'est là le but auquel tendent leurs traits, rendons-leur grâces de leur franchise ; car leur aveu

équivaut à celui-ci : nous ne voulons pas que l'homme devienne plus éclairé, de peur qu'il ne veuille aussi devenir plus libre et plus heureux; et je ne puis croire qu'ils puissent mettre à fin une pareille entreprise, ni qu'une grande nation laisse jamais poser de telles bornes à ses progrès.

Oui, je le dirai sans détour, lorsque dans l'âge où l'âme a sa première énergie, où tous les penchans sont bons, où la vérité a pour nous des charmes si puissans, on a été témoin de ce grand et beau mouvement, de cette tendance vers le bien et la vérité, universelle sans être concertée; lorsqu'on a connu et pratiqué les principaux moteurs de cette noble entreprise; lorsqu'on a partagé leur enthousiasme et secondé leurs efforts selon la mesure de ses talens, on ne saurait lire et entendre, je ne dis pas sans indignation, parce que le mépris l'empêche de naître, mais sans dégoût, ces injures grossières qui n'avilissent que ceux qui les profèrent, et ces déclamations vagues dont l'effet véritable n'est autre que de détourner l'esprit humain de la recherche de la vérité, ou de retarder sa marche vers ce noble but. Si quelques philosophes ont enseigné quelques erreurs, le plus souvent métaphysiques et spéculatives et par là nécessairement étrangères

à la multitude, combattez-les dans des ouvrages que le peuple ne lira pas plus que les leurs; mais reconnaissez dans l'ensemble de leurs travaux, dans le but qu'ils se sont proposé, dans le mouvement qu'ils ont imprimé à leur siècle, un des plus grands bienfaits qu'ait jamais reçus le genre humain.

En composant pour l'*Encyclopédie* les articles de littérature, Marmontel commença vers le même temps à donner au *Mercure* des contes moraux, genre qu'il a créé, car les premiers de ses contes datent de près de cinquante ans, et il en a produit un assez grand nombre pour qu'on puisse en former dans l'histoire de la littérature une classe à part.

Il ne faut, pour en reconnaître le mérite, qu'observer la multitude d'imitations qu'on en a faites, et de pièces de théâtre qu'on en a tirées plus ou moins heureusement, sans que, dans ce dernier cas, ce soit la faute du conte auquel l'auteur n'a pas été obligé de donner toujours un caractère dramatique.

Ce genre a son mérite et ses difficultés. On ne peut pas mettre le conte moral à côté du grand roman qui peint la naissance, les progrès, les effets des passions; et qui, presque à l'égal de la tragédie, remplit à son gré notre âme de sentimens doux ou terribles.

Il est plus difficile, sans doute, de faire agir un grand nombre de personnages et de caractères différens, d'inventer beaucoup de situations intéressantes en les subordonnant à un plan régulier, d'élever devant soi de grands obstacles et de les surmonter heureusement; mais il n'est pas aisé non plus d'imaginer une fiction de peu d'étendue, de la bien conduire sans le secours du merveilleux et par une suite d'événemens pris dans la vie commune, de faire naître l'intérêt en un petit nombre de pages; et ces difficultés, Marmontel les a toutes vaincues.

Un mérite non moins recommandable de cet agréable ouvrage, est la moralité dont il est empreint, non celle qui se fait l'ennemie des doux sentimens et des innocens plaisirs, mais celle qui enseigne à jouir avec mesure des biens préparés à l'homme par le bienfaisant auteur de la nature.

Dans tous ses contes, l'auteur a pour objet de rendre la vertu aimable. Les momens de joie et de bonheur y sont toujours le prix d'un sentiment vertueux ou d'une action de bienfaisance, et le lecteur est toujours conduit à sentir qu'il n'y a rien de mieux à faire pour être heureux que d'être bon.

Quelque forme que les écrivains moralistes donnent à leurs ouvrages, ils sont exposés au

reproche d'avoir fait des satires personnelles. La Bruyère n'a pas échappé à cette imputation, qui n'a jamais été faite à Marmontel, et il nous apprend lui-même qu'il a pris quelque soin pour éviter cet écueil.

Jamais dans ses contes il n'a peint des hommes de la société, de manière à les faire reconnaître et à donner lieu à des applications, différant en cela de quelques auteurs en ce même genre, que nous voyons ne pas se faire scrupule d'introduire dans leurs fictions des personnages réels et connus, pour leur faire débiter des maximes odieuses et commettre des actions viles; coupable emploi de l'esprit et du talent; et j'en appelle à ceux qui m'écoutent, dans les contes de Marmontel, les caractères sont-ils moins vrais, quoiqu'on puisse les regarder comme pris dans la nature abstraite de l'homme en général?

Entre les premiers et les derniers contes de Marmontel, quelques personnes croient voir une différence. Elles disent que, dans ses anciens contes, il y a un peu d'apprêt et quelque chose de ce qu'on appelle manière et qu'on sent mieux qu'on ne peut le définir, et que les nouveaux ont plus de simplicité et de naturel. On pourrait renvoyer ces censeurs à la charmante fable de cet auteur inimitable qu'on n'a

plus besoin de nommer, *Contre ceux qui ont le goût difficile ;* mais, en supposant dans leur critique quelque chose de vrai, j'imaginerais deux causes de cette différence, qui en seraient en même temps l'excuse.

L'une est l'influence de l'exemple que lui donnaient les écrivains de son temps ; car dans les romans, les comédies, et presque tous les écrits de cette époque, le style avait quelque chose des formes contournées qu'on donnait à l'ameublement et aux parures; et il est devenu moins apprêté, j'entends celui des bons écrivains, en même temps que nos vêtemens et nos meubles ont repris beaucoup de choses de l'antique simplicité.

Une seconde cause de cette légère différence entre les anciens contes et les nouveaux, serait le changement survenu dans la situation de l'auteur, entre les époques de ces diverses compositions. En écrivant les premiers, il vivait dans une grande dissipation, au milieu de sociétés bruyantes où l'on cherchait le plaisir sous toutes ses formes et l'esprit dans toute sa parure; il a composé les derniers, lorsque son mariage lui avait fait connaître une vie intérieure moins agitée et plus morale.

Ses anciens contes, fruits d'une imagination jeune et vagabonde, se ressentent d'une sorte

de libertinage de l'esprit. Les nouveaux, écrits dans une situation plus calme, auprès de sa femme et au bruit des jeux de ses enfans, sont plus près de la nature, qui se fait mieux entendre à la maturité de l'âge et dans le silence des passions.

A ces productions agréables (ses premiers contes), le laborieux Marmontel joint bientôt la rédaction du *Mercure*. On voulait faire du privilége de cet ouvrage, l'un de nos plus anciens journaux, un fonds sur lequel seraient établies des pensions pour un nombre de gens de lettres. Il était de l'intérêt de tous que ce fonds fût porté à toute sa valeur, et c'est à quoi parvint promptement Marmontel par des moyens qu'on n'a pas toujours employés après lui dans quelques ouvrages périodiques. Parler aux gens de lettres le langage de la décence en même temps que celui de la vérité; justifier la liberté avec laquelle on observe les défauts, par l'attention avec laquelle on relève les beautés; se refuser à ces traits d'ironie sanglante et pourtant facile, qui ne prouvent rien et qui n'éclairent personne, quoique plus amusans pour le peuple des lecteurs qu'une critique honnête et sensée; parler le ton modéré de la raison, au lieu de consoler l'envie et de flatter la malignité; enfin, et surtout, ne pas prosti-

tuer sa plume à l'esprit de parti : telles furent les lois qu'observa constamment Marmontel dans la rédaction de son journal.

D'heureux effets de ce genre de critique se firent bientôt sentir. Les brillans essais de Malfilâtre furent encouragés. Thomas, rebuté par des censures malveillantes, fut ranimé par les justes éloges donnés à son poëme de *Jumonville*. Les prémices de la traduction des *Géorgiques* furent annoncées avec les espérances qui ont été depuis et remplies et surpassées. Colardeau, La Harpe, Lemierre, et tous les jeunes écrivains qui promettaient quelque mérite, furent guidés dans la carrière par des critiques tout à la fois sévères et bienveillantes, en même temps qu'animés à la poursuivre par la justice rendue à leur talent.

Quoique la littérature soit ici notre objet principal, je ne dois pas oublier que Marmontel fit aussi du *Mercure* tout ce qu'il devait être pour les sciences et les arts, en mettant à contribution toutes les académies de France et tous les hommes instruits, qui s'empressèrent de concourir au succès d'un ouvrage devenu le patrimoine des hommes de lettres.

Malheureusement pour les lettres et pour celui qui les servait si bien, à peine quelques années s'étaient écoulées que le *Mercure* lui fut

été à la suite d'un événement qui doit trouver sa place dans son éloge, parce qu'il a été pour lui l'occasion d'une action dont on peut le louer autant que de son meilleur ouvrage.

Je dirai donc ici que Marmontel, accusé faussement d'avoir fait une satire contre un homme de la cour, après avoir été mis à la Bastille malgré ses dénégations, pressé de nommer l'auteur sous peine de perdre le *Mercure*, c'est-à-dire, 15 à 18,000 liv. de rente, garda le secret de sa société; car ce n'était pas celui d'un ami. Ce n'est là sans doute qu'un devoir rempli; mais, pour le remplir, il faut un courage et un désintéressement peu communs, qu'on peut louer en tout temps, et qu'on ne doit pas omettre de louer dans celui-ci.

La perte du *Mercure* ne découragea pas Marmontel; et, recourant aux ressources que lui fournissait son talent, il donna bientôt deux ouvrages, qui ont beaucoup contribué à étendre sa réputation littéraire, *Bélisaire* et *les Incas*.

Le premier est la morale des rois, mise dans la bouche d'un homme d'état, à qui ses services, son expérience, son âge, donnent une grande autorité. Elle est partout élevée et noble jusqu'à la magnanimité. Mais celui qui donne ces

leçons ne néglige pas de tracer d'une main ferme la morale et les devoirs des peuples.

Bélisaire eut dès l'abord un assez grand succès ; mais la sorbonne et le clergé s'étant alarmés de la doctrine de l'auteur sur la tolérance des cultes établie dans son quinzième chapitre, et le menaçant d'une censure, l'ouvrage fut recherché avec encore plus d'empressement : on en fit en peu de temps plusieurs éditions. Il attira à Marmontel des lettres flatteuses de plusieurs souverains, et fut traduit bientôt dans presque toutes les langues de l'Europe.

La question agitée dans ce quinzième chapitre n'était pas oiseuse.

Depuis plus d'un siècle, la saine philosophie avait commencé à combattre cette doctrine fausse et funeste, qui donne aux souverains le droit d'établir une religion de l'état et celui de forcer leurs sujets à l'embrasser. On avait bien apporté en France quelque adoucissement à l'exécution des lois contre les protestans : cependant la plaie faite à l'état par la révocation de l'édit de Nantes saignait encore ; quelques administrateurs en maintenaient les dispositions dans les provinces du midi ; on en faisait l'apologie dans des ouvrages de parti et dans quelques journaux du temps ; enfin, on touchait encore à une époque où le gouvernement, intervenant dans

les querelles des jansénistes et des molinistes, avait prodigué les lettres de cachet et donné de violentes atteintes à ce droit naturel de l'homme, la liberté des opinions religieuses.

Cette intolérance politique, condamnée également et par l'Évangile et par la raison, ramenée et canonisée au milieu du dix-huitième siècle, avait excité une réclamation puissante de tout ce qu'il y avait d'esprits raisonnables et cultivés, et surtout de ces philosophes, qu'on calomnie aujourd'hui avec tant d'ingratitude, et qui s'efforçaient d'obtenir dès lors cette même tolérance civile que vient d'établir un gouvernement éclairé et bienfaisant.

C'était un service rendu à la nation et à l'humanité que de déférer de nouveau au tribunal de la raison cette grande erreur morale et politique. C'est ce que faisait Marmontel dans *Bélisaire*, et ce qui lui attira l'animadversion des théologiens.

En ce temps-là une censure théologique avait encore de fâcheux effets *civils* (je ne parle que de ceux-là). Buffon en avait eu peur. Marmontel s'occupait, quoique faiblement, de conjurer l'orage; mais Voltaire et d'autres amis le défendaient, en portant la guerre dans le camp ennemi par des brochures piquantes qui se succédaient sans relâche, et qui éteignaient la

foudre jusque dans les mains qui la lançaient. Vingt mille exemplaires de *Bélisaire* étaient répandus dans toute l'Europe avant que la censure parût.

Les théologiens, défenseurs de l'intolérance, servirent mal cette cause en poursuivant *Bélisaire* avec tant d'obstination; car cette obstination même porta Marmontel à reprendre ce sujet, et à le traiter avec plus de développement dans *les Incas*, dont le but est de faire détester ce fanatisme destructeur qui a porté au nouveau monde les crimes dont il souillait l'ancien, et d'établir sur un grand exemple ce principe énoncé par le vertueux et éloquent Fénélon : *que le prince doit accorder à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant tout ce que Dieu souffre, et en n'employant, pour ramener les hommes, que la douce persuasion.*

L'auteur des *Incas* atteint ce but; et, dans cette fiction ingénieuse, embellie de tous les charmes du style, il prouve avec force l'absurdité, l'iniquité de toute intolérance civile, et le droit qu'a tout homme de s'attacher au culte et d'adopter les dogmes religieux qui lui paraissent les meilleurs parmi ceux qui se concilient avec les bonnes mœurs et les bonnes lois; et en cela il a contribué à avancer cet heureux

moment où un législateur éclairé a pu opérer enfin, entre l'empire et le sacerdoce, cette heureuse union qui rend les disciples des doctrines diverses citoyens du même état et enfans de la même famille.

J'arrive aux *Élémens de Littérature* de Marmontel, un de ses plus beaux titres à la gloire littéraire.

Cet ouvrage est le résultat de trente ans de méditations sur l'art d'écrire et sur les divers genres de compositions. L'auteur nous apprend qu'il n'avait été d'abord qu'un recueil d'observations à son usage, qu'il a retravaillées avec soin, pour en faire dans l'*Encyclopédie* la théorie générale de la littérature, et qu'il a revues encore et améliorées dans ses *Élémens*.

Les élémens de toute science doivent être, ce semble, exposés dans un ordre méthodique, puisque ce n'est qu'à l'aide de la méthode qu'on peut faire saisir l'enchaînement des idées et le rapport des parties. L'ouvrage de Marmontel est cependant formé d'articles disposés par ordre alphabétique, ce qui rompt toute liaison.

Marmontel, qui n'ignorait pas que cette marche avait des inconvéniens, lui connaissait aussi des avantages qui la lui ont fait préférer. Il donnait ainsi à une longue suite de préceptes l'attrait de la variété. Dans chaque article l

présentait son objet sous tous les rapports. Il offrait à une jeunesse dissipée et aux gens du monde, qui n'ont pas le temps ou le courage de suivre de longues lectures, une instruction plus facile; enfin, il faisait, pour ainsi dire, de cette étude, une conversation libre et variée, dans laquelle il paraissait s'entretenir et causer avec son lecteur, et qu'on pouvait quitter et reprendre à son gré.

Mais ces raisons, qui eussent suffi à beaucoup d'autres, n'apaisaient pas entièrement les scrupules de Marmontel, qui, pour me servir d'une expression commune, que je vous prie de me pardonner, travaillait en conscience. Il imagina donc d'ajouter à son ouvrage une table méthodique, à l'aide de laquelle on pût le lire comme un traité suivi et complet, où les chapitres seraient placés dans leur ordre naturel; et sa table est si bien faite, qu'elle est à elle seule une preuve sensible du mérite de tout son travail.

Dans notre avant-dernière assemblée publique, vous avez entendu louer le *Cours de Littérature* de M. de La Harpe, qui est en effet bien digne d'éloge.

Je me garderai d'instituer, entre deux ouvrages utiles, une comparaison qui tendrait à rabaisser l'un ou l'autre; mais je puis assigner ce qui distingue chacun des deux.

En épargnant à M. de La Harpe les reproches qu'on peut lui faire sur les derniers volumes de son *Cours*, que les hommes raisonnables et libres de tout esprit de parti regardent comme bien inférieurs aux premiers; et, en ne comparant dans les deux ouvrages que ce qui est relatif à la littérature proprement dite, je dirai : Que, dans le *Cours* de M. de La Harpe, on recueille les jugemens sains que lui-même a portés et qu'on adopte, pour ainsi dire, tout faits; et que, dans celui de Marmontel, on apprend à juger soi-même. Le premier fait d'excellens écoliers, le second forme des maîtres. La Harpe vous enseigne à saisir tous les détails, à ne laisser échapper ni une faute ni une beauté; Marmontel, à faire un ensemble d'après une connaissance approfondie du caractère et du genre des diverses espèces de compositions. Celui-là vous conduit dans la pratique de l'art; celui-ci vous en donne une savante théorie. Les auditeurs naturels de La Harpe étaient et devaient être des gens du monde et surtout des jeunes gens et des jeunes femmes; ceux de Marmontel peuvent être des hommes destinés à professer eux-mêmes, qui recueilleraient de ses leçons les premiers principes de l'art qu'ils ont à enseigner.

De ces travaux utiles de Marmontel, je ne craindrai pas de rapprocher ceux auxquels il

s'est livré pour perfectionner deux genres de spectacles ou de plaisirs, qui, pour les sociétés civilisées, sont devenus de véritables besoins.

Je le vois d'abord ramenant dans l'opéra comique et la décence et le bon goût, donnant des règles à cette espèce de drames, et fournissant à Grétry ces charmans poëmes, dans lesquels cet agréable compositeur a su exprimer par des chants si heureux, et les finesses de la pensée et les délicatesses du sentiment; c'est le mérite qu'offrent *Lucile*, *Sylvain*, *l'Ami de la Maison*, *Zémire et Azor*, spectacles qui ont charmé Paris dans leur nouveauté, et qu'on ne redonne point aujourd'hui sans faire dire aux dépens de qui il appartient : Ah ! voilà comme il faut écrire, et voilà comme il faut chanter !

Enhardi par le succès de ces essais, Marmontel tente le premier d'introduire en France et d'appliquer à nos grands opéras cet art charmant, qui paraissait en Italie une plante indigène qu'on ne pouvait naturaliser dans notre sol. Dans cette vue, conservant avec un respect religieux les beautés des poëmes de Quinault, il y ajoute des paroles coupées à la manière de Métastase, et susceptibles des formes piquantes et variées du chant, et surtout de ce que les Italiens appellent *un motif*. C'est ainsi

qu'il a disposé les poëmes de *Roland* et d'*Atys*. C'est pour cela que je l'ai vu combattre de toute son activité l'indolence du napolitain Piccini, qui, cessant d'être animé par la douce influence d'un délicieux climat, et trouvant ici les rigueurs du nôtre, se déterminait difficilement à mettre les mains sur le piano, et qui eût dit volontiers, comme les Hébreux transportés sur les rives du fleuve de Babylone : Comment chanterai-je les cantiques de mon pays dans une terre étrangère?

Mais bientôt Marmontel fait un pas de plus, et un grand pas, en composant et faisant mettre en musique par Piccini le bel opéra de *Didon*, qui a pour nous l'intérêt d'une tragédie, tous les charmes du chant, et toutes les séductions de ce spectacle magique où tous les arts concourent pour assembler tous les plaisirs.

Je sais qu'à l'occasion des soins qu'il s'est donnés pour naturaliser chez nous la musique italienne, et de la lutte établie entre les deux compositeurs qui se disputaient la scène, on a reproché à Marmontel de s'être laissé aller à trop de vivacité contre les admirateurs passionnés de l'antagoniste qu'on opposait à Piccini. Mais n'avait-il pas été provoqué? Ne faut-il pas pardonner quelque chose à cette espèce d'hommes qui est *irritable*, comme Horace le

dit de lui-même et des poëtes ses confrères? enfin, ne doit-on pas le juger avec quelque indulgence lorsqu'il défend les principes qu'il s'était faits sur la nature du mélodrame, c'est-à-dire, une opinion réfléchie et un système auquel il tient comme à sa création.

Parmi les ouvrages de Marmontel, on trouve encore un assez grand nombre de discours en vers, dont plusieurs ont remporté les prix de l'Académie, et les autres ont été lus dans ses assemblées.

Entre les premiers, on peut distinguer celui qui a pour titre : *Épître aux poëtes*, ou *les Charmes de l'étude*, qui a suscité à son auteur beaucoup de querelles, et dont je dirai quelque chose pour qu'on ne puisse pas me reprocher d'éluder les difficultés de mon sujet. Dans cette *Épître*, on a cru voir des hérésies littéraires : *Boileau copie*, et *je ne vois jamais Boileau sensible*, a dit Marmontel, et on a crié au blasphème.

Je ne crois pas qu'il soit impossible d'excuser Marmontel, en expliquant bien ce qu'il entend par l'invention et par l'espèce de sensibilité qu'il refuse à Boileau; mais il faudrait, pour cela, passer les bornes de ce discours; je me contenterai de dire que, si son opinion est une hérésie littéraire, son talent n'en a pas été infecté; car cette *Épître*, où il est, dit-on, injuste envers

Boileau, est faite à la manière de Boileau, et on peut dire qu'il a ressemblé en cela à des hérétiques en matière plus grave, dont la morale pratique et individuelle est quelquefois meilleure que celle des orthodoxes les plus purs.

Quant aux discours en vers que Marmontel a lus aux séances publiques de l'Académie, je dois dire, à son éloge, qu'il est un des membres de cette compagnie qui ont le plus contribué à donner à ses assemblées l'éclat dont elles ont brillé jusqu'aux premiers mouvemens de la révolution. On doit à Duclos, et surtout à d'Alembert, d'avoir, les premiers, pris quelque soin pour y attirer ces amis des lettres non moins éclairés que bienveillans qui les honoraient de leur présence, et que j'y vois rassemblés encore aujourd'hui. Les moyens qu'ils employaient pour cela, étaient d'engager les académiciens à lire ou de lire eux-mêmes des pièces de prose ou de vers dignes de l'assemblée qui venait les entendre.

Marmontel seconda constamment ces intentions de la compagnie et de ses officiers; et, lorsqu'il eut succédé à d'Alembert dans l'emploi de secrétaire, il montra le même zèle que je rappelle ici comme un modèle que nous nous efforcerons toujours d'imiter.

Les pièces de vers de Marmontel ainsi desti-

nées à des lectures publiques, sont toutes intéressantes par le choix des sujets, par les circonstances dans lesquelles elles ont été lues, et quelquefois par les effets qu'elles ont produits. C'est ce que je montrerai par quelques exemples.

En 1772, son *Discours sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu* fut le signal d'une réclamation universelle en faveur des pauvres, et réveilla pour eux une attention du public et du gouvernement, qui eut des effets heureux et prompts pour l'amélioration des hôpitaux.

Son *Discours sur l'éloquence*, en 1776, convenait à la séance où fut reçu M. l'archevêque d'Aix, dont vous avez entendu naguère louer ici dignement et avec justice les talens oratoires, et qui, dans deux grandes occasions, a parlé des devoirs réciproques des souverains et des peuples avec une force et une vérité dignes de son ministère.

Le *Discours sur l'histoire*, lu à l'Académie en 1777, dans une séance particulière que l'empereur d'Allemagne honorait de sa présence, et depuis dans l'assemblée publique pour la réception de l'abbé Millot, est plein de leçons courageuses pour les maîtres du monde, et de traits de la plus noble liberté.

Enfin, son *Discours* en vers *sur l'espérance de se survivre*, lu à la réception de M. Ducis

succédant à Voltaire, ne pouvait être mieux placé qu'en cette circonstance; car, pour établir la maxime qui est le but de cet ouvrage,

Rien de grand sans l'espoir de l'immortalité,

quel moment pouvait être mieux choisi, que celui où nous venions de perdre l'homme célèbre à qui ce même sentiment a inspiré tant de chefs-d'œuvre qui demeureront *immortels* malgré tous les efforts des ennemis du goût et de la raison?

Ici, Messieurs, finit ce que j'avais à vous dire des ouvrages de Marmontel, imprimés de son vivant; mais il nous est resté de lui plusieurs écrits posthumes, dont quelques-uns sont déjà publiés; tels sont ses *Mémoires* en quatre volumes, et deux volumes sur la *Régence*; et les autres ne tarderont pas à l'être, et comprennent un *Traité de morale*, un *Traité de métaphysique*, une *Grammaire*, et une *Logique*.

Je parlerai d'abord de ses *Mémoires*.

Il y a long-temps que le sévère Pascal a dit : *Le sot projet que Montaigne a eu de se peindre, non pas en passant, mais par un dessein premier et principal!* A cela, tout le monde répète la réponse faite par Voltaire : Le charmant projet que Montaigne a eu de se peindre naïvement comme il a fait, car il a peint la nature hu-

maine, et on aimera toujours le philosophe qui peint sous son nom nos faiblesses et nos folies!

Des censeurs qui, ayant moins d'autorité que Pascal, sont aussi difficiles que lui, font à Marmontel un reproche de même genre; je leur répondrai d'abord en invoquant ce sentiment naturel au cœur de l'homme, ce *désir de se survivre* dont Marmontel a si bien parlé dans le discours en vers qui porte ce titre; ce sentiment, dis-je, ne l'excuse-t-il pas d'avoir voulu laisser après lui quelque aliment aux souvenirs de l'amitié? L'homme sensible qui met dans la bouche de l'époux pleurant sur la tombe d'une tendre épouse, ces touchantes paroles :

On ne me répond point, mais peut-être on m'entend,

a bien pu croire, comme il le dit lui-même,

Que la mort ne rompt pas tous les nœuds de la vie.

Mais la première phrase de ses *Mémoires* en est une suffisante apologie. *C'est pour mes enfans*, dit-il, *que j'écris l'histoire de ma vie; leur mère l'a voulu. Si quelque autre y jette les yeux, qu'il me pardonne des détails minutieux pour lui, mais que je crois intéressans pour eux.* Et qui peut blâmer, en effet, un père d'écrire pour ses enfans son histoire, celle de ses liaisons, de ses travaux, des obstacles

qu'il a rencontrés, des succès qu'il a obtenus ? Tous ces détails doivent leur être précieux; et, si l'on demande pourquoi les rendre publics, j'ose dire que, parmi ceux qui blâment cette publication, il n'en est point qui, possesseurs du manuscrit, eussent voulu le brûler ou le garder inédit, et que ce n'était pas à la veuve et aux enfans de Marmontel à juger ses ouvrages avec plus de sévérité.

On s'est plaint, et peut-être avec quelque raison, de la manière dont Marmontel a parlé de quelques personnages connus ou célèbres, qu'il a, dit-on, mal jugés, soit en les rabaissant au-dessous, soit en les élevant au-dessus de ce qu'ils valaient. Quant aux torts du premier genre, je suis tout prêt à reconnaître ceux dont il peut s'être rendu coupable; car si j'aime Platon, j'aime encore plus la vérité. Je verrai donc avec plaisir les amis de ceux envers qui il a été injuste, et qui les ont mieux connus que lui, redresser des jugemens dictés par quelques préventions dont personne n'est tout-à-fait exempt. Je dirai seulement que Marmontel, en se trompant ainsi, a toujours été de bonne foi, et, mérite peu commun au temps où nous vivons, qu'il a jugé et blâmé, non suivant l'esprit de telle et telle coterie et les opinions de tel ou tel temps, mais suivant sa pro-

pre conviction et son sentiment ; ce qui n'excuse pas l'erreur, mais ce qui affaiblit, aux yeux de l'homme juste et bon, les torts de celui qui se trompe.

J'ajouterai que, s'il a jugé quelques hommes en place avec des préventions trop favorables, j'aime encore mieux cette erreur qui compense, pour ainsi dire, l'autre, que le dénigrement universel de ces frondeurs infatigables, détracteurs nés de tout homme public, parce qu'ils ne croient ni à la vérité ni à la vertu.

Mais ces torts de Marmontel une fois écartés ou pardonnés, quel agrément et quelle instruction ne trouve-t-on pas dans ses *Mémoires* ! Quelle variété, quelle vie dans cette galerie de portraits de tant d'hommes célèbres et de femmes aimables avec lesquels il a vécu ! Quelle franchise et quelle vérité dans les récits de ce qui lui est personnel ! Quelle tolérance des opinions et quelle justice pour les personnes ? Comme il peint le mouvement de ces sociétés brillantes et animées, dans lesquelles il était lui-même toujours en action, et cet heureux temps où tous les esprits se portaient à la fois vers toutes les vérités, en agitant toutes les questions sans troubler la paix de la société, en même temps que les progrès des sciences, des arts utiles et des arts agréables multipliaient pour

elle tous les genres de jouissance dont se compose son bonheur !

Le public semble avoir accueilli les *Mémoires sur la Régence* comme un ouvrage bien fait et bien écrit. Je vois seulement assez généralement établie l'opinion que l'auteur n'a pas été juste envers Louis XIV et M^me^ de Maintenon ; et cette opinion, je la partage. Marmontel s'est laissé égarer en cela par les Mémoires de Saint-Simon, source où il a le plus puisé et dont il ne s'est pas assez défié, en nous avertissant lui-même qu'il fallait s'en défier beaucoup ; mais, à cette erreur près, je le vois observer la loi prescrite à l'historien de ne rien dire qu'il ne croie vrai, et d'oser dire tout ce qu'il croit tel. Quant au style, il est remarquable par la rapidité des récits, la netteté des discussions, la vérité des portraits.

Entre ses ouvrages posthumes qui n'ont pas encore paru, sa *Grammaire* pourra être consultée par les hommes les plus exercés dans l'art d'écrire et de parler ; elle a le mérite d'une grande clarté, qui résulte tant de la manière d'écrire de l'auteur, que de la richesse et de l'abondance des exemples par lesquels il explique et appuie ses leçons, et dont l'ensemble est une sorte d'extrait de nos meilleurs écrivains, que les person-

nes les plus instruites retrouvent toujours cités avec un nouveau plaisir.

Sa *Logique* sera étudiée avec fruit. La forme en est nouvelle : on pourra en contester quelques notions préliminaires sur l'origine des idées et l'analyse des sensations ; mais, lorsqu'il en vient à l'art de raisonner, il fait l'emploi le plus heureux des *Topiques de Cicéron* et des *Analytiques d'Aristote*. Une élégante simplicité, une justesse soutenue, une clarté parfaite, et, comme dans sa *Grammaire*, une grande richesse et un beau choix d'exemples aplanissent les difficultés et font oublier la sécheresse du sujet.

Dans sa *Morale*, après en avoir lié les principes avec la doctrine de l'existence d'un Être Suprême, il compare celle des païens avec celle de l'Évangile, et donne tout l'avantage à celle-ci. Il traite ensuite en autant de chapitres de toutes les sortes de devoirs, et finit par expliquer et démontrer l'intérêt qu'ont tous les hommes, chacun dans leur état, à observer les lois de la morale, qui consiste, selon lui, *à être bon pour être heureux*.

Dans tout ce traité, on trouve l'abondance et la facilité de l'écrivain ; et, en le lisant, il est impossible de ne pas lui savoir gré d'avoir rendu si agréable une instruction si utile.

L'existence de Dieu, l'immatérialité de l'âme,

son immortalité, sa liberté, la solution de l'objection tirée du mal physique et du mal moral, les notions que nous pouvons nous former de la Divinité et de ses attributs, la nature des facultés de l'entendement humain : tels sont les sujets importans traités dans sa *Métaphysique* qui me semble avoir, ainsi que sa *Morale*, le grand mérite de n'être pas un livre fait en copiant d'autres livres, mais l'ouvrage d'un bon esprit qui, dans de longues études et de profondes réflexions, ayant rassemblé une grande quantité d'idées, les dispose avec ordre, et les verse avec autant d'abondance que de facilité.

Jusqu'à présent, je vous ai peint dans Marmontel l'homme de lettres ; il me reste à vous montrer en lui l'homme moral.

Dès sa première jeunesse, il lutte avec courage contre la pauvreté, et parvient à l'éloigner de lui par le travail. Fils tendre et respectueux, il console la vieillesse de sa mère, et devient pour ses frères et sœurs un véritable père.

Entré dans la carrière littéraire, il acquiert et conserve jusqu'à la fin l'amitié des gens de lettres les plus distingués de son temps, ainsi que celle de plusieurs hommes estimables dans les rangs les plus élevés de la société.

Marié, il se livre avec un entier abandon aux devoirs que lui prescrit sa nouvelle situation ;

commerce des femmes, sociétés brillantes, spectacles et liaisons avec les artistes, voyages de plaisir, séjour à la campagne, tout cela cède aux charmes de la vie intérieure, et à ceux de la compagne aimable, spirituelle et vertueuse à laquelle il a uni sa destinée. Heureuse manière de calmer les agitations d'une vie dissipée, en cherchant le bonheur où il est.

Devenu père, il est le modèle d'un amour paternel aussi tendre qu'éclairé. L'instruction et l'éducation de ses enfans l'occupent tout entier. Avec une fortune modique, il n'épargne rien pour remplir ce devoir.

Lié avec beaucoup de gens en place et aux approches de la révolution avec un grand nombre de personnages qui y ont joué des rôles importans, il n'use de la considération qu'ils ont pour lui que pour les éclairer de ses vues et leur inspirer sa modération, et demeure exempt de toute ambition au moment où toutes les ambitions sont réveillées.

Membre de l'assemblée électorale de Paris en 1789, il y porte son excellent esprit; et ceux de ses collègues qui lui ont survécu attestent encore aujourd'hui la sagesse qu'il y montra et le courage avec lequel il combattit les violences de l'esprit de parti qui alloit devenir bientôt l'esprit dominant; sacrifiant ainsi à la vérité

et à la cause du bien public les espérances fondées qu'il avait d'être nommé député aux états généraux.

En 1792, aux premiers jours du mois d'août, témoin des mouvemens qui agitaient la capitale, et conjecturant qu'ils iraient en augmentant et renverseraient tout ce qui se trouverait sur leur passage, il se retire avec sa femme et ses enfans dans un hameau près de Gaillon, en Normandie, où il achète une petite maison de paysan et environ deux arpens de jardin, en se résignant avec courage à la perte de la plus grande partie d'une fortune acquise par de longs travaux, et à une vie obscure, privée de toutes les dissipations de la société à l'âge où elle est plus que jamais un besoin.

En germinal de l'an 5, nommé membre du conseil des anciens par le département de l'Eure, chargé par ses commettans de solliciter auprès du gouvernement le libre exercice des cultes, c'est-à-dire, ce qui est bien remarquable, de demander pour la religion catholique la même tolérance qu'il avait invoquée dans *Bélisaire* pour les religions dissidentes, il écrit sur ce sujet un discours imprimé dans le quatrième volume de ses *Mémoires* et qu'il n'a pas pu prononcer; où, se défendant d'employer les moyens de l'art oratoire qui ne sont plus, dit-il, de son âge, il

est encore éloquent, parce qu'il parle le langage du sentiment et de la vérité.

En fructidor de la même année, les élections de son département ayant été cassées avec celles de quarante-huit autres, après avoir échappé au danger d'aller périr dans les marais de Sinamary, il retourne à sa retraite et à ses livres avec autant de joie que le Berger de la fable, appelé par le monarque à être pasteur de gens, en éprouve à retrouver dans son coffre les instrumens de son premier métier, et à reprendre la vie champêtre dont il a connu les douceurs.

C'est là qu'au sein de sa famille, aimé et respecté de ses voisins, répandant autour de lui le bien que sa modique fortune lui permet encore de faire, travaillant avec assiduité pour laisser à ses enfans ses dernières instructions dans les traités dont j'ai fait ci-dessus mention, il couronne une vie honorable et laborieuse en mourant, pour ainsi dire, sur le champ de bataille et les armes à la main.

Maintenant, Messieurs, je vous le demande, l'homme dont je viens de vous tracer le portrait, n'a-t-il pas des droits à votre estime par son caractère moral, et à votre reconnaissance par ses ouvrages? Ces sentimens ne sont-ils pas justement dus à celui qui, d'une part, a rempli

tous les devoirs de la vie sociale, et de l'autre, employé ses talens à nous ouvrir des sources abondantes d'instruction et de plaisir?

Je sais qu'on se plaint souvent de l'ingratitude des hommes envers ceux qui les ont éclairés et servis. Il y a long-temps qu'on a peint la justice des siècles, les attendant assise sur leur tombe, et ne se montrant à eux que là. Souvent leur vie entière est un combat. Comme tous les hommes à talens, Marmontel a été long-temps en butte à ce que la critique a de plus injuste et de plus amer de la part des écrivains éphémères qui vivent du mal qu'ils disent, car je ne saurois convenir que ce soit du mal qu'ils font.

Enfin, le temps de la justice est arrivé pour lui; mais, que dis-je? elle n'a pas été si tardive; et, bien avant de le perdre, nous avons vu ses ouvrages et son caractère prendre dans l'opinion publique une place distinguée qui leur restera.

Oui, Messieurs, j'aime à penser que si Marmontel, octogénaire, était venu vous apporter ici les fruits de ses dernières veilles, et présider, peut-être, cette respectable assemblée, avec l'autorité de l'expérience et de l'âge, il eût reçu de vous les témoignages de la considération naturellement attachée à la vieillesse

d'un homme de lettres qui a rempli sa vie de travaux utiles ; vous l'auriez vu avec intérêt, près de la fin d'une longue carrière, conservant encore quelque chose de cette énergie du jeune âge, qui est l'âme de l'âme et la vie de la vie. Vous auriez applaudi à ses derniers efforts, et cet accueil qui eût payé tous ses travaux, je pourrai croire qu'il l'eût obtenu de vous d'après l'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu m'entendre.

RÉPONSE

De M. Morellet, présidant l'Académie, au Discours de M. de La Cretelle, le 15 *ventôse an* 13 (1807).

MONSIEUR,

DANS la fonction que j'exerce aujourd'hui, je me félicite d'ajouter un nouveau lien à ceux qu'a déjà formés entre nous une société suivie depuis près de trente ans, qui m'a fait connaître en vous un caractère estimable, des sentimens élevés, un esprit droit et profond; je me trouve heureux d'avoir à louer en vous un homme de lettres, qui, constamment occupé de la recherche des vérités utiles, a connu et mis en œuvre le grand art de les répandre et de les persuader, et dont le caractère et les talens font applaudir au choix de l'Académie, cherchant à réparer la grande perte qu'elle a faite dans la personne de M. de Laharpe.

Je serai court sur un sujet que vous avez épuisé.

La tragédie de *Warvick*, donnée en 1763 par un auteur de vingt-quatre ans; quelques

épîtres en vers et plusieurs autres pièces couronnées par l'Académie, avaient annoncé de bonne heure, dans M. de La Harpe, un talent que l'éloquence vint bientôt disputer à la poésie.

On sait quel heureux effet a produit pour les lettres la résolution prise par l'Académie française, vers 1760, de donner pour sujet des prix d'éloquence, l'éloge des grands hommes dont la nation s'honore, au lieu de laisser les concurrens maîtres du choix. C'est depuis cette époque que ses assemblées publiques attirèrent en foule tout ce qui aimait les lettres pour les faire aimer davantage. L'ardeur de vaincre fut plus grande, lorsque le triomphe eut plus de solennité; et c'est peut-être à cette heureuse innovation que nous devons l'affluence flatteuse dont nous pouvons nous applaudir encore aujourd'hui.

C'est dans ces brillantes assemblées que furent couronnés les *Éloges de Fénélon et de Catinat*, un discours sur les malheurs de la guerre et les avantages de la paix, et plusieurs pièces de poésie, et qu'en une même séance M. de La Harpe obtint les deux prix à la fois. Enfin, dans l'espace de dix ans, de 1766 à 1776, il avait remporté neuf prix à l'Académie française, où il fut admis dans cette même année : c'était entrer dans le temple de la gloire en conquérant.

Mais, vainqueur, il ne se laisse pas amollir

par l'oisiveté. Des pièces fugitives pleines d'agrément, *Éloges de Racine et de La Fontaine*, proposés par d'autres académies, et *Mélanie*, qui fait verser tant de larmes, et *Philoctète*, beau de la noble simplicité des anciens, et *Menzicoff* et *Barnevelt*, et plusieurs ouvrages dramatiques, qui, sans être conservés au théâtre, présentent un grand mérite de style et beaucoup de beautés, remplissent avec éclat toute cette partie de la carrière littéraire de M. de La Harpe.

Mais bientôt au mérite d'avoir produit de bons ouvrages il joint celui d'un excellent critique, peut-être non moins rare que des talens qui laissent après eux une trace plus durable de gloire et de célébrité.

Ce fut une heureuse idée, dans les fondateurs du Lycée, que celle d'ouvrir une école où les gens du monde pourraient perfectionner les connaissances communément superficielles et légères, acquises dans la première jeunesse; et, à cette époque de la vie où l'ame essaye, pour ainsi dire, ses forces et ses goûts, recevoir, ou plutôt se donner à eux-mêmes cette nouvelle et seconde éducation, si puissante parce qu'elle est volontaire, et plus précieuse et plus importante parce que les impressions qu'elle laisse sont plus durables, et modifient communément,

pour le reste de la vie, nos opinions et nos sentimens.

Les fondateurs de cet utile établissement avaient compris dans leurs vues étendues toutes les connaissances humaines; mais nous n'avons à considérer ici que la partie dont s'est occupé M. de La Harpe, et qu'on peut appeler l'histoire critique et raisonnée de tous les arts de l'esprit et de l'imagination, depuis Homère jusqu'à nos jours.

Toutes ces richesses de l'esprit humain sont en effet rassemblées, et pour ainsi dire évaluées dans le *Cours d'étude* de M. de La Harpe. Cette immense carrière, il a eu le courage d'y entrer, et l'a parcourue presque toute entière, arrêté seulement, dans ses derniers pas, par les troubles de la révolution, par le dérangement de sa santé, et par une mort qu'on ne croyait pas devoir être si prochaine.

La simple énumération des objets qu'a traités M. de La Harpe dans son *Cours de littérature* est imposante, et donne une grande idée de son application et de son activité, en même temps que de l'étendue de ses connaissances littéraires.

Son analyse de la Poétique d'Aristote et du Traité du sublime de Longin ouvre dignement cette belle carrière.

En traitant des divers genres de poésie, tant

chez les anciens que chez les modernes, avec quelle sagacité il juge les deux grands poëmes épiques que nous a laissés l'antiquité! avec quel goût exquis il discerne et les taches et les beautés!

Le choix du sujet, le plan, la marche, la distribution des matériaux, les épisodes, les transitions, le style, rien ne lui échappe de ce qui est propre à l'instruction des jeunes écrivains et au maintien des bons principes.

Dans son travail sur les tragiques anciens, on retrouve la même profondeur d'études et la même sûreté de goût.

C'est là que, ne dissimulant point leurs défauts, il fait mieux que personne connaître et sentir leurs beautés, par un moyen qu'il n'est pas donné à tout le monde d'employer, je veux dire, en traduisant en beaux vers leurs plus belles scènes, et en se montrant leur rival en même temps que leur traducteur.

Traite-t-il de la tragédie moderne, c'est avec une profondeur qu'aucun critique ne me semble avoir eue avant lui. On le voit observant avec sagacité si le sujet en est bien choisi, le plan bien conçu, les situations intéressantes et vraisemblables, les caractères conformes à la nature, le dialogue vrai, les scènes liées, le style pur, l'expression des pensées et des senti-

mens juste, la diction harmonieuse. On admire la manière dont il embrasse tout l'ensemble d'un ouvrage dramatique, ce grand œuvre de l'esprit humain, et les analyses qu'il a données des tragédies de Corneille, de Racine, de Voltaire, sont, je ne crains pas de le dire, un des ouvrages de critique littéraire le plus agréable et le plus instructif dont aucune langue puisse se vanter.

Le même soin et le même talent se montrent dans les extraits qu'il a donnés des Traités de Quintilien et de Cicéron sur l'art oratoire, et des plus belles harangues de Démosthène et de Cicéron; et lorsqu'il assigne la différence de l'éloquence grecque et de l'éloquence romaine, et qu'il en trouve le principe dans la différence du caractère national et du gouvernement des deux peuples.

C'est dans son analyse de Quintilien qu'appliquant, avec une heureuse adresse, au Lycée les raisons que ce grand maître donne de préférer les écoles publiques à l'instruction domestique, il fait observer à ses auditeurs, et excite lui-même en eux, ce mouvement que donne à l'esprit une action publique, et cette vivacité plus grande des impressions partagées, et cette énergie plus puissante d'un travail général et simultané des esprits, tournant tout

entier au profit du goût et de la vérité, avantages que nous désirons vivement nous-mêmes de faire trouver aux amis des lettres, qui honorent de leur présence les assemblées de l'Académie.

En donnant dans son cours quelque idée des historiens anciens, il ne s'est guère arrêté sur les Grecs; mais il a jugé avec beaucoup de goût les trois grands modèles, Tite-Live, Salluste et Tacite.

Le premier, selon lui, s'élève sans effort et naturellement jusqu'à la grandeur romaine.

Les couleurs de Salluste sont plus fortes, et sa rapidité plus énergique, quoiqu'il y ait dans son style quelque affectation.

Tacite, dit encore M. de La Harpe, parle à la fois à l'âme, à l'imagination et à l'esprit; avec moins de perfection de style que Tite-Live, il a plus de profondeur dans les idées. Il exprime avec tant de vérité les succès du crime et l'abattement de la vertu, qu'on les voit et qu'on souffre. Les tyrans sont punis quand il les peint.

Le temps ne me permet pas de suivre M. de La Harpe dans toute l'étendue de la carrière brillante qu'il a fournie, et je m'arrête ici pour faire remarquer en lui un mérite dont il devient tous les jours plus important de bien sentir le

prix ; je veux dire la correction, la pureté, la clarté et l'élégance continue de son style toujours sans recherche et sans affectation.

On ne trouve point chez lui de ces expressions enflées qui cachent le défaut d'idées ou la fausseté des pensées, ni de ces associations bizarres, ni de ces acceptions nouvelles et forcées qu'on ose quelquefois assimiler aux hardiesses de Bossuet et de Montesquieu, et qui ne montrent dans l'écrivain que la stérilité de son esprit et l'égarement de son goût.

Enfin un mérite de M. de La Harpe, qui paraît aussi manquer trop souvent aux critiques de nos jours, est sa conviction intime de la doctrine qu'il établit, et un intérêt si vif et si vrai à la conservation des principes de la bonne littérature, que, forcé de blâmer souvent l'aigreur et la dureté de la censure, on voudrait pouvoir y trouver une excuse dans la bonne foi du censeur.

Mais il faut l'avouer, il faut le dire, cette excuse serait insuffisante. Un caractère d'âpreté, de sécheresse et de roideur, qu'on reprochait à M. de La Harpe de porter dans le commerce de la vie, se retrouve trop souvent dans ses critiques littéraires : elles sont souvent cruelles et contre l'intérêt des lettres, plus propres à décourager les jeunes littérateurs qu'à les instruire.

Cette amertume, portée quelquefois jusqu'à l'injustice, s'est montrée surtout dans ses derniers temps contre quelques hommes de lettres, dont la philosophie contrariait des opinions qui n'avaient pas toujours été les siennes. On ne peut méconnaître, dans la manière dont il les combat, l'esprit de parti toujours injuste, même dans la défense des meilleures causes. C'est là qu'on le voit attacher à ces mots respectables de philosophie et de philosophes les mêmes acceptions injurieuses et fausses que lui ont données, dès la fin du siècle dernier, les ennemis de la raison, et qu'on fait revivre aujourd'hui avec encore moins de bonne foi que ceux qui les ont employées les premiers. Enfin, en lisant cette partie de ses ouvrages, on ne peut s'empêcher de lui appliquer une maxime qu'il a lui même enseignée : Oh! qu'il faut se garder d'être ennemi du talent, quand on en a soi-même!

Mais pourquoi m'arrêterais-je sur cette époque de la vie littéraire de M. de La Harpe, qui a été peut-être celle de quelque affoiblissement de son talent, mais où il a certainement commencé à s'écarter de son véritable genre, en traitant d'objets étrangers au fond de ses connaissances.

La littérature était en effet sa véritable carrière; celle où il devait remporter toutes ses

couronnes. Il n'avait guère fait d'autres études. Dans ses liaisons avec les hommes de son temps appelés philosophes, dont il partageait alors sur beaucoup de points la liberté de penser, ses conversations se portaient constamment sur l'éloquence et la poésie, objets dont il parlait fort bien, parce qu'ils lui étaient familiers. On ne sait point dans l'âge mur, ni dans l'âge avancé, ce qu'on n'a point appris dans les années de sa vie où se forme l'esprit, et où il assemble tout le fonds de ses idées.

Malheureusement, et c'est un des fléaux de notre temps, il arrive souvent que pour avoir appris à manier la langue avec quelque adresse, on se croit en état de traiter des sujets graves et profonds, par ce qu'on sait en écrire, confiance qui mène à de grandes erreurs, et ce qui est pis, à de grandes injustices.

Ce caractère de M. de La Harpe, les formes et le ton de sa critique, lui avaient fait trouver dès son entrée dans la carrière littéraire, beaucoup d'obstacles qu'il avait surmontés. Son courage, sa constance et ses succès avaient subjugué ceux-là mêmes qui se déclaraient les ennemis de son caractère; mais il est utile de remarquer ici que les hommes de lettres qui l'avaient apprécié bien avant que les gens du monde eussent senti ce qu'il valait, s'empressèrent de l'appeler

au milieu d'eux; exemple encourageant de la justice que le talent est toujours sûr de trouver auprès des hommes à talens.

Pour vous, Monsieur, vous n'avez point eu à vaincre de pareils obstacles. Un caractère facile, une bienveillance obligeante, une indulgence éclairée, s'unissant à vos titres littéraires, disposaient les membres de l'Académie à céder au désir que vous montriez d'être admis parmi eux, et vous donnaient des droits qu'ils ne pouvaient méconnaître.

Cette compagnie, qui ne se sépare point de celle qu'elle remplace et dont elle avoue les jugemens, ne peut oublier que, dès 1781, l'Académie française a regretté de n'avoir pas un second prix à donner à votre éloge de Montausier, dans lequel vous avez eu pour concurrent un homme d'un esprit distingué, dont vous devenez aujourd'hui le confrère. Je puis rappeler ici le jugement que M. de La Harpe porte de cet ouvrage, où il trouve quelques incorrections, mais où il reconnaît, j'emploie ses termes, du mouvement et de l'effet, une diction naturelle et animée, et des traits forts et frappans. On se rappelle avec plaisir aussi que le regret témoigné par l'Académie détermina deux amis généreux des lettres à lui envoyer chacun les fonds nécessaires pour un second

prix ; témoignage flatteur de l'espérance que donnaient dès lors vos talens, et que vous n'avez pas trompée.

Je citerai aussi avec éloge une autre production littéraire dont vous avez essayé d'enrichir notre théâtre ; je veux dire ce drame d'une forme nouvelle, dont l'étendue est trop considérable pour être renfermée dans une seule représentation. Vous dites que la scène doit pouvoir s'enrichir de nouveaux genres, quand ils sont bons, et que c'est par là qu'elle peut s'approprier chez nous une foule de beaux sujets et de conceptions originales des théâtres des autres nations.

Mais, sans entreprendre de discuter cette théorie générale, je dirai que les applications en sont rarement heureuses ; que les hardiesses en ce genre sont toujours des facilités de plus que l'auteur se donne ; ce qui ôte à l'art un de ses plus grands mérites, celui de la difficulté vaincue, et qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, à des Français familiarisés avec les chefs-d'œuvre de nos grands auteurs dramatiques, de se prêter à la violation de ces lois observées par des hommes de génie qui ont su les concilier avec les plus grandes beautés.

Mais, en se refusant à une innovation que vous ne donnez vous-même que comme un essai, on

peut vous savoir gré de l'avoir tentée. On trouve d'ailleurs, dans votre drame, un grand nombre de scènes touchantes, des sentimens élevés, des caractères bien tracés; beautés qui assurent le succès de votre ouvrage à la lecture, et qui en font aimer et estimer l'auteur.

Je dirai la même chose, Monsieur, de plusieurs plaidoyers distingués par l'importance et la justice des causes que vous y défendez, et sur lesquelles vous avez su attirer l'attention et l'intérêt du public; de votre Mémoire sur une question importante de l'administration du commerce, la liberté de celui de l'Inde, où vous montrez en même temps la connaissance des lois et celle des vrais principes de l'administration; de votre écrit contre le préjugé des peines infamantes; et de votre Discours sur les détentions arbitraires; et d'un grand nombre d'ouvrages où vous avez su répandre sur des discussions judiciaires un caractère tout à la fois littéraire et philosophique, et où vous avez suivi les traces et les principes de cet illustre et vertueux magistrat, M. de Malesherbes, qui, après avoir défendu toute sa vie la cause des peuples, a terminé son honorable vie en défendant la cause d'un roi, et qui vous a montré jusqu'à la fin de sa noble carrière une estime

et un attachement garans de votre mérite et de vos talens.

Continuez, Monsieur, d'appliquer l'art d'écrire à des objets utiles. C'est lorsque l'éloquence est ainsi employée qu'elle est vraiment digne de l'homme. Ce sera seconder les vues du gouvernement sous lequel nous vivons, qui protége les sciences, les lettres et les arts, comme des moyens nécessaires du bonheur d'une grande nation et de la gloire de celui qui la gouverne : car c'est par là que je louerai celui qui mérite d'être loué par tant d'autres côtés.

J'imiterai dans le sanctuaire des lettres l'exemple que je reçois du sanctuaire des lois; et comme dans la fête inaugurale de la statue du grand homme que nous admirons, le chef du corps législatif a présenté ce monument comme érigé, non au conquérant, mais au restaurateur des lois ; et moi aussi, en laissant à des hommes plus éloquens le soin de célébrer le vainqueur de nos ennemis, le législateur de cet empire, le restaurateur de l'ordre public, et bientôt, sans doute, le pacificateur de l'Europe; dans cette enceinte décorée des images de ces grands hommes qui ont fondé l'empire des lettres françaises, et où se trouvent en ce moment réunis en si grand nombre ceux qui en sont encore la gloire et le soutien; je louerai dans

l'auguste chef de la nation le protecteur de nos travaux et le juge éclairé qui les apprécie ; celui qui veut régner sur des hommes instruits, parce qu'il est assuré d'obtenir leurs suffrages; celui que les sciences et les lettres qu'il a cultivées et protégées, immortaliseront en donnant son nom à son siècle, qui n'aura rien vu de plus grand, de plus puissant que lui.

RÉCIT

Fait à la seconde Classe de l'Institut de la manière dont les titres et les registres de l'Académie française ont été conservés dans la révolution par M. l'abbé Morellet, pour être replacés dans la bibliothéque de l'Institut, lu dans l'assemblée publique du 15 ventôse de l'an 13 (1805), à la réception de M. de La Cretelle.

J'ai l'honneur de vous présenter pour être placés dans la bibliothéque de l'Institut un portefeuille contenant les titres et papiers de l'Académie française, cinq volumes des registres de ses séances, trois volumes de ses délibérations, et un volume de ses remarques sur le Quinte-Curce de Vaugelas, pièces que je crois avoir sauvées de la destruction qui a fait disparaître beaucoup d'autres monumens précieux de la gloire littéraire des deux derniers siècles. Permettez que je vous rende compte des circonstances qui ont concouru à leur conservation.

Tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire de notre révolution savent que, dès la fin de juin 1793, le vandalisme commençait ses

ravages. On annonçait dès lors la suppression de tous les corps littéraires, parmi lesquels l'Académie française était un de ceux que les novateurs décriaient avec le moins de ménagement.

D'un commun accord, nous convînmes, dans la séance du 5 août, d'interrompre nos assemblées; et c'est en effet la dernière qu'ait tenue l'Académie française.

Le 8 août fut porté le décret qui supprimait les académies, et, quelques jours après, les scellés furent mis sur la salle de nos assemblées particulières, où se trouvaient une bibliothéque d'environ six cents volumes, servant au travail de l'Académie, les portraits en grand de Richelieu et du chancelier Séguier, une vingtaine de bustes et quelques médailles.

Parmi ces effets devaient naturellement se trouver aussi environ quatre-vingts portraits des académiciens, qui couvraient nos murs, les titres et papiers de l'Académie, les registres de ses délibérations, etc.

Mais des mesures prises avant de terminer nos séances avaient mis ces objets à l'abri d'une première invasion.

Quant aux portraits de nos confrères, nous les avions fait détacher des murs et mettre en pile dans une des tribunes fermant à clef de la

salle des assemblées publiques, qui précédait la salle de l'Académie française.

On peut croire que c'est à cette précaution que nous devons de les avoir conservés. Ils ont été retrouvés l'année dernière et rassemblés par les soins de nos deux collègues, M. Lacuée et M. Raymond, architecte du Louvre.

Nous pouvions abandonner sans beaucoup de regrets la bibliothéque, quoique de quelque valeur et formée par les académiciens eux-mêmes et de leurs deniers, et les portraits des grands hommes qui ont illustré l'Académie et qu'immortalisent leurs écrits bien plus que leurs images; mais nous craignions davantage pour des objets dont la perte eût été plus fâcheuse. Les titres de l'Académie, l'acte authentique de son établissement en 1635, la suite non interrompue de ses délibérations, de ses assemblées, de ses élections, de ses règlemens, de ses relations immédiates avec le souverain, étaient menacés d'une destruction qui ne respectait pas plus les monumens du génie, que le silence des tombeaux.

J'étais directeur, et, en l'absence de M. Marmontel, éloigné depuis plus d'une année, je remplissais la fonction de secrétaire. A ces deux titres, je m'étais cru non-seulement autorisé par les circonstances, mais même obligé de faire tous

mes efforts pour sauver ces restes précieux, et je les avais emportés chez moi, disposé à les rendre lorsque quelqu'autorité les demanderait, démarche qui, dans ces temps malheureux, n'était pas sans quelque danger.

C'est, Messieurs, à ce pieux larcin (car je ne rougis pas de l'appeler ainsi) que nous devrons la conservation de notre généalogie littéraire et des titres d'une sorte de noblesse qui ne peut faire ombrage aux amis les plus ardens d'une juste égalité. Je remets dans vos mains la chaîne qui rattache cette compagnie à la première Académie française, ou plutôt qui fait de l'une et de l'autre une même académie. Vous retrouverez dans ses délibérations l'esprit qui l'animait, la modération et la dignité qu'elle a constamment gardées, et des matériaux pour la suite de son histoire, devenue aujourd'hui la vôtre et que nous n'avons que jusqu'à l'année 1784.

Enfin, messieurs, vous y verrez encore avec quelque intérêt jusqu'aux simples noms de vos illustres devanciers, tracés de leur propre main ; car le souvenir de ces hommes célèbres s'attache aux plus légères circonstances, parceque nous voulons l'avoir toujours présent et qu'il nous intéresse toujours.

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

Ou Réponse à l'Écrit de M. de CHAMFORT, *qui a pour titre :* DES ACADÉMIES.

IL paraît un discours contre l'Académie française, par M. de Chamfort, de l'Académie française, dans lequel il dénonce au public et à l'assemblée nationale cette compagnie comme « inutile, ridicule, méprisée, dégradée jusqu'au plus » coupable avilissement, créée pour la servitude, » école de flatterie, de servilité, d'abjection; » prolongeant les espérances insensées du despotisme, en lui offrant sans cesse des auxiliaires, des affidés, et, si les circonstances le » permettaient, des complices; faisant payer » aux rois ses paroles ou son silence; sacrifiant » le bonheur des hommes à des places académiques, à des faveurs de cour, prime honteuse dans le plus infâme des trafics, celui de » la liberté des nations; n'ayant pour défenseurs que des ennemis de la révolution, etc. »

Lorsqu'un homme, membre d'une compagnie où il a désiré et sollicité d'être admis, et dont il n'a jamais eu à se plaindre personnellement, attaque son corps avec tant de violence,

il est, ce me semble, soumis à deux obligations indispensables.

La première est d'être bien assuré de la réalité des abus qu'il révèle, des délits qu'il dénonce.

La seconde, en supposant qu'il ait reconnu cette dénonciation comme un devoir envers la société, de s'être assuré qu'aucun autre que lui ne se chargerait de le remplir.

Quelques observations me persuadent que M. de Chamfort n'a observé ni l'une ni l'autre de ces règles.

Depuis son entrée dans la carrière littéraire, c'est-à-dire depuis plus de vingt années, M. de Chamfort a eu constamment l'Académie devant les yeux avant d'y être admis. Il ne manquait aucune des assemblées publiques; il concourait pour les prix; il passait sa vie avec les hommes de lettres dont il ambitionnait de devenir le confrère; il a été plusieurs fois couronné de leurs mains.

Depuis son admission, c'est-à-dire, depuis dix années révolues, aucun académicien ne s'est montré plus assidu que lui aux assemblées. Trois fois par semaine il a partagé les occupations de la compagnie; trois fois par semaine il a vécu près de deux heures en société avec ses confrères.

La sagacité de M. de Chamfort est trop connue pour qu'on puisse supposer qu'aidé d'observations faites au sein même de la compagnie, il ne fût pas parvenu de bonne heure et dès long-temps à fixer ses idées sur cette institution.

Or, nous avons droit de supposer et de croire que jusqu'à ces derniers temps au moins, ces idées étaient favorables. Son assiduité et son silence pendant plus de dix années, ne permettent pas de penser qu'il ait vu l'Académie sous l'aspect odieux sous lequel il voulait la montrer à l'assemblée nationale par l'organe de M. de Mirabeau.

Avec le courage qu'il affiche, l'esprit de liberté qu'il annonce, le patriotisme qu'il professe, s'il eût vu dans l'Académie tant d'inutilité et d'ineptie d'une part, de l'autre une si basse flatterie, une complicité si criminelle avec les tyrans, un trafic si infâme de la liberté des peuples etc.; comment se serait-il tu si long-temps? comment aurait-il dissimulé des vérités si importantes et des dangers si grands? comment n'eût-il pas dénoncé l'Académie, sinon au gouvernement qui était complice de ses iniquités, au moins à l'indignation publique, à la nation, à l'Europe entière?

Quelle nouvelle lumière a donc éclairé M. de

Chamfort sur les vices de l'institution qu'il dénonce à la nation, après avoir passé dix années dans son sein sans les apercevoir ? comment se trouve-t-il tout à coup si sûr qu'ils sont graves, et que le seul remède qu'on puisse y apporter est la destruction de l'Académie ? Comment ces sentimens sont-ils nés en lui précisément au moment où il a vu l'Académie attaquée, et où l'on a mis en question à l'assemblée nationale : Si elle serait conservée ou détruite ? Je doute que M. de Chamfort puisse donner une réponse satisfaisante à ces questions.

J'ai dit en second lieu que M. de Chamfort, en s'élevant ainsi contre la société dont il est membre, peut être blâmé de ce procédé, parce qu'il n'y était pas obligé, parce qu'il ne pouvait pas douter que la dénonciation dont il s'est chargé n'eût été faite par beaucoup d'autres zélateurs de l'intérêt vrai ou prétendu de la nation à la destruction de l'Académie.

J'ai du moins vu jusqu'à présent cette morale établie. Quelques exemples récens que M. de Chamfort a préféré de suivre, m'apprennent qu'il y en a une toute nouvelle, selon laquelle ce genre de délation est appelé patriotisme, et vaut à ceux qui se montrent ainsi une sorte de gloire appelée popularité, qui les conduit souvent à des avantages plus réels.

Mais l'opinion publique, qu'il faut distinguer de l'opinion populaire, n'a pas encore consacré ce nouveau genre d'héroïsme; de sorte qu'on pense encore assez généralement parmi les gens dont le suffrage peut être compté, qu'un homme de quelque délicatesse ne peut pas se faire le délateur, l'accusateur, l'instrument de la destruction d'un corps dont il s'est fait honneur d'être membre, et que, s'il faut abattre l'arbre qui lui a prêté son ombrage, il doit laisser à d'autres le triste emploi de frapper les premiers coups.

D'après ces observations, on peut, je crois, déclarer à M. de Chamfort que son procédé envers l'Académie sera blâmé par toutes les personnes pour qui la décence, l'honnêteté, les convenances sociales ne sont pas des mots vides de sens.

Mais ce n'est pas des torts personnels de M. de Chamfort que je prétends m'occuper ici. Ils sont, je crois, aussi indifférens à l'Académie qu'à moi-même. Je ne veux qu'examiner les prétendues preuves sur lesquelles il appuie le jugement qu'il porte de l'Académie. Ce n'est pas qu'il ait rien trouvé de neuf sur ce sujet; il n'a fait que répéter Desfontaines, Fréron, Sabathier, et d'autres auteurs de feuilles périodi-

ques de nos jours, illustrés dans la même carrière. Il a seulement revêtu de formes quelquefois nouvelles les pensées brutes qu'il a empruntées de ces messieurs ; mais je suis obligé de dire, et je me flatte de prouver, qu'il n'y a mis ni plus de justice, ni plus de décence et de politesse qu'eux.

M. de Chamfort commence par établir que Richelieu, « en formant l'Académie de quelques hommes de lettres qui s'assemblaient librement et par goût chez un de leurs amis, fut conduit à vouloir influer sur cette société naissante, et à la constituer sous l'autorité publique, par cet instinct rare qui l'éclairait sur tous les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme. »

Le despotisme est une fort mauvaise chose ; mais il ne faut pas le voir partout et le poursuivre où il n'est pas : car alors l'amour de la liberté dégénère en une véritable manie, à moins qu'on ne puisse soupçonner pis.

Les vues du cardinal de Richelieu dans l'établissement de l'Académie ont été, selon tous les gens raisonnables, et jusqu'à M. de Chamfort, de perfectionner la langue et d'encourager les lettres par la distinction que donnerait l'Académie à ses membres, et surtout par l'égalité précieuse qu'il établissait entre eux,

de quelque rang et condition qu'ils fussent, égalité qui ne peut faire partie d'aucun plan de tyrannie.

Je dirai, en second lieu, que si Richelieu eût eu un instinct si rare sur les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme, cette lumière l'abandonna dans la fondation de l'Académie. Il a manqué de cette grande sagacité, s'il n'a pas vu ce qu'ont vu les plus sots tyrans, que la culture de l'esprit dans ses plus faibles degrés est ennemie née de la tyrannie, et que tôt ou tard elle la détruit.

Richelieu, avec des projets de tyrannie, eût donc dissipé cette association naissante plutôt qu'il ne l'eût favorisée; et l'événement a parfaitement prouvé qu'il eût mieux calculé, puisque l'Académie française et les académies en général ont préparé et hâté certainement les progrès des lumières et de la liberté publique.

Enfin j'ajouterai une réflexion qui pourra paraître un paradoxe à M. de Chamfort, et que je n'en crois pas moins vraie; c'est que Richelieu a plus fait pour la liberté de la nation, que beaucoup de nos modernes Brutus. Le despotisme qui opprimait alors la nation était celui des grands. Il l'attaqua avec vigueur, l'affaiblit, l'extirpa presque. Mais, quoiqu'il ne pût le combattre qu'en fortifiant l'autorité des

rois, qui pouvait dégénérer en despotisme à son tour, la liberté des peuples gagna pourtant prodigieusement à ce grand changement. Au lieu de tyrans disséminés sur toute la surface du royaume, et le pressant, pour ainsi dire, sur tous ses points, la puissance royale domina seule, et ne comprima plus que les têtes élevées. Or, abaisser et contenir les grands, qu'était-ce autre chose que détruire cette aristocratie à laquelle on reproche aujourd'hui des torts anciens, plutôt que des injustices récentes dont ce même Richelieu nous avait préparé les moyens de nous défendre?

J'ai dit que l'égalité académique établie par Richelieu, et le mélange des gens de lettres et des gens de la cour, peut servir à justifier Richelieu du plan de tyrannie que lui prête M. de Chamfort. On a de tout temps loué cette heureuse idée. Cette opinion est trop générale, trop bien établie, trop de bons esprit l'ont défendue, pour qu'elle ait besoin de l'être encore contre les déclamations de M. de Chamfort. Il faut cependant l'entendre sur ce point.

« On a trop vanté, dit-il, cette prétendue égalité académique, qui, dans l'inégalité politique et civile, ne pouvait être qu'une vraie dérision; car qui ne voit que mettre Racine à côté d'un cardinal, était aussi impossible alors qu'il le

serait aujourd'hui de mettre un cardinal à côté de Racine? »

La malignité devient risible lorsqu'elle ne s'entend pas elle-même, parce que nous y voyons une finesse déjouée et un effort trompé. Or, dans tout ce passage, M. de Chamfort paraît ne s'être point entendu.

L'égalité académique établie par Richelieu, est celle en vertu de laquelle l'homme de lettres, le ministre, le cardinal, le maréchal de France, ont été admis à l'Académie de la même manière, en sollicitant eux-mêmes leur admission, n'y ont eu aucune place distinguée, ont été tenus aux mêmes devoirs et soumis aux mêmes règles. C'est une égalité dans la société qu'il établissait, et la seule qu'il y pût mettre, mais réelle et non prétendue, puisqu'elle a été vraiment ce qu'il a voulu qu'elle fut.

Cette égalité académique n'a point été *dans l'inégalité politique et civile*, phrase absolument inintelligible. Mais elle ne l'a pas détruite; car je suis contraint d'avouer que Richelieu n'avait pas élevé ses vues jusqu'à la destruction de toute inégalité politique et civile dans l'état; qu'il a ignoré profondément les grands avantages qu'on pourrait trouver à mettre un pair de France sur la même ligne, au politique et au civil, qu'un artisan, qu'un journalier, ou même

qu'un simple homme de lettres ; mais il a voulu que cette inégalité fût absolument oubliée à l'Académie ; et c'était une vue assez noble qui a honoré Richelieu dans l'esprit de tous les hommes de sens qui ont parlé de l'Académie avant les découvertes de M. de Chamfort.

Il est vrai que si la destruction entière de toutes les inégalités politiques et civiles est une fois opérée, l'égalité académique n'aura plus le même mérite ; mais si l'on était juste, il faudrait toujours savoir gré à Richelieu d'avoir établi celle-ci en attendant mieux.

La raison sur laquelle M. de Chamfort se fonde pour prouver que l'égalité académique est une vraie dérision, est encore inintelligible. Quelle impossibilité voit-il donc à ce que Racine fût mis, sous Louis XIV, à côté d'un cardinal, et qu'un maréchal de France soit mis aujourd'hui à côté de M. de Chamfort, si celui-là veut bien s'y tenir ? Mettre Racine à côté d'un cardinal dans l'établissement de l'Académie dont il s'agit ici, n'étoit autre chose que leur donner à tous deux des droits égaux et les mêmes dans la société littéraire dont ils étaient membres. Or c'est ce que Richelieu a fait, et par où il a relevé l'éclat des lettres, et enseigné à la nation à y attacher la considération qu'elles méritent.

Il est curieux d'observer avec quelle étourde-

rie M. de Chamfort, après avoir prononcé que cette égalité académique était une vraie dérision, nous dit lui-même les bons effets de cette institution, tant il est impossible à sa mauvaise volonté de les dissimuler.

» Ce mélange de courtisans et de gens de lettres fut regardé alors, dit-il, comme un service rendu aux lettres; et c'était peut-être en effet hâter de quelques momens le progrès des idées, c'est-à-dire, le temps où la nation serait disposée à mettre le mérite à sa place; elle estima davantage Patru, en voyant à côté de lui un homme décoré. »

Mais je lui demanderai comment une institution qui hâtait *en effet* le progrès des idées, qui disposait la nation à mieux sentir le mérite, et à le mettre à sa place, qui lui faisait estimer davantage le talent, en le lui montrant sur la même ligne que les hommes décorés et du plus haut rang dans la société; comment, dis-je, une institution qui produisait de tels effets, selon M. de Chamfort lui-même, n'était-elle, toujours selon lui, qu'une vraie dérision? Lorsqu'on se permet de si grossières contradictions, il ne faudrait pas du moins que des assertions qui se combattent si fortement, fussent dans la même page, de manière à être saisies du même coup d'œil.

M. de Chamfort répare bien vite la maladresse de ses aveux, en combattant avec intrépidité cette opinion commune, que l'Académie française a été utile aux lettres, comme une récompense honorable des succès littéraires, et comme un objet d'ambition qu'ont eu les hommes de lettres les plus distingués.

Pour triompher plus aisément de ceux qu'il appelle les *partisans de l'Académie*, qu'il nous assure être *en petit nombre*, et tous *ennemis de la révolution*, il leur prête à son besoin des argumens dont ils ne se sont jamais servis.

« Ils prétendent, dit-il, que la gloire de tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, membres de l'Académie française, est le patrimoine de l'Académie, une propriété académique, une gloire académique, et non pas une gloire nationale, parce qu'ils n'ont composé leurs ouvrages que pour être admis à l'Académie ; et quant à ceux qui n'ont pas obtenu cet honneur, ils appartiennent encore à l'Académie, parce qu'ils n'ont rien fait de bon que poussés par le même motif. Qui croira, continue M. de Chamfort, que Corneille n'ait écrit *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, que pour obtenir l'honneur d'être assis entre MM. Granier, Salomon, Porchères, Colomby, Boissat, etc. ? »

Je demanderai d'abord pourquoi l'Académie

ne regarderait pas comme rejaillissant sur elle la gloire littéraire des grands écrivains qui ont formé la compagnie? Pourquoi ne dirait-on pas que Corneille, Racine, Fénélon, Montesquieu, Voltaire, appartiennent à l'Académie ? Ces grands hommes appartiennent à la nation sans doute; mais ils appartiennent aussi aux corps au sein desquels ils ont été formés, ou dans lesquels ils ont vécu. L'Université de Paris se glorifie d'avoir eu des Rollin, des Lebeau, des Cochin, des Thomas, des Delille; le Parlement s'honorait des de Thou, des Molé, des d'Aguesseau, des Lamoignon. Cette espèce de propriété des corps sur leurs membres n'a pas d'autres titres, et ces titres lui suffisent. Corneille et Racine, Fénélon et Massillon, sont une richesse académique en même temps qu'une richesse nationale, comme Turenne et Catinat ont illustré à la fois leur famille et leur nation.

Attribuer, comme fait M. de Chamfort, aux défenseurs de l'Académie d'avoir dit que ces écrivains célèbres n'ont composé leurs ouvrages que pour être admis à l'Académie, c'est leur prêter une sottise qui n'a été dite par personne.

On a bien dit que l'établissement de l'Académie a été un encouragement à la culture des lettres, et que le désir d'y être admis peut avoir

contribué, et a contribué en effet à soutenir en France la gloire des lettres ; mais la mauvaise foi est manifeste à subtituer une proposition exclusive à une proposition qui ne l'est point, et à expliquer une assertion modérée et modeste par une exagération qui devient une véritable absurdité.

C'est une assertion modérée et non exclusive, que de dire que le désir et l'espoir d'être admis dans une compagnie dont les membres étaient honorablement distingués par l'opinion publique, ont encouragé les lettres et contribué, conjointement avec beaucoup d'autres causes dont on ne conteste pas l'action, à faire produire ce grand nombre de bons ouvrages dont s'honore la littérature française ; et c'est une assertion exclusive, exagérée et fausse par là même, que de dire que Corneille, Racine, Voltaire, Montesquieu, n'ont écrit leurs immortels ouvrages que pour entrer à l'Académie : impertinence que personne n'a dite.

Quant aux rapprochemens que fait le critique de l'auteur de *Cinna* et de *Polyeucte* avec quelques hommes de lettres dont les ouvrages, bons pour leur temps, n'ont pas passé à la postérité, j'observerai d'abord que M. de Chamfort, qui est fort bon plaisant, devrait dédaigner les plaisanteries trop faciles et trop communes, deux

qualifications qui conviennent assurément à celle qu'il fait ici.

Je répondrai ensuite à son ingénieuse citation par ces mots de d'Alembert dans la préface de ses *Éloges*: « Les noms de nos prédécesseurs sont inscrits dans le grand livre de la postérité, chacun à la place qu'il mérite, et cette place n'est pas toujours également favorable à leur mémoire; mais pourquoi l'Académie le dissimulerait-elle? comme si chaque place vacante pouvait toujours trouver à point nommé un mérite éminent pour la remplir, et comme si les circonstances qui se trouvent quelquefois contraires aux intentions les plus louables, nous avaient toujours permis de suivre dans nos élections la voix publique et le vœu des gens de lettres.

Cette affectation de citer quelques noms d'académiciens obscurs, dont les Corneille et les Racine peuvent n'avoir pas ambitionné d'être les confrères, ne fournit à M. de Chamfort qu'un bien mauvais raisonnement, puisqu'il est aisé de lui répondre que c'est pour être le confrère de Racine, que Boileau a voulu être de l'Académie; que Fénélon a souhaité d'être membre de la même compagnie qui s'honorait du nom de Bossuet; et Massillon de mettre son nom sur la même liste où se trouvait celui de Fénélon.

Dans toutes les choses humaines se trouvent mêlés le bon, le médiocre et quelquefois le mauvais. Les sociétés les mieux composées sont soumises à cette loi ; on y goûte le bon, on y supporte le médiocre ; mais ce n'est pas le mauvais qu'on cherche dans les choses dont on veut jouir.

Lorsque M. de Chamfort a vécu avec des gens de la cour et des gens en place, espèce d'hommes qu'il poursuit aujourd'hui avec un acharnement qui dégoûte jusqu'à leurs ennemis, ce n'était pas pour les ennuyeux dont les salons abondent, qu'il cultivait leur société ; c'était pour les gens de bonne compagnie qu'il y trouvait aussi quelquefois.

En écartant, comme de raison, toute assimilation d'une société ainsi mêlée avec l'Académie, et eu égard seulement à l'inégalité de mérite littéraire, M. de Chamfort peut donc nous permettre de croire que Boileau, Fénélon et Massillon, en ambitionnant une place à l'Académie, jetaient les yeux sur les hommes de mérite dont ils voulaient devenir les confrères.

M. de Chamfort entreprend ensuite de prouver que ces hommes célèbres *n'ont pas fait leurs chefs-d'œuvre pour entrer à l'Académie*, qu'*ils n'ont pas espéré d'être de l'Académie*, que *l'A-*

cadémie n'a pas été l'objet de leur ambition ; et il le prouve :

Pour Racine, parce qu'*il fut encouragé dès sa première jeunesse par les bienfaits de Louis XIV ;* parce qu'*après avoir fait* Andromaque *et* Bajazet, *il n'était pas encore de l'Académie, et enfin* parce qu'*il n'y fut admis que par la volonté connue de Louis XIV, équivalente à une lettre de cachet.*

Pour Boileau, parce qu'*il croyait s'être fermé les portes de cette compagnie par ses satires*, et qu'*il n'y fut admis que par le développement de l'influence royale.*

Pour La Fontaine, parce qu'il était sans ambition, et que sans l'Académie *le fablier eût toujours porté des fables.*

Pour Quinault, parce que, sans la perspective académique, *il eût toujours fait des opéras pour un roi qui en payait si bien les prologues.*

Enfin pour Bossuet, Fénélon, Massillon, parce qu'appelés par leurs talens aux premières dignités de l'église, *ils n'avaient pas besoin de ce faible aiguillon pour remplir la destinée de leur génie.*

Tout cela est si fort dépourvu de raison, qu'en le lisant je me dis à moi-même : Voilà pourtant ce qu'on appelle un homme d'esprit. Et j'espère communiquer mon étonnement à mes lecteurs.

Que Racine ait été encouragé par les bienfaits de Louis XIV, cela ne prouve pas qu'il n'a pas été aiguillonné aussi par le désir de la gloire littéraire et des honneurs littéraires ; et M. de Chamfort ne peut nier que l'Académie ne fût un honneur littéraire.

Que Racine n'ait été admis à l'Académie que par la volonté connue de Louis XIV, et Boileau par le développement de l'influence royale, cela prouverait seulement que Louis XIV aurait obligé l'Académie à les recevoir, mais non pas que l'un et l'autre ne désiraient pas d'y être reçus, puisqu'il est fort naturel, au contraire, de supposer que la volonté et l'influence de Louis XIV ne se seraient pas employées à les faire recevoir malgré eux.

Que Racine, après *Andromaque* et *Bajazet*, ne fût pas encore de l'Académie, cela ne prouve point qu'il n'eût pas dès-lors l'envie d'en être. Il avait lieu de s'en étonner, ainsi que M. de Chamfort ; mais qui lui a dit qu'il ne s'en plaignait pas ?

Quant à ce retardement de l'admission de Racine et de Boileau, ceux qui ont étudié l'histoire de l'Académie avec d'autres vues que celles de la décrier, savent qu'il eut des causes qui excusent l'Académie.

Le juste enthousiasme qu'avaient inspiré les

chefs-d'œuvre du grand Corneille, donnait à beaucoup de gens de lettres et de gens de la cour des préventions injustes contre les talens de son jeune rival. Le public est communément exclusif dans son admiration. Il semble craindre qu'on ne trouble ses jouissances actuelles en lui en offrant de nouvelles. C'est cet obstacle même que Louis XIV voulut écarter, guidé, non par cet instinct des tyrans que M. de Chamfort veut voir partout, mais par son bon goût et son bon esprit. Mais ce tort envers l'auteur d'*Andromaque* et de *Bajazet* était le tort du public, autant que celui de l'Académie; et nous n'avons nulle raison de croire que l'Académie n'en est pas revenue la première.

Il n'y a ni plus d'exactitude ni plus de bonne foi dans ce qu'avance M. de Chamfort relativement à Despréaux. « Les traits de satire que Despréaux s'était permis contre plusieurs membres de l'Académie lui fermèrent long-temps, dit d'Alembert, l'entrée de cette compagnie; mais enfin le temps de la justice arriva. Il est vrai que l'équité seule ne détermina pas les suffrages en sa faveur; la protection du monarque fit taire le ressentiment, etc.

On voit aisément la différence du récit de M. de Chamfort d'avec celui de d'Alembert, et

dans celui-ci seul le langage de la justice et de la raison.

Il était très-naturel que les épigrammes de Despréaux lui eussent fait des ennemis de ceux qu'il avait maltraités, et qu'ils eussent quelque éloignement à se le donner pour confrère. Quelque estime que mérite le talent, c'est trop demander aux hommes, que de vouloir qu'ils l'aiment et le recherchent avec empressement, lorsqu'on s'en est servi contre eux. C'est beaucoup que le temps de la *justice* arrive, quoique un peu plus tard, et que l'*équité* l'emporte, quoique aidée de quelque autre motif.

On est encore étonné de voir ce retardement de l'admission de Boileau, et ce développement de l'influence royale, employés à prouver que Boileau n'*espérait* pas, et n'a pas désiré d'être de l'Académie ; car quelle liaison y a-t-il entre le fait et la conséquence qu'en tire M. de Chamfort ?

La Fontaine en effet eut peu d'ambition ; mais il a cependant écrit comme tous ceux qui écrivent, pour être lu, pour être loué, pour obtenir l'estime que méritait son talent ; et lorsque ses succès lui eurent appris le secret de ce talent unique, il a désiré d'en recueillir l'avantage qu'il voyait recherché par d'autres hommes

à talent, et il a sollicité une place à l'Académie. Toutes les subtilités de M. de Chamfort ne peuvent obscurcir ce fait.

L'expression ingénieuse de Madame de la Sablière pour peindre le talent de cet homme rare, ne peut pas servir de base à un raisonnement sérieux, et le défaut de logique se montre à en faire usage.

Le talent le plus vrai et le plus facile peut être assimilé sans doute à un bel arbre qui porte ses fruits dans la saison ; mais l'arbre lui-même, pour donner de beaux fruits, a dû être greffé, taillé, cultivé ; et l'esprit ne produit pas les siens sans une culture bien plus opiniâtre, sans une préparation bien plus longue et des efforts bien plus soutenus.

Nous savons par quelques détails de la vie de La Fontaine, et par le petit nombre de ses ouvrages, dont les fables font la meilleure partie, que ce charmant recueil a été le fruit de beaucoup de réflexions et de temps.

Or, pour suivre un travail quel qu'il soit, l'homme a besoin de motifs. Il a beau être poussé par son talent, il faut encore l'animer dans sa carrière. Le désir d'une plus grande aisance et celui de la gloire littéraire sont communément les motifs qui soutiennent les hommes de lettres dans leurs travaux ; et ces avantages se trou

vaient, pour La Fontaine comme pour Racine et Boileau, dans une place à l'Académie, à laquelle l'opinion publique, qui décerne la gloire, attachait un grand prix.

Sur Quinault, M. de Chamfort n'est pas moins déraisonnable et n'est pas plus exact.

Louis XIV n'a jamais payé si merveilleusement ses prologues, que Quinault ne pût encore ouvrir son âme à d'autres motifs, pour faire de beaux opéras. Lorsqu'il avait cinq filles à pourvoir, et qu'il disait :

> O ciel! peut-on jamais avoir
> Opéra plus fâcheux à faire?

sans doute il avait besoin des grâces du roi; mais en les sollicitant il pouvait désirer aussi le suffrage des gens de lettres qui composaient l'Académie, et la considération littéraire que le public avait pour les membres de cette compagnie, puisque ces motifs ne s'excluent pas réciproquement.

La même réponse s'applique à Fénélon et à Massillon, etc. Personne n'a dit que Bossuet n'eût pas écrit ses *Oraisons funèbres*, ni Fénélon son *Télémaque* etc., s'il n'y eût point eu d'Académie; mais parce que Massillon et Fénélon devaient être évêques, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent insensibles à la célébrité que don-

nent les lettres, et aux honneurs littéraires, et à celui que l'opinion attachait et attache encore, quoi qu'en dise M. de Chamfort, à être de l'Académie. Ces motifs divers ne se combattent pas ; et partout où nous voyons un grand talent qui a pris tout son essor, nous pouvons croire que tous ont concouru à le développer.

Après tant de paralogismes, M. de Chamfort se croit encore obligé de répondre à l'argument bien naturel qu'on tire des déclarations publiques et solennelles, faites par les hommes les plus célèbres, le jour de leur réception, et dans lesquelles ils ont tous exprimé sous les yeux du public assemblé, et le désir qu'ils avaient eu d'être admis à l'Académie, et leur reconnaissance envers la compagnie qui les adoptait.

Certes, ces déclarations dans lesquelles on ne peut supposer, au moins généralement, ni fausseté ni bassesse, parlent plus hautement en faveur de l'Académie que les suppositions gratuites et les déclamations injurieuses de M. de Chamfort.

Ses réponses sont curieuses.

Ils le disent presque tous, et comment s'en dispenseraient-ils, puisque Corneille et Racine l'ont dit?

Étrange raisonnement ! M. de Chamfort

ne s'aperçoit-il pas qu'il lui reste à expliquer comment Corneille et Racine l'ont dit, et à nous prouver qu'ils l'ont dit sans le penser ? C'est précisément l'explication des théologiens indiens, qui disent que le monde est porté par un éléphant, et l'éléphant par une tortue, mais qui ne peuvent aller au-delà de la tortue.

La seconde réponse de M. de Chamfort est que « cette misérable formule était une ressource contre la pauvreté du sujet et contre la nullité du prédécesseur. »

Grand secours en effet qu'une phrase de plus pour celui dont le discours n'avait qu'un sujet pauvre et dont le prédécesseur était nul. Qui ne voit que le récipiendaire le plus stérile pouvait trouver aisément autre chose à dire qu'un mensonge manifeste, auquel personne n'aurait cru ?

M. de Chamfort trouve une troisième réponse à l'objection dans les plaisanteries et les épigrammes qu'ont faites contre l'Académie beaucoup de ses membres les plus célèbres avant d'y être reçus, témoin Montesquieu et Voltaire ; et *croyez*, nous dit-il avec autorité, *ce qu'ils en ont dit dans tous les temps, hors le jour de leur réception.*

Non, M. de Chamfort, votre précepte est

déraisonnable ; pourquoi croirions-nous plutôt à un moment d'humeur et à un mot piquant qu'on a rarement le courage de se refuser, qu'à une conduite suivie, à des démarches empressées, à une déclaration sérieuse ? Voltaire et Montesquieu ont fait contre l'Académie de bonnes plaisanteries, si l'on veut, quoiqu'elles ne vaillent pas leurs discours de réception ; mais ils ont voulu être de l'Académie, ils ont sollicité leur place : Montesquieu, selon M. de Chamfort, a même commis un faux pour en être ; j'en crois leur désir soutenu et non une plaisanterie échappée, leurs discours de réception et non les épigrammes d'Usbeck ou celles de l'auteur de *la Pucelle*. M. de Chamfort lui-même voudrait-il qu'on prît pour ses véritables opinions tout ce que lui dicte l'esprit caustique et dénigrant qui anime sa conversation et ses écrits, quoiqu'il perdît peut-être moins que tout autre à être jugé ainsi ?

M. de Chamfort manque tellement de justesse dans l'esprit, qu'en même temps qu'il nous donne des plaisanteries de Voltaire et de Montesquieu, comme exprimant leurs vrais sentimens sur l'Académie, il convient que celui-ci *était révolté des difficultés qu'on opposait à sa réception*, et que celui-là *subit le joug de*

l'opinion en sollicitant le fauteuil qu'on lui refusa long-temps. Et comment ne voit-il pas que celui qui est révolté des obstacles qu'on lui oppose, n'en a que plus de désir d'arriver au but ; et qu'à celui qui subit le joug de l'opinion en sollicitant le fauteuil, l'opinion elle-même fait donc désirer le fauteuil? Mais d'un bout à l'autre de l'écrit de M. de Chamfort, règne la même incohérence.

Enfin, l'obstiné critique, après avoir cherché bien inutilement, comme on vient de le voir, à éluder la difficulté, avoue pourtant que de *grands hommes* ont quelquefois *montré un empressement réel pour le fauteuil académique* ; aveu qui pouvait le dispenser de tout le travail de tête qu'il lui a fallu pour défigurer un fait connu et incontestable qu'il va tenter encore d'expliquer à sa manière pour empêcher qu'on n'en argumente en faveur de l'Académie.

Voici, selon lui, comment il est arrivé que les hommes les plus célèbres ont désiré d'être admis à l'Académie, malgré les *vices de cette vicieuse institution*, malgré les *ridicules* dont elle est couverte, malgré, etc.

C'est parce que « le despotisme faisait un devoir aux gens de lettres un peu distingués, d'être admis dans ce corps. »

C'est parce que « les tyrans, éclairés par leur

instinct entretenaient les préjugés, pour subjuguer les gens de lettres, et les enchaîner sous leurs mains. »

C'est parce que « c'était la mode aiguillonnant la vanité et perpétuant l'égarement de l'opinion publique. »

Enfin, c'est parce que « les gens de lettres avaient besoin, comme tout le monde, de ce que l'orgueil appelait alors un état ; sentiment qui montre, dit ironiquement M. de Chamfort, *combien les idées sociales étaient justes et saines.* »

J'oppose d'abord à ces étranges explications, que le despotisme, c'est-à-dire, dans la langue de M. de Chamfort, l'ancien régime, n'a jamais fait un devoir à aucun écrivain distingué d'être de l'Académie. Quand Louis XIV dit à Racine : *Je veux que vous en soyez*, ce n'était pas une injonction du monarque à Racine, c'était une expression du désir ou de la volonté du monarque adressée à l'Académie.

Si l'instinct des tyrans, qu'on ne s'attendait guère à voir citer en cette affaire, leur avait donné quelque conseil, c'eût été bien plutôt celui d'empêcher les hommes éclairés de devenir membres d'une compagnie qui avait quelque influence sur l'opinion publique ; des tyrans raisonnant ainsi auraient été plus habiles que

ceux de M. de Chamfort, puisqu'il n'est pas douteux que l'Académie n'ait compté parmi ses membres de grands promoteurs de la liberté, de grands précepteurs du genre humain, qui l'ont éclairé sur ses droits, etc.

Lorsque M. de Chamfort nous dit que les gens de lettres distingués voulaient être de l'Académie, parce que c'était la mode, il ne fait que présenter sous une autre forme, sans la résoudre, l'objection à laquelle il avait à répondre.

Dire que c'était la mode d'être de l'Académie, c'est convenir que, dans l'opinion publique, une place à l'Académie était de quelque prix ; que cette opinion fût égarée ou raisonnable, cela ne fait rien à la question, qui est uniquement de savoir s'il est vrai que les gens de lettres les plus distingués regardassent une place à l'Académie comme un objet de leur ambition et comme un prix de leurs travaux.

Enfin, quant au désir d'avoir un état, on sait que la plupart des hommes célèbres dont on parle ici, ont eu un état indépendant de celui que leur donnait l'Académie. Corneille, Racine, Boileau, Bossuet, Fénélon, l'abbé Fleury, Massillon, Montesquieu, Voltaire, Buffon, etc. etc., ont eu un état, etc.

Quelle idée antisociale de voir dans cette nécessité d'avoir un état *l'entière corruption*

des idées sociales ! qu'y a-t-il au contraire de plus social que d'attacher quelque importance pour soi et pour les autres, à ce que chacun soit quelque chose, ait un état dans la société !

« Solon, dit Plutarque, voulut que l'Aréopage eût l'autorité et charge de s'enquérir de quoi chacun des habitans vivait, et de châtier ceux qu'on trouverait oisifs. » Ce que faisait l'Aréopage, pourquoi l'opinion publique serait-elle blâmée de le faire chez nous, en distinguant par quelque estime et par quelque considération celui qui a un état de celui qui n'en a point.

Enfin, quel tort peut-on faire à l'Académie de donner un état à l'homme de lettres qui n'en a point? L'Académie ne donne à ses membres ni magistrature, ni rang dans les armées, ni places dans l'administration, ni fonctions dans l'église, toutes choses en horreur à M. de Chamfort; elle fait seulement qu'à la question qu'on peut faire dans la société, qui est M. de Chamfort, quelle est sa famille? on répond : *Il est de l'Académie française*, et le questionneur est content. Quel grand inconvénient peut-on voir à cela?

Ces observations suffisent pour démontrer combien faussement M. de Chamfort se vante

« d'avoir éclairci des idées dont la confusion faisait attribuer à l'existence d'un corps la gloire de ses plus illustres membres; » il a bien plutôt tenté d'obscurcir et de confondre tout : mais on se flatte que, malgré cette obscurité et cette confusion, il demeurera clair que l'Académie a été utile aux lettres, en offrant à ceux qui les ont cultivées avec quelque succès une récompense à laquelle l'opinion publique donnait une valeur que l'opinion de M. de Chamfort ne peut pas lui ôter.

Suivons maintenant le critique dans ce qu'il dit des travaux et des fonctions de l'Académie : on y trouvera la même absence de toute logique, la même infidélité dans les exposés, le même défaut de décence dans le ton.

M. de Chamfort se jette d'abord sur le Dictionnaire, répétant les lieux communs les plus rebattus et les misérables plaisanteries qui ont diverti de tout temps une espèce de littérateurs que M. de Chamfort a moins épargnée que personne, lui qui n'a jamais épargné personne.

Mais pour éviter de n'être qu'un copiste, il charge encore les critiques de ces messieurs, et il en fait des injures; après avoir dit que le Dictionnaire est *médiocre*, il ajoute qu'il *indigne tous les gens de goût*; et *qu'il révoltait surtout Voltaire*.

On pourrait faire observer à M. de Chamfort qu'un ouvrage qui indigne et révolte les gens de goût, est nécessairement fort au-dessous du médiocre; mais ce serait trop d'exiger de lui une si grande précision.

Nous nous contenterons de lui demander la liste des gens de goût qui sont *indignés* contre le Dictionnaire de l'Académie, sauf à constater si ces gens indignés sont des gens de goût, ou si ces gens de goût sont vraiment indignés.

Nos doutes sont fondés sur la fausseté manifeste de ce qu'il nous dit de la grande indignation de Voltaire.

Les opinions de cet homme célèbre ont été connues de beaucoup d'hommes de lettres vivans qui avaient avec lui des relations plus intimes que M. de Chamfort, et qui les ont recueillies non-seulement de lui-même, mais encore des hommes de lettres de l'Académie, avec lesquels il a eu toute sa vie un commerce suivi, tels que M. d'Alembert; de sorte que nous n'en sommes pas réduits à en croire sur sa parole M. de Chamfort.

Or les anciens amis de M. de Voltaire et ceux qui ont vécu avec ses amis attestent que M. de Voltaire n'a pas été indigné, révolté du Dictionnaire.

Il avait voulu, à la vérité, qu'on joignît aux

locutions figurées, hardies, sortant de l'usage commun, des exemples tirés des meilleurs écrivains ; et ce travail eût perfectionné en effet le Dictionnaire ; mais, dans la chaleur de sa première idée, il voulait qu'on suivît un procédé par lequel elle devenait inexécutable. Il demandait que chaque académicien se chargeât de dépouiller tous les auteurs. Après y avoir réfléchi, on proposa un moyen meilleur, qui fut de distribuer à chaque membre de l'Académie un ou plusieurs auteurs classiques, pour en faire le dépouillement ; la nécessité de poursuivre l'édition commencée, a détourné de l'exécution de ce plan, sans que l'Académie y ait renoncé.

Mais, en défendant son projet avec l'intérêt que cette âme active mettait à tout, il n'eut jamais l'injustice de regarder le Dictionnaire, tel qu'il était, comme devant indigner et révolter tous les gens de goût ; il n'a jamais fait aucune critique, au moins générale, des définitions qui sont la partie essentielle de tout dictionnaire.

Il était trop éclairé et trop juste pour ne pas reconnaître l'amélioration qu'avait reçue l'ouvrage dans la précédente édition, et dans celle-là même dont l'Académie s'occupait. Il avait sous les yeux les nombreuses corrections faites aux définitions anciennes, par des hommes

que l'esprit philosophique éclairait, qui l'employaient dans l'analyse de la langue et dans la détermination des véritables et diverses acceptions des mots, et il n'ignorait pas que ce genre d'esprit prenait tous les jours dans l'Académie un ascendant plus marqué.

Ces faits, dont la vérité est déjà connue, on ose dire, de toute l'Académie, montrent la fausseté de l'allégation de M. de Chamfort, lorsqu'il dit qu'il est résulté des critiques sévères et âpres de Voltaire, que les dernières lettres du Dictionnaire ont été travaillées avec plus de soin, et que ce n'est que dans ces derniers temps, et sur l'éveil que leur en a donné Voltaire, que les académiciens, revenant sur les premières lettres, ont senti que le Dictionnaire ne pouvait être livré au public en cet état, sans exposer l'Académie au *ridicule, châtiment qu'elle redoute toujours malgré l'habitude.*

Mais j'ajouterai une explication qui achevera de mettre au grand jour l'infidélité du critique dans tout cet exposé.

L'Académie est revenue sur les premières lettres, parce qu'en les revoyant pour les envoyer à l'imprimeur, elle a été naturellement conduite à ajouter quelques corrections aux anciennes, comme il arrive à tout autre auteur

livrant ses ouvrages à l'impression (corrections au reste qui étaient faites aux trois quarts, lorsque Voltaire est venu à l'Académie), et parceque la compagnie ayant entrepris, depuis quelques années seulement, de retrancher du Dictionnaire beaucoup de termes techniques de chimie, de médecine, d'histoire naturelle, etc., qui s'y étaient introduits sans avoir encore passé dans la langue usuelle, elle a voulu exécuter ce retranchement sur les premières lettres comme sur les dernières; voilà la vérité. Qu'on juge si M. de Chamfort l'a respectée dans ses récits!

Je ne puis abandonner ce passage de M. de Chamfort, sans relever l'indécence qui s'y montre envers un corps tel que l'Académie, et de la part d'un de ses membres.

On voit l'épithète de *ridicule* appliquée à l'Académie, là comme en dix endroits de cette courte brochure.

« Des gens de lettres obscurs, dont le public n'apprend les noms que le jour de leur admission, sont pour l'Académie un *ridicule* qui se renouvelle souvent. *p.* 5. »

« La collection des éloges des Académiciens par d'Alembert fournit de quoi s'amuser des *ridicules* attachés à l'Académie, *p.* 28. »

« Un nouvel ordre de choses sauverait peut-

être à l'Académie une partie de ses *ridicules* accoutumés. *p.* 30 *et alibi.* »

Mais qui est donc M. de Chamfort, pour traiter ainsi une compagnie formée de gens que l'opinion publique, qu'une considération personnelle, des talens estimables, des ouvrages utiles ont pour la plupart distingués? De quel droit, à quel titre se permet-il un langage si indécent? Ne soupçonne-t-il pas le nom que j'épargne à un tel excès?

Des injures si crues ne sauraient offenser personne; mais je ferai observer à M. de Chamfort qu'elles blessent toutes les règles de l'art dramatique et de la vraisemblance théâtrale. Son discours est en effet au nom de M. de Mirabeau, qui devait le lire à l'assemblée nationale; mais, quoique cet orateur n'eût pas à beaucoup près le goût sûr, en parlant au corps législatif, il ne se fût jamais permis des expressions si insultantes. Il eût pu présenter l'Académie française comme un établissement inutile ou dangereux; mais il ne l'eût pas appelé ridicule, et il est arrivé à M. de Chamfort, comme aux mauvais auteurs tragiques, de faire parler à son héros un langage déplacé.

M. de Chamfort se récrie ensuite sur les vingt et trente ans que l'Académie met à composer son Dictionnaire, et répète à ce sujet les argu-

mens des détracteurs de l'Académie, tirés des exemples du Dictionnaire de Furetière, de Thomas Corneille, de Jonhson, de Bayle, etc.

Il est vraiment honteux qu'un homme de lettres adopte encore aujourd'hui de misérables critiques dépourvues de sens, réfutées par tant de bons esprits, et qu'on souffre d'être obligé de réfuter encore.

Il faut donc redire, pour la vingtième fois, que le Dictionnaire de l'Académie est un témoin de l'usage qui gouverne la langue française, de celui qui est le plus général parmi les personnes qui parlent correctement et purement.

Que témoigner de l'usage n'est pas l'affaire d'un seul homme, ni même de deux ou trois qui n'auraient pas seuls assez d'autorité pour légitimer l'adoption, ou pour prononcer l'exclusion d'un mot ou d'une façon de parler dans le dictionnaire.

Qu'une compagnie d'hommes instruits, composé de gens de lettres et de personnes les plus distinguées dans toutes les classes de la société, formés dans l'art d'écrire et de parler, et regardés comme tels par le public, a cette sorte d'autorité.

Qu'un travail fait en commun, et auquel on ne peut employer que quelques heures dans quelques jours de la semaine, est nécessaire-

ment lent, et qu'on ne peut pas se plaindre d'une lenteur *nécessaire*.

Enfin, qu'il y a une cause encore plus irrésistible de cette lenteur que la mauvaise foi seule peut dissimuler.

Notre langue change continuellement, et plus qu'aucune autre langue vivante de l'Europe. Depuis le milieu du siècle surtout, les progrès de la philosophie et ceux des arts, et la plus grande activité de la société, et le commerce plus fréquent et plus suivi avec les nations étrangères, y apportent sans cesse un nombre infini de mots nouveaux, et en bannissent d'anciens termes et d'anciennes expressions qui se remplacent plus heureusement. On ne peut fixer à aucun temps ni à aucun point les périodes de ces changemens; mais on voit bien clairement qu'un espace de trente à vingt-cinq années est à peu près nécessaire pour que la langue ait reçu des altérations sensibles, et en assez grand nombre pour être recueillies. Il faut donc que le dictionnaire se fasse lentement, puisqu'il faut qu'il se fasse par une compagnie; et il faut qu'il soit fait par une compagnie pour qu'il ait l'autorité dont il a besoin; et enfin il faut que ce travail soit lent pour suivre les variations de la langue qui change elle-même lentement. Ces proposi-

tions liées entre elles ne forment-elles pas une véritable démonstration?

Après avoir exercé la sévérité de sa critique sur le Dictionnaire, M. de Chamfort la porte sur les discours de réception, *dont le ridicule*, dit-il, *est usé*.

Il y voit *un homme loué en sa présence par un autre homme qu'il vient de louer lui-même, en présence du public qui s'amuse de tous les deux.*

Je demande à tous ceux qui ont assisté à des séances de l'Académie pour des réceptions, si ce tableau est fidèle, si c'est là l'impression qu'ils en ont rapportée; et la réponse qu'ils feront sera la meilleure réfutation de la satire malveillante de M. de Chamfort.

Avec un esprit juste et des intentions droites on voit toute autre chose dans une réception académique. C'est un compte rendu au public de l'emploi qu'a fait de ses talens l'académicien que la compagnie vient de perdre, et un exposé des motifs qui peuvent justifier le choix du successeur qu'on lui donne. Le récipiendaire est principalement chargé de la première de ces fonctions, et le directeur de la seconde; et c'est pour remplir celle-ci que le directeur loue le récipiendaire; mais il n'est pas vrai, au moins communément, qu'il en soit loué lui-même.

Quant aux éloges qu'il donne au nouvel académicien, où est donc le ridicule qu'on loue en lui ce qu'il y a de louable? et l'Académie, qui écoute ordinairement la voix publique dans ses choix, a bien le droit de supposer que celui qu'elle choisit a mérité la place qu'il obtient. Où est le ridicule qu'en recevant Buffon et Thomas à l'Académie, le directeur ait loué le grand peintre de la nature, et l'éloquent orateur qui avait si bien loué lui-même Descartes, Sully et l'Hôpital, etc.? Le public a-t-il jamais vu le ridicule où M. de Chamfort s'efforce de nous le montrer?

Assurément aussi d'Alembert et l'abbé de Condillac, et M. l'abbé Delille, et M. de Malesherbes, et beaucoup d'autres, n'ont reçu du public, à leur admission à l'Académie, que des témoignages touchans d'estime pour leurs talens, et d'intérêt pour leurs personnes; et ce public ne s'est point amusé d'eux, suivant la noble expression de M. de Chamfort.

On dira que je cite là des exemples rares, des exceptions, et j'en conviens; mais j'ai pu les citer, parce que, si le public n'a pas montré les mêmes transports à la réception d'hommes de lettres qui n'avaient pas une aussi grande considération littéraire et personnelle, il ne s'est pas plus moqué des récipiendaires et des direc-

teurs, et que la circonstance dont il s'agit ici est commune à tous.

Par exemple, j'ai assisté à la réception de M. de Chamfort, et j'y ai vu une assemblée nombreuse, honorée de la présence de M. le prince de Condé, et de tout ce qu'on appelait alors de grandes dames, applaudir au tableau tracé par le récipiendaire de la chevalerie française, des miracles de l'honneur français, aux éloges du roi, de la reine, du prince de Condé, etc. J'y ai vu une disposition très-favorable pour l'auteur de la *jeune Indienne* et du *Marchand de Smyrne*, ouvrages agréables sans doute, mais qui ne commandent pas tellement l'admiration, que la malveillance dédaigneuse que M. de Chamfort prête au public contre tous les récipiendaires et tous les directeurs, n'eût pu se montrer en cette occasion, autant qu'en aucune autre, si elle était aussi réelle qu'il le dit.

M. de Chamfort a une grande aversion pour l'éloge. C'est cette obligation de louer qui *condamne*, selon lui, *le recueil académique à s'enfoncer dans l'oubli de tout le poids de son immortalité*, et qui ne lui fait épargner dans ce recueil que *quelques dissertations de philosophie ou de littérature qui seraient mieux placées ailleurs.*

Son humeur se montre surtout contre les éloges de Louis XIV et du cardinal de Richelieu, quoiqu'ils soient morts. Il ne veut pas que ni l'un ni l'autre aient eu rien de louable : mais ses dispositions ne sont pas encore aussi générales que M. de Chamfort les suppose, ni son autorité assez imposante pour les répandre autant qu'il le voudrait ; en sorte que beaucoup de gens continueront de penser qu'il a été possible de faire de bons discours, même en louant Louis XIV et Richelieu.

En supposant que ces louanges, si souvent ingénieuses et vraies, fussent autant de taches dans les recueils de l'Académie, encore ne gâteraient-elles pas ce que M. de Chamfort appelle fort improprement les dissertations de philosophie et de littérature qui y sont jointes et qu'il daigne lui même conserver. Mais de quel droit sépare-t-il ce que les écrivains ont uni, pour parler si dédaigneusement de discours entiers dont ces *dissertations* font partie ? cette séparation est-elle selon les lois de l'équité ? considération qui a d'autant plus de force, que les éloges dont M. de Chamfort se plaint, sont le plus souvent en passant et en un mot, et que les discussions souvent profondes et ingénieuses, auxquelles il veut bien faire grâce, forment presque tout le discours.

J'ajoute, sans crainte d'être démenti par aucun homme réunissant quelque goût à quelque instruction, que les discours de l'Académie, depuis plus de quarante ans, forment un recueil de littérature aussi instructif et aussi intéressant qu'aucun autre d'un pareil nombre de volumes.

Pour en avoir cette idée, même sans examen ultérieur, il suffit de considérer que ces discours sont, après tout, seulement depuis l'époque dont je parle, de Duclos, de Voltaire, de Buffon, de d'Alembert, de Thomas, de l'abbé de Condillac; et, s'il est permis de citer les vivans, de M. de Marmontel, de M. de Saint-Lambert, de l'abbé Delille, de M. Suard, de M. de Malesherbes, de M. de La Harpe, de M. de Condorcet, de l'abbé Maury, de M. Vicq-d'Azir, de l'abbé Barthélemy, etc.

Or, qui croira, sur l'assertion de M. de Chamfort, que les discours faits par les hommes que je viens de nommer, ne sont que du *verbiage* et d'insipides compositions. Le public le plus difficile n'est pas accoutumé à attacher ces idées de dénigrement et de mépris aux ouvrages de ces écrivains. Il parle avec estime des talens de tous, et va pour quelques-uns jusqu'à l'admiration; il faut que ces sentimens qui ne sont pourtant que justes, soient non-seulement étran-

gers, mais pénibles à M. de Chamfort; mais il devrait dissimuler mieux une si malheureuse disposition.

M. de Chamfort arrivant à ce qu'il appelle la troisième des fonctions académiques, les complimens aux rois, reines, etc., observe que *les décrets de l'assemblée ont considérablement diminué cette partie des devoirs académiques, et affaibli de beaucoup les ressources laudatives de la rhétorique académicienne.*

On voit que, selon M. de Chamfort, par les décrets de l'assemblée, on aura désormais beaucoup moins à dire à un roi à qui on a laissé beaucoup moins à faire; je ne lui contesterai pas son observation; mais je dirai qu'à d'autres égards, il donne une très-fausse idée de cet usage où l'Académie était de complimenter nos rois.

Ce n'était pas là un devoir académique, c'était une distinction accordée à l'Académie, distinction qu'elle ne partageait qu'avec les cours souveraines: ce n'était pas plus un devoir pour elle que pour le parlement.

M. de Chamfort se réjouit beaucoup de ce que ce droit sera désormais sans exercice; *les rois*, dit-il, avec son courage de circonstance, *n'ont plus besoin de complimens, il ne leur faut que des vérités.*

M. de Chamfort met, comme on voit, les rois à une diète bien austère. Quoi! on ne dira désormais aux rois que les obligations qui les pressent, sans les féliciter jamais de les avoir remplies; le bien qu'ils doivent faire, sans leur donner jamais la consolation d'entendre dire qu'ils l'ont fait? Quelle sévérité de morale! quel dur patriotisme! quel âpreté de vertu! *Tertius è cœlo decidit Cato*; et ce Caton, c'est M. de Chamfort!

Mais une morale si rigoureuse devrait être fondée sur des idées justes, et c'est une idée fausse que d'opposer les complimens et les vérités : ces deux choses ne s'excluent pas mutuellement; on peut complimenter un roi patriote occupé de faire le bonheur de ses peuples, par tous les moyens qu'on lui laisse, en ne lui disant que des vérités.

Je rapprocherai de ceci, à cause de l'analogie, les déclamations qu'on trouve aux p. 29 et 30 contre la *vile flatterie*, le *coupable avilissement*, *la lâcheté gratuite*, dont s'est souillée l'Académie, au dire de M. de Chamfort, dans les louanges qu'on a prodiguées à Louis XIV et en effaçant de sa liste l'abbé de Saint-Pierre, *le seul écrivain patriote qu'elle y eût jamais placé*; exclusion qui semble, ajoute-t-il, n'avoir eu d'autre objet que de protester d'avance contre

les tentatives futures ou possibles de la liberté française, et de voter solennellement pour l'éternité de l'esclavage national.

Sur les excès de la louange prodiguée à Louis XIV par l'Académie, je demande qu'on se souvienne qu'à l'époque dont parle M. de Chamfort, quarante années d'un règne glorieux, l'idolâtrie de la nation entière, et jusqu'à la voix des peuples étrangers, avaient décerné à Louis XIV le nom de *Grand*, ce qui est assurément la plus insigne, la plus grande de toutes les flatteries. Or, ce fait une fois reconnu, comment voir un crime de l'Académie dans un sentiment ou un langage alors universel? et si l'on n'osait taxer de basse et de vile flatterie la nation française toute entière, pourquoi n'en pas absoudre l'Académie aussi-bien que la nation?

Quant à l'exclusion de l'abbé de Saint-Pierre, qu'on ne peut regarder comme le seul écrivain patriote placé sur une liste où se trouvaient les noms de Fénélon, de Massillon, de l'abbé Fleury, etc., ses contemporains, un mot suffit pour répondre à M. de Chamfort. L'Académie telle qu'elle est, ni telle qu'elle a été composée depuis cinquante et soixante ans, n'aurait pas exclu l'abbé de Saint-Pierre; et ici, comme dans presque toute sa brochure, il attaque l'Académie

avec autant de justice que ceux qui veulent qu'on se venge sur les prêtres et sur les catholiques d'aujourd'hui, de l'intolérance des catholiques et des prêtres coupables des horreurs de la Saint-Barthélemy.

Mais quelque conséquence qu'on veuille tirer contre l'Académie actuelle, de la conduite de celle qui existait il y a soixante-quatorze ans, et dont il ne reste pas un membre vivant, c'est une véritable extravagance (le mot n'est pas trop fort) d'y voir une protestation contre toutes les tentatives futures et possibles de la liberté française, et un vœu solennel pour l'éternité de l'esclavage de la nation.

Une observation suffirait seule pour écarter cette injurieuse calomnie, si elle avait besoin d'être réfutée.

L'Académie française, en traitant l'abbé de Saint-Pierre avec cette sévérité ou cette injustice, loin de montrer en cela l'esprit de servitude que M. de Chamfort lui reproche, laissa voir au contraire quelque courage. Elle défendait la mémoire d'un roi mort qui ne pouvait plus rien pour elle, contre le régent qui pouvait tout, et dont les dispositions n'étaient rien moins que favorables à la mémoire de Louis XIV. On sait qu'en cette occasion il protégea ouvertement l'abbé de Saint-Pierre. Si

l'Académie fut injuste, elle fut courageuse, puisque résister au régent alors tout-puissant, c'était se défendre de l'esclavage, national loin de chercher à le rendre éternel.

La distribution des prix est la dernière des fonctions académiques sur laquelle M. de Chamfort arrête son regard malveillant, qui embrasse également le prix d'éloquence et de poésie, et le prix de vertu.

Sur les premiers, voici la critique de M. de Chamfort. « Cette fonction, qui paraît au premier coup d'œil plus intéressante que les complimens, au fond ne l'est guère davantage : le maintien des prix n'importe pas à l'encouragement de la poésie et de l'éloquence. »

« Qui ne sait ce qu'on doit penser de l'éloquence académique; et, puisqu'elle était mise à sa place, même sous le despotisme, que paraîtra-t-elle bientôt auprès de l'éloquence vivante et animée, dont vous avez mis l'école parmi vous? C'est parmi vous que se formeront les vrais orateurs, etc. »

« Une salle de l'Académie n'est pas la seule enceinte où l'on puisse réciter des vers bons, médiocres ou mauvais; c'est du foyer de l'assemblée nationale que jailliront les étincelles qui animeront les grands poëtes, dont l'ambition ne se bornera plus à quelque malheureux

prix académique, et qui feront entendre encore de beaux vers, même après messieurs de l'Académie française. »

Je ne vois là, je l'avoue, que des assertions sans preuves, des déclamations injurieuses, et point de raisons.

M. de Chamfort suppose que ce qu'il pense de l'éloquence académique, ou plutôt ce qu'il en dit, est précisément ce que le public en pense; mais il paraît qu'il se trompe beaucoup en cela.

Je ne vois pas que le public, qui, depuis plus de trente ans surtout, accourt avec tant d'empressement aux discours de réception, aux distributions des prix; que cette foule de personnes, presque toutes cultivant et aimant les lettres, qui y assistent avec un si grand intérêt, et qui y donnent si souvent des marques d'une satisfaction si peu équivoque, pensent de l'éloquence académique ce qu'en dit M. de Chamfort; et des milliers de juges désintéressés, ont plus d'autorité que lui.

L'éloquence académique, dit-il, *était mise à sa place, même sous le despotisme.* Quelle était donc cette place? Je pourrais dire que c'était la première. Mais enfin à quelle place M. de Chamfort mettait-il donc lui-même l'élo-

quence des grands orateurs, dont les noms décorent la liste de l'Académie?

N'est-ce pas un pitoyable moyen que de rappeler ici le *despotisme* qui n'a rien à y faire; le despotisme n'a ni avili, ni corrompu l'éloquence dans les grands orateurs du siècle de Louis XIV; et tout ce que nous pouvons désirer de mieux, est que, sous le règne de la liberté, elle se soutienne à la hauteur où l'a élevée Bossuet.

M. de Chamfort n'est pas généreux lorsqu'il tente d'intéresser l'amour-propre de ses juges, à trouver l'éloquence académique fort au-dessous de la leur; mais je le préviens que les grands orateurs de l'assemblée dédaigneront de pareils éloges.

L'assemblée nationale n'a mis ni pu mettre chez elle l'école de l'éloquence. Elle a fourni sans doute, et fournira encore d'excellens modèles de l'éloquence appliquée aux plus grands objets; mais l'assemblée est l'arène où combattent les athlètes, et non le gymnase où ils s'exercent. L'Académie elle-même, et d'autres établissemens du même genre, sont précisément les écoles où se sont formés les orateurs de l'assemblée; c'est en lisant et relisant Bossuet, Fénélon et Massillon, c'est en étudiant bien tous les moyens, toutes les ressources, toutes les

richesses de notre langue qu'on pourra rendre un jour la tribune de l'assemblée nationale rivale de celles d'Athènes et de Rome.

Est-il raisonnable encore d'opposer l'éloquence académique à l'éloquence qu'on peut déployer dans l'Assemblée? l'une et l'autre, lorsqu'on les suppose du bon genre, ne diffèrent point; elles emploient les mêmes procédés, le même art, les mêmes moyens; elles tendent au même but.

Je suppose que M. de Chamfort n'entend pas, par l'éloquence académique, précisément les discours et ouvrages faits pour l'Académie ou par les académiciens, mais, au sens que les anciens ont donné à ce mot, des ouvrages faits à loisir et dans l'ombre du cabinet, par opposition aux productions de l'éloquence extemporanée de la tribune.

J'observerai d'abord qu'il y a bien peu de discours véritablement improvisés. Périclès, dont l'éloquence était comparée à la foudre, ne parlait en public que préparé, et Démosthène, méditant avant de monter à la tribune, disait: « Je rougirais si, ayant à traiter des intérêts d'un si grand nombre d'hommes, je n'avais pas longuement et profondément réfléchi à ce que je dois leur faire entendre. »

En second lieu, entre des discours préparés

et des discours improvisés, on ne peut assigner aucune différence de genre. Lorsque Milon, dans son exil, lisant le plaidoyer de Cicéron pour lui, disait : « Si mon patron eût prononcé cette harangue telle que je la vois, je ne mangerais pas des huîtres à Marseille : » on voit bien qu'il ne distinguait pas deux genres d'éloquence.

Il est vrai que des discours extemporanés produisent quelquefois des effets extraordinaires, qu'on ne peut, ce semble, obtenir avec des harangues préparées; mais c'est là une différence de position, de situation, de circonstance, et non une différence de genre.

Enfin, quelque différence qu'on veuille mettre entre les deux genres, encore ne trouverait-on pas que celui qu'on voudra appeler académique, soit inférieur à celui de la tribune.

Les discours de J.-J. Rousseau sur l'inégalité des conditions et sur l'influence des sciences et des lettres sur les mœurs, sauf l'exagération et la partie fausse de ces deux thèses, sont des pièces purement académiques; et je demande à M. de Chamfort, si ceux des orateurs de l'assemblée qui ont si souvent commenté ces deux textes ont été plus éloquens que J.-J. Rousseau ?

Je conviens que, dans un éloge de La Fon-

taine ou de Molière, quelques caractères tracés avec finesse, des rapprochemens heureux, des traits spirituels et piquans ne donnent pas une idée de l'éloquence académique élevée à sa plus grande hauteur; comme un portrait de Gérard-Dow ne prépare point notre imagination aux miracles de la grande peinture de Rubens ou de Raphaël; mais lorsque Thomas déploie l'âme de Sully, lorsqu'il ramène les cendres de Descartes dans son ingrate patrie, lorsqu'il fait parler Apollonius, la main sur le cercueil de Marc-Aurèle, cette éloquence, toute académique qu'elle est, est-elle bien au-dessous de celle des grands orateurs de l'assemblée? il ne faut que les prendre eux-mêmes pour juges.

Je finirai par dire qu'il est de l'intérêt d'une nation qui se donne un gouvernement représentatif et des assemblées où se discuteront les questions les plus importantes à son bonheur, de conserver et d'honorer ce que M. de Chamfort appelle, en croyant le dénigrer, l'éloquence académique. Dans toute assemblée nombreuse, l'éloquence tend à se corrompre, et la langue à devenir barbare, sous prétexte de se rendre énergique. Les séances de l'assemblée actuelle ont fourni mille exemples et mille preuves de ce que je dis. Il faut un foyer où se

conservent, où s'épurent sans cesse, et l'éloquence et la langue qui est son instrument; et, jusqu'à présent du moins, l'Académie française, et cette réunion des meilleurs écrivains qui l'ont composée, ont entretenu ce feu sacré.

Quant aux grands poëtes que l'assemblée nationale ne manquera pas de faire naître, son influence en ce genre me semble être bien incertaine, ou ne pouvoir s'exercer que de bien loin. M. de Chamfort prétend que les prix et les académies qui les distribuent, n'ont point servi à former de grands poëtes; que l'assemblée aura plus fait en rendant au génie sa liberté, qu'elle lui a fait le plus beau des présens en le mettant en état, comme le peuple, de se protéger lui-même, etc.

Mais, quoi qu'en dise M. de Chamfort, il faudra encore au génie et des encouragemens et des modèles. Le génie de M. de Chamfort lui-même ne lui a pas suffi tout seul; il lui a fallu aussi des pensions du despotisme; et, en les regardant comme bien méritées, je ne puis croire qu'elles lui ont été inutiles.

Au reste, si les ouvrages des grands poëtes que fera éclore la seule liberté rendue au génie, doivent être du genre de ceux qui enrichissent aujourd'hui nos dix-sept théâtres, et qui paraissent travailler tous *dans le sens* de M. de Cham-

fort, je ne puis croire que de pareils chefs-d'œuvre remplacent jamais avec avantage pour la nation les poëtes du siècle de despotisme qui vient de s'écouler, où le génie, qui n'était pas en état de se protéger lui-même, a produit *Cinna* et *Rodogune*, *Phèdre* et *Athalie*, *Mérope* et *Zaïre*, le *Tartufe* et le *Misanthrope*.

La distribution du prix de vertu par l'Académie exerce encore le talent qu'a M. de Chamfort, de présenter sous des côtés ridicules ou odieux des objets que nous autres hommes vulgaires ne voyons pas ainsi.

En homme d'esprit qu'il est, il a pourtant senti que la tâche était difficile ; mais la difficulté même a aiguillonné son courage et éclairé son adresse, et il a vraiment mis dans cette partie de sa déclamation un art digne d'une meilleure cause.

Il met d'abord en avant une belle précaution oratoire contre *l'intérêt attaché à cette fondation*, et contre *les prétentions favorables qui protègent cette institution*.

Cet intérêt, ces préventions pouvaient en effet arrêter un homme ordinaire ; mais M. de Chamfort est intrépide, et il prononce qu'un prix de vertu, « présente une difformité révoltante, et ne peut soutenir le coup d'œil de la raison. »

On attend des preuves, les voici. « Je vois, dit-il, d'abord ce prix destiné aux vertus des citoyens dans la classe indigente. Quoi donc? Qu'est-ce à dire? la classe opulente a-t-elle relégué la vertu dans la classe des pauvres? non. Elle ne veut donc pas du prix, pourquoi? c'est que le riche, en l'acceptant, se croirait avili; j'entends, il n'y en a point assez; mais il avilit ainsi la vertu indigente, en mettant la richesse au-dessus d'elle..... O renversement de toutes les idées morales, né de l'excès de la corruption publique et fait pour l'accroître encore! »

Et moi, je m'écrie, en lisant ceci: O renversement de toutes les idées saines, né de l'excès de l'esprit détracteur et fait pour l'accroître encore! O abus de l'esprit et de l'art d'écrire! O exagération et charlatanisme profanant le nom de la vertu!

Est-ce sérieusement que M. de Chamfort demande pourquoi le riche ne veut pas du prix de vertu, et pourquoi il s'avilirait en le prenant? c'est tout simplement parce qu'il n'en a pas besoin; parce qu'il détournerait les bienfaits de l'homme généreux, de l'indigence qui les réclame sans les demander.

M. de Chamfort trouve que nous étions dans un abîme dont l'œil ose à peine mesurer la profondeur, parce que le ci-devant gentilhomme

qui eût accepté le prix de vertu dans une assemblée publique, n'aurait pu être admis dans aucun corps, dans aucune compagnie ; ce qui établissait selon lui la roture de la vertu.

Ce n'est là qu'un misérable sophisme.

Il y a deux choses très-distinctes dans le prix de vertu décerné par l'Académie : le témoignage de l'estime et de l'admiration publiques que mérite l'action généreuse, et le prix dont ce témoignage est accompagné.

L'hommage de l'opinion publique pourrait sans doute être ambitionné et reçu par le riche ; mais les deux récompenses n'étant pas séparées dans le prix de l'Académie, le riche ne pouvait recevoir la première, parce qu'il ne pouvait accepter la seconde.

Si un autre tribunal ou assemblée eût eu le droit de placer sur la tête de l'homme riche, signalé par quelque acte éclatant de vertu, une couronne purement honorable, sur quoi M. de Chamfort se fonde-t-il pour nous assurer que le riche ou le gentilhomme qui l'eût acceptée, n'aurait pu être reçu dans aucun corps, dans aucune compagnie ?

Mais nous n'avons parmi nous aucun établissement de ce genre, et on n'a point eu pour le former les motifs qui justifient et honorent la

fondation du prix de vertu, tel qu'il est décerné à l'Académie.

Les actions vertueuses des hommes placés dans les premières classes de la société ont un théâtre assez vaste dans cette partie même de la société, au milieu de laquelle ils vivent, et qui dispense la gloire et l'honneur; tandis que l'action généreuse du citoyen obscur et pauvre, concentrée dans un cercle étroit, demeurerait non-seulement sans récompense, mais sans éclat; et c'est cet éclat que s'efforce de lui donner l'établissement que M. de Chamfort veut décrier.

Ce n'est qu'une injure grossière envers toute une classe de la société, que de dire, avec M. de Chamfort, que le riche n'accepte pas de l'or *parce qu'il n'y en a point assez.*

Les riches et les grands, quoi qu'en dise M. de Chamfort, en flattant une classe d'hommes qu'il n'est pas aujourd'hui généreux de flatter, n'ont pas montré des sentimens si vils, lorsque, dans les années désastreuses de 1786 et 1788, ils ont répandu leur or sur les pauvres des villes et des campagnes, remis les quartiers de leurs fermages échus, et combattu de leurs bienfaits les fléaux de la nature. La reconnaissance et les bénédictions du peuple, à qui on a depuis fait oublier en tant d'endroits le bienfait

et le bienfaiteur, étaient le prix qu'ils ambitionnaient, et le seul qu'ils voulussent recevoir. Je n'avance là que des faits publics. M. Necker, que sa sollicitude pour le peuple éclairait sur tous les moyens de le secourir, a rendu plusieurs fois témoignage à cet esprit de bienfaisance qui l'a aidé si puissamment à soulager tant de misère.

Quant à l'homme vertueux et pauvre, pourquoi une récompense en argent l'avilirait-elle? Dans les plus beaux temps des républiques de la Grèce et de la république romaine, les actes du patriotisme le plus héroïque ont été récompensés par de l'argent et par des terres qui équivalaient à de l'argent. L'argent aurait-il donc une si grande puissance, celle d'avilir la vertu? J'ai bien peur que ceux qui croient que la vertu se défend si mal contre l'argent, n'aient de l'argent une beaucoup plus grande estime que celui qui croit pouvoir partager le sien avec l'homme pauvre vertueux, sans dégrader la vertu.

L'orateur, continuant de s'abandonner à ses hyperboles morales, nous dit: » Retirez votre or qui ne peut récompenser une belle action du riche; rendez à la vertu l'hommage de croire que le pauvre aussi peut être payé par elle, qu'il a comme le riche une conscience opulente et solvable; ne l'empêchez pas de placer, comme le

riche ; une bonne action entre le ciel et lui ; et ne décrétez pas la divinité de l'or en le donnant pour salaire à ces grands sacrifices qui semblent mettre l'homme en commerce avec son éternel auteur, etc. »

Voilà ce qu'on appelle dans les colléges une fort bonne amplification ; et M. de Chamfort, s'il y était encore, aurait assurément mérité la première place ; mais il faut autre chose à des hommes faits et à des hommes sensés.

Pour faire apprécier cette rhétorique dénuée de toute logique, j'observerai que ceux qui ont récompensé de belles actions avec de l'or, ont été convaincus, au moins autant que M. de Chamfort peut l'être, que la vertu seule pouvait payer le pauvre des sacrifices qu'elle inspire ; mais à cette récompense ils en ont ajouté une autre qui ne prive pas le pauvre vertueux de la première.

Quant aux idées religieuses que M. de Chamfort emploie ici comme un *lieu* de sa rhétorique, il doit savoir que l'or ou les biens de toute espèce qui se trouvent quelquefois, quoi qu'en dise M. de Chamfort, dans les mains de gens vertueux, n'empêchent pas leurs bonnes actions d'être seules entre eux et le ciel, et qu'en passant dans les mains de l'homme vertueux et pauvre, l'or et l'argent n'intercepteront pas davantage

son commerce avec son éternel auteur. Le ciel a promis aussi aux hommes vertueux le bonheur sur la terre. Dans l'économie de la religion chrétienne en particulier, les riches sont des instrumens de ce bonheur pour les hommes pauvres et vertueux. La morale exagérée de M. de Chamfort tarirait deux grandes vertus, la bienfaisance et la reconnaissance, sans lesquelles, jusqu'à présent du moins, aucune société n'a pu subsister. Il est aisé d'outrer la morale ; mais il nous faut des vertus à notre taille et non gigantesques, parce qu'on pratique celles-là et qu'on ne peut user de celles-ci.

M. de Chamfort appuie pourtant ses sévères décisions de l'exemple de ces hommes vertueux et pauvres, qui ont refusé quelquefois de l'or de l'homme riche au moment où ils venaient de le sauver d'un grand péril. Il prétend que ce noble mouvement du pauvre est en lui l'effet d'un sentiment qui lui montre son bienfait comme profané par l'offre du riche ; qu'il se croit insulté, parce qu'au moment où il vient de s'enrichir, en faisant du bien, on le traite en pauvre ; qu'on le ramène du ciel, où il est quelque chose, sur la terre, où il n'est rien.

Il y a de l'adresse à trouver dans ce refus du

pauvre de quoi calomnier l'offrande du riche ; mais cette adresse est-elle louable ?

Il y a certainement une manière d'insulter à l'homme vertueux et pauvre, en lui offrant de l'or, pour reconnaître son bienfait ; mais on peut aussi le lui offrir avec assez de noblesse, pour qu'il puisse le recevoir avec dignité. La délicatesse d'une âme élevée et fière, capable d'un grand acte de courage et de vertu, doit être ménagée. L'à-propos, si nécessaire en toutes choses, doit être sans doute observé ici.

Mais si les premiers mouvemens de la reconnaissance du riche étaient maladroits, ils pourraient n'être ni une insulte au pauvre, ni une ingratitude dans le riche ; il faudrait pardonner au riche de joindre aux autres expressions de sa sensibilité, cette offrande, dont il sait que la pauvreté de son bienfaiteur peut être aidée et secourue ; il ne veut point ravaler du ciel à la terre son libérateur, qui n'est au ciel qu'en figure, mais lui rendre plus agréable et plus doux le séjour de la terre à laquelle il tient en réalité ; il ne lui ôte point la richesse morale de sa bonne action, mais il prétend y joindre une richesse moins précieuse sans doute, mais qui a aussi son utilité. Voilà ce que montre clairement la raison, et ce que verra tout esprit

droit, qui ne sera pas conduit à une fausse morale par une fausse politique.

Encore un mot sur cet argument de M. de Chamfort. On voit qu'il est fondé tout entier sur ce premier mouvement du pauvre refusant l'offrande du riche ; mais si le sentiment réfléchi du pauvre lui fait recevoir, non-seulement sans peine, mais avec plaisir et avec reconnaissance, le bienfait du riche, c'est sans doute à cette dernière manière de considérer le bienfait que nous devons nous arrêter, puisque la vraie morale prend l'homme dans son état habituel, et non dans ces momens d'exaltation, où l'esprit n'a pas toute sa droiture, ni le jugement toute sa sûreté. Or, qui ne sait que, malgré l'élévation d'âme qui se trouve dans ces hommes des états inférieurs de la société, que des actes d'une vertu peu commune tirent de la foule, ils reçoivent les bienfaits du riche qu'ils ont sauvé ? et leur acceptation réfléchie ne justifie-t-elle pas complétement le riche des intentions avilissantes que lui prête si gratuitement M. de Chamfort ?

M. de Chamfort a démêlé cet avilissement du pauvre dans les séances même de l'Académie, il a remarqué dans ceux qu'on couronnait ainsi, l'impression d'une tristesse secrète et involontaire ; sentiment dont il explique la

cause, en disant que c'est que « l'indigence vertueuse et couronnée porte le poids d'un grand contraste, celui de la vertu et du regard des hommes. »

A cette découverte de M. de Chamfort, nous opposerons le témoignage de cinq cents personnes qui assistent chaque année à la distribution du prix. Qu'elles disent si elles ont vu dans les traits et le maintien du jeune garçon qui avait sauvé deux de ses camarades se noyant dans la pièce des Suisses; et dans celui de la fille domestique de M. Réveillon, demeurant intrépide au milieu des voleurs et des incendiaires qui pillaient la maison de son maître, et s'efforçant, au péril de sa vie, d'arrêter leur fureur; et dans celui de madame Legros, qui, pour rendre la liberté à un prisonnier qui lui était inconnu, a porté si loin, et ce qui est plus difficile, soutenu si long-temps le courage de l'humanité et de la vertu; qu'elles disent si elles ont vu cette secrète et involontaire tristesse, ce mal-être intérieur qu'a démêlés M. de Chamfort! qu'elles disent si elles n'ont pas vu au contraire sur tous leurs traits ce sentiment du bonheur que leur faisaient éprouver, non la récompense qu'on leur présentait, mais les témoignages touchans de l'estime, de la bienveillance, de l'admiration publiques! qu'elles di-

sent si elles n'ont pas vu constamment à cet intéressant spectacle, tous les yeux se mouiller de larmes et tous les cœurs partager une même impression de bonheur et de plaisir! et si leur réponse unanime, universelle, dément complétement le récit du détracteur, qu'on juge entre l'Académie et lui.

Quant au poids du contraste de la vertu et du regard des hommes, en devinant avec quelque peine ce que M. de Chamfort veut dire, je lui demanderai s'il est, à son avis, de l'essence de la vertu de n'être jamais exposée aux regards. Elle ne vient pas sans doute s'y offrir d'elle-même; mais lorsqu'elle y est doucement forcée, pourquoi ne les supporterait-elle pas sans tristesse et sans mal-être intérieur: et pourquoi les hommes ne chercheraient-ils pas ce spectacle, si, comme on n'en saurait douter, il est beau, s'il est utile, s'il exerce et perfectionne nos sentimens moraux? Malheur à celui qui, comme M. de Chamfort, ne voit là qu'une pompe puérile, un appareil dramatique et l'immorale prétention d'agrandir la vertu!

Après avoir décrié ainsi l'une après l'autre ce qu'il appelle les fonctions de l'Académie, M. de Chamfort, voulant frapper ses grands coups, lui intente les reproches bien plus graves que j'ai indiqués au commencement de cet écrit.

Il entreprend donc de prouver que l'Académie est un corps créé pour la servitude..... qui cherchera toujours à prolonger les espérances insensées du despotisme, en lui offrant des auxiliaires et des affidés; et, si les circonstances le permettaient, des complices; servant aux rois à perpétuer l'esclavage des peuples; leur faisant payer ses paroles ou son silence; sacrifiant le bonheur des hommes à des faveurs de cour, par le plus infâme des trafics, celui de la liberté des nations (pag. 31 et 34).

Voilà de terribles inculpations; il ne s'agit plus de l'*inutilité*, des *ridicules*, de la *maladive* et *incurable petitesse*, ni même seulement de l'*esprit de flatterie*, de *servilité* et d'*abjection* de l'Académie; M. de Chamfort nous la montre comme conspirant contre la liberté nationale, comme auxiliaire et complice du despotisme, et par conséquent comme ennemie de tout bonheur public. Si ces accusations ont quelque fondement, il n'y a rien de plus nécessaire et de plus urgent que d'extirper l'Académie du milieu de nous.

M. de Chamfort a sans doute dans les mains des preuves incontestables de crimes si odieux. Il a eu communication des pièces de plus d'un greffe criminel où il aura trouvé et reconnu les complots académiques contre la liberté des

peuples ; et il nous dit en effet : *En voulez-vous la preuve ? je puis la produire ; je puis mettre sous vos yeux les bases et les articles de ce traité.*

Et quelle est cette preuve ? où se trouvent ces bases et ces articles ? C'est, qui l'aurait soupçonné avant la découverte de M. de Chamfort ? c'est, on ne peut l'entendre sans le rire de l'indignation, c'est dans la préface des éloges des académiciens par d'Alembert : c'est d'Alembert qui a laissé échapper ce honteux secret de l'Académie française et de toutes les académies : *Le grand usage que les rois font de ces corporations pour perpétuer l'esclavage des peuples.*

J'avais lu, comme tout le monde, cette préface sans qu'aucune des idées que M. de Chamfort cherche à en donner, se fût présentée à mon esprit. Je la relis cependant ; et quelle est ma surprise, lorsque, loin d'y trouver aucune trace de cet infâme traité de l'Académie avec les despotes, approuvé et ratifié par d'Alembert, j'y trouve cet amour de la liberté, décent et sage à la vérité, mais toujours actif et courageux, que cet estimable philosophe a conservé toute sa vie, et qui anima tous ses écrits !

Depuis le commentaire du *Pater*, qu'Érasm

a fait à la manière des inquisiteurs de son temps pour prouver qu'avec l'envie de nuire et un faux et mauvais esprit il n'y a rien de bon qu'on ne puisse empoisonner, je ne pense pas qu'on pût trouver un exemple plus révoltant d'infidélité dans les suppressions, et de fausseté dans les explications, que dans le commentaire suivi que M. de Chamfort a osé faire de cette préface.

Il suffirait, pour en convaincre mes lecteurs, de les renvoyer à ce petit écrit qui n'a qu'une trentaine de pages, dont trois ou quatre seulement sont relatives à l'objet que je touche ici; mais, pour mettre dans son jour l'infidélité du commentateur, je suis bien forcé de rapporter le texte qu'il a si indignement défiguré.

* I. Selon le philosophe : « L'ambition (qui » fait désirer aux gens de lettres la couronne aca» démique) peut produire beaucoup de bien » entre les mains d'un gouvernement éclairé, » en portant les écrivains distingués à joindre » au mérite des ouvrages l'honnêteté dans les » mœurs et dans les écrits...

II. » L'homme de lettres qui tient ou qui » aspire à l'Académie, donne des otages à la » décence. Cette chaîne, d'autant plus puissante » qu'elle est volontaire, le retiendra sans effort

» dans les bornes qu'il serait tenté de franchir.
» Il en sera moins sujet aux écarts.

* III. » S'il y eût eu à Rome une Académie
» florissante et honorée, Horace eût effacé de
» ses vers quelques obscénités qui les déparent,
» et Lucrèce n'eût pas donné en vers prosaïques
» des leçons d'athéïsme.

* IV. » Ce point de vue si intéressant (les
» mœurs) n'est pas le seul sous lequel l'Acadé-
» mie puisse être envisagée ; tout gouverne-
» ment sage a intérêt que sa nation soit éclairée,
» parce que l'ignorance et l'erreur sont égale-
» ment funestes aux souverains et aux sujets, et
» ne peuvent être utiles qu'aux tyrans. . . .

* V. » Parmi les vérités que les gouvernemens
ont besoin d'accréditer, il en est qu'il leur im-
porte de ne répandre que peu à peu et comme
par transpiration insensible.

* VI. » Parce que le préjugé de la nation,
souvent plus fort que l'autorité même, se révol-
terait contre ces vérités, si elles se montraient
trop à découvert ; témoin les superstitions sur
les épreuves judiciaires, sur les croisades, sur
la crainte d'obéir aux monarques excommuniés,
qu'on n'aurait osé heurter de front au douzième
siècle, même avec l'appui des souverains. Chaque
siècle a ses erreurs chéries, toujours contraires
aux intérêts des peuples ; . . . . et c'est à la des-

truction de ces erreurs que le gouvernement peut employer les compagnies littéraires, surtout une compagnie semblable à celle-ci.

VII. » Un pareil corps, également instruit et sage, organe de la raison par devoir, et de la prudence par état, ne fera entrer de lumière dans les yeux des peuples, que ce qu'il en faudra pour les éclairer sans les blesser.

* VIII. » Il se gardera bien de jeter brusquement la vérité au milieu de la multitude, qui la repousserait avec violence. Il levera doucement et par degrés le voile qui la couvre. Réconciliée ainsi avec ceux qui auraient pu la craindre, elle se verra insensiblement conduite et établie sur son trône sans qu'il en ait coûté de trouble et d'efforts pour l'y placer. Si Louis-Le-Gros eût institué une Académie, les superstitions de son siècle auraient disparu deux siécles plutôt, au grand avantage de la raison, du monarque et du royaume..... »

A tout homme sensé qui a lu ce texte de suite, il paraîtra impossible qu'on en ait tiré de quoi décrier, avec la moindre ombre de justice, et l'Académie et d'Alembert comme ennemis des lumières, de la liberté, du bonheur des nations; mais M. de Chamfort, en homme habile qu'il est, a deux moyens pour cela, les interprétations forcées et les omissions adroites.

Dans son commentaire, M. de Chamfort commence par nous expliquer que les *bornes* entre lesquelles d'Alembert dit que la *décence* contiendra l'académicien, sont celles-là même que l'ancien régime, c'est-à-dire le despotisme, ne voulait pas qu'on franchît, lorsqu'il empêchait *d'écrire des vérités utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs ;* et que la hardiesse d'enseigner ces vérités, est précisément ce que d'Alembert entend par les *écarts* qu'il veut que l'on réprime.

Est-il nécessaire de faire observer à mes lecteurs que dans cette partie du texte de d'Alembert, la *décence* et les *bornes* que prescrit le philosophe, ne sont relatives qu'aux *mœurs*, ainsi qu'il le dit nettement lui-même, et que les *écarts* qu'il veut qu'on évite, et dont il donne les exemples dans les obscénités d'Horace et dans les leçons d'athéisme de Lucrèce, n'ont rien de commun avec la hardiesse d'écrire des vérités politiques *utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs ;* ceux-ci n'ayant rien à gagner en effet à ce qu'on imprime des ouvrages obscènes, ou qu'on enseigne l'athéisme en prose ou en vers ?

Le commentateur nous dit ensuite que *les vérités importantes que les gouvernemens ont besoin d'accréditer*, d'Alembert veut qu'on *les*

travestisse et qu'on les défigure, quand on ne peut plus les dissimuler entièrement. Il est aisé de défendre d'Alembert, en observant que *voiler* la vérité, ce n'est pas la *travestir*; et que ce n'est pas parce qu'on ne peut pas *la dissimuler entièrement*, que d'Alembert veut qu'on la voile, mais au contraire parce qu'on ne peut pas la montrer *tout à coup* toute nue et *toute entière*, sans l'exposer à être repoussée par le peuple, dont l'intérêt est de la recevoir.

Sur ce que d'Alembert dit *qu'il importe à certaines vérités de ne se répandre que peu à peu et par transpiration insensible*, M. de Chamfort remarque spirituellement que l'Académie *laissait peu transpirer.*

Il paraît que M. de Chamfort est, au moins aujourd'hui, de ces philosophes hardis, qui croient, non-seulement que toute la vérité est bonne à dire, principe qui ne peut être vrai que dans un sens abstrait et général, mais encore que toute vérité est bonne à dire à toute heure, en tout temps, en toutes circonstances, à toutes personnes, et plutôt aujourd'hui que demain.

D'Alembert et beaucoup de bons esprits, qui dans des temps difficiles se sont montrés plus courageux que M. de Chamfort, ont pensé différemment; et il me semble que beaucoup de faits prouvent aujourd'hui même qu'il peut y

avoir des inconvéniens graves à vouloir tout dire à la fois et tout faire en un coup.

Quant au reproche fait à l'Académie, d'avoir laissé peu transpirer, il est le plus injuste du monde, et déplacé surtout dans la bouche de M. de Chamfort.

M. de Chamfort sait bien que l'Académie, comme corps, n'a point d'ouvrage didactique à faire sur les grands intérêts des peuples. Un Dictionnaire, une Grammaire et une Rhétorique, des remarques sur les auteurs classiques de la langue, voilà les objets uniques, et, quoi qu'on en puisse dire, assez importans de ses occupations qui ne lui fournissent pas les occasions d'enseigner ces vérités fortes dont parle d'Alembert.

Ce n'est donc que par les individus qui la composent et qui l'ont composée depuis sa fondation, qu'elle a pu laisser transpirer ces vérités ; mais est-il vrai qu'elle les ait tenues si bien cachées?

Est-il vrai que Fénélon, Fleury, Fontenelle, Massillon, Montesquieu, Voltaire, Buffon, d'Alembert, Thomas, Condillac, et, parmi les vivans mêmes, messieurs Marmontel, Saint-Lambert, Malesherbes, Gaillard, Condorcet, etc., n'aient point laissé transpirer de vérités?

L'Académie n'a pas laissé transpirer de véri-

tés ! et pourquoi donc a-t-elle été si souvent, depuis plus de cinquante ans, un objet d'inquiétude et de crainte pour l'autorité dans les mains de ministres ombrageux et faibles ? Pourquoi a-t-elle éprouvé si souvent l'improbation du gouvernement ? Pourquoi M. de Maupeou lui a-t-il fait donner des censeurs théologiens ? Pourquoi, etc ?

Tous ces faits ne sont pas ignorés de M. de Chamfort ; mais dans toute sa brochure il n'en a pas fait la plus légère mention, parce qu'en lui fournissant matière à invectiver contre l'ancien régime, ils auraient formé, en faveur de l'Académie, ce préjugé favorable, que puisque l'ancien et despotique régime (celui de Louis XV) croyait devoir réprimer l'Académie, l'Académie n'était donc pas flatteuse et esclave de l'ancien régime : mais on demande si cette omission est d'un homme qui aime et cherche la vérité.

J'ai dit que ce reproche fait à l'Académie d'avoir tenu la vérité captive, était bien mal placé dans la bouche de M. de Chamfort. Si cet académicien eût employé sa vie et ses écrits à annoncer sans réserve ces utiles vérités qu'il se plaint qu'on ne veut que laisser transpirer ; si ses ouvrages et ses talens eussent été consacrés à défendre la liberté contre toutes les espèces

d'oppression, à peine aurait-il aujourd'hui le droit d'accuser l'Académie et ses confrères d'avoir gardé un silence lâche, dont lui-même ne se trouverait pas coupable.

Mais il en est tout autrement; tandis qu'un grand nombre de ses confrères, parmi ses seuls contemporains, ont défendu dans leurs écrits la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté du commerce et toutes les causes du peuple, M. de Chamfort, auteur de quelques discours académiques, de petites pièces de théâtre qui ne sont rien moins que morales, de quelques contes gaillards, et d'une tragédie faible et oubliée, blâme hautement ses confrères d'avoir travesti, défiguré, caché des vérités que lui-même ne s'est jamais occupé d'enseigner et de répandre. Est-ce qu'il n'a pas prévu qu'on lui répondrait par un rapprochement si facile à faire, et qui ne lui laisse rien à répliquer?

Suivons le commentateur : sur ce que d'Alembert dit, qu'un *corps instruit et sage, tel que l'Académie, ne fera*, etc.; le critique s'écrie : *Sage; messieurs!* comme s'il disait : « Vous l'entendez, d'Alembert le dit lui-même; l'Académie est un corps sage : *habemus confitem reum.*

L'exclamation et la remarque sont vraiment curieuses. Et pourquoi M. de Chamfort ne

veut-il pas qu'une académie soit sage ? Lui-même n'a-t-il pas été plus que sage dans le sens où il blâme l'Académie de l'être ? Est-ce que sage, depuis quelque temps, serait devenu synonyme de lâche, de faux, d'ennemi de la vérité et du bien public ? Que M. de Chamfort, pour son usage, change ainsi la langue, il en est bien le maître ; mais jusqu'à ce qu'il ait le crédit de faire recevoir plus généralement une acception si nouvelle, il ne devrait se servir du mot qu'en l'accompagnant de ses explications.

On n'est pas moins étonné de l'exclamation qui suit, à propos de ce que d'Alembert ajoute, que l'Académie *sera un organe de la raison par devoir, et de la prudence par état. Quel état et quelle prudence !* s'écrie le critique.

Mais, M. de Chamfort, il ne suffit pas que vous répétiez avec étonnement les mots *d'état* et de *prudence*, pour les rendre ridicules. Vous n'effacerez pas du nombre des vertus celle qui enseigne à ne parler, à n'écrire, à n'agir qu'à propos ; qui détourne d'une démarche inconsidérée, indécente, injuste, nécessairement suivie du blâme public ; et en négligeant vous-même de la pratiquer, vous n'en dégoûterez pas l'Académie.

Enfin, M. de Chamfort trouve le crime de l'Académie constaté par l'aveu que fait d'Alem-

bert, *qu'elle ne fait entrer de lumière dans les yeux des peuples, que ce qu'il en faut pour les éclairer peu à peu sans les blesser.* L'Académie, dit-il, toujours avec des points d'admiration, *économisait la lumière!* Eh oui, M. de Chamfort : qu'en voulez-vous dire? Pourquoi n'économiserait-on pas la lumière à des yeux faibles? Lorsque Wentzel abaisse la cataracte, ne défend-il pas, pendant plusieurs semaines, l'accès du jour à l'organe qu'il veut rétablir, et ne le lui dispense-t-il pas ensuite graduellement? Image vraie des précautions que demande aussi l'introduction des vérités d'un certain ordre dans l'esprit des peuples; précautions qu'on n'a jamais négligées impunément.

Après ce pitoyable et infidèle commentaire, et de si pauvres raisons, consistant la plupart, comme on vient de le voir, en exclamations sans preuves, M. de Chamfort s'écrie : *Ah! messieurs, c'en est trop; qui de vous n'est surpris, indigné, révolté?* et conclut par le bel énoncé que j'ai transcrit au commencement de cet article, et dont la substance est, que l'Académie vend aux rois, *par le plus infâme des trafics, la liberté des nations.*

Si on est surpris, indigné, révolté de quelque chose, c'est assurément d'un pareil abus, je ne dirai pas de l'art, mais du métier d'écrire; d'un

oubli si profond de toute décence; de toute raison et de toute justice : je crois que l'analyse que je viens de faire de cette partie de l'écrit de M. de Chamfort, élevera bien justement contre lui ces sentimens dans l'âme de tous mes lecteurs.

J'ai annoncé les omissions infidèles employées par le critique, pour nous faire voir, dans la préface des éloges, les prétendus crimes de l'Académie et les aveux de d'Alembert; ces omissions sont faciles à distinguer par l'astérisque qu'on a placé à côté de chacun des passages omis.

Le premier alinéa rejeté par M. de Chamfort, énonce nettement, 1° que le gouvernement dont parle d'Alembert, comme pouvant se servir utilement des académies, est un gouvernement *éclairé* et qui veut faire *le bien*.

Or, dans le langage de la philosophie, *le bien* est le bien général, le bien des peuples, et un gouvernement n'est *éclairé* qu'autant qu'il sait reconnaître et suivre les routes qui conduisent à ce but. Ces deux mots seuls donnaient, à qui eût voulu les entendre, la clef de tout le passage de d'Alembert, et fermaient la porte à toutes les interprétations sinistres de M. de Chamfort.

Dans le troisième alinéa, le passage omis

énonce clairement et explique, par l'exemple d'Horace et de Lucrèce, ce qu'entend d'Alembert par la *décence* que l'Académie prescrit, la *chaîne* qu'elle donne, les *bornes* qu'elle pose, les *écarts* qu'elle empêche, et limite tous ces effets à l'influence que l'Académie peut et doit avoir *sur les mœurs*. Il a été nécessaire à M. de Chamfort de supprimer ce trait, parce qu'il voulait faire entendre que cette décence, cette chaîne, ces bornes étaient des entraves mises à la liberté civile et politique, dont d'Alembert ne parle pas encore en cet endroit.

Dans le quatrième paragraphe, d'Alembert établissant que l'ignorance et l'erreur ne peuvent être utiles qu'aux tyrans, et qu'un gouvernement sage a lui-même un grand intérêt à ce que les nations soient éclairées; M. de Chamfort a dû omettre en entier cette déclaration, qui dément si fortement cette étrange imputation, que d'Alembert et l'Académie ne voulaient pas qu'on écrivît *des vérités utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs*, puisque M. de Chamfort ne nous fera pas entendre que celui qui veut détruire *les erreurs utiles aux tyrans*, veuille taire les vérités qui leur sont nuisibles.

L'omission du paragraphe VI est, s'il est possible, encore plus hardie; car d'Alembert y explique encore plus nettement ce qu'il entend

par les erreurs qu'il veut détruire, en citant diverses superstitions qui ont fait le malheur des peuples, et que les peuples eux-mêmes défendaient contre l'autorité : et c'est de ces *superstitions* qu'il dit qu'on ne doit pas les heurter de front, et qu'il faut les combattre avec précaution et par l'instruction que les corps littéraires peuvent répandre.

Enfin, ce qui passe toute croyance, c'est la suppression entière du paragraphe VIII et dernier, qui tient immédiatement à celui qui a fourni à M. de Chamfort plus de la moitié de son infidèle commentaire et de ses pathétiques exclamations. Dans ce passage en effet, on voit l'Académie et le gouvernement occupés, selon d'Alembert, de la destruction des *erreurs contraires à l'intérêt des peuples;* évitant pour cela de heurter de front *les préjugés de la nation*, pour la guérir plus sûrement de ses préjugés; conduisant *la vérité sur son trône*, en la faisant passer, pour ainsi dire, sans être aperçue, au travers de la multitude qui lui en fermait l'accès ; et ce langage n'absout-il pas victorieusement d'Alembert et l'Académie d'une conspiration contre la liberté de la nation, et contre la publication des *vérités utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs?*

C'est à la suite de cette déclamation aussi in-

jurieuse qu'injuste, c'est après cette insulte faite à la mémoire et aux écrits d'un philosophe qui a laissé un nom cher à la nation et respecté de toute l'Europe, d'un confrère, d'un homme, dans la société duquel il a vécu plusieurs années, en laissant croire qu'elle était douce pour lui, que M. de Chamfort ajoute à cet étrange procédé une dénonciation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fille de l'Académie française, et *digne fille de sa mère par le même esprit d'abjection; mettant aux ordres du despotisme une érudition faussaire;* comme l'Académie française, *instrument de servitude sous Louis XIV, frein à la liberté sous Louis XV,* et dans tous les temps une *école de flatterie et de servilité.*

Je n'entreprendrai pas l'apologie d'une société célèbre dans l'Europe entière, formée d'hommes qui ont si bien mérité de leurs concitoyens par des travaux utiles, et jouissant d'une considération qui peut leur laisser dédaigner une telle insulte; je croirais manquer à cette respectable compagnie, en m'ingérant de la défendre. Elle trouvera dans son sein de meilleurs champions que moi, si elle daigne les employer; et je n'ai pas le droit de supposer qu'elle veuille descendre à se justifier.

Je touche à la fin d'un travail qui devient pé-

nible, lorsque l'indignation lassée fait place au dégoût; et, pour ne rien laisser subsister de l'ouvrage de M. Chamfort, je rangerai ici sous deux chefs ses derniers argumens contre l'Académie.

I. Selon lui « l'existence de l'Académie est contre *les principes*, incompatible avec les principes de l'assemblée sur les corporations. C'est une corporation qui asservit les talens, auxquels l'assemblée doit la même liberté qu'elle a rendue à tous les autres genres d'industrie. Une corporation pour les arts de génie! C'est ce que les Anglais n'ont jamais conçu; et, en fait de raison, nous ne pouvons plus rester en arrière des Anglais. »

J'espère répondre à cette objection de manière à empêcher qu'elle ne se reproduise jamais.

Les principes! les principes! Ce mot a, pour beaucoup de gens, la force magique de transformer les doctrines les plus incertaines et quelquefois les plus fausses et les plus funestes, en axiomes incontestables. Mais les principes, pour mériter ce nom, doivent, avant tout, être des vérités. Dans leur énoncé même, ils doivent être circonscrits entre les limites au-delà desquelles ils cesseraient d'être des vérités, et enfin, pour les mettre en pratique, il faut les appliquer à propos.

C'est cette dernière règle surtout qu'il ne faut jamais oublier : car on ne saurait trop dire aujourd'hui que le mérite n'est pas à découvrir, à énoncer ce qu'on appelle des principes. Il y a peu de découvertes à faire en ce genre. Tout est dit, et « l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent, dit La Bruyère », il n'y a pas en effet une seule de ces opinions, appelées bien ou mal à propos principes, qui soit vraiment nouvelle; le difficile est d'appliquer avec justesse et avec justice les *principes* vrais. C'est le seul mérite qui reste aux *faiseurs*, et dont il paraît que M. de Chamfort n'a pas été jaloux.

Pour se conformer à ces règles, il aurait dû reconnaître le sens auquel est vrai le principe de l'assemblée sur les corporations, et s'assurer s'il était applicable à l'Académie française. Mais c'est une tâche qu'il ne s'est pas donnée, et que je vais remplir pour lui.

Les corporations proscrites par l'assemblée nationale sont celles qui donnaient à tels et tels citoyens, sous telles et telles conditions, le privilége ou droit exclusif d'exercer telle ou telle profession, tel ou tel genre d'industrie ou de commerce, dans la ville ou l'arrondissement ou le pays pour lesquels la *corporation* était établie et le privilége accordé. C'est le sens que

ce mot, que nous avons pris des Anglais, a toujours eu en Angleterre, et qu'il a conservé en passant dans notre langue. C'est le sens qu'il a appliqué à nos jurandes ou communautés d'artisans et de marchands à Paris et dans la plupart des grandes villes du royaume, ainsi qu'à nos compagnies à privilége exclusif pour quelque genre d'industrie ou de commerce, tel que celui de la compagnie des glaces ou de la compagnie des Indes.

C'est avec beaucoup de justice et de sagesse que l'assemblée nationale a détruit les corporations de ce genre, puisque leur suppression était une conséquence immédiate et nécessaire de la liberté que la société doit garantir à tout citoyen d'user de ses facultés, de ses talens, de ses capitaux, de ses moyens de tout genre, comme il veut, en ne nuisant pas à un tiers, et en n'empêchant point tout autre que lui d'en faire autant.

Mais quel rapport peut avoir avec l'Académie française, et avec les académies littéraires en général, le principe qui proscrit les corporations que je viens de définir?

Comment toucherait-il une compagnie qui n'a point de privilége, qui n'ôte à aucun individu existant, ni même à aucune autre association, s'il peut s'en former de pareilles, la liberté de

faire tout ce qu'elle fait, et mieux, si elle peut, que l'Académie ne le fait? L'Académie n'est donc pas au nombre des corporations que l'assemblée a proscrites; son existence ne contrarie donc pas les principes. Tout l'esprit de M. de Chamfort ne peut le tirer de là.

Observons cependant les efforts qu'il fait pour assimiler l'Académie aux corporations détruites par l'assemblée.

Il prétend que l'Académie asservit les talens, qu'elle donne des entraves au génie; mais en quel sens et comment pourrait-elle lui donner des entraves lorsqu'elle ne peut pas l'empêcher d'agir et de produire à son gré? Si M. de Chamfort avait le génie de Corneille et de Racine, comment l'Académie l'empêcherait-elle de nous donner une tragédie meilleure que *Mustapha et Zéangir?* Malgré les académies, et sans être membre d'aucune, on peut écrire en vers et en prose des ouvrages excellens, comme des ouvrages médiocres. N'avons-nous pas vu s'élever de nos jours et tout à coup des milliers de grands écrivains de feuilles périodiques, de grands politiques discutant profondément la veille la question du lendemain, et se croyant fermement autant de Solons modernes et de nouveaux Montesquieux? et si leurs découvertes et leur gloire ne vont pas aux siècles à venir,

sera-ce la faute des académiciens? N'avons-nous pas, dans le seul genre dramatique, assez d'auteurs pour fournir sans cesse des nouveautés à vingt théâtres de la capitale? N'avons-nous pas des *Charles IX*, des *Liberté conquise*, des *Victimes cloîtrées*, des *Mirabeau à son lit de mort*, etc.? Et si ces chefs-d'œuvre du théâtre moderne n'effacent pas ceux de Voltaire et de Racine, peut-on s'en prendre à l'Académie?

L'Académie rend le génie *esclave*. Mais est-ce le génie des gens de lettres qui n'en sont pas? Ceux-là ne peuvent être esclaves d'un pouvoir qu'ils ne reconnaissent point, auquel rien ne les force de se soumettre. Ils ne sont point asservis à un gouvernement sous lequel ils ne vivent pas.

Quant aux hommes de génie que l'Académie a comptés parmi ses membres, comme c'est très-librement qu'ils sont entrés dans la compagnie, et très-librement qu'ils y sont restés, s'ils ont réprimé l'essor de leur génie, pour y être admis ou depuis leur admission, ils n'ont été esclaves que d'eux-mêmes et non de l'Académie, et leur esclavage n'a été que volontaire et figuré, et tel qu'il ne peut être ni le motif ni l'objet de la législation.

M. de Chamfort qui n'a pas encore assez pro-

lité des séances de l'Académie pour attacher aux mots qu'il emploie un sens précis, met ici, contre toute logique, le mot figure à la place du propre, et argumente de celui-là, comme il pourrait argumenter de celui-ci : je m'explique.

La liberté qu'une bonne constitution doit assurer au citoyen, est une liberté réelle et physique d'employer ses facultés corporelles et intellectuelles, comme il veut, sans préjudice et offense d'un tiers. L'esclavage dont il doit être défendu, est celui qui lui ôterait cette liberté, et qui la lui ôterait malgré lui, puisqu'un esclavage volontaire, et que l'esclave peut faire cesser à tous les momens, n'est pas l'esclavage dont il s'agit ici, celui que la loi doit écarter des citoyens.

Si l'on pouvait dire, en quelque sens supportable, que l'Académie rend le génie esclave, ce ne serait que d'un esclavage volontaire et en figure, comme on dit que l'homme est esclave de ses plaisirs, de la fortune, de l'ambition, de l'amour; et l'assemblée ne peut, ne veut ni ne doit nous défendre par ses décrets d'aucun de ces esclavages-là.

M. de Chamfort, en nous disant que l'Académie asservit le génie comme les corporations asservissaient le commerce, emploie donc en sophiste un langage et des expressions sembla-

bles, pour exprimer des idées absolument différentes. Les erreurs nombreuses de M. de Chamfort en ce genre me prouvent, contre son intention, la grande utilité d'une Académie.

Non-seulement les principes de l'assemblée sur les corporations ne s'opposent pas à l'établissement des sociétés ou compagnies littéraires, appelées académies, et notamment de l'Académie française ; mais, ce qui étonnera sans doute M. de Chamfort, et ce qui est pourtant parfaitement dans les principes de la constitution, l'assemblée n'a ni le droit ni la puissance de détruire l'Académie, opinion dans laquelle je serai soutenu par tous ceux qui entendent le véritable esprit d'une libre constitution.

Qu'y a-t-il dans l'établissement de l'Académie ? Rien autre chose que ce que je vais dire : Le droit ou la liberté de s'assembler, de travailler ensemble, de faire un Dictionnaire, une Grammaire, etc. ; de distribuer des prix fondés par des particuliers qui donneraient ou conserveraient à une telle société ce droit de les décerner (il n'y a point de prix à l'Académie fondé par la nation) ; enfin, de perpétuer la compagnie, en nommant eux-mêmes et librement aux places vacantes.

Voilà tout ce qui constitue l'essence de l'Aca-

démie ; de sorte que si la législature n'a pas le droit d'empêcher une compagnie de faire tout ce que je viens de dire, elle n'a pas le droit de détruire l'Académie.

Or, M. de Chamfort voudrait-il bien nous apprendre laquelle de ces actions, de ces occupations l'assemblée nationale a le droit d'interdire aux citoyens qui voudront s'y livrer ?

Est-ce l'action de s'assembler au nombre de quarante, et plus souvent de douze ou quinze seulement, dans une salle commune ? Mais la liberté de former des associations paisibles, sous la protection des lois et à la connaissance du magistrat, dans des vues qui n'aient rien de contraire à la tranquillité publique et à la morale ; cette liberté, dis-je, est un droit sacré du citoyen, droit non-seulement reconnu, mais rétabli et relevé par la nouvelle constitution.

Est-ce le but même de l'association et la nature de ses travaux ? La composition d'un Dictionnaire, d'une Grammaire, une distribution de prix, des élections, des réceptions même publiques, n'ont rien de contraire aux principes d'un bon gouvernement, ni aux intérêts de la nation. Or, il est de principe, surtout dans la nouvelle constitution, que la loi n'a le droit d'empêcher que ce qui est nuisible.

On dira que l'Académie est payée par la na-

tion des vingt-cinq mille francs qu'elle coûte en tout et pour tout au trésor public, pour ses jetons et autres dépenses, et que la nation a le droit de ne plus lui payer cette somme.

Ce droit de la nation est incontestable; mais ce n'est pas là le droit de détruire l'Académie. Que la nation, par une économie plus que sévère, retire ces vingt-cinq mille francs; en les retirant, elle ne peut empêcher les académiciens de s'assembler sans jetons, s'ils voulaient se conserver en société et suivre leurs occupations actuelles: ils pourraient continuer le Dictionnaire, distribuer encore les prix que des particuliers ont bien voulu les charger de décerner, nommer aux places vacantes parmi eux, avoir des assemblées publiques, le tout sous la protection de la loi, protection qu'on ne pourrait leur refuser.

La suppression des jetons étant ainsi la seule manière dont l'assemblée nationale ait le droit d'opérer sur l'Académie, et cette suppression n'entraînant pas la destruction de l'établissement, j'ai donc eu raison de dire que l'assemblée n'a pas le droit de détruire l'Académie.

J'ai dit que l'Académie pourrait subsister, malgré le retranchement des vingt-cinq mille francs fournis par le trésor national; mais je puis ajouter qu'il serait très-possible que ces

vingt-cinq mille francs vinssent à l'Académie de quelque autre source que du trésor public. Supposons, par exemple, un citoyen assez ami des lettres et assez riche pour fonder un revenu annuel de vingt-cinq mille francs pour l'amour de la langue française : en ce cas, M. de Chamfort aurait encore le chagrin de voir l'Académie continuer d'exister.

La grande peine de M. de Chamfort serait alors, selon ce qu'il nous dit lui-même, de voir se conserver *une corporation pour les arts du génie !* Il faut consoler M. de Chamfort.

Je lui ferai observer d'abord qu'en caractérisant ainsi l'Académie, il n'est pas d'accord avec lui-même, puisque après avoir réduit, comme on l'a vu, toutes les fonctions de l'Académie à faire un Dictionnaire et des complimens, et à distribuer des prix, toutes choses qui ne sont pas les arts du génie, il ne peut pas la traduire par devant l'assemblée, comme une corporation établie pour les arts du génie.

J'ajoute qu'établir une corporation *pour* les arts du génie, pour tout homme qui veut s'entendre et ne craint pas d'être entendu, signifie établir une corporation *pour* faire faire de belles tragédies, des discours éloquens, de bonnes comédies, de beaux poëmes épiques et autres, etc. Mais M. de Chamfort sait bien que Richelieu

n'a jamais eu une si sotte idée ; et pour s'en convaincre, s'il en doutait encore, il n'a qu'à lire les lettres patentes où sont nettement énoncés les deux objets de l'établissement, l'un : *de mettre les lettres en honneur ;* l'autre, *de rendre le langage français élégant et capable de traiter tous les arts et toutes les sciences, et d'en établir des règles certaines.*

Je viens à l'autorité des Anglais allégués par M. de Chamfort, comme n'ayant point de corporations pour les arts du génie, et chez lesquels ces arts prospèrent pourtant.

Je commence par faire observer à M. de Chamfort qu'il y a à Londres une certaine société royale dans laquelle on cultive des arts et des sciences qui demandent aussi du génie, et qui serait une corporation aussi-bien que l'Académie française, si l'on pouvait donner ce nom à la nôtre en quelque sens raisonnable.

En second lieu, si les Anglais n'avaient point d'académies pour les arts du génie, cela prouverait bien que de pareils établissemens ne sont pas actuellement nécessaires, mais non pas qu'ils ne soient pas utiles, et c'est de leur utilité seule qu'il s'agit.

Enfin, il y a une grande différence entre cette proposition : *les Anglais n'ont point d'académies*, à laquelle j'ai bien voulu jusqu'à présent

réduire l'assertion de M. de Chamfort; et celle-ci : *les Anglais n'ont jamais conçu qu'on pût avoir des académies*. La première est un fait vrai ou faux, indifférent dans la question; la seconde prête aux Anglais, contre les académies, des préventions, un éloignement, un dédain qu'ils n'ont point.

On a pu s'apercevoir, par plus d'un endroit de cet écrit, que M. de Chamfort n'a pas l'érudition de son sujet : voici de quoi en convaincre encore mes lecteurs.

Il ne sait pas que, quoique les Anglais n'aient point d'académie destinée à conserver et perfectionner leur langue, espèce d'établissement dont il s'agit ici, les meilleurs esprits parmi eux ont désiré en former une. Je n'ai pas le temps de retrouver toutes les autorités que je pourrais citer à M. de Chamfort; je me contenterai de lui en présenter deux assez importantes, celle du docteur Swift et celle de David Hume.

On trouve dans les œuvres du premier une lettre au comte d'Oxford, premier lord de la trésorerie, dans laquelle il expose le projet d'un établissement propre *à corriger, perfectionner et fixer la langue anglaise*.

Il place la première époque de la corruption du langage à la guerre civile qui conduisit Charles premier à l'échafaud, et sous le gouver-

nement de Cromwell, « pendant lequel, dit-il, le fanatisme des puritains et des républicains introduisit une sorte de jargon qui s'empara de tous les écrits du temps, et surtout des pièces de théâtre.

» A cette corruption vint s'ajouter, selon lui, celle qu'apporta la cour de Charles second, par la licence qui suivit la restauration, et qui, détruisant la religion et la morale dans le peuple, altéra aussi et souilla son langage, en y introduisant un grand nombre de mots nouveaux et de manières de parler recherchées, jusqu'alors inconnunes.

» Cette grande ville, dit-il encore, en parlant de Londres, a toujours eu quelques hommes de mauvais goût assez en crédit pour donner cours à un nouveau mot et le faire recevoir dans la conversation, quoiqu'il n'ait souvent ni signification précise ni formation régulière. S'il est au goût du temps, il passe bientôt dans les écrits périodiques et les pièces de théâtre, et s'incorpore dans la langue; tandis que les hommes d'esprit et de savoir, au lieu de combattre ces nouveautés corruptrices, se laissent trop souvent aller à les souffrir et même à les adopter.

» Pour corriger et prévenir cette corruption, je pense, continue Swift, qu'il faudrait faire choix d'un certain nombre de personnes con-

nues généralement comme les plus capables d'un pareil travail, sans égard à la qualité, au parti, à l'état ou profession de chacune. Ces personnes s'assembleraient à un temps et en un lieu désigné, et dresseraient un plan de leurs travaux dans la vue que j'indique. Je ne me hasarderai pas de le leur tracer ; mais vous-même, mylord, et d'autres hommes en place et de votre rang, vous devriez être membres de cette société, et je ne doute pas qu'elle ne tirât autant d'avantage de votre exemple et de vos instructions, que de l'appui que vous lui accorderiez. Enfin, en exécutant ce plan, on aurait l'exemple des Français à imiter dans ce qu'ils ont fait de bien, sauf à éviter les fautes qu'ils ont faites. »

Eh bien, M. de Chamfort, ne voilà-t-il pas Swift, excellent écrivain, excellent esprit, et, *nota benè*, excellent patriote, proposant précisément pour son pays, et pour les progrès et la conservation de sa langue, une académie sur le plan de l'Académie française?

On observera peut-être que Swift donne à entendre qu'il trouve des défauts dans l'établissement qu'il propose à ses compatriotes d'imiter. Je ne me rappelle pas que cet habile homme ait indiqué ailleurs ce qu'il y trouve à reprendre ; mais je ne puis supposer que ce soit rien

d'essentiel ou d'irréformable, puisqu'on voit que son plan est précisément celui de l'Académie française en toutes ses parties essentielles, l'objet de l'établissement, le moyen, le mélange des gens des lettres et des gens en place, etc.

L'autre autorité qui peut balancer celle de M. de Chamfort, est celle de David Hume, esprit libre, historien impartial et philosophe profond, qui, dans l'histoire des Stuarts, sous l'année 1611, à l'occasion de l'établissement d'un collége fondé par Jacques premier, et dont l'unique occupation devait être de réfuter les catholiques et les puritains, dit que c'est là le seul encouragement que les rois d'Angleterre aient jamais donné aux sciences; à quoi il ajoute en se plaignant.....

« Tous les efforts du grand Bacon n'avaient pu procurer un établissement pour les progrès de la philosophie naturelle (tel que l'a été depuis la société royale), et jusqu'aujourd'hui les Anglais manquent d'une société dont l'emploi soit de polir et de fixer le langage. »

Je demande ce que devient la décision magistrale de M. de Chamfort, rapprochée de l'opinion des deux hommes que je viens de citer. Je demande ce qui reste de son exclamation : *une corporation pour les arts du génie! C'est ce que les Anglais n'ont jamais conçu.* Et,

quant à la réflexion qu'il y ajoute, qu'*en fait de raison, nous ne pouvons plus rester en arrière des Anglais*, je dis de bon cœur, *ainsi soit-il !*

II. Ce sont moins des argumens contre l'Académie que des consolations à ceux qui conserveraient quelque intérêt pour elle, et des conseils à l'assemblée nationale, qui terminent l'écrit de M. de Chamfort.

« L'Académie va.... se détruisant d'elle-même, en conservant sa maladive et incurable petitesse ; au milieu des objets qui s'agrandissent autour d'elle, elle ne sera plus aperçue..... Personne ne recherchera désormais ses honneurs obscurcis devant la gloire à la fois littéraire et patriotique des orateurs de l'assemblée..... On n'ambitionnera plus une frivole distinction à laquelle le despotisme condamnait les plus rares talens..... Il faut lui laisser la consolation de croire que, sans l'assemblée nationale, elle était immortelle..... En la détruisant, on a peu de clameurs à craindre, parce qu'elle n'a point la faveur populaire, et qu'elle n'a pour défenseurs que les ennemis de la révolution ; et enfin ses membres eux-mêmes contiendront le chagrin de leur séparation dans les bornes d'une hypocrite et facile décence, surtout si l'assemblée, en dé-

truisant le corps, traite les individus avec une libérale équité..... »

Je ferai une réponse succincte à chacune de ces observations.

1°. Je ne pense pas que M. de Chamfort se tienne aussi assuré qu'il veut le paraître, de la mort naturelle et prochaine de l'Académie, abandonnée à elle-même; avec cette certitude, il ne se serait pas donné tant de peine pour la faire détruire incontinent. On n'assassine pas dans son lit un ennemi consumé d'une fièvre lente qui ne lui laisse plus que deux jours à vivre. Je crois encore qu'avec la persuasion que l'Académie s'en allait mourant de sa belle mort, M. de Chamfort se serait épargné la peine de surmonter aussi courageusement qu'il l'a fait, la répugnance naturelle qu'il a dû éprouver à se faire le délateur d'un corps dont il est membre, à insulter des gens de lettres avec lesquels il a vécu, à flétrir autant qu'il est en lui la mémoire de d'Alembert, etc. Son procédé serait encore plus coupable s'il n'avait eu pour but que de hâter de quelques jours une destruction, d'ailleurs inévitable : on voit que j'explique ses intentions aussi favorablement que je le puis.

Je ne crois pas non plus l'Académie en aussi mauvais état qu'il le dit, parce que je ne re-

connais point en elle les symptômes mortels qu'on veut m'y faire voir : et à ceux qui diraient que je suis le médecin *Tant-mieux*, je répondrais que tous ceux qui connaissent la médecine de mon confrère, savent qu'il est au plus haut degré le médecin *Tant-pis*. Mais, après tout, voyons qui de nous deux sait le mieux son métier.

Mon confrère présage la mort prochaine de l'Académie abandonnée à elle-même, parce qu'on n'*ambitionnera plus ses honneurs obscurcis devant la gloire des orateurs de l'assemblée ;* mais j'ai déjà expliqué plus haut comment, dans le seul genre oratoire, il pourrait y avoir encore de la gloire à faire des discours comme Bossuet ; à écrire académiquement comme La Bruyère et Fénélon, quelque gloire qu'on puisse obtenir et mériter à la tribune de l'assemblée.

Les triomphes de l'éloquence devant une assemblée occupée des plus grands intérêts de la nation, seront sans doute les plus glorieux de tous ; mais la carrière où l'on obtiendra ces palmes ne sera pas ouverte à tout le monde en beaucoup de cas, et peut-être, au grand avantage de la chose publique, les électeurs préféreront, dans leurs représentans, le talent de bien faire à celui de bien dire. Peut-être

aussi que les électeurs de la plupart des départemens, jusqu'à ce que la culture des lettres ait fait tous les progrès que M. de Chamfort nous annonce, n'auront pas le goût assez sûr pour distinguer parmi les candidats les hommes du plus grand talent oratoire, et leur donner toujours la préférence.

Il y aura donc des hommes éloquens qui ne trouveront pas place parmi les représentans de la nation ; et pourquoi ne laisserait-on pas dans l'Académie un débouché de plus pour ceux d'entre eux qui ne dédaigneraient pas la *frivole distinction* à laquelle *le despotisme avait condamné Bossuet et Massillon ?*

Enfin, je veux qu'il ne puisse plus y avoir de grands orateurs hors de l'assemblée. La gloire littéraire est de plus d'un genre. Tant qu'on aimera les beaux vers et une belle tragédie, et une excellente comédie, et une belle histoire, et une discussion éloquente et philosophique à la fois, même sur des objets étrangers au gouvernement, et jusqu'à une critique du genre de celle de M. de Chamfort, mais dans laquelle il y ait plus de justesse et de raison, un certain nombre d'hommes de lettres, poëtes, historiens, philosophes, etc., pourront poursuivre la gloire attachée au succès dans les travaux de ce genre, et la trouver dans leur

admission à l'Académie, par le suffrage de leurs pareils. Il pourrait donc y avoir une académie, quand ce ne serait que pour eux, et malgré le monopole de l'éloquence accordé à l'assemblée nationale par M. de Chamfort.

2°. On a déjà plaisamment remarqué que l'humanité de M. de Chamfort, qui veut qu'on détruise l'Académie tout à l'heure, afin qu'elle ait la consolation de croire que, sans les décrets de l'Assemblée, elle eût été immortelle, ressemble à celle d'Agnelet, qui tue les moutons de M. Guillaume, *de peur qu'ils ne meurent* : mais il faut rendre justice à ce qu'il y a de vrai dans l'idée de M. de Chamfort, et reconnaître avec lui que l'Académie a pu en effet se croire immortelle, si elle n'a dû craindre sa destruction que d'une assemblée nationale.

Si l'on eût dit à Montesquieu, à Buffon, à d'Alembert, à Voltaire : « Un despote ombrageux détruira votre Académie ; un pouvoir arbitraire ne peut s'accommoder d'une société littéraire et philosophique occupée de répandre la lumière, de chercher et d'embellir les vérités utiles aux hommes, de perfectionner la langue, instrument de toutes les connaissances, et surtout de celles dont les progrès amènent nécessairement la liberté et le bonheur des peuples ; d'une société qui produit ou attire dans son

sein des hommes, qui, comme vous, peuvent être appelés à juste titre les précepteurs du genre humain : si l'autorité royale achève donc de devenir despotique, votre Académie sera détruite. » Cette prédiction ne les eût point étonnés, et peut-être n'eût-elle fait qu'énoncer leurs propres craintes.

Mais si on leur eût dit : « Une assemblée nationale, dont la devise sera *lumière et liberté*, s'empressera de détruire, de disperser, d'anéantir votre compagnie ; cet établissement, distingué entre les autres par l'amour de la liberté et de l'égalité, par l'esprit philosophique qui s'y établit et qui s'y montre la tête levée ; cette compagnie qui compte parmi ses membres des écrivains célèbres, à qui la nation doit déjà la destruction de tant de préjugés, et la connaissance de tant de vérités utiles, » ils auraient repoussé cette crainte comme une injure faite à la nation.

3°. Il ne tient pourtant pas à M. de Chamfort que cette dernière prédiction ne s'accomplisse ; et c'est pour encourager l'assemblée à réaliser ces sinistres présages, qu'il prend le soin de lui certifier que l'Académie *n'a point la faveur populaire*, et qu'en la détruisant on *n'a point de clameurs à craindre.*

M. de Chamfort ne s'aperçoit pas qu'il se

laisse aller ici à énoncer une idée injurieuse à l'assemblée nationale, en supposant qu'elle peut être arrêtée dans une opération utile et juste, ou poussée à une mesure injuste ou funeste par la crainte des clameurs populaires. C'est ce que disent quelquefois les ennemis de la constitution.

Mais pour répondre à cette étrange raison donnée à l'assemblée pour l'encourager à détruire l'Académie, il suffit d'observer que s'il y a dans la nature des choses un établissement sur lequel il soit ridicule, absurde de consulter l'opinion populaire, ou de craindre la clameur populaire, c'est assurément celui d'une Académie; et je laisse à juger à mes lecteurs, par ce trait, de la rage de popularité affectée par M.r de Chamfort.

4°. M. de Chamfort arrive à un motif qui doit avoir plus de force aux yeux de l'assemblée, en lui présentant l'Académie comme n'ayant guère pour défenseurs que les ennemis de la révolution.

On peut remarquer d'abord qu'il est bien certain que parmi les ennemis de la révolution le plus grand nombre est de ceux qui n'aiment point et qui n'ont jamais aimé les académies, à qui ils attribuent avec raison au moins les premiers pas qu'on a faits dans une route qui, selon

eux, a mené la nation dans un abîme de maux. La haine de ceux-là pour l'Académie pourrait balancer aux yeux de l'assemblée la prévention que veut lui inspirer M. de Chamfort, d'après l'attachement qu'ont encore pour les académies quelques autres ennemis de la révolution.

Mais je n'accorde point à M. de Chamfort que les défenseurs de l'Académie, et notamment tous ses confrères qui la défendent, soient ennemis de la révolution.

Je ne suis pas en droit de supposer que mes confrères veuillent s'abaisser à une justification, et par cette raison je ne dois pas me charger de les défendre ; mais je répondrai pour moi.

Il est aisé de prouver que parce qu'on défend l'Académie, on n'est pas pour cela ennemi de la révolution ; qu'on peut aimer à la fois l'Académie et une bonne constitution ; qu'on peut, sans être esclave, être attaché à un établissement fondé plus qu'aucun autre sur des principes d'égalité et de liberté.

Mais ce ne serait pas assez pour éloigner de moi l'imputation de M. de Chamfort.

Lorsqu'il dit que parmi les gens de lettres l'Académie n'a guère pour défenseurs que des ennemis de la révolution, il n'entend pas dénoncer ses adversaires comme des ennemis de la révolution, *en cela seulement* qu'ils défendront

les Académies ; il prétend les faire regarder comme tels dans le reste de leurs opinions et de leurs principes. Il veut affaiblir d'avance dans l'esprit de ses juges le plaidoyer de sa partie adverse, par les préventions qu'il inspire contre elle ; et avant le combat il veut faire à son ennemi cette espèce de blessure que je n'appellerai pas par son nom, mais qui se ferme difficilement, et dont la cicatrice reste toujours. C'est donc cette dernière inculpation que je dois repousser.

Il me suffirait pour cela d'énoncer hautement que je ne suis point ennemi de la révolution, puisque M. de Chamfort, qui ne peut connaître mes opinions que d'après des propos interrompus de conversation, ou d'après des relations de société, n'aurait pas le droit de me contester l'explication que je donne moi-même de mes sentimens.

Mais je veux faire beau jeu à mon adversaire ; et pour cela je commence par déclarer que je suis effrayé de l'anarchie dans laquelle nous tombons ; que j'ai horreur des injustices et des atrocités dont on a souillé une si belle cause ; que les violations de la propriété, les spoliations ne sont pas excusées à mes yeux par ce qu'on appelle *les besoins publics ;* que j'abhorre les pillages, et les incendies, et les vio-

lences sanguinaires, et l'intolérance religieuse, et ceux qui excitent un peuple aveugle à ces forfaits, et ceux qui les payent, et ceux qui les approuvent sans les payer, et enfin ceux-là mêmes qui les excusent par rage de parti, puisqu'il est impossible d'expliquer leur indulgence par un aveuglement qui demeure inexplicable.

Mais, malgré ces sentimens profondément gravés dans mon âme, je ne suis pas ennemi de la révolution ; et pour en convaincre, sinon M. de Chamfort, au moins les hommes raisonnables et modérés, voici ma profession de foi politique.

Je crois à la souveraineté de la nation, souveraineté qui emporte pour elle le droit inaliénable de former et de réformer son gouvernement.

Je crois que la nation française, composée de vingt-cinq millions d'âmes, et occupant un territoire de 200 lieues de diamètre, ne peut exercer cette souveraineté qu'en la déléguant.

Je crois que les délégués naturels et nécessaires d'une nation agricole sont les propriétaires de ses terres, qui réunissent en eux tous les genres d'intérêt que peut avoir le citoyen à un bon gouvernement.

Je crois que la première délégation faite par

une nation de sa souveraineté pour l'exercer, établit un pouvoir constituant.

Je crois qu'à ce pouvoir constituant appartient la distribution et l'organisation des pouvoirs, dont l'action constante et régulière doit maintenir ensuite la vie et le mouvement dans le corps politique.

Je crois que ces pouvoirs à établir par le pouvoir constituant sont le législatif et l'exécutif.

Je crois que ces deux pouvoirs ne doivent jamais être réunis, sous peine de dissolution de la société.

Je crois que le pouvoir législatif ne peut pas être exercé utilement et sûrement pour la société par une assemblée unique.

Je crois que confiées à deux assemblées, dont le concours doit être réciproquement nécessaire, les opérations du pouvoir législatif doivent encore être sanctionnées par le pouvoir qui doit les mettre à exécution.

Je crois qu'au pouvoir législatif ainsi organisé et balancé, doit appartenir le droit de faire toutes les lois postérieures à la séparation et à l'organisation des deux pouvoirs, c'est-à-dire les lois civiles, les lois criminelles et les lois fiscales.

Je crois que ces trois sortes de lois doivent

dériver toutes des droits naturels des hommes, considérés antérieurement à leur réunion en société politique, droits qu'ils se sont proposé de conserver et d'assurer en y entrant.

Je crois que ces droits, sources de toutes les lois sociales utiles et justes, sont la sûreté individuelle; la liberté individuelle dans sa plus grande étendue; la propriété la plus sûre et limitée uniquement par un droit égal de propriété dans chaque autre individu; la liberté entière du culte religieux; la liberté des discours et celle de la presse, sauf la responsabilité envers les individus et envers la société, dans les cas prévus et déterminés par la loi; l'égalité de tous les citoyens aux yeux de la loi, l'égalité proportionnelle de l'impôt individuel; la limitation de la totalité de l'impôt à ce qui est nécessaire au maintien de la société; l'égalité des peines infligées aux mêmes crimes pour tous les coupables, etc.; je crois, dis-je, que tous ces droits sont les bases sur lesquelles doivent s'élever les lois à établir par le pouvoir législatif.

Quant au pouvoir exécutif, c'est-à-dire, à la *force* du gouvernement, tant pour le maintien de l'ordre au dedans, que pour la défense contre les ennemis du dehors, deux parties inséparables d'un même tout, je crois que dans un pays tel

que la France, il ne peut être remis que dans les mains d'un monarque, et qu'il doit lui être confié entier, libre, indépendant, sous peine de vivre dans l'anarchie, sous la seule clause de la responsabilité des agens de ce pouvoir, en contenant cette responsabilité même entre les limites par-delà lesquelles elle empêcherait et entraverait l'action du pouvoir exécutif. Je crois que la monarchie doit être héréditaire, et le monarque inviolable.

Je crois que le pouvoir judiciaire, mis par quelques politiques sur la même ligne que les deux autres, n'est, malgré son importance, qu'un pouvoir secondaire, dont l'organisation doit appartenir au pouvoir législatif conjointement avec le pouvoir exécutf, et qui, en aucun temps et sous aucun prétexte, ne doit être réuni dans les mêmes mains à aucun autre pouvoir, etc., etc.

Tels sont les principaux articles de mon symbole politique; c'est à M. de Chamfort à prononcer maintenant si celui qui les professe, et qui les a hautement professés en des temps où il y avait quelque courage à les montrer, peut être regardé comme ennemi d'un changement (puisque le mot révolution ne signifie que cela), d'un changement, dis-je, qui a éloigné tout obstacle à leur établissement.

5°. En rassurant l'assemblée contre la crainte qu'elle pourrait avoir de causer aux membres de l'Académie quelque chagrin par leur séparation, M. de Chamfort insulte encore gratuitement ses confrères, et se montre bien maladroit dans le choix du moyen qu'il présente à l'assemblée pour les consoler.

De quel droit suppose-t-il que ses confrères ne se regretteront pas les uns les autres, et qu'ils se contenteront de mettre dans l'expression de leurs sentimens *une facile et hypocrite décence ?* Je lui déclare, pour mon compte, que cette séparation me sera très-pénible, et pour lui prouver que je n'y mets aucune hypocrisie, et le détromper par ma franchise, je lui dis nettement que ce n'est point lui que je regretterai.

Le moyen de consoler les académiciens de leur séparation, suggéré à l'assemblée par le détracteur de l'Académie, est, en détruisant le corps, *de traiter les individus avec une libérale équité.*

C'est un rapprochement heureux que celui qu'on a fait, dans la *Feuille des indépendans*, du procédé de M. de Chamfort, avec le mot des gens de Beziers, qui disent d'eux-mêmes : *Nous avons de l'esprit, mais ils sont fous.* Eh ! qu'y a-t-il de plus ressemblant à cette naïveté que de dire à l'assemblée : « Les gens de lettres qui

composent l'Académie sont de vils esclaves, fauteurs du despotisme, ennemis de la révolution; mais donnez-moi une bonne pension ? »

M. de Chamfort, au reste, est ici un solliciteur bien maladroit, et, quoiqu'il ait toujours assez bien fait ses propres affaires, je ne le chargerai pas des miennes auprès du comité des pensions. Ne voit-il pas qu'en signalant tous les défenseurs de l'Académie, parmi lesquels se trouvent presque tous ses confrères, comme des ennemis de la révolution, il donne des armes puissantes à la sévère économie de M. Camus, puisqu'il est bien naturel qu'on dise : Ceux qui ne regretteront pas l'Académie n'ont pas besoin d'être consolés de sa destruction, et ceux qui en seront affligés, étant tous ennemis de la révolution, ne méritent pas les pensions qui les consoleraient : partant, point de pensions; ce qui n'est plus le compte de M. de Chamfort, quoiqu'il n'ait pas besoin d'être consolé.

Il est aisé de comprendre comment, d'une part, des hommes de lettres, pensionnés ou non, regretteront une société littéraire, dont les travaux leur étaient agréables, où ils trouvaient souvent une conversation instructive et intéressante, et l'occasion de voir trois fois par semaine des hommes estimables unis avec eux

par les mêmes goûts ; et de l'autre, comment l'humeur et la misanthropie de M. de Chamfort l'empêchent d'attacher aucun prix à un commerce qui n'avait pour lui aucune douceur. C'est pour lui seul que la pension qu'il demande ne sera pas une consolation, mais un surcroît de bien ajouté à celui que lui fera la dissolution de l'Académie. Je lui fais mon compliment sur tant de bonheurs à la fois. Quant à moi, je ne puis avoir pour cet événement, comme pour beaucoup d'autres dont je n'ai pas à me réjouir, que le courage qui les fait supporter, et non pas l'insensibilité qui empêche de s'en plaindre.

J'observerai, en finissant, que c'est avec quelque peine que, pour défendre la compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai donné le spectacle d'un combat que l'opinion publique blâme presque toujours entre les membres d'une même société, sur cette seule circonstance et antérieurement à tout examen. Cette considération m'aurait toute seule arrêté, si je ne me tenais pas assuré que, la justice de la cause que j'ai défendue étant une fois reconnue, on ne blâmera plus que l'agresseur.

Les hommes condamnent légèrement et se scandalisent aisément ; mais c'est une belle maxime de l'Évangile que celle qui blâme cette injustice, en distinguant celui par qui le scan-

dale arrive : *Væ illi per quem scandalum venit.* C'est la distinction que je demande qu'on fasse entre M. de Chamfort et moi, puisqu'on ne peut douter que ce ne soit par lui que le scandale est arrivé. Pour l'amener, s'il est possible, à résipiscence, je lui rapporterai le reste du passage et la menace qu'on y fait à ses pareils : *Expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris.* En S. Matthieu, chap. 18.

OBSERVATIONS

Sur un ouvrage anonyme intitulé : REMARQUES MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES, *sur le Dictionnaire de l'Académie française.*

AVERTISSEMENT (*).

IL paraît un ouvrage intitulé, *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie française*, où le travail de l'Académie est critiqué avec beaucoup de sévérité et de hauteur.

L'Académie française, occupée depuis son rétablissement au sein de l'Institut, de préparer une nouvelle édition du Dictionnaire de notre langue, ne peut qu'accueillir avec empressement tout ce qui l'aidera à perfectionner son travail ; c'est ce qu'elle a fait constamment dès

(*) L'Académie n'étant pas dans l'usage de répondre aux critiques, mais seulement d'en profiter, on ne doit regarder les deux pièces suivantes que comme l'ouvrage d'un académicien.

Nous avons cru pouvoir conserver ces deux pièces à la suite de l'écrit de M. de Chamfort, comme relatives au Dictionnaire, dont il parle aussi avec une grande légèreté.

les premiers temps de son institution, et ce qu'elle continue de faire encore aujourd'hui.

Cette disposition a sans doute donné à l'auteur des *Remarques* nouvelles, la confiance qu'il serait lu; mais cette confiance ne lui a pas laissé croire qu'il fût nécessaire d'être poli pour être utile; il a donné ses instructions sous des formes un peu dures. La plupart de ses leçons sont accompagnées d'injures, comme on va en juger par la liste suivante que nous avons mise en ordre alphabétique, pour prévénir la confusion que peut causer l'abondance de la matière. Cette liste pourra être utile aux critiques modernes qui voudraient s'en servir encore, ou qui, disposés à en imaginer dans le même genre, voudraient éviter de répéter celles-là.

Voici de quels noms le censeur qualifie les fautes qu'il reprend dans le Dictionnaire de l'Académie :

« ARGOT, de joueurs et de joueuses..... des cavernes de voleurs..... des cabarets..... des mignons de Henri III..... *Articles* hideux à lire.... rédigés par la coiffeuse d'une académicienne, ou par la gouvernante d'un académicien.....

» *Définitions* vicieuses, absurdes, ridicules.

» *Dictions* écrites avec une indifférence hideuse.

» *Expressions* fanfaronnes..... de petites filles..... de vivandières de basse-cour..... qui n'ont pas seulement l'honneur d'être barbares... éloignées de la politesse française, etc., dignes des demoiselles Gorgibus..... qu'on ne peut entendre que dans les antichambres..... et de la bouche d'une servante.

» *Ellipses* de balayeur d'appartement.

» *Équivoques* rebutantes.

» *Hyperboles* de couturière, de garçon tailleur à qui la pratique oublie de donner son pour-boire.

» *Jargon* de fruitière qui veut faire le bel esprit.

» *Langage* de femme de chambre... de blanchisseuse..... de prostituée ..... insultant au caractère national.

» *Leçons* inintelligibles, quoique grossières.

» *Métaphores* enfantines.... de basse-cour.

» *Mots* dont Arlequin savetier a pu se servir en parlant d'Isabelle et du beau Léandre.

» *Orthographes* fausses.

» *Phrases* qui ne conviennent que dans la bouche d'un manœuvre.

» *Phrases* d'escamoteur..... de porcher..... de barbier..... de la halle..... de la plus vile canaille..... d'un ton si léger qu'elles peuvent faire croire que l'empoisonnement est une peccadille.

» *Plaisanteries* de régiment.

» *Quolibets* odieux qui ne seraient pas supportables chez les Iroquois.

» *Solécismes* à la Turcaret.

» *Termes* copiés de la Cuisinière bourgeoise.... dont les honnêtes gens ne se servent jamais..... qui ne sont employés que par la canaille..... contraires au bon usage..... à l'honneur de la personne qui parle ainsi, ... dignes d'une marchande de laitues.... qu'il faut laisser croupir dans les repaires des brigands et des filous, etc., etc. »

Tel est, dans tout le cours de son ouvrage, le ton du censeur. Telle est, à chaque page, la forme de sa critique; en donnant des leçons à l'Académie, il ne prend aucun soin de les adoucir.

Il faut sans doute aimer beaucoup l'instruction pour la recevoir présentée avec tant de dureté. L'enfant qu'on traite sans cesse de bête, de stupide, comment profitera-t-il de l'enseignement du plus habile des maîtres? En lisant cette collection d'injures grossières, on est tenté de jeter le livre, et on peut se croire dispensé d'y chercher à ce prix ce qu'il peut y avoir de raisonnable.

Mais nous avons résisté à cette tentation, d'a-

près cette maxime, qu'il n'y a point de si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose ; et nous avons en effet trouvé dans le gros volume du censeur, un assez grand nombre de critiques grammaticales qui méritent d'être pesées ; quelques doutes raisonnables ; quelques formes de rédaction et de diction à changer ; des fautes d'impression (que l'auteur ne présente jamais comme telles) à corriger ; quelques définitions à éclaircir ou à compléter ; quelques omissions à réparer, etc. Enfin son ouvrage nous a fait apercevoir quelques-unes de ces fautes inévitables dans un grand travail,

Quas aut incuria fudit,
Aut humana parùm cavit natura.

Mettre à profit le petit nombre d'observations raisonnables qui peuvent se trouver dans les *Remarques* nouvelles, sans faire aucune attention aux formes insultantes dont le censeur les a revêtues, aux injures grossières dont il les a accompagnées, c'est à cela que se borne la relation que peut avoir l'Académie avec l'ouvrage du critique. Les injures ne peuvent atteindre l'Académie, et personne ne croira nécessaire de l'en défendre.

Mais, outre qu'il est bon en général que justice se fasse, et que l'ignorante présomption ne

prenne pas le silence du dédain pour l'impuissance de lui répondre, l'intérêt de la raison et du goût et celui des lettres nous ont déterminé à rassembler, sur les décisions du critique, quelques réflexions qui convaincront, je pense, nos lecteurs, que l'auteur des *Remarques philosophiques et grammaticales* n'est ni bon grammairien, ni bon philosophe ; que son savoir est mal digéré, son esprit faux, et son goût très-mauvais ; et nous avons espéré aussi faire connaître et signaler par cet exemple, l'esprit qui anime aujourd'hui un parti d'hommes conjurés contre les lettres, et qui paraissent sérieusement occupés de décourager ceux qui les cultivent, de flétrir les noms de ceux qui ont obtenu quelques succès dans cette carrière, et d'étouffer les talens naissans de ceux qui se proposent d'y entrer.

OBSERVATIONS

Sur un Ouvrage anonyme intitulé : REMARQUES MORALES, PHILOSOPHIQUES ET GRAMMATICALES, *sur le Dictionnaire de l'Académie française.*

ABATAGE. Le critique appelle mal à propos barbarisme un terme usité, dont le sens est connu par tous les propriétaires de bois, et dont ils ont besoin de se servir en traitant avec les marchands de bois.

ABATTEUR. Le critique prétend qu'on ne dit point d'un bûcheron, *c'est un grand abatteur de bois ;* et pourquoi non, s'il travaille vite et bien, s'il fait beaucoup de besogne en peu de temps ? Il prétend que cette dénomination a son origine dans la chevalerie, et qu'on disait d'un chevalier accoutumé à vaincre : *C'est un grand abatteur de bois.* On n'a jamais rien lu de pareil dans les romans de chevalerie.

ABCÈS. s. m. *Apostème.* Le critique prétend que *c'est expliquer le connu par l'inconnu.* Mais outre que l'Académie a défini l'*apostème* au mot *apostème* ou *apostume*, elle le définit encore sous le mot abcès, *amas d'humeurs*

corrompues, etc. Elle n'explique donc pas le connu par l'inconnu. Le critique ne comprend pas que les espèces de synonymes par lesquels un vocabuliste explique le terme qu'il recueille, ne sont pas la définition ; mais qu'ils servent à conduire le lecteur par les idées voisines à celles qu'on veut lui donner. Le vocabulaire della Crusca, le Dictionnaire de Jonhson, etc., ont tous suivi cette méthode.

ABDOMEN. Le critique avance que ce mot est étranger au bon langage français, même en anatomie. *Abdomen* est dans tous nos vocabulaires depuis plus de soixante ans. C'est originairement un terme d'anatomie ; mais s'il est devenu assez commun pour entrer dans la langue usuelle, pourquoi l'en exclure ? et quant à ce point de fait, l'autorité de l'Académie est plus forte pour l'attester que celle du critique qui le nie. Le critique ajoute que ce mot avait chez les anciens une signification purement morale. On ne sait ce que cela veut dire.

ABÊTIR. Nous remarquerons le ton d'autorité avec lequel le critique assure qu'*abêtir* est un terme patois et non français, et qu'il ne signifie pas *rendre stupide*, *rendre bête*, lorsqu'on peut se convaincre qu'il y a cent cinquante ans qu'il est dans tous les Dictionnaires, dans les

cinq éditions de celui de l'Académie, dans Furetière, Richelet, Lebrun, etc. Si le critique a connu toutes ces autorités, il est bien étrange qu'il y oppose la sienne; et, s'il ne les a pas connues, son ignorance ne lui laisse aucune excuse.

Il n'est pas plus raisonnable en disant que *rabêtir* est un barbarisme: l'Académie, le donnant comme un terme populaire, dit un fait. Le barbarisme n'a lieu que lorsqu'on emploie un terme dont personne ne se sert.

ABOLISSEMENT, selon le critique, est encore un barbarisme. Il convient cependant qu'il a été employé dans l'école de Port-Royal; mais il avertit magistralement l'Académie que, *dans cette école, il y avait du bon et du médiocre, vérité dont l'Académie ne s'est pas toujours souvenue.*

On peut bien ne pas se rendre à l'opinion d'un inconnu qui apprécie ainsi les écrivains de Port-Royal.

Mais, sans justifier par leur autorité l'admission de ce terme, et en le supposant seulement employé déjà dans la conversation familière, ce qu'on ne saurait contester; comme il est clair, doux à l'oreille et dans l'analogie de notre langue; comme un grand nombre de nos verbes en *ir* ont un substantif abstrait formé de la

même manière ; qu'*appesantir* a fait *appesantissement ; bannir, bannissement ; endurcir, endurcissement ; éblouir, éblouissement*, etc. ; le terme dont il s'agit est manifestement de ceux qu'il faut s'empresser d'admettre.

C'est avec aussi peu de raison que le critique blâme l'Académie d'avoir donné pour exemple de l'emploi du mot *abolition*, cette phrase : *L'abolition des cérémonies de la loi*, parce que, dit-il, *cela ne peut s'entendre que des cérémonies judaïques, qui, se pratiquant encore dans les quatre parties du monde, ne sont pas abolies.* Voilà la décision du critique ; et voici les paroles de Bossuet : *J. C. mourant, dit : Tout est consommé. A ce mot, tout change dans le monde. La loi cesse, ses sacrifices sont abolis.* (Hist. univ.) Faudra-t-il blâmer Bossuet de n'avoir pas dit : *La loi judaïque cesse*, quoique, par le nom de *loi* placé ainsi, tout le monde entende sans explication que c'est l'ancienne loi, la loi des Juifs ? Et le condamnerons-nous aussi d'avoir dit que *les sacrifices sont abolis*, parce qu'il y a encore dans les quatre parties du monde des Juifs qui mangent l'agneau pascal ?

Acabit. Le critique affirme que le mot *acabit* est exclusivement affecté au porc et au porc

vivant. Cette décision est démentie par l'usage très-connu qu'on fait de ce terme, pour désigner généralement la bonne ou mauvaise qualité d'un légume, d'un fruit; et par l'emploi qu'en a fait J.-B. Rousseau :

> Ma plume baptise
> De noms trop doux gens de tel acabit;
> Ce sont trop bien maroufles que Dieu fit.
> Ép. a Marot.

Acatalepsie. Le critique nous enseigne : 1°. que ce mot n'est pas français; 2°. qu'il signifie la situation d'esprit du philosophe qui n'a pas encore compris la doctrine de son maître ; 3°. que l'Académie le définit mal.

1°. Ce mot est nécessaire dans l'histoire de la philosophie. Tous nos écrivains modernes qui ont traité ce sujet, l'ont employé. 2°. Quant à la définition, on ne sait où le critique a pris celle qu'il prête à l'Académie. Selon la cinquième édition, et la dernière donnée par l'Académie, *l'acatalepsie était chez les anciens la doctrine de quelques philosophes qui n'admettaient aucune certitude dans les connaissances humaines.*

Or, c'est la définition que donnent tous les lexicographes; je ne citerai que Gesner : *Acatalepsia vocatur ab academicis philosophis illa*

mentis nostræ imbecillitas quâ comprehendi quidquam ab eâ posse negant; définition tirée de Cicéron, *Acad. quæst. lib.* IV. On ne peut trop s'étonner de la hardiesse et du ton avantageux que prend l'ignorance.

ACHIT. Espèce de vigne qui croît dans l'île de Madagascar. Le critique prononce *qu'il ne fallait pas faire entrer dans le Dictionnaire le nom sauvage d'une plante qui a un nom français, lambruche; qu'il n'y a pas deux espèces de lambruches, mais des milliers de sortes;* enfin, il reproche à l'Académie d'avoir *laissé le choix entre lambruche et lambrusque, le premier seul étant français; et parce qu'un Jésuite a vu des lambruches dans l'Amérique septentrionale, d'avoir occupé exclusivement le public des lambruches du Jésuite.*

Sur le premier point il a raison; et l'Académie qui, dans sa cinquième édition, a déjà retranché beaucoup de termes techniques et savans, admis dans son édition de 1762, et qui dans son travail actuel pour une sixième édition retranche également tous ceux qui ne sont pas entrés encore dans la langue usuelle, a supprimé ce nom d'*Achit.*

Quant à la dénomination française de cette espèce de vigne, les naturalistes, à qui seuls

appartient le droit de la nommer, l'appellent indifféremment *lambruche*, et *lambrusque*.

L'Académie ne commet point une faute en disant que la *lambruche* est une espèce de vigne sauvage. Espèce et sorte sont des mots assez synonymes pour pouvoir être employés indifféremment dans cette occasion. L'espèce en logique est ce qui est au-dessous du genre et comprend les individus. Quelques méthodistes ont distingué les sortes des espèces, de manière à comprendre les sortes sous l'espèce et les individus sous la sorte. Mais, en supposant cette distinction établie, ce qui n'est pas dans le langage commun, on dit indifféremment : *Quelle espèce ou quelle sorte de drap avez-vous là ?* et ce serait un pédantisme ridicule de dire qu'il y a des centaines de sortes de draps, mais qu'il n'y en a pas deux espèces.

Enfin, dans aucune des éditions du Dictionnaire de l'Académie, il n'est question *de lambruches vues par un Jésuite dans l'Amérique septentrionale*. C'est trop aussi de fonder des critiques misérables sur de fausses citations.

Acousmate. *Bruit de voix ou d'instrumens qu'on s'imagine entendre dans l'air. Incantation, cérémonies absurdes des fourbes qui se donnent pour magiciens.*

Le critique prétend que ces deux termes, acousmate et incantation, sont essentiellement synonymes, et on ne conçoit pas cette prétendue synonymie. Le terme grec ἄκουσμα signifie la chose, le bruit qu'on entend. L'incantation employée par de prétendus sorciers peut avoir beaucoup de moyens divers, et différens des bruits qu'on pourrait faire entendre à ceux sur lesquels on la pratique.

Après cette observation grammaticale, le critique nous parle de sainte Cécile, *qui entendait au-dedans d'elle-même des chants angéliques*, et passe de là, on ne sait comment, à dire agréablement que: *lorsque Sganarelle menace un paysan de lui donner la fièvre, il se vante d'un pouvoir auquel heureusement les académiciens ne croient pas; mais qu'ils ont un tort inexcusable, s'ils nient l'existence de la fièvre, ce qu'ils font implicitement par la manière dont est rédigé l'article sur l'incantation.*

L'Académie n'a parlé ni de Sganarelle, ni de fièvre donnée par des magiciens. On ne sait sur quoi peut tomber une si froide plaisanterie, ni comment, d'après son article, l'Académie semble nier l'existence de la fièvre.

Afforage. *Droit qui se paie à un seigneur*

pour la vente du vin, c'est-à-dire, pour avoir de lui la permission de vendre du vin.

Le critique prétend que c'est définir en commis du fisc, et non pas en grammairien; observation bien déraisonnable, puisque, pour entendre le sens d'un mot technique, on ne saurait mieux faire que de s'adresser aux gens de l'art.

Le critique, qui n'est pas commis du fisc apparemment, et qui n'est pas pour cela meilleur grammairien, assure qu'il faut écrire *affoillage*, mot qui ne se trouve dans aucun Vocabulaire, et qui manque aux Dictionnaires de droit les plus autorisés; tandis que l'orthographe du Dictionnaire, en rappelant le mot *forum*, marché, confirme le sens qu'on lui donne.

AFFRE. *Grande peur, extrême frayeur. Il ne se dit qu'au pluriel.* Le critique prétend que *ce mot ne signifie ni peur ni frayeur*, mais *percussion.*

La définition de l'Académie peut être blâmée. Ce terme, un peu vieilli, regretté par Voltaire, employé par Bossuet et par Duclos, signifie *les terreurs d'une mort prochaine, les horreurs de l'agonie*, et ne peut guère être défini qu'au pluriel; mais lorsqu'on lit dans Bossuet *les affres de la mort*, qui s'avisera d'entendre

par là rien de semblable à une percussion, sans compter qu'*affreux*, qui tient à *affres*, en détermine assez le sens?

AIDOIALOGIE. Le critique blâme fortement l'*inadvertance* de l'Académie, qui a laissé mettre cet article dans son Dictionnaire; et la vérité est que ce terme ne se trouve point dans la dernière édition, mais seulement, et pour la première fois, dans l'édition de 1762, dans laquelle se sont introduits beaucoup de mots techniques qui ne sont pas encore entrés dans la langue usuelle, et que les derniers éditeurs ont retranchés.

On verra, dans la suite de ces observations, que l'auteur attaque sans cesse l'édition de 1762 sur des fautes réelles ou prétendues, qui ont disparu de la dernière édition; et nous lui dirons à ce propos, que s'il veut se donner la peine, pour censurer l'Académie, de remonter jusqu'à la fin du dix-septième siècle, et à 1694, époque de la première édition, il trouvera une bien plus ample matière à ses observations.

AILE, *Ce qui sert aux oiseaux à voler, etc.; se dit de diverses choses par analogie : les ailes d'un moulin.*

On appelle aile, *une espèce de bière, etc.*

La remarque de l'auteur sur cet article est qu'il n'y a aucune analogie entre les ailes d'un oiseau et la boisson nommée *bière*, et qu'*il fallait faire d'aile un chef d'article.*

D'après cette critique, qui ne croira que l'Académie a donné l'aile, espèce de bière, comme ayant quelque analogie avec l'aile des oiseaux?

Or, dans la cinquième ou dernière édition, l'article aile, boisson, est entièrement séparé de l'article précédent, et mis en petites capitales, comme *chef d'article*, pour employer l'expression du critique.

Il est vrai que, dans l'édition de 1762, il n'est pas indiqué par des lettres capitales, mais il est séparé par un alinéa, qui ne permet pas de regarder ce sens du mot aile, comme tenant en aucune manière aux acceptions précédentes.

ALDERMAN. Sur ce mot, le critique combat encore l'édition de 1762, et trouve que l'article est fautif *contre la grammaire, contre la logique et contre la dialectique.* Nous ne le suivrons pas dans ces détails, et nous le prierons seulement d'instruire le public de toutes les erreurs de la définition suivante, qui est celle de l'Académie, cinquième édition: *Alderman*,

nom qu'on donne en Angleterre à certains officiers municipaux.

Bouc. L'auteur des remarques reproche trois fautes à l'Académie en cet article-là.

La première d'avoir dit que, selon l'Écriture, au jour du jugement, J.-C. *séparerait les agneaux d'avec les boucs*, pour dire *qu'il séparera les bons d'avec les méchans ;* il prétend *que ce texte est certainement mal cité, et vraisemblablement mal interprété, puisque les boucs sont les conducteurs des troupeaux.*

Le texte est de saint Mathieu, ch. 25, 32 : *congregabuntur ante filium hominis omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis.* Ce que le traducteur Legros rend ainsi : *Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs.* Le censeur pourrait-il nous dire ce qu'il y a là de mal cité ou de mal interprété ?

Que les boucs soient les conducteurs des troupeaux, ce n'est pas là une raison pour blâmer l'Académie d'avoir rappelé le sens figuré du mot *boucs*, employé dans l'Écriture, en opposition aux brebis, pour signifier les méchans.

La seconde critique tombe sur ces paroles : *On appelle barbe de bouc la barbe d'un homme, lorsqu'il n'en a que sous le menton.* L'auteur des remarques prononce que ce serait une impertinence dans ceux qui parleraient ainsi, et qu'il y a une faute d'écolier dans la rédaction, le relatif *en* ne se rapportant grammaticalement à rien.

A cela nous répondrons que l'Académie ne peut pas se dispenser de recueillir dans son Dictionnaire les impertinences à l'usage de ceux qui en disent et qui en veulent dire; qu'on les rouve dans les Dictionnaires de toutes les langues, et qu'*en*, dans la phrase de l'Académie, se rapporte très-grammaticalement au substantif précédent, *barbe*, comme dans vingt phrases de cette nature dont nous nous servons tous les jours.

Enfin, on critique l'exemple *une vraie barbe de bouc*, parce que, dit-on, une vraie barbe de bouc est la barbe d'un vrai bouc, et que *vrai* et *vraie* ne peuvent être donnés pour épithète à un substantif employé métaphoriquement, sans détruire la métaphore même Il n'y a point là de métaphore, ou, s'il y en a, elle n'est point détruite. L'épithète vraie tombe sur les deux substantifs suivans que l'on considère comme un seul objet, comme lorsqu'on dit : *voilà une vraie*

critique de pédant, on se fait aussi bien entendre qu'en disant *une critique de vrai pédant.*

Se Cabrer. Cet article est un de ceux dans lesquels le critique a donné à l'Académie le plus de sévères leçons.

Se cabrer, selon lui, *ne signifie pas se dresser sur les pieds de derrière. Un cheval qui se dresse sur ses pieds de derrière, ne se* cabre *pas ; il pointe, il fait une pointe, des pointes ; ce sont les termes. Un cheval se* cabre, ajoute-t-il, *lorsqu'il écarte les jambes, se roidit et demeure immobile, soit pour pisser, soit pour désobéir.* Il prétend que se cabrer, en ce sens, est venu de ce qu'il y avait anciennement dans les armées *des billots à trois pieds, qu'on nommait* chèvres *ou* cabres, *qu'on plaçait au besoin sur les pointes escarpées des rocs où les chèvres aiment à grimper. Qu'on* cabrait *une bible, une gonnelle, uu guéridon, etc. Que les soldats jouaient à la* cabre. *Que de là était venu le proverbe prendre la chèvre, et que toutes ces explications auraient dû entrer dans les discussions de l'Académie, pour y amener des définitions vraies et sûres qui n'auraient pas eu le défaut de contrarier le bon usage des pères, et d'altérer le bon langage des enfans.*

Toute cette érudition, qui n'est pas en très-bon français, est, ce me semble, bien confuse, et je ne crois pas que mes lecteurs l'entendent mieux que moi. Mais ce qui est pis, c'est qu'elle dément l'usage universel et les autorités les plus graves dans la matière dont il s'agit.

Selon le Dictionnaire de Monnet, imprimé en 1636 : *Se cabrer, c'est se dresser sur ses pieds de derrière, à guise de chèvre.*

Cotgrave expliquant le mot français, le définit en anglais : *Se lever ou se tenir droit sur les pieds de derrière, comme une chèvre qui mange les jeunes branches d'un arbre.*

Richelet, Furetière, Trevoux, et les cinq éditions du Dictionnaire de l'Académie, s'accordent à donner le même sens aux mots *se cabrer.*

Enfin, selon l'Encyclopédie, où l'art de l'équitation a été traité par M. Bourgelat, chef d'une école celèbre à Lyon, où se rendaient des écoliers de toutes les parties de l'Europe, selon l'Encyclopédie, où l'on suit constamment la doctrine de nos meilleurs écuyers, tels que Laguérinière, Dupaty, Thiroux, etc. : *Se cabrer se dit des chevaux qui se lèvent et se dressent sur les pieds de derrière, disposés à se renverser quand on leur tire trop la bride, ou quand ils sont vicieux ou fougueux.*

Sur cet exposé, que dire de l'anonyme qui, sans autorité, sans preuves, vient nous enseigner que la définition du Dictionnaire *altère le bon usage des pères et le bon langage des enfans?* De quel nom appeler une semblable confiance?

Enfin, à propos du sens figuré de l'expression *se cabrer*, et sur un exemple donné par l'Académie : *Ne lui dites pas cela, vous le ferez cabrer*, il observe qu'on ne peut pas dire d'un supérieur qu'il se cabre sur un propos de son inférieur; et sa règle est fausse, d'après cet exemple, tiré des Mémoires de M. de la Châtre : *Le discours de la Princesse fut rempli de beaucoup d'attaques contre M. de Beaufort, auxquelles je répartis du mieux que je pus, sans la cabrer.*

Calenture. *Fièvre chaude, assez commune sur mer.* Le critique blâme d'abord cette définition comme vague; et, il nous dit que la calenture *est une maladie d'esprit, laquelle attaque la plupart des personnes qui naviguent pour la première fois entre les tropiques, si elle n'est prévenue par le baptême de mer, etc.*

Ici les fautes sont accumulées. Les Dictionnaires de médecine définissent la *calenture* une

fièvre ardente, qui attaque ceux qui font des voyages de long cours dans des climats chauds, ou qui passent la ligne. Un de ses symptômes est, que ceux qui en sont attaqués voient la mer comme une prairie émaillée de fleurs et plantée d'arbres, et que, si on ne les veille pas, ils s'élancent du vaisseau. On attaque le mal par des saignées abondantes et par des boissons rafraîchissantes.

Les Anglais et les Espagnols donnent à cette maladie le même nom, et la définissent aussi *une fièvre inflammatoire, accompagnée de délire;* mais elle n'est pas plus pour cela une maladie d'esprit, qu'une fièvre maligne avec transport au cerveau.

On demande aussi où le critique a vu que le baptême de mer est un remède à ce mal.

Enfin je remarque que la définition d'une maladie dans le Dictionnaire de l'Académie ne demande pas plus de précision, et que la définition du critique est tout aussi vague, et, de plus, fausse, comme on vient de le faire voir.

CANARD. Ici le critique se surpasse en sévérité et en érudition.

1°. Il trouve d'abord mauvais que l'Académie ait recueilli et expliqué l'expression *canard*

privé, qui signifie un homme aposté pour en attirer, en attraper d'autres ; et, parce qu'elle est en usage pour signifier principalement des hommes qui font ce métier dans les prisons pour découvrir les coupables, il déclare que ce mot est entièrement *de l'idiome des filous, des voleurs et des assassins, et ne doit point trouver place dans le Dictionnaire des honnêtes gens.*

Je crois que les lecteurs ne partageront pas son scrupule. L'expression figurée *canard privé* est très-bien faite, d'après l'usage où l'on est d'employer des canards privés pour attirer les canards sauvages dans des nasses, et les mettre ensuite dans l'impuissance de s'envoler.

2°. Il blâme l'Académie d'avoir défini *le chien canard*, un *chien dressé pour aller à l'eau chercher les canards qu'on a tirés.* Définition, dit-il, terminée par une équivoque.

Il n'y a rien là d'équivoque. *Tirés*, signifie pour tout le monde, qu'on a tués ou blessés d'un coup de fusil, et qui sont tombés dans l'eau.

La troisième observation du censeur est, que le chien canard ne tire point son nom du volatile nommé canard, mais d'un antique substantif *canheo*, qui a donné à l'ancienne langue de Rome le mot *canis* ; sur quoi il conseille à

l'Académie d'*avertir ses secrétaires inamovibles, de se tenir en garde contre les définitions qu'elle établit sur l'origine des termes, au lieu de les établir sur le bon usage.*

Nous répondrons, 1°. que l'Académie n'a point dit que le chien canard tirât son nom du volatile nommé canard ; elle a dit, *que le chien appelé canard était un chien dressé pour aller à l'eau.*

2°. Si l'Académie eût dit que le chien canard était appelé ainsi, à raison même de l'usage qu'on en fait, parce qu'il va volontiers à l'eau et nage comme un canard, elle eût donné au nom une origine plus naturelle et plus vraisemblable que celle que lui assigne le critique.

3°. Nous ne voyons pas ce que le critique a pu trouver de plaisant dans l'inamovibilité des secrétaires.

4°. L'auteur paraît ignorer que ce ne sont pas les secrétaires de l'Académie qui font son Dictionnaire, que c'est l'Académie elle-même.

5°. L'Académie ne définit pas les mots d'après leur étymologie. Jusqu'à l'édition à laquelle elle travaille à présent, elle n'a point donné les étymologies ; et elle n'appuie ses définitions que sur l'usage dont elle n'est que le témoin. On voit par là combien la leçon que le censeur fait à l'Académie est déplacée.

Mais le bon est, que l'auteur qui donne à l'Académie cette instruction, tombe avec lui-même dans une contradiction bien prononcée, et dans le même article; car, après avoir dit qu'il n'a pas pour objet dans ses remarques de *livrer des assauts étymologiques*, il déplore *l'imperfection à laquelle le Dictionnaire de l'Académie est condamné, faute d'un travail de quelques années, qu'il est encore temps de proposer à la république des lettres.*

On voit que, selon le critique, il manque essentiellement à l'Académie, pour faire son Dictionnaire, un homme capable, comme lui, de discussions étymologiques, par lesquelles on prouvera *que* canis *vient du celtique* canheo; *que* canardière *vient de* can, *qui signifie toute espèce d'engin, que nous avons remplacé par le substantif féminin*, houlette; *que* han, *et* ahan, *mots exprimant l'effort de ceux qui fendent du bois, etc., viennent de* chan *et d'*achan, *qui, dans le langage antique de nos aïeux, signifient, le premier*, houlette, *et le second*, araire, *etc.*

Je laisse mes lecteurs apprécier ce fatras d'érudition précaire, choquant toutes les opinions reçues; mais je fais remarquer seulement que celui qui prodigue ainsi les conjectures étymologiques, pour en former des objections contre

le Dictionnaire de l'Académie, ne pratique pas lui-même le précepte qu'il a établi de se tenir en garde contre les définitions qu'on établit sur l'origine des termes, au lieu de les établir sur le bon usage.

CASTAGNETTE. Ce mot nous fournit un nouvel exemple vraiment curieux de la légèreté dédaigneuse et des fautes grossières du censeur. L'Académie définit ce mot *instrument composé de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on tient dans la main, et que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence, en mettant les deux concavités l'une contre l'autre. Jouer des castagnettes. Danser avec des castagnettes.*

Le censeur prétend d'abord qu'il faut écrire *cascagnette*, et qu'une inadvertance de Molière n'autorisait pas l'Académie à changer l'orthographe.

2°. *Que le mot castagnette est longuement et mal défini par l'Académie.* 3°. *Qu'une cascagnette est une palette d'ardoise, de bois, ou d'autre matière dont on compose son instrument quand on veut jouer des cascagnettes ou de la cliquette.* 4°. *Que cliquette au singulier, et cascagnettes au pluriel, sont synonymes.*

Il est difficile d'assembler en si peu de paroles tant d'assertions fausses.

La danse aux castagnettes et ce petit instrument nous sont venus des Espagnols.

Tous les voyageurs et tous les auteurs de descriptions de l'Espagne, parlent de la danse aux castagnettes, comme d'un usage ancien et général du pays. C'est de là qu'il nous est venu. C'est un fait connu et incontestable.

Nous avons dû sans doute prendre la définition de ceux de qui nous tenons la chose, ou plutôt nous avons dû nommer et définir l'instrument de la même manière que ceux qui nous l'ont transmis.

Or, voici l'orthographe et la définition du nom de l'instrument, prises du grand vocabulaire espagnol de l'Académie de Madrid, « *CASTAÑETA*, (on sait que le caractère *Ñ* représente notre *gn*), petit instrument fait de bois de noyer ou de châtaignier, composé de deux moitiés creusées, qui, jointes ensemble, ont quelque ressemblance avec une châtaigne, qui sont unies par un cordon, et qui servent à accompagner quelques danses espagnoles. »

Or, cette seule définition nous montre sans la moindre incertitude, qu'il faut écrire *castagnettes* et non pas *cascagnettes*, ce que l'étymologie prouve invinciblement; que Molière, en écrivant *castagnettes*, n'est pas coupable d'inadvertance, et n'a pas mérité le reproche

que le censeur lui adresse *de si haut;* que l'Académie française n'a péché, ni dans son orthographe, en suivant Molière et l'orthographe espagnole, ni dans sa définition, qui ne diffère que très-légèrement de celle du Vocabulaire espagnol; que si l'auteur a trouvé dans les monumens celtiques ou en Basse-Bretagne quelque instrument appelé cliquette, propre à faire danser les filles, et fait d'une ou deux palettes d'ardoise, faute de mieux, ce n'est pas là une raison de nous interdire l'emploi du mot castagnette, qui est l'instrument dont on se sert de temps immémorial en Espagne, et celui-là même qu'on emploie aujourd'hui dans nos ballets, comme dans tous nos pays du midi; et enfin, que le mot castagnette n'est ni mal ni trop longuement défini par l'Académie, etc.

Je pourrais relever beaucoup d'autres étourderies et d'ignorances dans l'article du censeur, comme la niaiserie de sa définition : *une castagnette est une palette d'ardoise dont on compose son instrument, quand on veut jouer des cascagnettes et de la cliquette.*

Je pourrais ajouter que l'instrument appelé parmi nous *castagnette*, a été connu des anciens sous le nom d'une espèce de crotales, et que, selon le *Thesaurus* de Robert Étienne et Gesner, *Crotala dicuntur etiam sonoræ sphæ-*

rulæ, définition qui ne présente pas l'instrument dont il est question, sous la forme de palette.

Enfin, que les castagnettes et leur définition se retrouvent dans le Dictionnaire della Crusca, et dans celui de la Langue portugaise, et dans toutes les éditions de l'Académie, y compris celle qui a été commencée au milieu du dix-septième siècle. Est-ce assez d'autorités, et ne dois-je pas craindre qu'on me dise que je prends trop de peine, et que de pareilles critiques ne méritent pas des réponses si sérieuses?

CHARBON. En suivant toujours notre censeur, on va d'étonnemens en étonnemens. Il fait près de trois pages d'observations sur cet article, sans qu'il y en ait une seule de juste, qui soit en même temps de quelque importance; et toutes sont énoncées d'un ton magistral, qui ne conviendrait pas même aux vérités les mieux prouvées, et aux leçons les plus utiles.

1°. Le censeur remarque que l'Académie définit bien le charbon de l'âtre, mais non pas le charbon que fabrique le charbonnier; et il est vrai que l'Académie définit d'abord le charbon de l'âtre, parce que c'est celui qui est le plus

connu à ceux qui consultent le Dictionnaire ; mais comme elle définit le charbon que fabrique le charbonnier, immédiatement après, on peut apprécier le reproche du critique.

2°. L'Académie ayant rappelé cette façon de parler de l'Écriture, *amasser des charbons ardens sur la tête de son ennemi*, comme signifiant que celui qui fait du bien à son ennemi, le rend par là plus inexcusable, en laissant la vengeance à Dieu ; le censeur prétend que c'est là traduire *ridiculement et piteusement* une phrase de la Bible ; *que c'est s'arroger un privilége qui n'a jamais appartenu qu'aux soi-disant aumôniers de S. M. le roi de Prusse ;* et il veut que la phrase, *Congeres carbones ignis super caput ejus*, signifie : *Vous tiendrez un flambeau sur la tête de votre ennemi, vous dissiperez les ténèbres dont il enveloppe sa conduite.*

J'observerai que la traduction ou explication que blâme le censeur, se trouvant déjà dans l'édition de 1720, et ayant été par conséquent introduite dans le Dictionnaire dès le commencement du dix-huitième siècle, et avant la fin du règne de Louis XIV, les soi-disant aumôniers du roi de Prusse, et les libertés qu'ils ont quelquefois prises avec la Bible, n'ont rien à faire ici ; qu'ainsi le censeur perd l'avantage

qu'il avait cru pouvoir tirer de ce rapprochement contre l'Académie et contre ses secrétaires.

La traduction du passage de St.-Paul, fournie par le censeur, est inadmissible : ανθρακοσ πυροσ signifie exactement *carbones ignis*, des charbons de feu, et non pas *ún flambeau allumé* ; et tous les traducteurs l'ont entendu ainsi.

Quant à l'explication ultérieure donnée par l'Académie, c'est la seule vraisemblable. Elle est amenée naturellement et nécessairement par le verset qui précède : *Ne vous vengez point. C'est à moi que la vengeance est réservée. C'est moi qui la ferai, dit le Seigneur.*

Lorsque, immédiatement après ces paroles, l'apôtre dit : *Si votre ennemi a faim et soif, donnez-lui à manger et à boire ; et, en faisant ainsi, vous amasserez des charbons ardens sur sa tête ;* quoi de plus naturel que d'entendre, que s'il garde son inimitié lorsque vous lui rendez le bien pour le mal, il en sera plus coupable, et deviendra l'objet de la vengeance que Dieu s'est réservée ?

C'est une des explications que donnent les traducteurs de Mons, qui n'ont pas commenté la Bible à la manière des aumôniers du roi de Prusse. Vous amasserez, disent-ils, des char-

bons de feu sur sa tête, c'est-à-dire, *la colère divine qu'il attirera sur lui.*

Mais, dit le censeur, *le Dictionnaire de l'Académie n'a point pour objet d'expliquer les passages difficiles des écrits religieux.* Cette leçon est bien peu raisonnable. Lorsque l'Académie explique la phrase dont il s'agit, ce n'est pas comme un passage difficile du nouveau Testament; elle prendrait là une trop grande tâche : c'est comme phrase faite, employée dans la langue usuelle, et quelquefois même détournée à des acceptions un peu profanes. Lorsque le prédicateur ou l'écrivain religieux l'emploient, ne faut-il pas que ses auditeurs et ses lecteurs l'entendent? et si je dis que l'auteur des Remarques, en faisant tant de mauvaises critiques, a assemblé des charbons ardens sur sa tête, c'est-à-dire, s'est préparé quelques dégoûts, ne faut-il pas qu'il sache ce que j'entends par ces paroles?

M. le censeur s'avise encore d'enseigner à l'Académie, que ce mot l'*Écriture, tout court, est équivoque, lorsqu'il est employé par l'Académie*, et qu'il ne signifie l'*Écriture sainte que dans la bouche d'un théologal, d'une mère abbesse ou révérende prieure ;* et il croit avoir été fort plaisant.

Je ne serais pas en peine de citer de très-bons

écrivains qui, sans être prédicateurs, ni catéchistes, se sont dispensés d'ajouter au mot *Écriture* l'épithète de *sainte*, et se sont très-bien fait entendre. Je remarquerai seulement que celui qui explique une façon de parler de l'Écriture en disant, comme l'a fait l'Académie, ce qu'elle signifie *en style d'Écriture*, ne laisse rien d'obscur et d'équivoque dans son discours; car il n'y a que l'Écriture sainte dont on puisse dire, *le style de l'Écriture*.

J'ajouterai que, quand on prétend donner des leçons de grammaire à l'Académie française, il faudrait être instruit de l'usage qui conduit et maîtrise la langue; et l'usage établi permet de désigner *l'Écriture sainte* par le mot seul *l'Écriture*. L'on dit fort bien *l'Écriture nous enseigne*, etc., et, *selon l'Écriture, la création du monde ne monte qu'à environ six mille ans*. Il en est arrivé de ce mot comme de celui de Bible, qu'on a appelée d'abord *Biblia sacra*, les livres sacrés, et qu'on a dit ensuite, par ellipse, les *Bibles*, et puis par corruption, *la Bible*. On a de même dit d'abord *l'Écriture sainte*, et ensuite *l'Écriture*.

Je dirai plus encore. Si le censeur eût su seulement bien lire, il n'eût pas fait cette critique, car il aurait remarqué que *l'Écriture*, dans le Dictionnaire de l'Académie, est écrit avec un

É majuscule, et que par cela seul il signifie une Écriture appelée ainsi emphatiquement, et qui ne peut être que *l'Écriture* appelée *sainte;* car on n'écrit pas *l'Écriture de ce commis est fort belle*, mais *l'écriture de ce commis*, etc.

Autre critique relative au mot charbon. On reprend l'Académie d'avoir dit d'un homme *qui a une fièvre lente, qu'il brûle comme un charbon;* et le censeur nous enseigne, *qu'on dit d'un homme qui a une fièvre lente, qu'il s'éteint comme une lampe sans huile, et non pas qu'il brûle comme un charbon.* J'avais été frappé, étonné même de la justesse de l'observation, lorsque j'ai voulu m'assurer que l'Académie avait fait cette *horrible* faute; et j'ai trouvé que dans les deux dernières éditions, celle de 1762, et la cinquième, on lit *ardente*, et non pas *lente;* et certes, *d'un homme qui a une fièvre ardente, etc.*, on peut dire *qu'il brûle comme un charbon;* et j'ai admiré l'étourderie et la précipitation du critique, en supposant qu'il n'a pas altéré sciemment le texte de l'Académie.

Le censeur blâme ensuite la définition du charbon fabriqué par l'ouvrier qu'on appelle *charbonnier*, que l'Académie définit *tronçons de jeune bois brûlé à demi, et qu'on éteint pour le rallumer quand on en aura besoin;*

mais le critique ne dit point ce qu'il y trouve de défectueux; il remarque seulement que l'Académie *croit, comme les ouvrières de Paris, que le charbon qu'on achète chez la fruitière se fait comme la braise du boulanger, et que le secrétaire perpétuel de l'Académie devait prendre le temps de consulter au moins une servante bourguignone.* Il faut avouer que les ouvrières, la fruitière, le boulanger, la servante, tout cela est d'un ton et d'un goût peu familier à l'Académie, en même temps que la petitesse des détails ne conduit pas à une définition du charbon meilleure que celle du Dictionnaire.

Mais, pour satisfaire le critique, nous avons consulté l'Encyclopédie, et nous avons trouvé que *le charbon de bois est un corps résultant de la combustion du bois, ménagée de manière que ses progrès ne se sont pas étendus jusqu'à la destruction du bois une fois allumé;* définition qui rentre à peu près dans celle de l'Académie.

Peut-être est-ce avec quelque raison que le censeur blâme l'Académie, d'avoir recueilli quelques expressions techniques, relatives au même sujet, comme *passer du bois en charbon; charbon de bateau, charbon de somme; d'avoir omis de dire qu'il y a aussi du charbon*

de terre. Ces fautes seront corrigées, et ces omissions réparées ; mais les lecteurs conviendront qu'elles ne sont pas si graves que celles auxquelles le critique se laisse aller lui-même, et qu'elles n'autorisaient pas le ton qu'il a pris.

Charbon est aussi une espèce de gros froncle, qui le plus souvent est pestilentiel. Il se dit particulièrement de la tumeur qui paraît à ceux qui sont frappés de la peste. (Académ.)

La première remarque de l'auteur porte sur l'orthographe. *Froncle*, dit-il, *n'est pas le mot, ni furoncle que l'Académie a mis ailleurs. Il faut dire et écrire feroncle.*

Nous allons voir que cette décision si leste et si magistrale suppose une grande ignorance dans la matière dont il s'agit.

Tous les écrivains français, de médecine, appellent cette tumeur *furoncle*, ou par contraction *froncle ;* et c'est sans doute à eux qu'il appartient de faire le langage de leur art.

Furunculus se trouve dans Pline ; et Dupinet l'a rendu par *froncle.* Cornelius Celsus, lib. 5., a un chapitre entier *de furunculo.* Ce mot, oublié par Gesner, a été recueilli dans le Lexicon de Facciolati, qui l'explique par *ladroncello ;* ce qui indique son origine de *fur*, et son orthographe.

Maintenant, n'est-il pas évident que, si le critique se fût donné cette petite et facile érudition, il ne lui serait jamais venu en pensée de prononcer : *furoncle n'est pas le mot, il faut dire et écrire feroncle.*

Quel nom donner à une décision pareille, choquant l'usage, contrariant l'origine latine et connue, destituée de toute preuve, et rendue avec une telle assurance? Est-il si difficile de ne parler que de ce qu'on sait, et au moins de n'affirmer que ce dont on est sûr?

Voici maintenant les critiques nombreuses que l'auteur fait du corps de l'article.

Le Dictionnaire de l'Académie n'est pas écrit pour les temps de peste. Un Dictionnaire est écrit pour tous les temps.

Tous les charbons ne sont pas pestilentiels. L'Académie dit seulement que le charbon *est souvent pestilentiel.*

Tous les pestiférés n'ont pas un charbon. L'Académie ne dit pas que tous les pestiférés aient le charbon.

Toutes les personnes qui ont un charbon pestilentiel n'ont pas la peste. L'Académie ne dit pas le contraire. Et, selon l'Encyclopédie, art. *Antrax*, par M. Chambon, *le charbon pestilentiel est un des symptômes les plus ordinaires de la peste.*

Il y a une maladie des bœufs qu'on nomme le charbon : à la bonne heure.

L'auteur termine sa leçon par cette règle qu'il prescrit à l'Académie : Le Dictionnaire de l'Académie française doit ne présenter au public aucune définition, aucune explication, aucun exemple qu'on puisse raisonnablement interpréter d'une façon contraire à quelque vérité que ce soit.

Une définition, une explication qu'on peut raisonnablement interpréter d'une façon contraire à une vérité, sont des définitions vicieuses et de fausses explications ; et c'est un pédantisme bien niais que celui qui nous enseigne que les définitions doivent être exactes, et les explications justes.

Quant aux exemples, si je démêle l'intention de l'auteur, son prétexte est relatif au passage de saint Paul, rapporté ci-dessus ; à l'occasion duquel il nous a dit aussi que l'Académie n'a point pour objet d'expliquer les passages difficiles des écrits religieux. Mais cette règle encore est fort inutile. Lorsque l'Académie donne un exemple, une locution de l'Écriture, une phrase de Bossuet, une maxime de La Rochefoucauld, elle ne prend pas une phrase équivoque ; mais, si c'est une phrase qui ait besoin de quelque explication, pourquoi l'Académie ne

l'expliquerait-elle pas ? Qui l'expliquera mieux qu'elle ?

CHAUD, CHAUDE. Le censeur s'est ici fort étendu, et ses remarques sur cet article prouvent qu'il n'a point d'idée juste de ce que c'est qu'un dictionnaire de la langue française, tel que doit et peut le faire l'Académie.

L'Académie, expliquant cette manière de parler au lansquenet, *avoir la main chaude*, le censeur dit que *cet article inintelligible semble dicté par un pilier de tripot.*

Mais le lansquenet étant, comme le pharaon, le biribi, le creps, etc., un jeu pratiqué dans le monde, et entre des gens qu'on appelle de bonne compagnie, il faut bien que le Dictionnaire explique les mots qu'on y emploie, comme il explique *va tout*, *je fais mon reste*, etc.

Selon l'Académie, l'expression *on le lui rendra tout chaud*, signifie proverbialement et figurément, *qu'on se vengera de quelqu'un*; sur cela le censeur prononce magistralement, *faute contre la morale, il n'y a rien de proverbial à se venger de quelqu'un.* Mais la morale n'a rien à faire là. En blâmant la vengeance, on peut toujours expliquer les expressions de celui qui veut se venger. On explique les mots sans approuver la chose. Enfin, la phrase proverbiale

n'est pas : se venger de quelqu'un ; c'est *le rendre tout chaud*.

Le censeur trouve aussi dans cet article une faute contre la logique, parce que, dit-il, les paroles qu'on profère ne marquent pas toujours une chose qu'on fera, quoiqu'elles puissent marquer l'intention de celui qui veut la faire.

Ce n'est là qu'une misérable chicane. Quand j'ai dit, à propos d'un mauvais procédé que quelqu'un a eu pour moi : *je le lui rendrai tout chaud*, si on me demande : *qu'entendez-vous par là ?* je puis répondre : *j'entends que je m'en vengerai.* Il serait ridicule de me dire, votre phrase pèche contre la logique, *car elle ne marque pas historiquement* que votre vengeance aura lieu ; vous ne pouvez exprimer que votre intention. Eh bien ! dirai-je, *ma phrase exprime aussi mon intention*, et personne ne peut s'y tromper.

Le censeur blâme l'exemple, *on lui rendra chaud comme braise*, comme blessant la grammaire, en employant un verbe actif *rendre* sans régime ; c'est-à-dire, que, pour régulariser la phrase, il faudrait dire, je *le* lui rendrai chaud comme braise ; mais il ne voit pas que notre langue souffre beaucoup d'ellipses de ce genre dans la conversation et le discours familier. Au reste, cette faute, s'il y a faute, n'est que de

l'édition de 1762 ; elle est corrigée dans la dernière édition.

Autres critiques. Selon l'Académie, *on dit d'un homme qui a un peu trop bu et que le vin a rendu gai, qu'il est chaud de vin.* Ces deux expressions *un peu trop*, et *que le vin a rendu gai*, sont, selon le critique, *inexcusables dans un livre dialectique, ne sont recevables que dans un cabaret, et ne sont qu'un quolibet de taverne.*

Je réponds que le Dictionnaire doit recueillir les expressions qui s'emploient à la taverne, lorsqu'elles s'emploient aussi dans le monde ; et quel puriste se refusera à dire : *Il y a eu une querelle entre ces deux hommes, ils avaient un peu trop bu, ils étaient chauds de vin ?*

COAGULATION. Le critique attaque ici l'édition de 1762, dans laquelle on lit en exemple : *Le lait ne lui est pas bon ; il s'en fait une coagulation dans son estomac ;* sur quoi il dit : c'est là un mauvais raisonnement dont la prémisse sous-entendue est fausse.

Il paraît, en effet, que la théorie de la digestion, mieux connue de nos jours, ne permet de penser que, lorsque le lait ne se digère pas bien, c'est qu'il se coagule dans l'estomac ; mais cette erreur, et l'exemple cité, ayant disparu de l'édition subséquente, la critique qu'on en

fait est parfaitement inutile, et laisse voir quelque mauvaise foi, puisqu'on ne peut pas reprocher à l'Académie, à qui on s'adresse aujourd'hui, une erreur des académiciens qui travaillaient au Dictionnaire en 1740, époque où l'on a commencé de s'occuper de l'édition de 1762. Autrement, comme on l'a observé ci-dessus, le critique pourrait remonter jusqu'à la première édition de 1694.

Quant aux deux mots *caillement* et *figement*, dont le critique dit spirituellement qu'*ils n'ont pas même l'honneur d'être barbares*, *car personne ne s'en sert*; en cela il montre son ignorance, car il y a beaucoup d'arts dans la pratique desquels ces mots s'emploient.

On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, *que les médecins pensent que la graisse se fait par le figement des parties les plus subtiles du sang*; et, en supposant que cette explication soit mauvaise, elle prouve toujours que le mot *figement* est employé par les médecins. On dit assurément aussi le *figement du suif*, *des graisses*; et il y a beaucoup de circonstances où des gens instruits ne font point de difficulté d'employer ce mot dans la conversation et dans la langue usuelle. Quelle autorité a donc le critique pour en interdire l'usage? En général on ne doit pas se rendre difficile sur l'admission

des substantifs abstraits qui se forment aisément de leur verbe. Nous avons *figer*, verbe, et son participe ou adjectif *figé*, *figée*. Pourquoi ne dirait-on pas *figement*? Pourquoi ne saurait-on pas gré à ceux qui l'ont employé les premiers, comme on a fait *changement* de *changer*, *allongement* d'*allonger*, *déménagement* de *déménager*?

COÏON. *Poltron, lâche, qui a le cœur bas, l'âme servile, et capable de souffrir lâchement des indignités*; et en exemples, *un grand coïon. Il est si coïon que*..... il est du style familier.

A l'occasion de ce terme, le censeur commet beaucoup de fautes grossières en montrant la même assurance.

L'Académie, dit le censeur, *n'aurait dû faire mention de ce mot que pour avertir qu'il est un diminutif de coi. On ne parle ainsi que parmi la canaille, et le mot* coïon *n'a ni comparatif ni superlatif. On ne dit grand coïon que lorsqu'on peut faire allusion à la nature de celui à qui l'injure est adressée.*

Si l'Académie eût dit que *coïon* vient de *coi*, elle eût dit une sottise. Ce mot vient évidemment du *coglione* des Italiens, qui vient de *coglia*, dont il est l'augmentatif.

En second lieu, il n'est pas vrai que ce mot et ses dérivés ne soient en quelque usage que parmi la canaille.

Tout homme qui a vécu en Italie, sait qu'ils reviennent assez fréquemment dans le discours familier. On connaît le propos du cardinal d'Est à l'Ariosto, *dove diavolo messer Lodovico avete pigliate tante coglionerie.*

J'en joindrai un autre exemple que me fournit l'abbé de Longuerue, dans l'*Ana* qui porte son nom. Le pape Urbain VIII, qui se mêlait de faire des almanachs, et de prédire les variations du temps, éveilla un jour, au milieu de la nuit, un de ses vieux serviteurs, couché près de lui, pour savoir quel temps il faisait : le camérier, pour s'en débarrasser plus vite, dit qu'il faisait beau ; sur quoi le pape dit *lo sapevamo*, voulant faire entendre qu'il l'avait prévu. *Lo sapevi*, reprend le camérier, et il ouvre les rideaux du lit et la fenêtre, et fait entendre au pape qu'il pleuvait à verse, en ajoutant, *vedi coglione? vedi coglione?* L'abbé de Longuerue ajoute que le pape se divertissait à conter le trait à ses familiers.

On me dira sans doute, c'est en italien que vous citez des exemples de l'emploi de ce mot; mais je répondrai que d'Italie, après avoir perdu, par l'usage, une partie de sa significa-

tion trop libre, il est arrivé en France avec les Médicis et avec Mazarin; et malgré son origine grossière on se le permet encore quelquefois en bonne compagnie, en gaieté et entre hommes; cela suffit sans doute pour excuser l'Académie de l'avoir fait entrer dans son Vocabulaire.

Enfin, l'étendue que le censeur a donnée à ses remarques sur les mots coïon et coïonner, devait épargner à l'Académie, au moins de la part de l'auteur, le reproche d'avoir rappelé un langage qui n'est que celui de la canaille, puisqu'il emploie lui-même deux pages de son livre à commenter longuement et à répéter dix fois le mot et le verbe dont l'Académie n'a donné que de courtes définitions.

Sa dernière critique n'est pas mieux fondée Le mot emprunté de l'italien a passé chez nous avec ses formes et ses acceptions; et en italien il est susceptible de plus et de moins, et reçoit des épithètes.

On trouve dans la Ciccéide, ouvrage dont Bayle a fait mention, et qui est dans les cabinets des curieux,

Don Ciccio è più coglione che mai.

Je lui citerai encore un sonnet de la Ciccéide, où le poëte, après avoir invité ses lecteurs à aller

à Constantinople voir *le grand seigneur*, à Moscow le *grand duc* de Moscovie, à Malte le *grand maître*, en Tartarie le *grand kan*, finit par ces deux vers :

Itene à Lucca ove hà D. Ciccio il nido
E colà troverete il gran coglione.

CONFIDENTIAIRE. CUSTODI-NOS. Le critique rapproche ces deux mots, dont le sens est le même, et qui désignent celui qui garde un bénéfice pour le rendre à un autre en certain temps, ou qui n'en a que le titre, et lui en laisse les fruits.

Sur cet exposé, la remarque du censeur mérite d'être rapportée toute entière, parce qu'elle peut servir à faire juger, et ses intentions, et ses prétentions.

« *Custodi nos, Domine: Gardez-nous, Seigneur,* » est, dit-il, une prière chrétienne et de toutes » les religions. Qu'un secrétaire de l'Académie » ait essayé d'en faire une expression burles- » que, et que l'Académie ait favorisé cet essai, » on aurait peine à se le persuader, surtout en » réfléchissant au grand nombre d'ecclésiasti- » ques qui ont siégé dans son enceinte, si l'ar- » ticle qu'on a sous les yeux n'en était pas une » preuve évidente. Je ne parlerai pas du mot » confidentiaire, barbarisme, qui n'a pas seule-

» ment l'honneur d'être tiré de la basse lati-
» nité. »

1°. Si le nom de *Custodi-nos*, donné à celui qui garde un bénéfice pour un autre contre les lois ecclésiastiques, était une expression burlesque, ce ne serait pas à l'Académie qu'on pourrait s'en prendre, c'est aux ecclésiastiques eux-mêmes qui ont établi cette dénomination, comme le chanoine Vervile a dit qu'*alterutrum* signifie *prêtre*, parce que S. Jacques dit *confitemini alterutrum;* et comme les abbés de cour disaient chez nous, en poursuivant les bénéfices, *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*, allusions à l'Écriture, pour la plupart imaginées par les ecclésiastiques et les moines.

2°. Parce qu'il y a des ecclésiastiques dans l'Académie, pourquoi n'y aurait-on pas parlé des confidentiaires dans les termes que les ecclésiastiques eux-mêmes emploient?

3°. Le burlesque ici ne pourrait être répréhensible qu'autant que *Custodi nos* serait vraiment, comme le prétend le censeur, une prière chrétienne; mais, pour la trouver telle, l'auteur a été obligé de l'altérer, en y ajoutant *Domine, gardez-nous, protégez-nous, Seigneur.* Or, jamais ecclésiastique, confidentiaire ou simoniaque, n'a dit d'un autre qu'il était son *Custodi nos, Domine*, parce que cela n'aurait pas

eu de sens; mais il a pu très-bien dire, et ils ont dit souvent : *Mon neveu est encore trop jeune pour être susceptible de bénéfice ; je vais vous faire donner ce prieuré, et vous serez son Custodi-nos.* Il y a bien là ce que le droit canonique appelle confidence ; mais il n'y a point de profanation d'une prière chrétienne, ni rien d'aussi burlesque que le ton dogmatique du censeur.

4°. Quant au mot *confidentiaire* traité de barbarisme, l'ignorance du censeur est grande. *Confidentiaire* se trouve dans les cinq éditions du Dictionnaire de l'Académie, à commencer par celle de 1694. Il est dans Trévoux, dans Furetières, dans Richelet. Enfin, j'ouvre les lois ecclésiastiques de d'Héricourt, et je lis : « On » appelle *confidentiaire* celui qui est pourvu » d'un bénéfice, à la charge de le résigner à un » tiers, ou d'en donner les fruits, en tout ou en » partie, au collateur ou à quelque autre per- » sonne, etc. La confidence emporte de plein » droit la vacance du bénéfice, et de tous béné- » fices dont les confidentiaires peuvent être » pourvus. »

Voilà donc les vocabulistes, les canonistes, les jurisconsultes français employant le mot *confidentiaire* dans un sens bien déterminé, bien clair, pour désigner une sorte de transac-

tion que l'Église condamne. Comment et de quel droit le censeur traite-t-il ce mot de barbarisme? Et pourquoi serait-il un barbarisme, parce qu'il n'a pas l'honneur d'être tiré de la basse latinité?

« DÉFINITION. Explication de la nature d'une » chose par son genre et sa différence. *Définition* » *juste, exacte, claire, obscure, imparfaite.* » *Les règles de la définition.* (Dict.)

Selon le critique, *cette définition est fausse en terme de grammaire. A parler didactiquement, la nature des choses est inconnue aux hommes.* « La différence, ajoute-t-il, employée pour » le pluriel *les différences*, est une expression » d'argot qui ne serait point admissible sur » les bancs, et en présence des professeurs. » Enfin, cette définition est dangereuse, en ce » qu'elle pourrait renouveler les querelles des » réalistes et des nominaux, et ramener un » édit indiscret de Louis XI, auquel on peut » imputer la fausse définition de l'Académie. »

Ce sont de vraies pauvretés sous le masque d'une pauvre érudition.

On ne sait ce qu'entend l'auteur par ces mots, une définition *fausse en terme de grammaire.*

Lorsqu'on dit que la nature des choses est inconnue aux hommes, cette proposition a un

sens raisonnable, si on l'applique à certains objets, et si l'on entend parler d'une connaissance intime et entière. Ainsi, la nature de notre âme et de ses facultés, et celle de la cause première de l'univers, ne nous sont connues que très-imparfaitement. Peut-être aussi la nature intime des choses physiques, des premiers élémens des choses, des grands agens de la nature, tels que l'air, l'eau, le feu, l'électricité, le magnétisme, ne nous est-elle pas entièrement dévoilée encore. La chimie et la physique modernes ont-elles pénétré assez avant dans ces profondeurs, pour qu'on puisse dire que ces objets nous sont connus jusqu'à un certain point?

Cela posé, il est évident qu'en parlant des objets que nous connaissons ainsi, nous pouvons en faire une définition vraie et juste, en indiquant ce qu'on appelle en logique son genre et sa différence.

Si je dis, l'homme est un animal raisonnable, j'explique la nature de l'homme dans ce que j'en puis connaître, quoiqu'il soit vrai que la nature de l'homme nous soit inconnue par beaucoup de côtés.

Quant au danger que le censeur craint de voir réveiller la querelle des réalistes et des nominaux, si l'on admet la définition de l'Acadé-

mie, il faut qu'il ne sache pas bien en quoi consistait cette querelle.

Les habiles gens de Port-Royal qui ont dit dans leur logique : *Définir, c'est expliquer la nature d'une chose par ses attributs essentiels, dont ceux qui lui sont communs avec d'autres êtres, s'appellent genre, et ceux qui lui sont propres, différence*, n'ont jamais eu entre eux les querelles des réalistes et des nominaux, et on ne peut imputer leur définition à l'édit indiscret de Louis XI.

Enfin, cet écrivain, qui ne connaît pas les ouvrages élémentaires sur la matière qu'il traite ici, nous enseigne que *la différence* employée pour le pluriel *les différences*, est une expression d'argot qui ne serait point admissible sur les bancs et en présence des professeurs.

Il suffit de lui répondre que Locke et Buffier, et tous les auteurs de logique française, ainsi que les écrivains de Port-Royal, ont employé le mot de différence au singulier en parlant de la définition, et que le langage de ces gens-là n'est pas de l'argot.

ENRAGER. v. n. *Être saisi de la rage : si on ne donne pas à boire à ces chiens, ils enrageront. Cet homme a été mordu, il enragera s'il ne fait pas de remèdes.*

Le critique prononce contre l'autorité de tous les Dictionnaires, et contre l'usage attesté par l'Académie, que ces phrases ne sont pas françaises, et qu'il faut nécessairement dire : *Ils deviendront enragés, il aura la rage.* Nous ne voyons aucun motif raisonnable d'en croire à sa décision.

Sur la locution proverbiale, *il n'enrage pas pour mentir*, il prétend qu'il faut placer ce dicton sous le mot *enrayer*, et dire *il n'enraye pas pour mentir*, phrase qu'il ne se donne pas la peine d'expliquer, et assertion dont il ne fournit aucune preuve. Il paraît qu'il ignore complétement le sens de cette locution proverbiale qui est : *Pour mentir il ne sort pas de son état naturel. C'est de sang-froid et habituellement qu'il ment.*

Le critique prétend ensuite que, *il a une grande habitude à mentir* est un solécisme ; mais il altère le texte de l'Académie, qui est : *Il a une grande habitude, une grande inclination à mentir.* Or, dans la phrase ainsi conçue, on voit que le dernier substantif, *inclination*, amenant la préposition *à*, peut la faire passer appliquée à celui qui précède, *habitude.* Il y a, dans toutes les langues et dans la nôtre, des tolérances de ce genre. C'en est une de cette espèce qui, après deux substantifs de genres

différens, fait accorder quelquefois l'épithète qui suit avec le dernier seulement.

On sait aussi qu'on parle très-bon français en disant : *L'habitude au bien, l'habitude au mal, l'habitude au travail, l'habitude à obéir ;* et la façon de parler que réprouve le censeur est si voisine de celles-là, qu'on ne voit aucune raison de ne pas s'en servir aussi.

Enfin, sur l'expression proverbiale *manger de la vache enragée,* notre censeur nous enseigne, dans sa bizarre érudition, que l'Académie a commis une faute qui tire à conséquence, parce qu'elle a ignoré *qu'enragé* et *enragée, a signifié positivement retenu dans un fossé,* et que *manger de la vache enragée,* c'est manger la chair *d'un bœuf retenu ainsi par une chute qui lui a démis l'épaule ou la hanche, et que le laboureur vend sur place au boucher ;* et généralement *manger de très-mauvaise viande.*

Comme le critique se dispense constamment de prouver ce qu'il avance de plus extraordinaire, on peut se dispenser de le croire sur son affirmation. Mais il n'est personne pour qui le sens de cette expression soit équivoque, On sait que, dans les épizooties, il y a du danger à manger les bêtes malades. On craint aussi de manger la chair d'une bête à cornes mordue par un chien enragé. Les lois de police en défendent

l'usage et le débit; mais alors même, en éludant les lois, les pauvres bravent ce danger et mangent de la vache malade et de la vache enragée. On voit par là qu'il a été fort naturel, pour peindre l'état de misère, de besoin, de dire d'un homme : *Il a mangé long-temps de la vache enragée.*

Étoile. Selon le Dictionnaire, *quand on donne un grand coup sur la tête à quelqu'un, on dit qu'on lui a fait voir les étoiles en plein midi.*

Ne semble-t-il pas, dit le censeur, *au choix de cet exemple, que ce soit une action méritoire, ou tout au moins indifférente? Montrez ce paragraphe à des gens de goût, ils ne se douteront jamais que ce soit un académicien, encore moins une Académie.*

Est-ce donc qu'en faisant un Dictionnaire, et en définissant une action quelconque, et si l'on veut l'assassinat, l'empoisonnement, on est obligé d'y joindre une leçon de morale; et parce que l'Académie définit *empoisonner, donner du poison à dessein de faire mourir*, et *empoisonneur, celui qui empoisonne*, dira-t-on : *Ne semble-t-il pas, à la construction de ces phrases, que ce soit une action méritoire ou tout au moins indifférente?* On ne peut concevoir quelle idée le censeur se fait d'un Dictionnaire.

FAUCHEUX. Le censeur montre dans cet article sa grande sévérité. L'Académie a défini le faucheux, *espèce d'araignée qui a le corps petit, et les jambes fort grandes ;* et elle a cité en exemple une phrase qu'on peut appeler faite, car il n'est personne qui ne l'ait entendue. *Ce n'est pas une araignée, ce n'est qu'un faucheux,* propos très-commun par lequel on rassure une femme qui voit avec horreur un faucheux sur ses vêtemens.

Le censeur, pour présenter cet exemple en ridicule, l'assimile à ceux-ci : *Ce n'est pas un pigeon, c'est un bizet. Ce n'est pas un chien, ce n'est qu'un levrier.*

On lui répondra que l'Académie ne se croit pas obligée de déterminer avec précision à quelle classe d'insectes appartient le faucheux, et s'il est ou n'est pas une araignée proprement dite : elle sait que dans le discours familier, on distingue le premier de ces insectes qu'on reconnaît innocent, tandis qu'on croit que le second a quelque chose de venimeux. Comme témoin de l'usage, elle doit recueillir la phrase commune qui exprime cette opinion.

Mais ce n'est pas tout ; et que répondra le censeur, lorsque je lui montrerai, dans des livres élémentaires d'histoire naturelle, le faucheux distingué de l'araignée. *Le faucheux*, est-il

dit, dans les *Élémens d'histoire naturelle* de M. Millin, *ressemble beaucoup à l'araignée, mais il n'a que deux yeux.* Certes, l'Académie peut bien suivre dans sa nomenclature des objets d'histoire naturelle, un ouvrage élémentaire estimé, dont l'autorité est plus grande que celle d'un écrivain inconnu.

FAUX. *Instrument à couper l'herbe des prés et les avoines, et qui consiste en une grande lame d'acier, large de trois doigts environ, un peu courbée, et emmanchée au bout d'un bâton.* Et en exemples : *faux tranchante ; faux emmanchée à rebours. Rebattre une faux.*

L'auteur paraît se piquer d'avoir de profondes connaissances en économie rurale, et il les étale ici avec profusion.

1° Il dit d'abord que l'Académie *ne définit que la faux des statuaires et des jardiniers de Paris, qui n'ont rien à faucher.* Mais les statuaires ont mis dans la main du temps la faux employée dans les campagnes pour les foins, et telle qu'elle est ; et c'est celle aussi qu'emploie le faucheur qui tond les gazons des Tuileries, dont la manœuvre ne diffère aucunement de celle des faucheurs de campagne.

2°. Selon le censeur, *faux tranchante est un pléonasme insupportable, pour quiconque sait*

manier la faux, ou qui a regardé un faucheur faire un andin. Ainsi Voltaire a fait un pléonasme en disant :

> Qu'arrive-t-il? la mort, la mort fatale,
> Au nez camard, à la tranchante faux,
> Vient visiter nos diseurs de bons mots.

Il est vrai que Voltaire eût manié fort maladroitement une faux ; mais dans la campagne où il a passé la moitié de sa vie, il avait vu plus d'une fois un faucheur *faire un andin*, connaissance qui ne l'a pas empêché de commettre le pléonasme que reprend le censeur.

C'est aux poëtes à se défendre ici contre un critique qui leur interdirait comme pléonasme, toute épithète, surtout si elle est justement appliquée, et qui ne leur permettrait pas *la fournaise ardente* et la *lime mordante*, etc.

3°. Le censeur blâme l'exemple *faux emmanchée à rebours*, parce que, dit-il, *on ne s'avisa jamais d'emmancher une faux à rebours, car ce serait la rendre inutile ; que si l'on veut parler d'une faux montée en estoc, c'est-à-dire, pour courir au loup, elle n'est ni montée, ni emmanchée à rebours.*

Ce sont là de misérables chicanes. Une faux montée à l'ordinaire est emmanchée dans sa

douille par le côté du tranchant, qui se trouve par là du côté de celui qui s'en sert. Si au contraire on fait entrer le manche dans la douille par le côté convexe de la faux, c'est le dos de la faux qui se trouve du côté de celui qui la tient, et le tranchant se présente en avant. On ne saurait mieux caractériser la faux ainsi montée qu'en disant qu'elle est montée à rebours; et elle n'est pas inutile, puisque, de l'aveu même du censeur, c'est de cette manière qu'elle devient *une arme d'estoc*, et une arme très-dangereuse, et qu'on peut s'en servir avec avantage contre un animal malfaisant, tel que le loup; car c'est ainsi que nous expliquons ce que le censeur appelle *une faux montée pour courir au loup*, ce qui d'ailleurs n'est pas facile à entendre et n'est pas écrit en français,

4°. On ne sait pas pourquoi le censeur dit que *rebattre une faux*, *aiguiser une faux*, *sont des manières de parler contraires à la propriété des termes*. Ce sont au contraire des termes très-propres. *Rebattre* exprime précisément l'action du faucheur qui bat de temps à autre le tranchant de sa faux sur une petite enclume fichée en terre, pour l'amincir.

Aiguiser exprime plus particulièrement l'action de la pierre de queue sur le tranchant de la lame, pour le rendre plus coupant.

Peut-être le censeur ne veut pas qu'on dise *aiguiser*, parce que ce mot signifie proprement et étymologiquement *rendre aigu*, *rendre perçant*, ce qui ne convient pas à la faux ; mais c'est une très-fausse délicatesse. L'usage a détourné ce mot de sa première acception. Nous disons aiguiser un couteau, qu'il ne s'agit pas communément de rendre pointu, *aiguiser un ciseau.*

Ce sont sans doute ces expressions indéterminées que le censeur dit *qu'on aime à entendre sortir de la bouche des femmes, et qu'il nous avertit qu'elles savent trouver, sans qu'un Dictionnaire les leur indique ;* et il ne voit pas aussi que les femmes font une grande partie des Langues, et que lorsque les *expressions indéterminées*, qu'elles inventent sans cesse, sont consacrées ensuite par l'usage, les Académies sont bien forcées de les admettre.

Si l'on veut au reste s'exprimer avec propriété sur l'article de faux, voici la leçon que nous donne le censeur avec une pédanterie vraiment risible. « Le faucheur affile très-souvent sa faux, » et il la *chaple* de temps en temps. Jamais il » ne va au pré sans porter son *chaploir*, à cause » des accidens qui peuvent survenir à sa *daille*. » Toujours son *charabec* pend à sa ceinture,

» et, lorsqu'il n'affile pas, sa *queue* trempe » dans son *coffin* lié à sa personne. »

Voilà la belle langue que le censeur veut qu'on substitue *aux expressions indéterminées qu'on aime à entendre sortir de la bouche des femmes.*

FOURCHE. *On dit adverbialement et proverbialement*, à la fourche, *pour dire négligemment et grossièrement : Panser des chevaux à la fourche. Cela est fait à la fourche.*

Le critique prononce que l'expression prétendue proverbiale ne devait pas se trouver là, *parce qu'elle ne peut être grammaticalement expliquée avec la bienséance convenable à un Dictionnaire de l'Académie;* et, tout en donnant à l'Académie cette leçon de bienséance, il recueille un conte grossier *d'une jeune demoiselle qui dit à M. Huet, évêque d'Avranches, en présence de père et mère, Monseigneur paraît tout j.....*

Le censeur va chercher dans de vilaines sources une explication qui se présente bien naturellement. Dans l'expression qu'on veut expliquer, *fourche* n'est que le latin *furca*, l'instrument de bois ou de fer qu'on emploie dans les écuries. On a dit d'un cocher ou d'un palefrenier qui n'employait pas l'étrille et la

brosse à panser les chevaux, qu'il les pansait *à la fourche*, expression qu'on a appliquée ensuite à tout ouvrage fait négligemment. L'expression ne se trouve-t-elle pas ainsi grammaticalement expliquée, et avec la bienséance convenable à l'Académie ?

FROIDIR. *Devenir froid après avoir été chaud. Ne laissez pas froidir le dîner; et avec le pronom personnel, les viandes se froidissent. On dit plus communément refroidir et se refroidir.* Sur cet article le censeur prononce : *froidir, né barbarisme, demeure barbarisme, et mourra barbarisme.*

Je représenterai très-humblement au critique que, depuis le milieu du 17^e^ siècle, où s'est préparée la 1^re^ édition du Dictionnaire de l'Académie, publiée en 1694, jusques et compris la dernière édition, *froidir* et *se froidir* ont été regardés comme des mots français par les académiciens, contemporains et confrères des Corneille, des Racine, des Bossuet, des Fénélon, des Massillon, des Voltaire, etc.; puisqu'ils se trouvent dans tous les Dictionnaires publiés au nom de l'Académie. De quelle autorité se croit donc revêtu l'auteur des Remarques, qui puisse balancer celles-là ? ou sur quelle raison peut-il se fonder pour rejeter, comme

barbare le verbe *froidir*, formé si naturellement du substantif *froid*, et ajoutant à la famille des dérivés, froideur, froidure, etc.? N'y a-t-il pas des cas où *froidir* peut être mieux placé que *refroidir?* Le médecin qui fait prendre à son malade des eaux thermales, ne s'exprimera-t-il pas plus exactement en lui disant : *Ne laissez pas froidir votre bain*, que s'il dit, *ne laissez pas refroidir*, mot qui emporte une répétition de l'action de refroidir, qui n'a pas lieu pour des eaux qui n'ont pas été froides? Et enfin, l'Académie, en avertissant qu'on dit plus communément *refroidir* et *se refroidir*, ne remplit-elle pas mieux sa fonction de témoin de l'usage, que le censeur, en prononçant que *froidir* est un barbarisme ?

« Gaulis. Terme de vénerie, branches d'un » taillis qu'on a laissé croître. Lier des gaulis, » détourner des gaulis, etc. »

Le critique voit dans l'academicien qualifiant le gaulis, terme de vénerie, *une étrange vanité*, qui se montre, selon lui, en ce que, *quoique les boulangers lient les fagots avec des gaulis, l'académicien a mieux aimé qu'on le crût chasseur à la grande bête, que d'être soupçonné mitron ou geindre* : ensuite il demande, *si c'est le taillis ou les branches qu'on a laissé*

croître ; enfin, il blâme le mot *branches*, au pluriel, *parce que c'est supposer que gaulis n'a point de singulier.*

On peut dire en effet que gaulis n'est pas uniquement un terme de vénerie. Il exprime l'état d'un taillis, où le bois, revenant sur souche, est parvenu à une certaine grosseur qui fait de chaque branche une perche qu'on appelle gaule ; de sorte que le gaulis devient un nom collectif, signifiant un nombre, un ensemble de gaules. Cependant on peut le regarder aussi comme un terme de vénerie, parce que, dans la chasse à courre, on s'en sert pour désigner les parties des bois et des forêts qui sont dans l'état de taillis de quelques années, et où le courre est plus difficile : c'est ainsi qu'en a jugé Molière, qui, dans *les Fâcheux*, en mettant dans la bouche de son chasseur tous les termes de l'art, lui fait dire :

> Je poussais mon cheval et par haut et par bas,
> Qui pliait des gaulis aussi gros que le bras.

Le censeur aurait-il dit à Molière que gaulis était un terme de boulangerie ? On ne voit pas bien comment l'académicien rédacteur a pu craindre *d'être soupçonné mitron*, et comment sa vanité a pu souhaiter *qu'on le crût chasseur à la grande bête.* Il n'y a pas non plus d'équi-

voque dans la définition, *qu'on a laissé croître* se rapporte naturellement *à taillis;* et, quand il se rapporterait à *branches*, il n'y aurait aucun inconvénient.

Quant au singulier et au pluriel dans l'usage de ce mot, je veux bien qu'il puisse être employé au singulier, quoique je ne voie pas trop en quelle occasion; il me semble qu'il est plutôt un nom collectif, et qu'on dit un *gaulis* pour un bois coupé depuis quelques années, dont les sepées ont poussé des branches qu'on peut appeler gaules, de celles avec lesquelles on abat les fruits de quelques arbres, tels que les pommiers et les châtaigniers; ce qu'on appelle *gauler.*

GAUPE. *Terme d'injure et de mépris, qui se dit d'une femme malpropre et désagréable. Vilaine gaupe, sale gaupe. Il est du style familier.*

Sur ce mot, voici les décisions du censeur : *définition vicieuse; gaupe signifie une prostituée, avec cette seule différence, que la dernière ne cache pas ses déportemens. Les femmes qui font partie des bandes de voleurs sont qualifiées par eux de gaupes, et s'honorent de ce titre.* Enfin les exemples fournis par l'Académie *sont de l'argot des cavernes et des cabarets.*

On peut croire raisonnablement que l'homme qui écrit de ce style n'a pas vécu en si bonne compagnie que ceux qu'il appelle les secrétaires de l'Académie ; mais, le ton mis à part, voyons s'il a quelque raison.

Je lis dans Ménage : *Gaupe signifie parmi nous une servante, une grosse femme malpropre ; et ce mot*, dit-il avec assez de vraisemblance, *paroît venir du latin gausapa ou gausape*, un tissu servant de nape, ou de serviette, ou de couverture, ou quelquefois à essuyer les tables, ainsi qu'on le voit dans Horace, *gausape purpureo mensam pertersit.* Il est aisé de comprendre comment le nom d'un tissu grossier, employé à essuyer les tables, a pu devenir un nom injurieux donné à une servante qui est chargée de cette fonction.

Mais ce n'est pas tout. Dès le temps de Molière, le sens de ce mot se trouve, sinon fixé, au moins employé d'une manière qui exclut absolument l'acception grossière que lui donne le censeur, et justifie celle de l'Académie.

Lorsque, dans la première scène du *Tartuffe*, madame Pernelle dit à sa servante, en lui donnant un soufflet, *marchons, gaupe, marchons*, elle n'entend pas sans doute que la pauvre Flipotte *est une prostituée qui cache ses déportemens.* Aucun des lecteurs et des specta-

teurs de cette admirable scène n'a attaché ce sens à l'injure qu'elle lui dit, et Molière n'a pas pu mettre l'argot des cavernes et celui des cabarets dans la bouche de madame Pernelle.

GENET. *Espèce de cheval d'Espagne, entier. Genet d'Espagne.*

La décision du censeur sur ce mot est *qu'un genet n'est ni une espèce de cheval, ni un cheval d'Espagne plus que de France; que c'est un cheval entier, et que genet est opposé à courtaut.*

Voici de quoi combattre ces décisions :

Le Vocabulaire della Crusca définit le ginnetto, *sorta di cavallo di Spagna.*

Dans Ariosto, chant 25e, Fior-di-Spina, Fleur d'Épine, dame espagnole, fait présent à Bradamante, qui se sépare d'elle, d'un excellent genet.

Un ottimo ginetto
In don da lei vuol che partendo toglia.

Les Anglais appellent les chevaux d'Espagne *genett di Spain;* et Johnson définit genet, *small sized Spanish horse,* petit cheval d'Espagne.

On voit par là que dans toutes les langues qui ont ce mot comme la nôtre, il signifie

constamment un cheval d'Espagne, et on ne peut pas douter que nous ne l'ayons reçu dans le même sens. Enfin, les cinq éditions du Dictionnaire de l'Académie, les Dictionnaires de Furetière, de Richelet, et tous les Dictionnaires français en attestent l'usage dans le même sens, depuis plus d'un siècle et demi. N'y a-t-il pas une véritable extravagance ou une ignorance grossière à décider, comme fait le censeur ?

GRIGOU. s. m. *Un gredin, un misérable.* C'est tout ce que rapporte le censeur de la définition de l'Académie ; sur quoi il fait contre elle la sortie suivante :

« Voilà des injures, et les lecteurs préféreraient une définition. Dans l'antique idiome, *grigou* signifiait un pâtre. Un pâtre vit seul, et a le temps de beaucoup réfléchir, et par conséquent il est capable de sorcellerie. Or, de *capable* à *coupable* la distance est petite, selon les temps et les pays ; ajoutez l'autorité d'un texte académique tiré d'un gros livre, et préparez-vous à voir sans étonnement la qualité de grigou suffire pour faire condamner un homme à être jeté dans une chambre ardente. »

Je demande pardon à mes lecteurs d'avoir

mis sous leurs yeux un tel *non sense*. Peut-on croire, en effet, qu'en écrivant ces pauvretés, le censeur ait été *mentis compos*? Il faut pourtant nous y arrêter un moment.

En définissant un *grigou*, on ne dit d'injures à personne. On définit seulement le terme injurieux.

Le censeur qui prétend que l'Académie n'a pas donné de définition, ne devait pas tronquer celle du Dictionnaire, dans lequel on lit à la suite des paroles citées : *Un misérable qui n'a pas de quoi vivre, ou qui, ayant de quoi vivre, vit d'une manière sordide;* et ce sont en effet les idées que réveille pour nous le mot de *grigou*.

Qu'est-ce que l'*antique idiome* auquel nous renvoie le censeur pour nous expliquer le mot *grigou*? Est-ce le celte, le bas-breton? encore devrait-il indiquer ses sources. Dans quel Vocabulaire, dans quel ancien manuscrit a-t-il vu que grigou signifie pâtre?

C'est assurément une chose curieuse que le raisonnement par lequel il arrive à nous montrer un danger, *de voir jeter un homme dans une chambre ardente* (sans que nous sachions ce qu'il entend par une chambre ardente), d'après l'autorité de l'Académie qui aura défini grigou; et comment son berger devient *coupable* de *capable*, etc., etc.

Je dirai à cette occasion l'étymologie que je crois pouvoir donner au mot grigou, parce qu'elle servira en même temps à en déterminer le sens.

Les Italiens emploient le mot *gregario*, pour signifier un homme de petite condition ; *Di ordinaria condizione*, dit La Crusca. On trouve dans Machiavel, *Arte della guerra : Quanto agli uomini bassi e soldati gregarii*, etc. On voit par là que ce mot *gregario* a signifié en italien un homme de basse condition, du petit peuple, et qu'il a pu bien aisément ensuite prendre un sens plus défavorable et injurieux ; et on peut croire assez vraisemblablement que nous avons rapporté chez nous de nos guerres d'Italie, ce mot en l'altérant, puisque de *gregario*, et du latin *gregarius*, prononcé à l'italienne *gregarious*, il a été facile de faire *grigou*.

« GUET-APENS. s. m. Embûche dressée pour » assassiner quelqu'un, ou pour lui faire quel» que grand outrage. *Ce n'est point une ren» contre ni un duel, c'est un guet-apens.* Il » vient de l'ancienne façon de parler, guet » appensé, guet prémédité. »

Voici les observations du censeur. *Une rencontre, dans l'exemple, est un solécisme ; il*

faut dire un rencontre, parce qu'il est employé dans le sens de combat singulier.

Je réponds que *rencontre* ne signifie pas là un combat singulier, mais le *hasard* qui peut rapprocher deux individus et les faire se rencontrer, hasard qui n'a pas lieu lorsque l'un des deux attend et guette l'autre. Il n'est donc nullement là question de combat. Il faut donc dire *une rencontre* (sauf à examiner si l'on dit *un rencontre*, lorsqu'il y a combat). Je sais bien qu'on trouve dans nos anciens écrivains, et dans nos poëtes marotiques, *en ce rencontre nous perdîmes beaucoup de gens; et en ce rencontre*, pour, *dans cette occasion.* Mais il faudrait observer qu'il vieillit.

La seconde critique du censeur tombe sur l'origine que l'Académie donne au mot guet-apens. « Il prétend qu'*on n'a jamais dit appensé; qu'appensé est un ancien adjectif qui ne signifiait point prémédité, et qu'il n'a jamais pu servir d'adjectif à guet, qui ne signifiait point l'action de guetter, mais des gens apostés pour guetter.* »

Toutes ces assertions sont gratuites et fausses.

On trouve dans Nicot, *appens, faire un meurtre de guet-appens ou appensé, et de propos délibéré*, meditatâ ratione cædem perpetrare.

Dans Monet, *appens*, *appensé*, *délibéré pour pensé*, animo deliberatum, destinatum. *Crime de guet-appens*, *de guet-appensé.*

Appenser, dit Ménage, *se trouve souvent dans les chroniques de France, pour délibérer;* et il cite Pasquier, dans ses Recherches, liv. VIII. A ces autorités je pourrois en ajouter dix autres.

Les Italiens disent *appensato*, pour *præcogitatus*, prémédité.

Il est donc faux qu'*appensé* ne se soit jamais dit, et qu'il n'ait jamais signifié prémédité.

Il est faux aussi que *guet* n'ait pas signifié autrefois l'action de guetter, mais seulement les gens postés pour guetter. Il y a plus de deux siècles qu'on dit en français *faire le guet*, c'est-à-dire *faire la garde.*

On ne peut trop s'étonner de la hardiesse avec laquelle le critique prononce des jugemens qui décèlent en lui tant d'ignorance.

Hic et Hoc. Les articles *hic* et *hoc* fournissent au censeur une occasion de déployer sa bizarre érudition.

L'Académie a dit, *hic*, *subst. m.* (h s'aspire) *se dit en parlant du nœud, de la principale difficulté d'une affaire; voilà le hic.*

Le censeur voit là trois fautes :

Il prétend d'abord que la phrase est sans no-

minatif, ni exprimé, ni sous-entendu ; et on lui répond : le nominatif exprimé est *hic*, que la parenthèse n'empêche pas d'être le nominatif de la phrase, *hic* se dit, etc.

Il trouve ensuite que ce n'est là qu'*une indication vague du sens figuré d'un de nos plus antiques termes, et non pas une définition.*

Il me semble cependant que celui qui dit : le *hic* est la principale difficulté d'une affaire, se fait bien entendre et donne une définition. Quant à l'antiquité du terme *hic* dans la langue française, comme il est bien notoirement latin, nous ne comprenons pas à quelle époque antérieure, et surtout à quelle source gauloise le censeur prétend le rapporter.

Enfin, le censeur blâme le secrétaire perpétuel de n'avoir pas fait sur la phrase, *voilà le hic, les recherches convenables, qui lui auraient appris que, sous la première et la seconde race, hic avait une signification littérale que la rédaction contrarie sans motif.*

Comme le critique ne nous apprend point quelle est cette signification littérale de *hic* sous la première race, nous n'en pouvons rien dire, son assertion n'ayant pour ses lecteurs aucun sens. Cependant, en attendant qu'il nous instruise, nous lui dirons que cette phrase commune, *voïlà le hic*, a une signification et une

origine bien simple, que lui seul pourra contester; et la voici :

Les lecteurs d'une pièce manuscrite ou imprimée dans les temps voisins de l'invention de l'imprimerie, mettaient souvent à côté des endroits remarquables le monosyllabe *hic*, abrégé de *hìc advertendum, hìc sistendum*, arrêtez-vous ici, ici faites attention; et cet usage, étant devenu familier, a amené fort naturellement la façon de parler proverbiale : *c'est là le hic*, c'est là la principale difficulté de l'affaire, l'argument le plus fort de la cause.

Le critique n'est pas plus heureux sur l'article *hoc*. L'Académie a dit que l'expression *cela vous est hoc*, venoit du jeu appelé le *hoc*, dans lequel en jouant une carte qui l'emporte sur les autres, le joueur dit : *hoc*. *Cet article*, dit le censeur, *semble rédigé par une joueuse de hoc, et non par l'Académie française*. Cette étymologie est empruntée du savant Ménage, qui ne consultait guère les joueuses pour son travail.

Il ajoute que le substantif français *hoc* n'est pas moins indépendant des cartes à jouer, que ne l'était autrefois le participe *pic*, dont le synonyme *blessé* est indiqué dans sa remarque sur l'article *capot*.

N'est-ce pas un spectacle risible que celui

d'un prétendu savant qui s'annonce comme le grand réformateur du Dictionnaire de la langue française, écrivant de ce style et avec cette obscurité?

Quant à l'origine de cette façon de parler: *cela m'est hoc*, il y en a une plus naturelle et plus anciennement apportée que celle de Ménage; elle est fondée sur le fait bien connu de la distinction des deux parties de la France, l'une en deçà, l'autre au-delà de la Loire, en la langue d'oil et la langue d'hoc, c'est-à-dire, en deux pays, dans l'un desquels on disoit oil ou oui, pour exprimer le consentement, tandis que dans l'autre on disoit *hoc*. De là il a été assez naturel de dire: *cela vous est hoc*, pour je vous accorde ce que vous me demandez; tenez-vous-en sûr, j'y consens, je dis hoc. A la vérité, il n'y a point là d'antique substantif français qui ait rien de commun avec pic, repic et capot; mais cette érudition n'est pas ici fort nécessaire, et en ces matières,

> Faute de servir un tel plat,
> Rarement un festin demeure.

MÉDITER *une méchante action, en commettre une bonne*, « sont, dit le critique, deux » solécismes, autre part que dans une bande » de voleurs. »

De ces deux parties de la phrase soulignée, la première seule est du Dictionnaire. Si la seconde est un solécisme, c'est de mauvaise foi qu'on la prête à l'Académie.

Quant à la première, il est impossible à tout autre qu'au censeur d'y voir un solécisme, ni dans une bande de voleurs ni autre part. Nos meilleurs écrivains disent sans cesse, *méditer une bonne, une méchante action. Méditer les vérités éternelles.* On ne sait absolument ce qu'a voulu dire le critique.

MIRMIDON. On appelle familièrement mirmidons, de jeunes gens de peu de considération et de petite taille, etc.

Les remarques du censeur sont d'abord que « l'explication de ce mot eût moins embarrassé » l'académicien qui l'a rédigé, si ce dissertateur » en eût conservé l'orthographe, qui est *mire-* » *midonc*, signifiant *regarde-moi donc.* Il nous » enseigne ensuite qu'il y a une sorte d'œillet » qui porte ce nom, et enfin il reproche à l'Académie *d'avoir oublié mirliflore qui vaut bien ses mirmidons, et qui signifie guetteur de fillettes.*

L'étymologie indiquée est absolument dans le genre de Brunet, avec cette différence que Brunet se rit de lui-même et ne prétend pas

faire croire à son parterre les extravagances qu'il leur débite ; au lieu que c'est très-sérieusement que l'auteur des Remarques nous instruit que mirmidon est une corruption de mire-mi-donc, et mirliflore de mire-les-fleurs, ce qui signifie *guetteur de fillettes*. La littérature n'est-elle pas bien malheureuse d'être en butte et en proie à des dissertateurs de ce goût et de cette force ?

Les écoliers qui dans leurs classes sont allés jusqu'au septième livre des *Métamorphoses d'Ovide*, savent que l'île d'Égine ayant perdu par la peste tous ses habitans, victimes de la colère de Junon, OEacus leur roi conjure Jupiter son père, de lui rendre son peuple, ou de le priver lui-même de la vie, et que Jupiter, touché des prières de son fils, change en hommes une multitude innombrable de fourmis qui faisaient leur demeure au pied d'un chêne immense ; qu'OEacus leur partage les terres que la peste avait laissées sans cultivateurs et sans maître, et qu'on les appelle *myrmidons*, par allusion aux fourmis auxquelles ils doivent leur origine, et dont le nom est μύρμηξ, ce que le poëte exprime avec sa grâce ordinaire, en faisant dire à OEacus :

Vota Jovi solvo, populisque recentibus urbem
Partior, et vacuos priscis cultoribus agros ;
Myrmidonasque voco nec origine nomina fraudo :
Corpora vidisti.

Le *Nec originè nomina fraudo* est expliqué par Farnabe, *Myrmidonas à formicis voco.*

Je renvoie mes lecteurs et le censeur lui-même à cette belle description de la peste, dans laquelle Ovide paraît avoir imité Homère, comme avaient fait avant lui Thucydide, Lucrèce et Virgile, et comme ont fait depuis Sénèque, Lucain, Stace, Silius Italicus. Je les invite aussi à lire la bonne traduction qu'en a faite M. de Saint-Ange, dont l'ouvrage mérite une place distinguée parmi les productions de notre littérature.

En se rappelant cette fable conservée dans Hésiode, dans Apollodore, dans Natalis Comes et tous les mythographes, n'y voit-on pas sans incertitude la véritable étymologie du mot mirmidons, appliqué à des hommes de petite stature, et en général à des hommes, figurément petits en quelque genre que ce soit? N'est-il pas naturel de supposer que des hommes devenus tels, de fourmis qu'ils étaient auparavant, tiennent quelque chose de leur origine? et cette acception peut avoir été facilement imaginée par quelque savant, à qui Ovide et les autres mythologues étaient connus.

Le *Corpora vidisti* d'Ovide, qui n'a pas été bien expliqué par les commentateurs, semble conduire à cette idée. Je le traduirais: Vous

voyez leur petite taille. La traduction de M. de Saint-Ange éloigne à la vérité cette explication.

Vous avez vu ce peuple et sa mâle stature. Mais *corpora vidisti* n'a point ce sens-là. L'éloge que fait Œacus de l'économie et de la vie laborieuse de ces gens, semble plutôt un correctif à l'hémistiche antérieur, *corpora vidisti*; c'est comme s'il disait : Ces hommes sont de petite stature ; mais ils sont vigoureux et préparés aux travaux de la guerre, par l'habitude de la vie frugale et laborieuse qu'ils tiennent de leur origine.

J'ai oublié de dire que le critique, dans cette phrase *on appelle mirmidons de jeunes gens*, blâme le *de* comme solécisme, et prétend qu'il faut dire *des jeunes gens*. Nous croyons que dans le style familier, qui permet l'emploi du mot mirmidon, on peut employer en ce cas l'article indéfini *de* aussi-bien que *des*. Si on demandait *qui est-ce que vous traitez de mirmidons ?* on répondrait fort bien : *Ce sont de jeunes gens dont le plus âgé n'a pas vingt ans, et qui viennent nous faire des remontrances.*

Mouchoir et Mouchure. Sur ces deux articles le censeur se laisse aller à son mauvais ton et à son mauvais goût, d'une manière si révoltante, que nous avons quelque scrupule en mettant ses paroles sous les yeux de nos

lecteurs; mais d'un autre côté, nous ne pouvons nous abstenir de montrer, par cet exemple, à quel critique l'Académie a affaire.

« Le rédacteur, dit-il, a ignoré une autre » signification du mot *mouchoir*, qui signifie ce » meuble d'un instant, au sujet duquel Rabelais » s'égaya dans un de ses chapitres; ainsi que » celle du mot *mouchure*, pour désigner ce » qu'un académicien cache dans sa poche, et » qu'un manœuvre jette à terre, et dont on peut » avoir besoin de parler à la blanchisseuse, ou » même à un médecin. »

Voilà, certes, des observations bien utiles. Voilà des omissions bien importantes réparées. Voilà Rabelais et les académiciens, et les manœuvres et la blanchisseuse cités bien à propos.

Mourir. Le censeur relève quatre fautes dans l'article du Dictionnaire.

1°. L'Académie ayant rapporté le proverbe tiré de l'Ecclésiaste: *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort*, le critique dit que cette vérité morale, traduite de l'hébreu, ne peut pas être un proverbe, parce qu'une peau de lion a du prix; raisonnement si ridicule, qu'il est inutile d'en faire voir le vice.

2°. L'Académie définissant ce qu'on appelle en français *gens de main morte*, gens d'église

qui possèdent des domaines, le censeur prononce que c'est là *une erreur de praticiens*, sans dire en quoi cette erreur consiste.

3°. L'Académie rappelant qu'on dit proverbialement : *Plus de morts, moins d'ennemis*, le censeur ajoute que *cela se dit méchamment, sottement, et non proverbialement*. Il est pourtant aisé de voir qu'une maxime, quelque immorale et quelque méchante qu'elle soit, peut n'en être pas moins un proverbe; pour *sotte*, c'est un défaut qu'on ne reproche pas communément aux maximes immorales.

MOUTARDE. « Composition faite avec la graine de sénevé, broyée avec du moût ou avec du vinaigre. »

On va voir ici un nouvel exemple des égaremens auxquels une érudition confuse et mal digérée peut conduire un esprit faux.

Le critique rapporte d'abord deux origines données au mot moutarde, *dont l'abbé Ménage et ses émules ont gratifié*, dit-il, *le substantif moutarde*, l'une qui le fait venir de *multò ardens*, l'autre de *mustum ardens*; et, selon l'auteur des Remarques, « la seconde a triomphé, parce » que les compilateurs, les poëtes et les apo- » thicaires ont fait venir la mode, qui a duré » deux ou trois automnes, de délayer de la

» moutarde dans du moût, et qu'ils ont sou-
» mis les colléges de Jésuites, voire même les
» Académies. »

Pour démontrer le ridicule de cette explication, je ne serais pas en peine de retrouver, dès le quinzième et le seizième siècle, des preuves qu'on y a connu l'usage du sénevé broyé dans le moût de vin ; mais, pour ne remonter qu'au seizième siècle, le Dictionnaire de Nicot, imprimé en 1606, définit la moutarde, *à nomine mustum et verbo ardeo, parce qu'on la soulait faire de moust* (de vin), *comme encore fait-on à Dijon* et *Angiers, le sénevé servant pour lui donner ardeur et pointe. Moust ardent.*

Je trouve encore dans le Dictionnaire de Monet, imprimé bien avant le milieu du dix-septième siècle, *moutarde, sauce composée de graine de sénevé pilé, et de vin.*

Ces témoignages ne permettent pas, comme on voit, de croire que c'est depuis Ménage, et pour établir leur étymologie, que *les compilateurs, les poëtes, les apothicaires ont fait venir la mode* de faire la moutarde avec le moust.

C'est tout aussi peu raisonnablement que le critique prononce *qu'on ne broie pas la moutarde, si ce n'est par oisiveté : qu'on la pile ou la tamise, puis on la délaie dans l'eau, du vin, ou autre liqueur.*

L'Académie ayant observé avec raison qu'on appelle aussi moutarde la graine de sénevé dont on fait la moutarde proprement dite, a bien pu dire qu'on la broie; car, quand on la fait à Dijon, par exemple, en la mêlant avec du moût, certainement on la broie; et puis le critique, qui convient qu'on pile la moutarde, voudrait-il bien nous dire la différence qu'il faut mettre entre la broyer et la piler?

Enfin, pour combler l'extravagance dans ses savantes recherches, le critique nous apprend que le substantif *moutarde* était anciennement *montarde*, sans nous en donner d'autre garant que son affirmation, et qu'il a été fait du verbe *monter*, comme *musard* de *muser*, et *gueusard* de *gueuser*.

J'ai peine à croire que toute cette érudition du censeur soit plus instructive que celle du savant ouvrage que Pantagruel trouve dans la bibliothèque de Saint-Victor, *de moustardâ post prandium serviendâ libri quatuordecim*.

Pagne. *Morceau de toile de coton dont les nègres et les Indiens, qui vont nus, s'enveloppent le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux.*

Ne dirait-on pas, demande le critique, à lire cet article, que nous sommes allés prendre le

substantif *pagne* chez les Asiatiques et les Africains? Cependant *pagne* est, de toute antiquité, un terme gaulois, racine du mot compagnon.

Que pagne soit un terme gaulois de toute antiquité, qu'il ait signifié tout ce que le censeur voudra, qu'il ait fait le mot compagnon, tout cela est parfaitement étranger au Dictionnaire de l'Académie; elle n'a pour objet que de recueillir et d'expliquer les mots de la langue usuelle, actuelle. Or aujourd'hui, et en France, on n'emploie le mot de pagne que pour signifier le morceau de toile de coton dont les nègres se couvrent le corps, de la ceinture aux genoux.

Ce terme se trouve dans toutes les relations des voyageurs français, qui ont décrit les pays où cette sorte de vêtement est en usage, à dater du commencement du dernier siècle.

Dans la relation de l'Afrique occidentale de Labat, publiée en 1728, on lit : *Pagne est un nom générique qui signifie un morceau de toile dont on se sert pour faire des vêtemens.*

Desmarchais, dans son *Voyage de Guinée*, emploie de même le mot de *pagne*, et le définit de la même manière. Il n'est pas dans les premières éditions du Dictionnaire; mais devenu plus fréquent à la suite de la multiplication des

relations de cette espèce, il a été inséré dans l'édition de 1740.

Ce mot, au reste, est tout simplement le mot *pano* de la langue des Portugais, porté aux côtes d'Afrique qu'ils ont découvertes et conquises, qui signifie chez eux, comme en espagnol, un tissu de lin, de chanvre, et de quelque matière que ce soit, mais qui, à la côte d'Afrique, ne désigne que la toile de coton qui se fabrique et se teint par les naturels du pays. Il n'est pas besoin d'observer que le mot espagnol et portugais vient du latin *pannus*.

Cela posé, peut-on s'étonner assez de l'observation magistrale du censeur, contrariant des faits constans?

Quant aux autres traits de son érudition, on le prie d'indiquer dans quel ancien auteur français, il a trouvé le mot *pagne* en un sens d'où ait pu dériver le mot *compagnon;* car il n'est ni dans Fauchet, ni dans Borel, ni dans le Dictionnaire celtique de Bullet, ni dans le Glossaire français de Ducange.

On sait, au reste, que tous les étymologistes font venir bien naturellement le mot *compagnon*, du latin du moyen âge, *companagium*, *compagium*, dans lesquels entre l'idée de pain mangé en commun. On croit que le censeur résoudra mal ces petites difficultés.

Je crois pouvoir terminer ici mes observations. Elles sont déjà trop étendues pour n'avoir pas lassé la patience du lecteur qui aura daigné les parcourir toutes; et elles sont en assez grand nombre pour les convaincre de la légèreté, du faux esprit, du mauvais ton et du mauvais goût de l'écrivain qui a fait cette critique du Dictionnaire de l'Académie. Que s'il leur restait quelque doute sur ce point, je leur dirais encore que je n'ai pas relevé la dixième partie des erreurs de l'ouvrage que j'ai pris la peine d'examiner.

En terminant ces observations, l'auteur lui-même n'a pu s'empêcher de se reprocher, comme perdu, le temps employé à réfuter de si misérables critiques, et peut-être plusieurs de ses lecteurs en porteront le même jugement et regarderont surtout comme au-dessous de la dignité de l'Académie une défense quelconque contre une attaque aussi indécente et aussi déraisonnable.

Nous combattrons cette opinion, en citant deux journaux accrédités qui, en critiquant aussi les Remarques, ont blâmé le défenseur de l'Académie tant sur la forme que sur le fond de sa critique. Nous croyons devoir conserver leur censure et notre réponse, en faisant observer qu'elle est d'un académicien et non de l'Académie.

ADDITIONS

Aux Observations imprimées contre l'ouvrage intitulé : REMARQUES MORALES SUR LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

DEPUIS que ces observations ont paru la première fois, elles ont été censurées dans un écrit inséré au Magasin encyclopédique de l'année 1808, tom. 2 , pag. 865; et imprimé aussi à part.

Dans ce petit ouvrage, en critiquant la réponse au censeur du Dictionnaire, on relève plusieurs défauts réels ou prétendus du plan et du travail de l'Académie.

Je n'ai point répondu dans le temps ; mais aujourd'hui je crois pouvoir joindre aux Observations quelques réponses aux critiques imprimées dans le Magasin encyclopédique.

Le critique déclare « qu'il avait eu le projet » de soumettre à la discussion de la société po» lymathique ou philomathique, quelques réfle» xions que lui a suggérées la lecture compara» tive d'un ouvrage polémique dirigé avec une » indécence révoltante contre le Dictionnaire » de l'Académie, et de la réponse faite par un » ancien académicien à l'auteur anonyme de

» cette critique, réponse dictée plutôt par la » passion que par l'amour de la vérité; mais il » a renoncé à ce projet, parce qu'il n'a pas été » beaucoup plus satisfait de la réponse que de » l'attaque. Le champion de l'Académie, dit-il, » s'attache beaucoup plus à la forme qu'au fond; » il perd trop de temps à reprocher à son ad- » versaire son impolitesse; il se plaint d'une » manière très-peu civile; et, si l'on veut *voir* » *une réponse aux Remarques* bien plus directe » et bien plus forte, on la trouvera dans les Ar- » chives littéraires, excellent journal, etc. »

Il paraît d'abord étrange qu'en convenant que le censeur de l'Académie est d'une *indécence révoltante*, on trouve mauvais que je lui reproche *son impolitesse*. Après avoir rapporté deux pages d'épithètes injurieuses données aux définitions, aux phrases, au langage, aux expressions recueillies et employées par l'Académie, j'ai dit qu'en lisant cette « collection » d'injures grossières, on est tenté de jeter le » livre, et qu'on se croit dispensé d'y chercher » à ce prix ce qu'il peut y avoir de raisonna- » ble; mais qu'on répondra pour que l'igno- » rance présomptueuse ne prenne pas le silence » du dédain pour l'impuissance de la réfuter. » Et en suivant et discutant tous les articles, j'ai

fait remarquer le *mauvais goût*, *le faux esprit*, *la déraison* du censeur de l'Académie. Voilà toutes les injures que j'ai pris la liberté de lui adresser.

Si le censeur de l'Académie a véritablement mérité ces reproches, j'ai pu les lui faire sans cesser d'être poli, ou plutôt on ne peut regarder comme impolis des reproches aussi mérités.

Quand le critique, donnant au défenseur de l'Académie des leçons de politesse, le renvoie aux Archives littéraires comme à un modèle, je souscris de bon cœur à l'éloge donné au journaliste et au journal; mais je tire de cet éloge deux argumens contre ses décisions.

J'observe que dans cette réponse le journaliste qu'on ne trouve pas impoli, ne se fait pas scrupule de dire, « que les Remarques du cen-» seur du Dictionnaire sont un ouvrage rempli » d'assertions bizarres, de bévues palpables, » de chicanes déraisonnables, présentées d'un » ton peu convenable; que les bévues et les » absurdités sont si nombreuses qu'il y a un vé-» ritable embarras à choisir; qu'on y affirme » sans preuves les choses les plus étranges et » souvent les plus absurdes. »

Je ne crois pas qu'on puisse blâmer dans le rédacteur des Archives cette manière de traiter et de combattre l'auteur des Remarques; on ne

peut s'empêcher d'appeler absurde ce qui est absurde ; mais je puis dire qu'en aucun endroit de ma réponse je n'ai employé des expressions aussi fortes ; je réclame le droit que s'est donné le rédacteur des Archives, et je demande qu'on n'ait pas pour nous deux poids et deux mesures.

Je passe à l'autre imputation. Le critique prétend qu'en défendant le Dictionnaire, on s'est attaché beaucoup plus à la forme qu'au fond, et que la réponse *est dictée par la passion plutôt que par l'amour de la vérité.* Je ne puis que renvoyer à ma brochure, pour convaincre tout lecteur que j'y ai traité le fond des questions. J'y ai discuté plus de quarante définitions ou articles du Dictionnaire, en réfutant les critiques du censeur avec tout le détail nécessaire pour en prouver la fausseté, ce qui est certainement s'attacher au fond ; et quant à la passion que le critique veut que j'aie montrée, s'il appelle *passion* le mépris pour la déraison, je conviens que le reproche est juste, et je serais encore disposé à le mériter.

REMARQUES

Sur une brochure qui a pour titre : Dissertation sur la préposition A, *présentée à l'Académie française.*

L'ACADÉMIE, dit l'auteur de la dissertation, pour expliquer les divers sens de la préposition *à*, emploie deux formes, dont la première consiste à indiquer un nombre de locutions dans lesquelles cette préposition prend le sens d'*après*, *avec*, *en*, *dans*, *selon*, *pour*, *environ*, *suivant*, *par*, *sur*, *vers*, etc.

L'auteur de la dissertation attaque toutes ces explications à la fois, en prononçant que *la préposition* à *n'est synonyme d'aucune autre préposition française*, et il combat les unes après les autres toutes les explications du sens de la préposition *à*, tirées par l'Académie de cette synonymie.

L'Académie, continue le critique, explique divers autres emplois de la préposition *à*, en disant qu'elle sert à désigner *le lieu*, *la situation*, *la posture*, *le temps*, *la distance*, *la qualité*, *la valeur*, *la quantité*, *la manière*, *le moyen*, *la fin*, *l'aptitude*, *la forme*, *l'usage*, *la propriété*, etc.

Le critique affirme que toutes ces valeurs, attribuées à la particule *à*, sont *des valeurs prétendues;* et sa sévérité est telle, qu'il ne laisse pas un seul des exemples cités par l'Académie sans en contester la justesse. Enfin, il déclare nettement *qu'il a traité la préposition* à *contradictoirement avec ce qu'en a dit l'Académie.*

En critiquant si durement l'Académie, l'auteur proteste cependant de son respect pour elle, et demande qu'*elle ne le confonde pas avec cette foule d'insolens déclamateurs qui ne cessent de déblatérer contre le meilleur des Dictionnaires.*

Cette phrase donne à entendre assez clairement que l'Académie regarde ses critiques comme d'*insolens déclamateurs*, et son Dictionnaire comme *le meilleur des Dictionnaires.*

L'Académie en aucun temps n'a donné de prétexte à de pareilles imputations; elle s'est fait constamment un devoir de profiter des critiques; dans son travail actuel, elle les recueille soigneusement. L'auteur de la dissertation reconnaît lui-même que *l'Académie a souvent adopté comme siennes les vues de plusieurs particuliers, différentes de celles qu'elle avait antérieurement manifestées;* où l'on voit que, tout en intentant à l'Académie une accusation de

plagiat, il nous la montre comme mettant à profit les critiques dirigées contre elle.

L'Académie n'a pas non plus regardé son Dictionnaire *comme le meilleur des Dictionnaires;* elle sait vraisemblablement mieux que le censeur combien un Dictionnaire est un ouvrage difficile, et que celui auquel elle travaille est peut-être le plus difficile de tous, à raison des anomalies de notre langue, de ses idiotismes, de la puissance que l'usage a sur elle, de la différence des genres et des styles, plus marquée chez elle que dans aucune autre, etc.

L'auteur, protestant encore de son respect pour l'Académie, nous dit : « Qu'il est impos-» sible de donner trop de développemens à une » opinion opposée à celle d'une compagnie aussi » célèbre par ses lumières et par l'érudition de » ses membres *que l'a été* ce tribunal suprême » de notre littérature. »

Ici l'auteur nous semble n'être pas bien d'accord avec lui-même. Selon lui, c'est la célébrité de la compagnie qui mérite les ménagemens auxquels il veut bien s'astreindre envers elle; mais, pour cela, il faut qu'elle ait encore la célébrité et les lumières à qui ces égards sont dus. Or, le censeur nous fait entendre que ces avantages, elle ne les a plus, puisqu'il nous dit qu'*elle a été célèbre.* Un grammairien qui

connaît l'usage des temps, sait bien que dire qu'une compagnie a été célèbre, c'est énoncer en même temps qu'elle a cessé de l'être ; si cette célébrité a été et n'est plus, l'auteur peut se donner avec l'Académie toute liberté ; mais, alors, ses protestations de respect sont en contradiction avec l'âpreté de ses censures.

Je demande pardon à l'Académie de m'être arrêté un moment à écarter des traits qui ne peuvent l'atteindre. Je vais parcourir et réfuter les observations de l'auteur de la dissertation, dans ses deux parties; et d'abord dans celle où il combat les synonymies indiquées par l'Académie entre *à* et d'autres prépositions.

1°. *A*, dit-il, ne signifie point *après* dans les locutions *à deux mois de là*, *à deux jours de là*. *Il exprime l'idée, l'époque à laquelle expireront deux mois ou deux jours, comme termes d'aboutissement.*

Il est évident, dirai-je, que dans cette phrase, *à deux jours de là*, *à* a le sens d'*après*, puisqu'il signifie exactement *après deux jours*, *après deux mois écoulés*, comme *arracher poil à poil*, *brin à brin*, et autres locutions alléguées par l'Académie, sont équivalentes à celle-ci : *arracher poil après poil*, *brin après brin*, etc.

Que la phrase *à deux jours de là* exprime ou non l'idée d'une époque ou d'un terme d'a-

boutissement, cela n'empêche pas qu'*à* n'y soit l'équivalent d'*après*, et puis comment l'auteur trouvera-t-il l'idée d'époque et un terme d'aboutissement dans les locutions *arracher poil à poil et réciter mot à mot* ?

« 2°. *A*, continue le censeur, ne signifie point » *avec* dans les locutions *couteau à ressort*, *clou* » *à crochet* qui ne sont pas synonymes de *cou-* » *teau avec ressort*, ni de *clou avec crochet*; » car, dit-il, *avec* représente une idée de con- » comitance d'objets différens, au lieu qu'*à* » n'exprime qu'une simple modification de l'ob- » jet des manières d'être du couteau et du » clou. »

Je réponds que, dans les deux exemples cités, *à* est parfaitement synonyme d'*avec* ; que *le couteau à ressort* est un couteau *avec un ressort* qui presse la lame contre le manche, et *le clou à crochet* un clou *avec un crochet*, formé par une extrémité du morceau de fer dont l'autre extrémité est en pointe et forme le clou.

Et toute la métaphysique du censeur contre cette synonymie se tourne contre lui-même, car, dans *le couteau à ressort*, le ressort est une pièce distincte, et dans *clou à crochet*, la forme différente de chaque extrémité en fait deux objets différens, et pour employer le langage du censeur dans l'une et dans l'autre il y a *concomi-*

tance du ressort avec le couteau et des deux usages du clou, comme *clou* et comme *crochet*.

3°. C'est avec aussi peu de raison que le censeur combat le Dictionnaire, disant qu'*à* est souvent pris pour *en* et *dans*, comme dans les locutions *être à son rang*, *être à Paris*, *se jeter à l'eau*, *être blessé à l'épaule*.

A, dit-il, ne signifie pas *dans*. « Les locu-» tions précédentes ne sont pas équivalentes à » celles-ci ; être dans son rang, en son rang, » être dans Paris, se jeter dans l'eau, être blessé » dans l'épaule, parce que les premières dési-» gnent un terme d'aboutissement, et les secon-» des, une idée de capacité ou de compréhen-» sion. »

Nous opposerons d'abord au critique des exemples de quelque autorité.

Dans ces vers de Corneille,

La faveur du roi,
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi,

est-ce qu'*en* n'est pas synonyme d'*à*?

Et dans ces vers de Voltaire :

Or maintenant voulez-vous, mes amis,
Savoir un peu, dans nos jours tant maudits,
Soit à Paris, soit dans Londre ou dans Rome,
Quel est le train des jours d'un honnête homme ?

à n'est-il pas synonyme de *dans* ?

Et l'exemple est d'autant plus décisif, que Voltaire y suppose cette synonymie d'*à* et de *dans* de la manière la plus expresse, en employant, dans le même vers, ces deux prépositions dans le même sens; ce qui n'est pas l'effet de la gêne du vers, puisqu'il aurait pû dire *soit dans Paris*, comme il dit tout de suite après *soit dans Londre ou dans Rome.*

Ici, en argumentant contre le Dictionnaire, le grammairien prononce encore sa condamnation; car, en admettant sa distinction, je lui dirai que *le rang*, *la ville de Paris*, et *l'eau* et *l'épaule*, entraînent aussi des idées de *capacité* et de *compréhension;* qu'un homme qui est *à son rang* est aussi *en son rang* et *dans son rang;* que celui qui vit *à Paris* est *dans Paris;* que celui qui se jette *à l'eau*, se jette *dans l'eau*, et que celui qui a une blessure *à l'épaule* est aussi blessé *dans l'épaule.*

« Mais, selon le grammairien, dans cette » locution *être à Paris*, il ne faut voir qu'un » terme d'aboutissement, un terme auquel on » rapporte une situation, et non pas un lieu » dans lequel on soit contenu : d'où suit cette » conséquence qu'*à* ne peut être dans cette » phrase l'équivalent de *dans.* »

Sans doute *à* sert souvent à désigner un terme auquel on tend, un but qu'on veut atteins

dre. C'est ce qu'il signifie dans la locution *aller à Paris*, où il n'y a aucune idée de capacité et de compréhension; mais elle se trouve très-nettement dans la locution *être, vivre à Paris*, qui sont le sens de Voltaire, parce que l'*à* signifie là la résidence, l'habitation.

Mais, forcé de reconnaître que, dans cette locution et les semblables, il y a quelque idée de compréhension, de capacité, le censeur croit se défendre en disant que cette idée ne se déduit point de celle de *à* dans la locution *je suis à Paris*, mais de celle de *Paris*. Eh! qu'importe que l'idée de compréhension se déduise de celle de Paris ou d'ailleurs, pour justifier l'Académie. Personne ne dit que l'idée de compréhension, dans cette locution *être à Paris*, se déduise de *à* tout seul; elle résulte de la combinaison de la préposition avec le terme auquel elle se joint.

« D'après le caractère distinctif des prépositions *à*, et *dans*, on voit, dit encore le grammairien, qu'il y a des locutions avec *à* qu'on ne peut substituer à celles qui comprennent la préposition *dans*; et il en donne pour preuve, qu'on ne peut pas dire *demeurer dans le coin d'une rue*, pour, *demeurer au coin de la rue*, parce que le coin n'est pas occupé, habité par la personne dont on parle, et qu'il

» n'est qu'un terme auquel on rapporte la situa-
» tion de la maison. »

Mais avec cette belle doctrine, à qui en veut-il? L'Académie, ni personne, je crois, n'a dit que toutes les locutions où l'on emploie la préposition *à* peuvent se substituer à celles où l'on se sert de la préposition *dans*, ni réciproquement; elle a dit seulement que, dans la locution *être à sa place, à son rang, à Paris*, *à* avait le sens de *dans*, comme le prouve avec évidence le passage de Voltaire. Mais de ce qu'on ne peut pas dire *demeurer dans le coin d'une rue*, et qu'on est obligé de dire *au coin*, il ne s'ensuit pas que, dans *vivre à Paris*, *à* ne soit pas l'équivalent de *dans*.

4°. Le grammairien entreprend de prouver que *à* ne se prend jamais pour *de*; que cette préposition ne désigne jamais un terme de départ; qu'on n'a besoin de la traduire en aucune circonstance de la préposition latine *à* ou *ab*, et que dans les phrases emprunter *à*, ôter *à*, arracher *à*, *à* indique au contraire un terme final d'appartenance ou de propriété de la chose empruntée, ôtée, arrachée, etc.; ce qu'il croit prouver par cette raison, qu'on ne peut pas dire: *La calomnie ôte souvent de l'honnête homme jusqu'à ses moyens d'existence*, et qu'il faut dire *à l'honnête homme*, l'honnête

homme étant considéré comme le terme auquel les moyens appartiennent.

J'observerai d'abord qu'entre les emplois de la préposition *à*, dans lesquels elle est équivalente à quelque autre préposition, et qui sont indiqués par l'Académie, celui que blâme ici le censeur ne se trouve point; c'est un oubli qu'on a réparé dans l'édition que prépare l'Académie.

On ne peut trop s'étonner de la légèreté des décisions du critique, blâmant des expressions universellement reçues. Est-ce qu'on ne dit pas: *Vous avez besoin de dix mille francs; empruntez-les à votre ami*, et *empruntez-les de votre ami. On a arraché ces enfans à leur mère* et *des bras de leur mère. Otez à cet arbre*, ou *de cet arbre, les branches superflues;* et dans ces locutions, *à* n'est-il pas pour *de?* ne s'explique-t-il pas bien par *de?* n'est-il pas la traduction du latin *à* et *ab*, signe du cas latin appelé *ablatif?*

Je sais qu'en expliquant par *de* plusieurs locutions dans lesquelles on emploie la préposition *à*, on ferait des phrases qui ne seraient pas françaises. Ainsi, pour *arracher à une mère ses enfans*, on ne dit point, *les arracher de leur mère;* mais cela n'empêche pas que le *de* français, et le *de*, l'*à*, et l'*ab* latins ne soient dans ce

cas-là, la traduction de la préposition française *à*. Il ne s'agit pas ici de la régularité de l'expression, mais des sens de la préposition *à*, qui s'expliquent par d'autres prépositions.

5°. *A* continue le critique, ne signifie point *par*. On ne peut point dire *obtenir par force de prières*, pour *obtenir à force de prières*, parce que, dans la première de ces locutions, la force est un terme auquel aboutit ce qu'on obtient, au lieu que, dans la seconde, la force serait un moyen d'emploi pour obtenir. La première n'indique qu'une influence, et la seconde désignerait une contrainte, ce qu'on ne veut pas faire entendre.

Il faut beaucoup de patience pour entendre et débrouiller cette mauvaise métaphysique.

On n'entend point comment la force, à l'aide de laquelle on obtient, est un terme auquel on aboutit. Le terme est certainement la grâce, la chose qu'on obtient; la force est la cause, la grâce obtenue est l'effet. C'est mettre l'effet avant la cause que de donner la force pour le terme et le but.

La distinction que fait le censeur entre l'influence et la contrainte, est sans fondement. L'expression *à force de prières*, présente précisément la constance et la chaleur des prières, comme exerçant sur celui qu'on prie une sorte

de contrainte. Dans les deux locutions, la force est également un moyen pour obtenir. Dans à force de prières et à force de coups, *à force* a précisément le même sens.

Enfin, il est clair que je fais entendre parfaitement à un enfant ou à un étranger le sens de cette locution *à force de prières*, en lui disant qu'elle équivaut à celle-ci, *par la force de mes prières;* je dis *par la force*, et non pas, comme le censeur, *par force de prières*, expression qu'on ne saurait en effet employer; ce qui ne fait pas qu'on ne doive regarder le *par* comme remplaçant l'*à*.

6°. *A*, selon le critique, n'est point l'équivalent de *pour* dans ces locutions, *prendre à témoin*, *inviter à dîner*, et il ne donne de sa décision d'autre raison, sinon que l'idée de l'intention se déduit de celle de prendre et d'inviter.

J'avoue que je n'entends pas comment cette sentence, en la supposant incontestable, peut empêcher qu'on n'explique *prendre à témoin*, par *prendre pour témoin*.

Le censeur nous oppose cette observation, que *témoin* n'est pas là pour *testis*, mais pour *testimonium*, témoignage; ce qui ne me semble pouvoir servir sa cause en aucune façon.

Il est bien vrai que, dans l'intention de celui

qui parle, le *témoignage* qu'il veut obtenir est pour lui l'objet principal ; mais il s'agit de l'expression qu'il emploie ; et dans cette expression, ce n'est pas le substantif abstrait *témoignage* dont il se sert, c'est l'être substantif, capable d'action et du service dont il a besoin. Il veut bien qu'on rende pour lui le témoignage ; mais dans sa phrase, il s'adresse à un individu qu'il prend *à témoin*, *comme témoin*, *pour témoin*. Dire avec le censeur que, d'après cette explication, *prendre à témoin serait une phrase barbare*, c'est avoir des idées très-fausses de la nature et des droits des langues, et surtout de celui qu'elles ont, de ne pas dire tout ce qu'elles entendent, et de faire entendre ce qu'elles ne disent pas : car, quoique ici, par le mot de témoin, on entende le témoignage, c'est cependant le témoin dont il s'agit.

7°. L'auteur attaque ensuite l'Académie sur ce qu'elle a dit que dans *à mon avis*, *à* équivaut à *suivant* et à *selon* ; et il emploie pour justifier sa décision la même métaphysique dont j'ai fait voir ci-dessus la futilité.

« Dans *à mon avis*, dit-il, l'avis est un but » vers lequel on tend ; et dans *selon* ou *suivant mon avis*, l'avis est un terme que l'on » touche. » Je réponds :

Dans *à mon avis*, l'avis ne peut être un but ;

il est bien plutôt le point d'où l'on part pour agir : *à son avis, il faut donner l'assaut aujourd'hui plutôt que demain.* Qui ne voit que l'*avis* est avant l'*assaut*, et *l'assaut* d'après *l'avis*; que *l'avis* est une raison, un motif de donner l'assaut; et puis, qu'est-ce que cela fait pour empêcher que *suivant* ou *selon mon avis*, et *à mon avis*, ne soient des locutions équivalentes dans cette occasion ?

8°. Me voilà arrivé à la huitième décision du censeur, qui ne veut pas reconnaître comme équivalentes l'une de l'autre, la préposition *à* et la préposition *sur*, ni convenir qu'on peut quelquefois expliquer l'une par l'autre les locutions, *mettre pied à terre*, et *mettre les pieds sur la terre.*

La raison du censeur est, qu'*être à terre* et *sur terre, sont deux états bien différens*; que, dans *être à terre, la terre est un terme auquel on est arrivé après avoir franchi un espace*; et, dans *être sur la terre, la terre est une base, un support qui soutient.* Sur quoi je demande : En quoi donc ces deux états diffèrent-ils? Un homme qui est à cheval, n'est-il pas sur un cheval? et le marin qui est à terre, n'est-il pas sur terre. Pour l'homme qui est à cheval ou à terre, le cheval et la terre ne sont-ils pas également une base qui les soutient? Que dans

mettre pied à terre, on voie la terre comme un terme auquel on est arrivé, je le veux bien. Cette idée de terme est amenée par l'action qu'exprime le verbe *mettre*, comme elle se trouvera dans la locution *monter à cheval*, amenée par le verbe de mouvement *monter*.

Mais lorsqu'on examine si *à* est, dans quelque cas, et nommément dans celui-là, l'équivalent de *sur*, il faut juger de la locution *à cheval* indépendamment du verbe qui y est joint; et la question ainsi présentée, le doute devient ridicule, puisque *à cheval* est bien synonyme de *sur un cheval*, et qu'on dit également *il était à cheval* et *il était sur un cheval*.

9°. Le censeur blâme encore l'Académie de donner *à* comme synonyme *d'environ* et *d'entre;* dans ces locutions : un homme de quarante *à* cinquante ans une troupe de sept à huit cents hommes. *A*, dit-il, *n'est pas plus un signe d'approximation devant cinquante que devant quarante* : de *marque le terme initial, et à le terme final entre lesquels se trouve approximativement le nombre qu'il s'agit d'indiquer par aperçu.*

Pour qu'on puisse dire qu'*à*, dans ces locutions, est synonyme ou équivalent d'*entre*, d'*environ*, il n'est nullement nécessaire qu'*à* soit un signe d'approximation. Que *de* soit ou non un terme initial et *à* un terme final,

l'approximation n'en serait pas moins exprimée par la locution de *quarante à cinquante ;* mais *à* n'est pas un terme final, et *de* n'est point un terme initial; le terme initial est ici *quarante*, et le terme final *cinquante.* La préposition *de* indique le terme d'où part la numération, *à* le terme auquel elle s'arrête, et l'emploi combiné des deux prépositions, dans la locution de *quarante* à *cinquante*, est exactement expliqué par *entre* quarante et cinquante.

Lorsqu'on dit que, dans la locution de quarante à cinquante, *à* s'explique par *entre*, on ne veut pas dire qu'*à* tout seul a le sens d'*entre:* c'est d'*à* précédé de *de* et placé entre deux noms de nombre ou entre deux noms de temps comme dans cette phrase : *d'aujourd'hui à samedi, je vous paierai.*

Et l'auteur lui-même se condamne en reconnaissant tout de suite après, que ces locutions et celles de ce genre supposent la possibilité d'insérer des moyens entre les deux extrêmes qui sont ici 40 et 30. De 40 à 50 indique donc vaguement un nombre entre 40 à 50.

Je ne conviendrai pas cependant avec le censeur qu'on ne puisse pas dire, *il y avait dans la chambre de six à sept femmes*, quoiqu'il n'y ait point de moyen terme entre six

et sept femmes. La justesse de l'expression demanderait en effet qu'on dît de *six ou sept femmes ;* mais l'usage, qui s'écarte si souvent de la saine logique, autorise suffisamment cette locution, et personne ne peut se faire scrupule de dire : il y avait six à sept femmes.

Après avoir réfuté en détail les observations du censeur contre les explications que donne l'Académie, des divers sens de la préposition *à* en la rapprochant d'autres prépositions de notre langue, je donnerai un argument général et, selon moi, d'une grande force, en faveur de l'Académie.

Je tire cet argument de l'autorité de l'Académie della Crusca, qui a expliqué les divers sens de la préposition italienne *a*, en indiquant comme équivalentes les prépositions qui correspondent à la plupart de celles qui sont rappelées dans le Dictionnaire de l'Académie française.

J'ouvre le Dictionnaire della Crusca, et j'y trouve sous la lettre *à*, dispersées çà et là, les explications suivantes que je range dans l'ordre suivi par le Dictionnaire français :

à in vece *di dopo*,	*après*.
à in vece *di con*,	*avec*.
à in vece *d'in*,	*en* et *dans*.
à in vece *di di*,	*de*.

à in vece *di per*,	*par.*
à in vece *di per*,	*pour.*
à in vece *di secondo*,	*selon.*
a in vice *di soprà*,	*sur* et *dessus.*

Ainsi, voilà la plupart des explications des sens divers de la préposition *à*, données par l'Académie della Crusca, et tirées de même de la synonymie de l'*à* en italien, avec les prépositions italiennes, qui signifient, *après*, *avec*, *dans*, etc.

On peut demander si l'une des Académies n'a pas copié l'autre. Je dirai à cela :

La première édition du Dictionnaire de l'Académie della Crusca, fondée en 1582, est de 1612, trente ans après sa fondation, et vingt-deux ans avant celle de l'Académie française. Il en a été fait plusieurs éditions avant la première édition de celui de notre Académie, publié en 1694. On peut donc croire que les académiciens français ont consulté dans leur travail le vocabulaire italien ; mais il n'en est pas moins vrai que l'autorité de l'une et de l'autre, quand elles coïncident comme dans les exemples qu'on vient de citer, appuie les décisions de chacune.

Je sais qu'il n'y a point d'autorité qu'on n'ait droit de combattre avec des raisons ; mais, en

ne mettant, si l'on veut, aucune limite à cette audace, on ne saurait appeler prévention, la défiance à laquelle on est naturellement porté contre un novateur sans autorité, qui croit pouvoir attaquer sans ménagement, et renverser des doctrines établies par les travaux de deux corps littéraires dont les noms sont si imposans.

Je défendrai maintenant contre le censeur l'autre genre d'explication de la préposition *à*, donnée par l'Académie, qui consiste à classer ses différens usages comme indiquant différens rapports au temps, au lieu, à la situation, au moyen, à la fin, etc.

Aucune de ces explications ne trouve grâce à ses yeux, et voici quelques-unes de ses critiques. Il prétend, que dans *dîner à midi*, *à* ne marque point le temps; c'est midi, parce que, dit-il, *midi est un terme auquel est fixé le dîner*, et que dans *à Paris*, par la même raison, *à* ne marque point le lieu.

Dans la discussion qui nous occupe, il ne s'agit pas d'expliquer le sens de la préposition *à* isolée, mais de son sens lorsqu'elle est employée dans une locution quelconque. *A*, non suivi d'aucun autre terme, n'a point de sens, et le sens qu'il prend se détermine d'après

les mots employés avec cette particule dont on ne sait pas même si elle est une préposition, avant de l'avoir fait suivre de quelque autre mot. Dans *à midi*, *à* indique le temps, dans *à Paris* il indique le lieu. Que *midi* soit un terme, je le veux bien ; mais il est aussi le temps où l'on dîne, et *Paris* peut être à la fois un terme et un lieu.

Le censeur combat par des subtilités de même genre l'Académie qui dit, que dans cette locution, *on dirait à le voir*, *à le voir* s'explique par le gérondif *en le voyant*.

Le grammairien conteste cette explication, et la raison qu'il en donne, est que dans la première locution l'infinitif *voir* désigne une action *déterminante* par rapport à celle qu'exprime le verbe *on dirait*, tandis que le gérondif désigne une action *concomitante* de celle qu'énonce le verbe précédent.

Je dirai d'abord qu'il est déraisonnable de prétendre que ces deux locutions ne peuvent pas se substituer l'une à l'autre, lorsque c'est un fait, que les gens qui parlent le mieux disent également, *on dirait à le voir*, et *on dirait en le voyant, qu'il a quelque grand chagrin.* Toute la métaphysique du censeur ne peut pas empêcher une locution établie, d'être et de demeurer française.

Je lui demanderai encore de nous expliquer comment de ce que *voir* désigne une action déterminante, et *en voyant* une action *concomitante*, comment, dis-je, il s'ensuit que ces deux locutions, *on dirait en le voyant*, et *on dirait à le voir*, ne puissent pas être employées l'une pour l'autre.

Je dirai aussi que la différence qu'il met entre son action *déterminante* et son action *concomitante* est futile et chimérique; que, dans *on dirait à le voir*, *à le voir* soit une action *déterminante*, par rapport à celle de *dire*, cela signifie sans doute que l'action de *voir* détermine, amène celle de *dire*; mais par là même, l'action de *dire* est aussi *concomitante* de celle qu'exprime la locution *à le voir*, puisque celle-là suit immédiatement celle-ci; enfin, dans l'une et dans l'autre location, *voir* est la cause, *dire* est l'effet; l'effet est amené par la cause et est concomitant de la cause. Le censeur ne peut donc tirer aucune conséquence de cette futile distinction.

Mais, dit le censeur, que je veux suivre dans le dédale de ses futiles distinctions, « la location » *à le voir*, n'exprime qu'un motif de *dire*, une » détermination à dire, au lieu qu'*en le voyant* » exprime la simultanéité de l'action de *voir* avec » celle de *dire*; que dans celle-ci l'action de

» *dire* est *un résultat;* que dans la première » elle n'est que déterminée par l'action de *voir*, » qui n'est que *cause*, ou *occasion*, ou *motif*, » de dire que l'*homme qu'on voit a quelque cha-* » *grin*. Et on ne peut pas plus remplacer ces » locutions l'une par l'autre, ni substituer la » locution gérondive à la locution infinitive, » et réciproquement, qu'on ne peut dire : *Je* » *l'ai amené en parlant ainsi*, pour dire : *Je* » *l'ai amené à parler ainsi*. »

Je ne crains pas d'assurer à mes lecteurs que je rends fidèlement, et je crois plus clairement que lui-même, le raisonnement de l'auteur, dont je vais faire voir les vices.

Dans l'assimilation qu'il fait des locutions *à le voir*, et *en le voyant on dirait*, avec les locutions *je l'ai amené à faire telle chose*, et *je l'ai amené en faisant*, il ne s'est sûrement pas entendu lui-même. On ne peut pas substituer *je l'ai amené en faisant*, à *je l'ai amené à faire*, parce que les deux locutions ont des sens absolument différens, la première énonçant le but auquel on veut conduire, et la seconde le moyen dont on se sert pour y conduire ; et l'on peut dire, et l'on dit également bien *à le voir* et *en le voyant*, parce que c'est exactement la même idée qu'on rend, c'est-à-dire qu'à l'aspect de cet homme on juge qu'il

a éprouvé de grands malheurs et eu de grands chagrins.

Dans sa dernière observation, le critique prononce « qu'on ne peut pas expliquer *donner* » *à manger*, par *donner de quoi manger*, parce » que cette phrase est elliptique, que c'est une lo- » cution adjective d'un substantif sous-entendu, » c'est-à-dire de quelque chose ; et il en est de » même, dit le censeur, terminant la pre- » mière partie de ses observations, des douze à » quinze autres prétendues valeurs que lui » donne l'Académie, et que le censeur con- » damne *in globo*. »

On ne peut entendre ces subtilités. *De quoi* est parfaitement synonyme de *quelque chose*. Que la locution *avoir à manger* soit elliptique ou non, elle n'en est pas moins bien expliquée par *avoir quelque chose à manger*. Il n'y a point de voyageur parlant français, qui ne dise également bien à l'aubergiste qui le reçoit : *Donnez-moi à manger*, ou *donnez-moi de quoi manger* ; enfin, comment *de quoi manger* ou *quelque chose à manger* est-il une locution adjective ? Toute cette nouvelle nomenclature établie par l'auteur, fait de chacune de ses assertions autant d'énigmes dont on ne saurait trouver le mot.

Je dirai maintenant quelque chose de la

deuxième partie de la dissertation, sans entreprendre de la réfuter avec autant de détails que je viens d'en donner sur la première.

J'ai observé en commençant, qu'elle consistait à opposer à l'Académie, 1°. un principe ou axiome général, d'où résulte, selon lui, la fausseté de toute la doctrine de l'Académie, sur la préposition *à*, et ce principe est que *toutes les valeurs de cette préposition originaire exclusivement de* ad, *latin, se rattachent à une signification unique et primitive, celle de tendance vers un point, ou de terme final.*

2°. Une énumération des emplois de la préposition *à*, du même genre que celle que fait l'Académie, et que nous avons rapportée en commençant, mais beaucoup plus étendue.

Je combattrai d'abord son prétendu principe; il est évident que la préposition *à* est, en beaucoup de cas, très-bien traduite par la préposition *ab*, qui est précisément le contraire de l'*ad*. *La torture arrache à l'innocent l'aveu d'un crime qu'il n'a pas commis. J'ai emprunté dix mille francs à mon ami.* Dans ces phrases, l'*à* doit être regardé comme traduit de l'*ab* et non pas de l'*ad*.

Il est tout aussi manifeste qu'en plusieurs de ses emplois, *à* ne désigne point un terme final.

Quand je dis être *à* Rome, dîner *à* midi, s'habiller *à* l'anglaise. Dans la première de ces locutions, *à* indique le lieu ; dans la deuxième, le temps : dans la troisième, la manière d'agir.

C'est une fausse vue de l'auteur, de croire avoir trouvé dans la profondeur de sa métaphysique une idée unique, attachée au monosyllabe *à*, celle de tendance à un terme final.

Il est curieux d'observer comment il se dément et se contredit lui-même, en développant sa pensée. Immédiatement après cette assertion, que la préposition *à* se rattache à une idée unique, il la définit *une préposition qui exprime primitivement les idées de terme final, de situation, de direction, et secondairement de tendance, de moyen de parvenir au but, et des manières d'être ou d'agir qui y conduisent.*

Or, je le demande, comment peut-on donner pour une idée unique ces diverses idées qu'emporte, selon le grammairien lui-même, la préposition *à* ? comment la direction est-elle un terme final ? elle conduit ; mais elle n'est pas le but. Je dis la même chose de la tendance et de la manière d'être ou d'agir.

Certainement dans *être à Paris* et *se vêtir à l'anglaise*, le sens, la force des deux *à* n'est pas la même. Le premier indiquant le lieu où

si l'on veut, la situation, et le second la manière d'être ou d'agir. C'est inutilement qu'on tentera de rappeler des idées si différentes à une idée unique.

Mais l'auteur contrarie encore plus fortement son système d'une idée unique rattachée à la préposition *à*, par la liste qu'il nous donne de 19 emplois qu'on en fait.

Selon lui la préposition *à* signifie :

Le terme final, à l'affût.

La tendance réciproque, bouche à bouche.

La propriété, ôter à.

La convention, prendre à bail.

L'exposition, à la brèche.

La réduction, aux abois.

La convocation, à moi.

La comparaison, à la toise.

La distinction, un chapeau à plumet.

La manière d'être ou d'agir, à la hâte.

Le moyen d'exécution, bas à l'aiguille.

Le moyen de confection, du chocolat à la vanille.

Les moyens d'exercice, jouer au billard.

Une époque à venir, remettre au lendemain.

La succession, brin à brin.

La futurition, des fruits bons à manger.

Faculté et obligation, un homme à pendre.

La destination, cuillere à pot.

Le but prédéterminé, s'amuser à jouer.

Je n'entreprendrai pas de faire sur cette nomenclature les observations critiques qui se présenteraient en foule; mais je ne crains pas d'assurer que quiconque prendra la peine de comparer cette liste à celle que l'Académie a donnée de ces rapports désignés par la préposition *à*, trouvera que dans celle-là beaucoup de chefs rentrent les uns dans les autres, qu'un plus grand nombre sont les mêmes qu'indique l'Académie d'une manière plus simple et plus claire; que plusieurs sont expliqués faussement, et qu'en général dans la manière de les énoncer, l'auteur est guidé par une fausse métaphysique.

L'auteur termine sa brochure par un appendice dans lequel il renvoie à un ouvrage qu'il a publié, il y a douze ans, sous le titre de *Cours complet de Lexicologie*, où il prétend avoir prouvé la doctrine qu'il établit sur la préposition *à* dans le chapitre où il traite des *aditifs*, dont il distingue quatre sortes : *les aditifs proprement dits, les aditifs propinquatifs, les aditifs négatifs, les aditifs cumulatifs qui se partagent en trois variétés, etc.*

Et malheureusement l'ouvrage auquel il nous renvoie, est taché de défauts non moins grands

et du même genre que ceux que nous venons de faire remarquer.

C'est partout, comme l'a dit l'auteur d'une critique insérée dans le temps au Magasin encyclopédique, une nomenclature nouvelle aussi immense qu'inutile, plus abondante et plus étrange que celle des scholastiques dont on s'est tant moqué, une multitude de distinctions, de divisions et de subdivisions fatigantes pour l'esprit le plus appliqué, et toutes propres à égarer de la route unie et facile qui conduit à la vérité..

RECHERCHES

Sur l'origine et le sens de quelques Proverbes français et de quelques Locutions proverbiales.

DEVENIR *d'évêque meunier.* L'auteur dont nous venons de combattre quelques opinions, dans une dissertation sur le mot *attention* qu'il a adressée à l'Académie, prétend que ce proverbe est altéré, et qu'il faut lire et dire *d'évêque aumônier.*

Il n'y a point de raison de faire cette prétendue correction ; il est bien plus naturel de laisser le proverbe comme nous le donnons. L'étymologiste craint de ravaler la dignité de l'évêque, en le faisant devenir meunier. Mais, est-ce qu'on n'a pas vu des métamorphoses aussi étranges? et, quand on n'aurait jamais vu celle-là, n'est-il pas fort naturel qu'en cherchant l'exagération pour peindre plus fortement les jeux de la fortune, on ait opposé à l'évêque, non point l'aumônier, qui est après tout un prêtre ou un homme d'un état honnête, mais le meunier, précisément parce qu'il y a plus loin du palais épiscopal au moulin, que de la dignité d'évêque à l'état d'un aumônier?

Mais voici une raison de croire que cela a

été ainsi. Dans un Recueil de proverbes français rassemblés par Nicot, imprimé il y a plus de deux cents ans, avec son Dictionnaire français-latin, on trouve celui-ci : *Pape et puis musnier*, ce qu'il explique ainsi : *Il arrive beaucoup de disgrâces de fortune aux grands, qui peuvent fournir au peuple ce proverbe ; témoin Denys le tyran, réduit à être maître d'école.* Voilà le proverbe dans sa primitive leçon ; il est manifestement le plus ancien. C'est le *musnier* qu'on a d'abord opposé au pape, et non pas l'*aumônier*, fonction particulière auprès de l'évêque, et dont il n'a jamais été question pour les papes. Le proverbe est mieux fait, parce que l'opposition est plus forte ; mais, après avoir dit *pape et puis musnier*, on ne peut pas se faire scrupule de dire d'évêque meunier. Ce n'est pas qu'on n'ait pu dire aussi d'*évêque aumônier ;* et Nicot lui-même l'a dit au mot *évêque* dans son Dictionnaire, de sorte que M. B***. n'est pas l'inventeur de cette explication ; mais, en cela, Nicot s'est laissé conduire par la même fausse subtilité qui a égaré M. Butet, et on peut également opposer à tous les deux le proverbe *pape et puis musnier*, qui paraît être le premier et le plus ancien.

Malgré vous et vos dents. Le même grammairien prétend que le proverbe originaire est

malgré vous et vos aidans, et que le mot *aidans* est devenu *dents* par la figure que les lexicographes appellent aphérèse, comme *Antoinette* est devenu *Toinette*.

Je dirai que l'étymologiste assimile là des cas très-différens. Que l'on abrège les mots qui se répètent à tous les momens, ceux dont on fait un usage habituel, tels que les noms des personnes avec lesquelles on vit, et des objets avec lesquels on a des relations fréquentes ou continuelles, c'est ce qui arrive dans toutes les langues. La servante d'Argan s'appelle *Toinette*, et non pas *Antoinette;* et le grand Frédéric, dans sa famille, s'appelait *Fritz*, ce qui était une forte aphérèse.

Mais qu'on accourcisse un mot entrant dans une locution qui n'est point d'un usage habituel, et qu'on l'accourcisse en l'altérant de manière à le rendre inintelligible, c'est ce qu'on ne peut croire et ce qui aurait eu lieu cependant, si on eût employé l'aphérèse de M. B**. En effet, selon lui, on a retranché la première syllabe d'*aidans*. Il est donc resté *dans* au moins pour ceux qui savaient lire et écrire; mais alors la locution n'a plus eu de sens, et il faut aussi que l'étymologiste nous explique comment *dans* est devenu *dents*.

Dans beaucoup de locutions, les dents, qui

sont dans l'homme et les animaux une arme naturelle, sont prises figurément pour tous les moyens de défense et d'attaque qu'on peut employer. On dit *montrer les dents*, *avoir une dent contre quelqu'un*, *le déchirer à belles dents*, etc., toutes phrases dans lesquelles *aidans*, substitué à *dents*, serait ridicule.

Se faire blanc de son épée. Au propre et dans la langue de l'escrime, se couvrir pour ainsi dire de son épée par la rapidité de ses mouvemens; au figuré, se vanter de son crédit, de ses moyens de toute espèce. On a prétendu que cette expression était tirée des anciens jugemens par les armes, le vainqueur demeurant absous, *blanchi* du crime imputé, ce qu'on aurait appelé *se blanchir avec son épée*, et *se faire blanc de son épée.*

J'observerai d'abord que l'explication générale de l'expression, se vanter d'un pouvoir, d'un crédit qu'on n'a pas, et le sens de fanfaronnade qui y est attaché, ne tiennent aucunement au jugement par les armes.

L'expression *se faire blanc de son épée* est manifestement plus nouvelle, et n'est pas du même temps que les jugemens de Dieu.

Je suis bien assuré d'avoir entendu cette expression employée au propre pour signifier l'action de celui qui fait avec son épée ce qu'on

appelle le *moulinet*, qui s'en couvre pour ainsi dire tout entier, et qui éblouit son adversaire par la rapidité de ses mouvemens.

L'expression *se faire blanc de son épée*, expliquée comme je le fais au propre, prépare bien mieux les sens figurés que celle de se blanchir pour se laver d'un crime par la voie des armes et par un combat, et les sens figurés viennent après le sens propre.

Au sens que je combats, on aurait dit *se blanchir avec son épée*, et non se *faire blanc de son épée*. *Se faire blanc* signifie *paraître tel*, ce qui arrive à celui qui se couvre tout entier de son épée, et celui qui se justifierait par la voie du combat, se blanchirait, et ne *paraîtrait* pas seulement blanc.

Enfin, et encore une fois, tous les sens figurés attachés aujourd'hui à *se faire blanc de son épée*, comme se vanter d'un pouvoir, d'un crédit qu'on n'a pas, promettre plus qu'on ne peut tenir, ne pourraient avoir été donnés à cette expression, si elle était dérivée des anciens combats judiciaires.

Se débattre de la chape à l'évêque, c'est de la part de deux personnes se disputer une chose qui n'appartient à aucune d'elle, mais à un tiers, comme la chape de l'évêque qui n'appartient qu'à lui seul.

Faire des châteaux en Espagne; on a dit que cette expression proverbiale venait de ce qu'après l'expulsion des Maures, il fut défendu dans les pays qu'ils habitaient encore, et où un grand nombre demeuraient cachés, de bâtir des châteaux sur les hauteurs dont l'Espagne abonde, et où les Maures s'étaient défendus long-temps. Ces Maures étaient, comme nous avons vu depuis nos émigrés, désirant ardemment de recouvrer leurs châteaux brûlés et détruits par la révolution, et de les rebâtir, projets dont l'événement a trop bien prouvé qu'ils étaient chimériques, autant pour nos émigrés que pour les Maures d'Espagne.

Je ne suis pas content de ces explications. Peut-être l'expression est-elle faite d'après cette idée que rien n'est plus chimérique que de bâtir en imagination un château dans un pays où l'on ne possède pas un pouce de terre. En ce sens, on pourrait croire que le proverbe est français.

Voici, je pense, la véritable explication. Depuis l'époque où l'Espagne est devenue maîtresse des mines du Mexique et du Pérou, les hommes accoutumés à voir les métaux précieux, comme la grande et l'unique richesse, ont vu l'Espagne comme le pays le plus riche, et la source des richesses la plus abondante. D'après

cette opinion, dont l'exemple de l'Espagne même a fait voir la fausseté, le désir et l'espérance de faire fortune ont été fort naturellement exprimés par cette locution *faire des châteaux en Espagne.*

La fraîcheur de M. de Vendôme. J'ai ouï des gens d'esprit prétendre que ce proverbe qui a pris son origine dans nos armées faisant la guerre en Espagne, venait de ce que ce M. de Vendôme profitait du moment où la brise de mer se fait sentir sur les côtes d'Espagne, pour faire marcher ou manœuvrer ses troupes.

Cette explication ne vaut rien; l'expression est ironique; la fraîcheur de M. de Vendôme était la chaleur du jour, M. de Vendôme faisant marcher ses troupes et marchant lui-même à leur tête par tous les temps. Enfin, ce qui achève d'établir cette explication, c'est une autre expression proverbiale du même temps, et ironique dans le même sens, *le brouillard de M. de Vendôme* pour la pluie et la grosse pluie; au reste, le Vendôme du proverbe n'est pas celui qui a fait la guerre de la succession; car on trouve le proverbe dans des livres antérieurs au milieu du dix-septième siècle, comme le Dict. de Nicot.

Grains. Catholique à gros grains, c'est celui qui ne dit que les *pater* de son chapelet qui

sont plus gros que les *ave*, et laisse les *ave* aux plus dévots.

Courir le guilledou, frequenter les filles publiques. Sur cette expression, Ménage extravague absolument. Son origine est anglaise ou allemande. Le propos d'un coureur de ce genre est tout naturellement *Will do you? Le voulez-vous?* Si l'on considère maintenant que le double *W* anglais et allemand se change souvent en *gui;* qu'on dit *Willelmus* et *Guillelmus;* que *war* est devenu en français *guerre;* que *vaste* ou, si l'on veut, *vastare* a fait *guastare* et *gâter;* que, d'un autre côté, *dou* a pu remplacer *do you* pour la plus grande facilité de la prononciation, on comprendra aisément comment *courir le guilledou* est mener la vie d'un libertin demandant aux filles : *will you* ou *will do you?*

Larigot, boire à tire larigot. On a donné de fort ridicules étymologies de cette expression. λαρυγξ, grec, signifie le gosier, d'où nous avons fait *larynx; tirer*, c'est distendre, fatiguer, et il a ce sens particulièrement en anglais *tire.* C'est donc boire jusqu'à fatiguer son gosier. λαρυγξ fait, au génitif, λαρυγγος.

Donner a quelqu'un un coup de peigne, le battre; et des gens qui se sont battus, *ils se sont peignés.* Le même grammairien prétend

qu'il faut lire : *un coup de poing* et *se poigner*, de *pugnare* et de *pugnus*.

La fausseté de cette explication saute aux yeux de celui qui sait qu'en d'autres langues, où les mots qui signifient *peigne* et *peigner*, ne peuvent pas avoir été, ou n'ont pas été corrompus de *pugnus* et *pugnare*, ni de *poigne* et de *poignée*, la même métaphore se trouve employée dans le même sens que le peuple dit chez nous : *Je te donnerai un coup de peigne*, et, *ils se sont peignés*.

Dans les *Captifs* de Plaute, act. IV, sc. II, un parasite qui, apportant de bonnes nouvelles, compte sur un bon dîner, dit : *Nisi mantiscinatus probè ero, fusti pectito.* Si je ne vous dis pas l'exacte vérité, rouez-moi de coups ; et littéralement : *Peignez-moi à coups de bâton.*

Dans l'*Heautontimorumenos* de Térence, Chrémès, indigné d'être le jouet de son esclave Syrus, dit à Ménédème :

Syrum, si vivo, adeò exornatum dabo,
Adeò depexum ut, dùm vivat, meminerit semper meî.

Ce que M. Dacier traduit : *Si je vis, je l'ajusterai si bien, je l'étrillerai de manière qu'il ne sera jour de sa vie qu'il ne se souvienne de moi.*

Qui ne voit là la figure commune que le peuple emprunte de l'ajustement, du soin qu'on

donne à sa parure, à sa coiffure, pour exprimer le soin que le vieillard prendra pour que son esclave soit fouetté sans miséricorde.

La même figure s'emploie en italien et selon La Crusca; qui en cite des exemples tirés de Bocace : *Pettinar per metaphora vale graffiar, conciar malè*, et *conciar* signifie *ajuster, accommoder.*

J'y brûlerai mes livres. Ce proverbe est une allusion à la folie d'un alchimiste qui, cherchant la pierre philosophale, après s'être ruiné en charbon et n'ayant plus que le dernier coup de feu à donner pour obtenir le grand œuvre, emploie à chauffer son fourneau jusqu'à ses livres, dont il n'aura plus besoin.

Il ne faut pas clocher devant les boiteux. Quelques personnes disent que le proverbe signifie : Il ne faut pas contrefaire les gens qui ont un défaut corporel.

Cette explication du proverbe n'est pas la vraie. *Devant* a là le même sens que dans l'expression proverbiale : *Il ne faut pas parler latin devant les clercs.* Le sens est : Il ne faut pas faire une friponnerie devant un fripon, parce qu'il s'en aperçoit plus facilement qu'un autre. Un boiteux s'efforce communément de dissimuler son infirmité, et ses confrères sont ceux qu'il peut tromper le plus difficilement. C'est ce

qu'on peut dire aussi des bossus. L'abbé Huber, bossu, de beaucoup d'esprit, ami de madame Geoffrin, et que j'ai connu, disait à un bossu qui se cachait de l'être : *Monsieur avoue-t-il?..*

Enlever comme un corps saint. On donne à cette expression proverbiale une origine ridicule, en disant que *corps saint* est une corruption de *Cahorsin*, nom d'usuriers venus de Cahors à Paris, et qu'on fit enlever en une nuit. Il faut écrire *corps saint*. Dans des temps de désordre et de superstition, rien n'était plus fréquent que les vols que se faisaient les uns aux autres, des reliques des saints, les villes et les bourgs jaloux des avantages qu'apportait un corps saint à ceux qui en étaient possesseurs, en attirant à leurs foires, à la fête du saint, les habitans des villages et lieux circonvoisins. Mais, pour exécuter un vol de ce genre, il fallait beaucoup d'adresse et quelquefois de violence; il fallait prendre le temps de la nuit. Un débiteur que ses créanciers font arrêter, est enlevé comme un corps saint.

Entre chien et loup. Le temps de la journée où le jour est tellement baissé, qu'on a de la peine à distinguer un chien d'un loup.

Mâtin. Qui a bon voisin a bon matin, et non pas *mâtin*. Cette dernière leçon est une subtilité. L'auteur a cru faire une découverte;

le proverbe *qui a bon voisin* est des gens de ville, et non des gens de campagne, qui ne mettent pas autant de prix à une politesse, à un bon jour ; et quant au *mâtin*, les gens de ville n'en ayant pas, ils n'ont pas pu s'en aviser. Il n'est pas vrai qu'un fermier, un métayer, qui ont des *mâtins* pour la garde de leur maison, de leur basse-cour, soient des chiens de garde les uns pour les autres ; car ils sont, généralement parlant, isolés. Il faut donc borner le sens du proverbe à signifier les politesses, les légers services que des voisins reçoivent les uns des autres dans la vie commune.

EXAMEN

D'une brochure qui a pour titre : Sur l'étymologie du mot ATTENTION.

L'auteur de la Dissertation sur la préposition *A*, qu'on vient de critiquer, étant le même que celui des Réflexions sur l'étymologie du mot *attention*, et l'un et l'autre écrit ayant été adressés à l'Académie, et étant relatifs à son travail sur la langue, on a cru pouvoir joindre ici quelques observations sur la dernière de ces brochures.

Selon l'étymologiste dont je me propose de critiquer le travail, *attention* ne vient pas du verbe *tendere*, tendre, mais du verbe *tenere*, tenir. A la vérité, les *deux étymologies sont*, dit-il, *lexicographiquement parlant, également admissibles*, les deux verbes *tendere* et *tenere* ayant pu faire également *tentus;* mais l'analyse, selon lui, conduit à croire que le sens primitif du mot *attention* n'est pas celui d'action de *tendre vers*, mais celui de *tenir à...*

Avant d'entrer dans la discussion des arguments du grammairien, je ferai un exposé de la manière dont le mot *attention* s'est formé de

tendere ad, et cet exposé sera si simple, qu'il entraînera, je pense, la conviction.

Il faut d'abord savoir ce que M. B*** paraît avoir ignoré; c'est que le mot *attendere* a signifié au sens propre et à l'actif *tendre*; qu'on a dit *attendere arcum*, tendre un arc; *attendere cœlo manus*, tendre les mains vers le ciel; *attendere aurem*, tendre, prêter l'oreille, et métaphoriquement *attendere animum*, pour *intendere animum*, tendre son esprit.

Voyez Facciolati, au mot *attendere*, qu'il traduit en italien, par le mot *stendere*, tendre.

Cette seule observation montre dans le mot *attention*, l'idée de *tension* de l'esprit, ce qui fait dire au lexicographe italien, tout de suite après, *attentio*, id est, *intentio animi ad aliquid*, et au mot attentus: *propriè ad aliquid extensus*. Selon le *Thesaurus* d'Étienne, éd. de Gesner: *Attendere, tendere ad aliquid, dirigere aut oculos aut aures aut ipsum animum*, où l'on voit toujours *attendere*, exprimant l'idée de tendance et de direction, et par conséquent la dérivation de *tendere*, et non de *tenere*.

Je montrerai le chemin par lequel s'est faite cette dérivation.

L'homme, en cherchant les images sensibles qui pouvaient lui fournir des moyens d'exprimer les diverses actions de l'esprit, a été conduit

par une analogie qu'on ne peut méconnaître, à employer, pour les peindre, les mêmes moyens dont il s'est servi pour exprimer l'action de voir, et ces moyens ont été pris dans presque toutes les langues, des images d'objets *perçans*, *aigus*, *lancés*, *dirigés*, *tendant vers*. On a exprimé l'action de voir par celle de percer, de lancer, de pénétrer, de tendre vers. C'est ainsi que nous disons : *une vue perçante*, *un coup d'œil pénétrant*; *lancer un regard*, *un trait d'esprit*; *un esprit perçant*, *un esprit droit*.

Les mots *inspicere*, *perspicere*, *conspicere*, *despicere*, *suspicere*, sont composés d'une préposition et du verbe *spicere*, *spicio*, fait de *spica*, épi, d'où *spiculum*, dard, flèche, arme pointue, perçante, qu'on lance avec un arc tendu, qu'on dirige vers un point, etc.; et les Latins ont dit : *acumen ingenii*, *animus ad cogitandum acutus*, *perspicax*, *et perspicacitas*, etc.

Beaucoup d'opérations de l'esprit ont emprunté leur dénomination de la même métaphore. *Conjectura*, dit Quintilien, *dicta est à conjectu id est directione quâdam rationis ad veritatem*. Lib. III., C. 6.

Cette idée de direction est bien marquée dans les expressions : *intendere animum*, et dans *pluribus intentus minor est ad singula sensus*; car *intendere* signifie bien proprement *se di-*

riger, *tendre vers* un objet, et il est impossible de l'expliquer par *tenir à*, ce qu'il faut dire aussi *d'attendere*, expliqué par Facciolati, comme nous l'avons vu ci-dessus, par *tendere*: *intentus*, *tendu*, est, dans la meilleure latinité, synonyme d'*attentus*, *attentif*.

C'est l'image, la métaphore employée par Phèdre :

Citò rumpes arcum, semper si tensum habueris :
Sic lusus animo debet aliquando dari,
Ad cogitandum melior ut redeat tibi.

Enfin, M. B*** cite lui-même l'étymologie bien connue du mot *délire* et *delirium*, faits de *lira* sillon, qui a fourni l'expression des écarts de l'esprit, empruntée de ceux du laboureur, qui ne trace pas son sillon droit, où l'on voit clairement dominante, l'idée de direction et de tendance à un but, sans aucune relation à celle de *tenir à*.

Je le demande maintenant, que peut-on opposer à un si grand nombre d'expressions empruntées de la métaphore qui peint l'action de l'esprit dirigé sur les objets de son attention, par l'image d'un arc tendu, d'un trait lancé, d'une direction vers un point? Quelle fausse subtilité peut faire méconnaître un fait si manifeste, et rechercher une autre explication, lorsqu'on a sous les yeux celle-là?

Le grammairien pour combattre cette étymologie si simple, si naturelle, allègue d'abord cette observation, qu'on *rattache la signification primitive du mot attention à des idées de repos et d'immobilité, et non pas à des idées de mouvement et de translation ;* que ce qui excède l'attention s'allie plus fréquemment à l'idée de *tenir à*, qu'à l'idée de *tendre vers ;* que l'homme *attentif* est *arrêté ;* l'homme *inattentif, divagant;* que *s'appliquer,* dans toute la force de l'expression, c'est *se coucher dessus ;* que la *méditation, l'étude, entraînent des idées de fixation ; que le mot studieux a la même racine que* stare *fait de* st, *employé pour provoquer l'attention.*

1°. En accordant qu'on a pu emprunter l'expression de l'attention de l'idée de *tenir à*, la métaphore aurait été plus forte et plus difficile à imaginer et à entendre, qu'en la tirant de *tendre vers ;* il a été plus facile de faire comprendre ce que c'est qu'un esprit attentif, en disant que c'est un esprit *dirigé, tendu, se portant vers un objet,* comme le regard se dirige, se tend, se porte vers ceux qu'il veut connaître, qu'en disant que c'est un esprit *tenant à* ce même objet de son attention.

En second lieu, le grammairien avance faussement qu'on rattache la signification primitive

du mot *attention à* des idées de repos et d'immobilité ; car ce mot emporte manifestement une idée d'action et d'action soutenue, suivie, sur l'objet de l'attention. S'il y a une idée de repos, c'est celle qui présente l'esprit comme ne quittant pas le lieu où il est, *agissant*, pour ne pas interrompre son *action*.

On peut dire que les idées de repos, d'immobilité qui peuvent accompagner celle d'*attention*, se rapportent à la personne, au corps de celui qui est attentif, en même temps que les idées d'action, de tendance, de direction sont toujours attachées à celle qu'on se fait de l'esprit attentif.

2°. Dans l'alternative, entre *tenir à* ou *tendre à*, il est question de savoir laquelle de ces deux idées a fourni l'expression de cette disposition de l'esprit appellée *attention*. Lorsque de deux étymologies il y en a une qui se présente naturellement, qui ne suppose qu'une métaphore facile et une analogie simple comme celle de la direction de l'esprit vers une pensée, et de celle de l'œil vers un objet visible, c'est manquer de tact que de ne pas distinguer sur le champ la véritable généalogie du mot.

3°. Qu'on ait tiré dans quelques mots l'expression de l'attention de l'esprit, de termes qui portent avec eux des idées de *repos*, d'*immo-*

bilité, de juxta-position; que le mot *application* que cite M. B***, soit un exemple de ce procédé (non pas en l'expliquant comme fait M. B*** par *couché dessus*, mais par *replié sur lui-même*, suivant la même métaphore qui a donné *réflexion* et *réfléchit*), il ne s'ensuit pas *qu'attention* vienne d'*applicare* ou de *plicare* ni de *flectere*, et il n'est pas plus raisonnable de tirer *attention* d'*attinere*. La dérivation ne se fait que d'après quelque ressemblance entre les élémens des mots et quelque analogie entre les deux actions. *Flectere* et *applicare* n'ont avec *attention* aucun élément commun ; mais ils ont quelque analogie avec l'état d'un esprit attentif, analogie qui peut autoriser à user du mot *appliqué* comme synonyme de celui d'*attentif*. Mais quoiqu'il y ait quelques élémens communs entre *attinere* et *tendere*, il n'y a entre les idées aucune analogie même éloignée ; et surtout, s'il y en a quelqu'une, elle n'est ni si prochaine, ni si facile à saisir, que celle qu'indique *Phèdre* entre l'arc tendu et l'esprit attentif.

M. B*** tire un autre argument en faveur de son étymologie d'une prétendue analyse de deux expressions *tendre vers* et *tenir à*. L'attention, dit-il, « considérée comme action de » *tendre vers*, est une conception métaphy-

» sique, qui représente un phénomène interne,
» un acte pur de l'intelligence auquel on ne
» peut donner un nom qu'a l'aide de la méta-
» phore, au lieu qu'en faisant venir *attention*
» de *tenir à*, on n'emploie point de métaphore,
» parce que l'attention considérée comme l'ac-
» tion de *tenir à* n'est qu'un trope ordinaire de
» grammaire, une simple métonymie, suivant
» laquelle le nom de l'action ou de l'état des
» organes est donné à l'opération de l'esprit.»

1°. Quand M. B***, pour prouver qu'il n'y a point de métaphore dans l'expression d'une opération de l'esprit empruntée de *tenir à*, nous dit que c'est une simple métonymie; il méconnaît un principe reconnu par tous les rhéteurs et tous les grammairiens, c'est que la métonymie comprend tous les autres tropes, et par conséquent la métaphore elle-même; car, dit Dumarsais : *Dans tous les tropes comme dans la métonymie, un mot n'est pas pris dans le sens qui lui est propre.*

2°. M. B*** pourrait-il nous indiquer une seule opération de l'esprit, ayant un nom qui ne lui ait pas été donné à l'aide d'une métaphore? Il faut qu'il satisfasse à ce défi, pour pouvoir tirer quelque parti de son raisonnement.

3°. En supposant, avec le grammairien, qu'on eût tiré du verbe *tenere, attinere, tenir à,*

une expression de l'attention, la différence qu'il prétend mettre entre l'espèce de trope qu'on aurait employé pour cela, et le trope emprunté du verbe *tendere*, *tendre vers*, serait tout-à-fait chimérique et même inintelligible. Si l'on peut exprimer l'action d'un esprit attentif, en disant qu'il *tient* à l'objet de son attention, qui ne voit que ce serait là une métaphore du même genre que celle que fournit *tendre vers*, c'est-à-dire l'emploi du nom d'une action physique et sensible, *pour exprimer un phénomène interne de l'intelligence humaine*, et par conséquent une métaphore dans toute la force du mot? Lui-même convient que d'après la dérivation de *tenir à*, l'expression serait prise *du nom de l'action des organes, donné à l'opération de l'esprit;* mais l'action des organes n'est-elle pas celle d'objets sensibles, et lorsqu'on en tire le nom d'une opération de l'esprit, ne fait-on pas ce que tous les rhéteurs, tous les grammairiens et tous les philosophes qui ont étudié l'esprit humain, appellent une métaphore.

La métaphore n'est rien autre chose que le transport d'un mot à un autre usage que celui pour lequel il a été d'abord employé. Il y a un transport de cette espèce dans toute métonymie proprement dite. Celui qui a le premier dit

cent voiles, pour *cent vaisseaux* et *une bonne plume*, pour *un bon écrivain*, a donné au mot *voile*, et au mot *plume*, un autre sens que celui qu'ils avaient avant l'emploi de cette figure ; il a fait des métaphores.

Mais il y a une autre espèce de métaphore qui semble plus hardie, et qui est celle dont il est question ici entre le grammairien et moi.

Dans ces derniers exemples, le transport est d'un objet sensible à un autre objet sensible, de la *voile* au *vaisseau*, de la *plume* à *l'écrivain* ; mais si je dis de l'esprit qu'il est perçant, qu'il est pénétrant, qu'il est tendu, je tire d'un objet sensible et de son action, la dénomination, l'expression d'un phénomène intellectuel, et qui ne tombe pas sous les sens. Voilà la métaphore que M. B*** convient qu'on trouve dans l'expression *esprit tendu vers un objet*, si on fait dériver *attentus* et *attentio*, de *tendere ad*, tendre vers ; mais en la faisant venir d'*attinere*, il y aura une métaphore forcée, peu naturelle, mais absolument de même nature que celle-là.

L'étymologiste finit par nous dire que si le mot *attention* a été tiré du verbe *tendere ad*, c'est par méprise qu'on a adopté cette étymologie, et il nous explique par divers exemples comment le mot *attention s'est glissé, selon lui, dans une foule de mots auxquels il est*

étranger par sa véritable signification, sans autre motif qu'une ressemblance trompeuse, jointe à des titres assez ingénieusement controuvés pour en imposer au plus habile généalogiste.

M. B***, comme on voit, ennoblit et agrandit tout ce qu'il touche ; mais on peut lui pardonner cette recherche si déplacée, plutôt que les étymologies bizarres et fausses, par lesquelles il croit pouvoir justifier sa doctrine sur l'origine du mot *attention*.

REMARQUES

Sur un ouvrage intitulé : ABRÉGÉ D'UN COURS COMPLET DE LEXICOLOGIE.

IL a paru, il y a quelques années, un ouvrage intitulé : *Abrégé d'un cours complet de Lexicologie, par M****, annoncé en même temps dans quelques journaux avec de grands éloges.

A en croire l'un de ces journalistes, « des » vues neuves, des idées profondes, une no- » menclature lumineuse distinguent cet impor- » tant ouvrage de ceux qui ont paru sur cette » matière encore si peu connue. Ce beau tra- » vail fait faire un grand pas à la théorie des » langues, et nous assure les moyens de par- » venir, sans écarts, à la connaissance précise » des mots et de leurs différentes valeurs. »

J'aime la grammaire, et sur cette annonce je m'empressai d'acquérir et de lire le livre dont on disait tant de bien ; ma surprise fut grande de n'y trouver ni vues neuves et profondes, ni une nomenclature lumineuse, ni un beau travail, etc. ; mais, au contraire, des idées communes ou peu justes lorsqu'elles ont quelque chose de neuf, présentées avec une

emphase qui ne siérait pas même à des vérités aussi nouvelles qu'importantes, une méthode vicieuse et nuisible à la véritable et solide instruction. Enfin, je trouvai qu'appeler cela *un beau travail qui fait faire un grand pas à la théorie des langues*, c'est une indulgence coupable dans un critique, obligé de donner une idée vraie et juste de l'ouvrage qu'il veut faire connaître.

Je croyais cette production bizarre oubliée, lorsque j'ai appris que des personnes dont le sentiment peut influer sur l'opinion, en parlaient encore avec de grands éloges, la mettant à côté de la Grammaire générale de Port-Royal, et au-dessus de l'excellente Grammaire de l'abbé *Regnier des Marais*, et de quelques autres ouvrages de même genre, estimés généralement. J'ai même ouï dire que ces intrépides panégyristes veulent qu'on compte cet ouvrage au nombre de ceux qui ont illustré la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci.

Je l'avouerai ; ce sont ces éloges mêmes qui ont provoqué ma critique, et, qui me déterminent à mettre sous les yeux du public les motifs du jugement sévère que je viens d'énoncer.

La tâche est aisée pour le critique, lorsqu'il

n'a besoin que de rapporter fidèlement le texte de l'ouvrage qu'il censure, pour faire adopter son jugement par ses lecteurs : c'est ce que je vais faire dans un exposé le plus court que je pourrai.

Je commence par la méthode et les principes généraux de l'auteur, et je parlerai ensuite de l'usage qu'il en fait pour l'instruction de ses élèves.

Sa méthode consiste en une nomenclature nouvelle, aussi immense qu'inutile, plus abondante et plus étrange que celle des scolastiques, dont on s'est tant moqué, et dans une multitude de divisions et de subdivisions fatigantes pour l'esprit le plus appliqué, et toutes propres à égarer de la route unie et facile qui conduit à la vérité.

L'auteur fait trois ordres de ce qu'il appelle les *constructions lexicologiques*.

Le premier ordre contient deux sous-ordres. Le premier sous-ordre renferme trois classes, dont la première est des *initiatifs adverbiaux* comprenant dix genres.

Exemple. Les approbatifs : *bien*, *bon*, *bene* ; *bénédiction*, *bienfait*, *bénéfice*, *bien-venue*, *bonjour*, etc.

Les contradictifs : *neg*, *ne*, *ni*, *non*, etc., dans *négliger*, *néant*, *nier*, *non-valeur*.

Les duplicatifs : *bis*, *bes*, dans *bissac*, *besace*, etc.

Les dimidiatifs : *semi-ton*, *hemi-sphère*, etc.

La deuxième classe du premier sous-ordre, les *initiatifs verbaux*.

Les custoditifs : *garde-côte*, *garde-feu*.

Les transgressifs : *passe-port*.

Les perforatifs : *perce-pierre*.

Les attractifs : *tire-bouchon*.

Les giratifs : *tourn evis*.

Les préservatifs : *parachute*, etc.

Troisième classe du premier sous-ordre.

Les *initiatifs nominaux*.

Les compensatifs : *équilibre*.

Les prédilectifs : *beau temps*, *beau-père*.

Les représentatifs : *vice-consul*, *vice-président*.

Les exaltatifs : *archi-diacre*, *arch-évêque*.

Le deuxième sous-ordre du premier ordre est formé des *déclinatifs*, dont il y a dix-sept genres, parmi lesquels nous citerons :

Les destructifs : *homicide*.

Les cultivatifs : *agricole*.

Les portatifs : *mammifère*.

Les configuratifs : *mammiforme*.

Les stabilitifs : *fissipède*, *solipède*.

Les huméfactifs : *hydrocèle*.

Les capillatifs : *Anguicomus*, ayant des serpens pour cheveux.

Les diruptifs : *saxifrage.*

Les dominatifs : *armipotens.*

Les manducatifs : *herbivore*, etc.

Suivent dans le second ordre, premier sous-ordre, les prépositions adverbiales, que nous tenons presque toutes des latins, tant séparables qu'inséparables, telles que *ab*, *ad*, *ante*, *cis*, *contrà*, *dis*, *ex*, *extrà*, *juxtà*, *ob*, *intrà*, *intrò*, *intùs*, *per*, *præ*, *præter*, *pro*, *post*, *retrò*, *sub*, *super*, *trans*, *ultrà*, etc., auxquelles l'auteur donne autant de noms distinctifs et solennels ; de sorte qu'il appelle *abitifs* les mots dans lesquels entre, en prépositions, la syllabe *ab*, comme *abcès : aditifs*, ceux qui commencent par la syllabe *ad*, *adhérer ; antéitifs*, ceux qui commencent par *ante*, *antichambre*, etc. ; et qu'il fait, par le même procédé, des *contraïtifs*, *contradiction ;* des *désitifs*, *déporter ;* des *disitifs*, *disputer ;* des *excitifs*, *extraire ;* des *extraïtifs*, *extravaguer ;* des *initifs*, *incorporer ;* des *intéritifs*, *interligne ;* des *introïtifs*, *introduire ;* des *obitifs*, *obtenir ;* des *péritifs*, *permuter ;* des *præitifs*, *préposer ;* des *prétéritifs*, *prétermission ;* des *postitifs*, *post-scriptum ;* des *proïtifs*, *produire ;* des *rétroïtifs*, *rétroactif ;* des *réditifs*, *relire ;*

des *subitifs*, *subséquent;* des *supéritifs*, *superficie;* des *transitifs*, *transmettre;* des *ultraïtifs*, *ultramontains*, etc.

Je m'arrête dans la crainte d'impatienter mes lecteurs, quoique je puisse croire qu'ils ont ri en lisant, et que je rie moi-même en écrivant ceci.

J'ai dit que cette nomenclature si abondante est aussi inutile qu'étrange.

De quoi s'agit-il en effet? De faire entendre à des élèves, que les mots français sont souvent composés de prépositions adverbiales, empruntées du latin; que ces particules se joignent au mot principal ou racine, et qu'elles en déterminent en partie la signification; que c'est ainsi que *contredire* est formé de *dire* et de *contrà*, préposition originairement latine, signifiant contre, et *rappeler* formé de *re*, signe de répétition, signifiant la répétition de l'action d'appeler, etc.

Or, pour cela, il est parfaitement inutile de créer un si grand nombre de dénominations, d'établir des *genres*, des *sortes*, des *sous-sortes*, des *variétés*, etc., et de charger la mémoire d'un jeune enfant de cette futile nomenclature. Ce n'est pas travailler utilement à l'instruction publique; c'est semer d'épines et d'obstacles l'entrée même de la route des sciences.

L'auteur de la lexicologie réduit lui-même le nombre des prépositions séparables ou inséparables à une trentaine. Il est bien aisé d'expliquer le sens de chacune, comme le font en effet tous les lexicographes ; et ces sens une fois connus, on entend la modification que la préposition apporte dans le mot. Si j'ai une fois expliqué que *cis* signifie *en-deçà*, et *extrà*, *hors* d'une limite, je n'ai pas besoin de faire une classe de mots appelés *cisitifs*, et une autre d'*extraïtifs*, pour enseigner à mes élèves le sens total des mots *cis-alpin* et *extra-vagant*.

Est-il besoin qu'on nous fasse des *perforatifs* pour nous faire comprendre la composition du mot *perce-pierre* ; des *giratifs* pour nous expliquer celle du mot *tournevis* ; des *attractifs*, pour nous donner une idée nette de ce que c'est qu'un *tire-bouchon*, et *des actifs* et *des passifs facultatifs ; des abstractifs perceptifs*, et des *abstractifs progressifs*, etc., et enfin plusieurs centaines de mots faits sur le même modèle.

« Rien, dit le judicieux abbé Fleury, blâmant les scolastiques de s'être fait un langage nouveau et particulier, rien n'est moins propre à l'enseignement que l'affectation d'un langage singulier qui ajoute à l'étude principale une étude préliminaire du langage. Je sais que chaque science et chaque art a ses termes propres

inconnus au commun des hommes, mais ils ne doivent être employés que pour les choses qui n'ont point de nom dans la langue populaire, parce que le peuple ne les connaît pas ou n'y fait pas d'attention. C'est une marque de la grossièreté de nos pères d'avoir fait du blason une science mystérieuse, qui ne consiste presque qu'à donner des noms extraordinaires aux choses les plus communes, et s'être fait un mérite de dire *gueule et sinople*, au lieu de *rouge et de vert*. J'en dis de même du jargon de la chasse et des autres semblables qui, sans éclairer l'esprit, ne font que charger la mémoire. Ce langage particulier, continue-t-il, n'est point nécessaire, puisque chacun peut philosopher en parlant bien sa langue. Les écrits d'Aristote sont en bon grec; les ouvrages philosophiques de Cicéron, en bon latin; et, dans le dernier siècle, Descartes a expliqué sa doctrine en bon français et d'un style net et précis, qui peut servir de modèle pour le dogmatique. Ce n'est donc point la nécessité de la matière qui a introduit ce langage de nos écoles, c'est le mauvais goût du 13^{e} siècle et des suivans. » (l'abbé Fleury, 5^{e} *discours sur l'Histoire ecclésiastique.*)

On voit que cette critique judicieuse est

parfaitement applicable à la *Lexicologie* de M***.

On prétend justifier cette néologie en l'assimilant à la nouvelle nomenclature chimique de Lavoisier, cette illustre victime des fureurs révolutionnaires, qui a refait en même temps et la science et son langage : mais, outre que ses créations en ce genre sont infiniment moins nombreuses, le savant chimiste justifie son travail par des raisons dont on ne peut contester la force. « Nous ne nous sommes permis, » dit-il, de donner des noms nouveaux que » dans deux cas : le premier pour désigner des » substances nouvellement découvertes et qui » n'avaient point été nommées, ou dont les » noms nouveaux n'avaient point été sanction- » nés par une adoption générale; le second, » lorsque les noms anciens nous ont paru en- » traîner des idées évidemment fausses, ou faire » confondre la substance qu'ils désignaient avec » d'autres douées de propriétés différentes ou » opposées, etc. »

Il me suffit au reste de renvoyer mes lecteurs au discours préliminaire de la Chimie de Lavoisier; et ils y trouveront une apologie en même temps modeste et juste de sa nouvelle nomenclature, et pourront s'assurer qu'elle

était aussi nécessaire à la chimie, que celle que je blâme est inutile à la grammaire.

J'ai dit qu'un second vice de la méthode de l'auteur de la *Lexicologie*, est cet appareil effrayant de divisions et sous-divisions dont il a surchargé son ouvrage. J'ai pris la peine d'en compter quelques portions; et j'ai vu, par exemple, que sa division des seuls *binomes*, c'est-à-dire, des termes qu'il regarde comme composés seulement de deux parties, l'une qui est une préposition, l'autre une racine, comprend 154 espèces de mots dont la plupart ont encore au-dessous d'elles un grand nombre de divisions en *sortes*, en *genres* et en *variétés*, etc., ayant chacune leur dénomination particulière.

Mais ce n'est pas tout; cette seule sous-division formant le premier sous-ordre du deuxième ordre, qui ne comprend que ce que l'auteur appelle les *prépositifs du premier degré*, est sous-divisée encore en *genres*, sous-divisée en *sortes*, les *sortes* en *variétés*, et les *variétés* souvent en *sous-variétés*. En comptant à vue d'œil ces divisions et sous-divisions, je trouve de la page LV à la page LX, trente-deux genres, quatre-vingt-trois sortes et cinquante-huit variétés, sans compter nombre de sous-variétés.

Cette rage de division est bien ennemie de

la véritable instruction. Il y a long-temps que Bacon a écrit : « Je ne parlerai pas de ces » méthodes qui consistent à diviser et subdi- » viser sans fin. Ce n'est là qu'une ombre fugitive » du savoir ; connaissance futile et funeste aux » véritables progrès de l'esprit humain dans les » sciences. Ces hommes, tourmentant les choses » pour les soumettre aux lois de leur méthode, » rejettent toutes celles qui n'entrent pas dans » les cadres de leurs divisions, ou les dénatu- » rent pour les y faire entrer. Une telle mé- » thode engendre des abrégés vides de sens, et » ruine la science dans ses fondemens. » *De Org. sci. lib.* VI.

On peut, ce me semble, assimiler l'usage de cette méthode excessive et minutieuse à la fantaisie de l'empereur Géta, qui, selon OElius Spartianus, faisait servir sa table par ordre alphabétique ; de sorte qu'un jour tous les noms des mets commençaient par *a*, un autre jour par *b* ; ce qui, en gênant beaucoup son maître-d'hôtel, devait l'empêcher de faire faire à l'empereur et à ses convives aussi bonne chère qu'il aurait voulu. Comme la méthode lexicologique me semble très-peu propre à enseigner la grammaire et la langue à des enfans, je passe à l'usage que le maître fait faire à ses éleves de l'appareil scientifique dont on vient de donner

une idée. Son but unique est, selon lui-même, de les mettre en état de résoudre deux problèmes contenant la science lexicologique.

« Premier problème : étant donné le radical et la formule complète d'un mot latin ou français, construire ce mot dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

» Deuxième problème : étant donné un mot latin ou français, déterminer la formule de sa composition, qui est en même temps celle de son analyse et le moyen d'en extraire le radical. *Voyez* la Lexicologie, vers la fin. »

Exemple du premier problème.

« Quel est l'initif, coïtif, præitif, secon- » dairement verbal, passif, facultatif, modi- » ficatif, adverbial du radical *hend*, signe » réprésentatif de la main et de l'action de » prendre? »

SOLUTION.

Incompréhensiblement.

Or, voici comment le maître conduit son élève dans cette grande recherche.

Il lui a enseigné que la proposition *in* est un *initif;*

La proposition *cum* un *coïtif;*

La préposition *præ* un *præitif;*

La terminaison *ible* un *verbal passif, facultatif.*

Et enfin la terminaison *ment* un *modificatif adverbial.*

Et après avoir fait entrer, sans doute avec beaucoup de peine et de temps, ces nouvelles dénominations dans la tête de son disciple, lorsqu'il lui fait la question : *quel est l'initif prœitif*, etc. ? il triomphe de lui voir deviner le mot *in-com-pré-hens-ible-ment.*

Mais qui ne voit l'inutilité de cet échafaudage, pour arriver à entendre la composition du mot *incompréhensiblement* ?

La difficulté n'est pas de deviner le mot, si l'on en a mis dans sa tête tous les élémens ; elle est à y faire entrer et à retenir ce nombre si grand de noms abstraits, sans lesquels toutes les grammaires expliquent clairement le sens des divers élémens des mots.

Mais, en supposant qu'on retienne ces nouveaux noms, si l'on peut en venir à bout, et pour employer le langage du grammairien masqué en géomètre, lorsque *le problème lexicologique est construit et mis en équation*, sa solution annoncée avec tant d'emphase ressemble à celle d'une énigme que j'ai ouï proposer au collége :

Je suis un instrument propre à couvrir la tête,
Tantôt blanc, tantôt noir : devine, grosse bête.

Qu'il me soit permis de m'élever aussi contre l'abus du langage mathématique, appliqué, comme il l'est dans tout l'ouvrage, avec une emphase vraiment risible, aux humbles recherches de la grammaire.

Ce sont partout des *problèmes*, des *théorèmes*, des *équations*, des *fonctions*, des *coëfficiens*, des *exposans*, des *constructions radicales*, des *binomes*, des *trinomes formulés*, des *mots irrationels*, etc.

Mais quel vain et faux emploi de toutes ces expressions algébriques! Je me bornerai à deux réflexions :

1°. J'observerai qu'en appelant *coëfficient* la particule séparable ou inséparable qui est dans le mot avant la racine, comme *par* dans *parvenir*, et *trans* dans *transmettre;* et *exposant* la terminaison, comme *atus* dans *verberatus*, et *atio* dans *verberatio*, on dénature absolument l'acception des deux mots *coëfficient* et *exposant*, dont le sens établi n'a aucun rapport, aucune analogie avec le sens que lui donne ici le grammairien. Un tel usage, ou plutôt un tel abus des termes scientifiques, détournés de leur véritable acception, est infiniment nuisible aux progrès des connaissances.

2°. La saine philosophie cherche à simplifier, à humaniser, à populariser les sciences

les plus relevées. Tandis qu'un savant (M. de Laplace), célèbre dans toute l'Europe, nous expose le système du Monde, c'est-à-dire, la science dont l'homme a le droit de s'enorgueillir le plus, en un langage aussi simple que pur et clair, et s'abstient, dans cette vue, d'employer la langue algébrique à laquelle il supplée partout où l'on peut s'en passer, par la clarté de l'énonciation ; peut-on pardonner l'emphase et la prétention, empruntant la langue des hautes sciences, pour nous donner des leçons de grammaire, et quelques idées communes sur la composition des mots ?

On me dira peut-être, il y a pourtant quelque mérite dans le travail de l'auteur de la *Lexicologie*. On ne peut lui contester l'esprit de méthode et d'analyse ; car il arrange tout à sa manière, et il décompose tout.

A cela je dirai, avec un ancien : *in re naturaliter obscurâ, qui in exponendo plura quam necesse est superfundit, addit tenebras, non adimit densitatem.* Macrob. in Somn. Scip; lib. 2. c. 4. « Dans une question naturellement » obscure, celui qui donne à son explication » plus d'étendue qu'il n'est nécessaire, ajoute à » l'obscurité au lieu de la dissiper. »

Et j'ajouterai qu'on ne peut estimer que la sagacité qui s'exerce sur des objets intéressans,

et non celle qui ne voit que des minuties. L'analyse est bonne ; mais c'est seulement lorsquelle mène à un résultat utile. L'esprit plaît et intéresse ; mais c'est lorsqu'il est bien employé et bien conduit.

Eh ! qui a plus de sagacité, de subtilité que ces scolastiques dont on a tant dit de mal avec raison, et qui ont nui aux progrès de l'esprit humain par beaucoup de côtés, en même temps qu'ils l'ont servi par quelques autres ?

Qui a montré plus de méthode et plus de ce qu'on appelle l'esprit d'analyse, que le docteur subtil, le docteur irréfragable et le docteur angélique? etc.

Dieu nous garde cependant de revoir la philosophie scolastique et tous ses agrémens ! danger dont je dois dire que nous sommes menacés par les auteurs de Grammaires générales, d'analyses grammaticales, de lexicographies, de lexicologies, et même d'idéologies ; etc., si quelque Bellérophon ne s'élève pour combattre toutes ces chimères.

ESSAI

De Recherches étymologiques.

PARMI les moyens de perfectionner le Dictionnaire de notre langue, il en est deux qui ont été proposés à l'Académie française, et dont le mérite a été discuté à diverses fois dans ses assemblées. L'un est de joindre à chaque définition, à chaque emploi différent d'un mot, des exemples tirés des ouvrages de nos meilleurs écrivains. L'autre est d'ajouter à chaque mot principal son étymologie la plus prochaine et la plus probable.

Les deux parties de ce plan avaient été adoptées par l'Académie; et si un corps littéraire qui la remplacerait, ou, ce qui serait plus praticable, une société moins nombreuse, sous la protection du gouvernement, entreprenait une nouvelle édition du Dictionnaire, on ne pourrait, ce semble, se dispenser de se conformer sur l'un et l'autre point aux vues de l'ancienne Académie et aux désirs du public.

On a des raisons de croire que, pour cette seconde partie du plan proposé, l'ancienne Académie elle-même n'avait pas arrêté ses idées

sur la nature et les difficultés du travail auquel elle s'engageait; c'est sur la manière dont il pourrait être conduit qu'on se propose de donner ici quelques vues, dans l'espérance que, malgré la sécheresse du sujet, on obtiendra du public quelque indulgence, et peut-être même quelque intérêt.

On entend communément par étymologie l'indication de l'origine d'un mot dérivé d'une autre langue, et la preuve de cette dérivation par l'explication des changemens que le mot a subis, si ces changemens le rendent difficile à reconnaître. C'est ainsi qu'on donne l'étymologie du mot *équitation*, en disant qu'il vient du latin *equus*, et celle du mot *laboureur*, venant de *laborare*. On peut appeler l'étymologie de ce genre, *étymologie par dérivation*.

L'étude de cette sorte d'étymologie est une critique qui a ses règles et son mérite. Mais, bornée ainsi, la science étymologique n'est qu'une collection de faits particuliers relatifs à chaque langue, et ne présente que bien peu d'attrait à l'esprit philosophique, et des résultats d'une bien faible utilité.

L'étymologie dont je me propose de donner ici les principes, est l'étymologie qui, par la décomposition des mots et l'explication de toutes leurs parties, cherche à reconnaître leur

sens originaire et primitif, et à les suivre dans les déviations auxquelles ils ont été entraînés; ce qui conduit à en fixer mieux le sens, et ce qui, en prévenant les abus et les disputes de mots, peut tarir la source d'une grande partie des erreurs des hommes.

Tous les grammairiens ont observé que les mots non monosyllabiques sont composés de divers élémens qui ont chacun leur sens et leur emploi différens. Ils y distinguent la *racine*, communément monosyllabique, les *particules* préposées dans le mot même avant la racine, et la *terminaison*.

Les particules préposées avant la racine, et les terminaisons qui la suivent (dans les langues qui connaisssent les déclinaisons, les conjugaisons et la distinction des substantifs et des adjectifs, ainsi que dans celles qui sont dérivées de celles-là), ne sont pas fort nombreuses, et, sauf un petit nombre d'exceptions, s'emploient dans le même sens avec les différens mots, et modifient de la même manière le verbe, le substantif et l'adjectif tirés de radicaux différens.

La même particule *ab*, *cum*, *præ*, etc., la même terminaison *itio*, *itius*, *itiosus*, affectent de la même manière le radical dans *abjungere*, *abstrahere*, *componere*, *conjungere*, *seditio*,

abitio, *malitia*, *justitia*, *fortitudo*, *magnitudo*, *vitiosus*, *exitiosus*, etc.

Il est évident que le grammairien philosophe qui distingue bien le mot radical, la particule, ou les particules qui le précèdent (car il y en a quelquefois plus d'une), et la terminaison, et qui explique le sens de chacune de ces parties, donne la plus utile des étymologies qu'on pourra justement appeler *étymologie analytique*, puisqu'elle procède par l'analyse et la décomposition des mots.

Cependant la partie la plus importante de ce travail est manifestement celle qui porte sur la racine elle-même, car c'est la racine qui présente l'idée dominante dont la particule préposée et la terminaison ne sont que des accessoires variables. Les mots-racines sont sans doute ceux que les hommes ont faits les premiers. Les autres parties du discours par lesquelles se caractérisent les qualités, les temps, les personnes et toutes les modifications des êtres, n'ont été imaginées qu'après un long temps. C'est de l'art étymologique, appliqué aux mots radicaux, que je me propose de traiter ici.

Les hommes, en se rapprochant, ont deux besoins principaux. L'un de se désigner les uns aux autres les êtres physiques dont ils sont environnés, les impressions qu'ils peuvent en

recevoir, l'action qu'eux-mêmes peuvent exercer sur ces êtres ; et l'autre de communiquer à leurs semblables leurs idées, leurs désirs, leurs craintes, leurs besoins, et généralement tous leurs sentimens intérieurs.

Un objet sensible peut être désigné, présent, par le geste *indicateur*, absent, par le geste *imitateur* ; mais cette sorte de désignation n'est pas de notre sujet ; ces moyens n'appartiennent pas à la parole : nous n'avons à considérer que l'emploi des sons articulés pour désigner les objets.

Si l'on joint au geste indicateur de l'objet présent une articulation destinée à le désigner, ce mot ou nom pourra, dans la suite, le désigner même absent, à raison de la liaison qui se sera établie entre la sensation excitée par les sons articulés, et l'idée ou souvenir de l'objet lui-même. Nous n'apprenons guère les langues faites que par ce moyen. C'est en prononçant à un enfant le mot *pain*, en même temps qu'on lui montre du *pain*, et le mot *cheval* en lui faisant voir cet animal, qu'on parvient à lui faire attacher le même sens que nous aux mots *pain* et *cheval*.

Dans ce procédé, pour celui auquel on *nomme* l'objet, le nom peut être absolument arbitraire ; n'avoir aucun rapport, aucune ressemblance

avec l'objet désigné ; la liaison entre le nom et l'idée s'étant établie uniquement sur la simultanéité du geste indicateur, avec la prolation du nom. Pour celui auquel on enseigne ainsi les noms, c'est un simple fait que *cheval* est le nom d'un tel animal, sans qu'il se demande pourquoi.

Mais nous cherchons ici comment procèdent les langues à leur origine, et comment se sont établis les noms par ceux qui les ont imposés les premiers. Or, généralement parlant, on ne saurait croire que les noms aient été donnés aux choses sans raison suffisante, et que, dans l'infinie multitude d'articulations combinées dont les hommes peuvent se servir pour désigner les êtres et leurs diverses modifications, ils n'aient pas été conduits, par quelque motif ou cause, à employer les unes plutôt que les autres.

Cette cause déterminante, ce motif de préférence ne peuvent avoir été que quelque ressemblance, quelque rapport entre l'articulation ou les articulations qu'on choisissait, et l'objet qu'on voulait désigner, puisque, pour rappeler l'objet absent qu'on nommait pour la première fois, par les sons et mouvemens des diverses parties de l'organe de la parole, il n'y avait d'autre moyen qu'une imitation quelconque de cet objet par la voix.

C'est la ressemblance qu'on a pu donner aux

inflexions de la voix humaine avec les bruits et les sons émis par les êtres, et les actions des êtres qu'on voulait désigner, qui a conduit à appeler *corvus* le corbeau, *crocitare*, *croassement*, le cri de cet oiseau, *ulula* la chouette, *cuculus* le coucou, *tonitru* le tonnerre, *fragor* un bruit éclatant, *flatus*, *spiritus* le souffle, *pipitus* le cri des petits oiseaux, *vagitus* celui de l'enfant, etc.

Outre cette imitation du bruit, l'organe de la voix humaine s'est trouvé capable de désigner, par le mouvement de ses différentes parties, la figure, la situation, le mouvement, etc., de différens êtres.

L'organe de la voix a pu ainsi se désigner lui-même, et toutes les parties dont il est composé, en les mettant en action. C'est ainsi qu'en articulant des consonnes gutturales, c'est-à-dire qui se prononcent de la gorge, il a indiqué cette partie la plus profonde de l'instrument vocal, et qu'en prononçant des consonnes dentales, ou labiales ou linguales, il a désigné, sans équivoque, ces parties du même organe avec lesquelles s'exécutent ces diverses articulations.

Il a peint de même la fixité par les lettres dentales, parce que les dents sont les plus immobiles des parties de l'instrument vocal; d'où

stare, *stella*, *stips*, *stagnum*, *structure*, etc. où l'on voit dominer le *t*, la plus ferme des lettres dentales;

La cavité par le *k*, le *c*, le *g*, lettres de la gorge, la plus enfoncée des parties de l'organe, *guttur*, *cavea*, etc., etc.;

La fluidité, la mobilité légère par l'*n* et l'*l*, les plus liquides, les plus rapides à prononcer de toutes les lettres, *navis*, *flatus*, etc.;

La rudesse, la dureté, le bruit éclatant, déchirant, par l'*r*, l'articulation la plus rude de toutes, *frendere*, *frangere*, etc.;

L'action réitérée, le mouvement rapide par la réduplication de cette même lettre, et le frémissement répété de la langue contre le palais, etc. *trepidare*, *tremere*, etc.;

Ici il est important de remarquer que, pour employer avec succès cette ressemblance, il n'est nullement nécessaire qu'elle soit parfaite, parce que le plus faible rapport suffit pour rappeler l'idée de l'objet, et être ainsi la raison du mot.

Chacun de nous peut observer en lui-même la facilité avec laquelle nous trouvons une ressemblance entre deux visages sur le plus faible rapport, sur un seul trait; comment nous voyons dans les formes passagères que prennent les nuages, une figure d'homme ou d'a-

nimal, des montagnes, la mer ; comment nous reconnaissons un individu dans le trait d'une caricature ; comment la plus petite partie d'un objet nous le rappelle tout entier.

Mais cette source du langage, l'*imitation*, quelque abondante qu'on la suppose, n'a pas pu fournir des moyens de désigner, chacun par un nom particulier, tous les objets sensibles et tous leurs mouvemens, tant parce que tous ne se prêtent pas à l'imitation, par l'organe de la parole, au moins d'une manière assez distincte, que parce que ces objets et ces mouvemens sont en trop grand nombre. Le vocabulaire en serait immense, et tel que nul homme, même dans la société la plus avancée en civilisation, ne pourrait en saisir tout l'ensemble et le fixer dans sa mémoire. A plus forte raison, n'a-t-on pas pu, dans une peuplade nouvellement formée de familles commençant à communiquer entre elles, à l'aide de la parole, donner un nom particulier à chaque objet physique et à chaque action ou mouvement de cet objet.

Or, pour vaincre cette difficulté et s'épargner la création de tant de mots nouveaux, l'homme s'est ouvert une route nouvelle, en s'appuyant sur la ressemblance qu'il a pu saisir ou imaginer entre l'être physique ou l'action qu'il avait

à peindre, et l'être physique ou l'action qu'il avait déjà désignée par un mot reçu.

Après avoir dit de l'homme qu'il court, qu'il boit, qu'il siffle, on a dit *le fleuve court, la terre boit, le vent siffle*, quoique ces actions et ces mouvemens du fleuve, de la terre, du vent, soient fort différentes de ce qu'elles sont de la part de l'homme. On a dit *la moisson ondoyante* et *le vaisseau volant sur les eaux*, en exprimant le mouvement des épis que le vent agite, par le terme employé à peindre le mouvement des flots, et la course rapide du vaisseau, par le vol de l'oiseau, quoique les épis ne soient pas des flots et que le vaisseau ne vole pas comme l'oiseau.

Dans ce procédé, on voit un mot qui servait à désigner un objet sensible, une action, un mouvement perceptibles aux sens, détourné à signifier un autre objet, une autre action sensible et physique aussi, à raison de la ressemblance qui est entre l'un et l'autre.

Mais nous avons vu qu'outre le besoin que l'homme a de désigner aux autres les objets sensibles et leur action, il éprouve aussi celui de communiquer ses idées et ses sentimens intérieurs. Or, ces idées ne tombent pas sous les sens; elles sont le plus souvent abstraites. Ses volontés, ses désirs, ses besoins sont au

fond de son âme. La distance est immense du monde sensible au monde intellectuel. Il a fallu à l'homme un moyen nouveau pour la franchir.

Pour cela, au défaut d'une imitation fondée sur une ressemblance quelconque entre les objets sensibles, à l'aide de laquelle il peignait les nouveaux; par les mots déjà employés pour d'autres, il s'est appuyé sur quelque *analogie* de l'idée ou sentiment intérieur qu'il cherchait à exprimer avec quelqu'un des objets et des mouvemens sensibles dont il avait déjà trouvé l'expression.

C'était d'après quelque ressemblance entre les mouvemens des flots et ceux d'une moisson, l'un et l'autre agités par les vents, l'un et l'autre objets perceptibles aux sens, qu'on avait dit une *moisson ondoyante;* et c'est d'après quelque analogie entre l'état de la paille brisée par le fléau appelé *flagellum* et *tribulum*, et la situation de l'âme frappée par le malheur, qu'on a appelé *fléaux* les grandes calamités qui affligent l'espèce humaine, et *affliction*, *tribulation*, le sentiment moral et intérieur qui accompagne cette situation.

L'homme a fort bien jugé qu'aidé de la sagacité naturelle de ses semblables, il pourrait leur peindre le sentiment intérieur et doulou-

reux qu'éprouve le coupable au souvenir d'une mauvaise action, en l'appelant du nom de *remords*, terme servant à signifier la douleur physique que cause une *morsure*, à raison de quelque analogie qu'il a reconnue entre les deux impressions.

En nommant *constance*, *constantia*, cette fermeté de l'âme qui fait supporter la douleur et l'infortune, c'est d'après une analogie qu'il a cru voir entre cette disposition de l'homme ferme dans le malheur, et la manière d'être d'une chose fixée solidement qu'on ne peut ébranler, ou de l'homme lui-même demeurant debout, et ne se laissant point abattre, et d'après le rapport qu'il a imaginé entre l'infortune et la douleur qui assaillent l'homme, et les coups qu'on pourrait lui porter, les efforts qu'on ferait pour l'abattre physiquement et le jeter à terre.

Lorsqu'il a appelé *aciditas* une sorte de saveur dans les fruits ou dans les liqueurs appelées *acides*, c'est évidemment d'après quelque ressemblance ou analogie entre la sensation qu'il éprouvait dans l'organe du goût et celle que cause la piqûre d'une aiguille (*acus*). Cette analogie est, comme on voit, entre le sens du goût et celui du toucher.

Lorsqu'il a dit *æquum* et *æquitas* pour signifier la justice, la distribution égale entre les

hommes, mots empruntés *d'æquor*, l'*eau*, qui est le modèle des niveaux, il a été guidé par l'analogie du niveau des eaux avec le niveau moral.

Dans le nom de *delirium* ou délire, donné au défaut de raison, à la folie, peut-on méconnaître qu'il est fait d'après quelque rapport, quelque analogie entre la déviation de l'esprit qui s'écarte de la ligne tracée par la raison et le bon sens, et l'écart du laboureur qui ne trace pas droit son sillon appelé *lira*, et que cette analogie a fourni un moyen très-naturel d'exprimer dans l'homme le défaut de raison, la folie.

La lumière et les ténèbres ont servi à désigner la prospérité et l'adversité, le bonheur et le malheur; on a peint les calamités sous l'image d'une inondation qui ravage les campagnes; on a fait ce mot même de *calamité*, du nom latin *calamus*, la tige des plantes graminées que l'orage a brisées, l'un des *fléaux* qui *affligent* les hommes.

On a emprunté de même ces expressions, *un cœur sincère*, *un ami sincère*, *un avis sincère*, du miel qui, pour être pur, doit être dégagé de la cire qui forme le rayon; on avait dit d'abord du miel *sans cire*, *sine cerâ*: du *miel sincère*, et on a employé ensuite la même expression pour signifier ce qui est pur, net,

séparé de tout alliage qui souillerait, sans doute d'après quelque analogie entre un cœur pur, une amitié pure, un avis franc et désintéressé, et le miel purgé de toute sa cire.

Une preuve incontestable de la réalité de cette cause des mots, et de la force de cette analogie, se tire de ce qu'on la trouve fréquemment guidant des peuples différens dans la même route, sans que les langues se soient copiées les unes les autres.

Les Latins appelaient *calx* la partie du derrière et du dessous du pied; de là ils ont donné ce nom à la partie inférieure et à l'extrémité de toute autre chose; ils ont dit finir un ouvrage, un livre *à capite ad calcem.*

Les Grecs, de même, ayant appelé πτερνα, la partie postérieure et inférieure des pieds, ont employé ce même mot pour signifier l'extrémité, la partie inférieure de toute chose, et nous disons nous-mêmes le pied d'un édifice, etc.

Les Latins disent *animus dejectus*, les Anglais *low spirit*, et nous *un esprit abattu*; ce qui est le même procédé dans les trois langues par des termes différens, sans être le résultat de la traduction d'une des langues dans l'autre; et il ne faut pas croire que ce recours à l'analogie pour peindre les idées abstraites et les sen-

timens intérieurs, n'ait été imaginé et employé que postérieurement à de grands progrès du langage et de la civilisation.

C'est une réflexion fort juste du docteur Blair, que les hommes n'ont jamais employé tant de figures que lorsqu'ils avaient encore peu de mots pour exprimer leurs idées, et que le langage du sauvage, avant la formation des sociétés politiques et les premiers progrès de la civilisation, a dû et pu être extrêmement figuré.

Aussi les langues pauvres en mots sont-elles plus abondantes en figures, au moins, proportion gardée avec les autres langues; témoin les langues sauvages et la langue hébraïque elle-même, dont Bacon observe que, rejetant toute composition de mots, elle a été, par là même, conduite au fréquent emploi des figures.

J'expliquerai par un exemple comment le langage figuré peut être employé naturellement par les hommes, à une époque où la langue d'une peuplade est encore bien bornée et bien incomplète, et où il n'y a encore de connus et de familiers, que des êtres et des objets physiques et sensibles. Je suppose qu'on propose au chef d'une peuplade sauvage, qui n'a encore qu'une langue extrêmement bornée, un parti à prendre, un choix à faire entre deux routes, entre deux actions; il voit des inconvéniens

dans l'un et dans l'autre parti; il les compare intérieurement. Après y avoir réfléchi mûrement, il se détermine à l'un des deux, et, sa résolution prise, il veut la communiquer à ses compagnons : il dira ou pourra dire : « J'ai *considéré* ce que vous m'avez *proposé;* c'est-à-dire, j'ai regardé le projet que vous avez *posé* devant moi, avec l'attention que nous mettons à examiner la situation ou la hauteur des astres, pour guider notre marche dans les forêts (car considérer est fait de *sidus*); j'ai eu l'*idée* de plusieurs inconvéniens dans l'un et l'autre parti, c'est-à-dire, je les ai vus avec mon esprit, et intérieurement comme on voit les objets extérieurs des yeux du corps (car idée est fait d'ειδω, *video*, je vois); j'ai *délibéré*, *balancé* long-temps; c'est-à-dire, j'ai comparé ensemble les suites de l'un et de l'autre parti, comme on compare les poids de deux choses en les pesant dans une balance, ou chacune aux extrémités d'un levier, partagé également par le point d'appui (car délibérer est fait de *libra*, et *balancer* de *balance*); et après beaucoup de *réflexion*, c'est-à-dire, après avoir replié mon esprit, ma pensée sur elle-même, comme je baisse la tête pour penser avec plus d'attention) car réfléchir est emprunté de cette image ou de quelque autre du même genre), je me suis *déterminé*, c'est-à-

dire, j'ai mis un *terme*, *terminus*, à mes délibérations (car c'est la métaphore de *terme*, *borne* et *limite*, qui a fait le mot *déterminer* au sens métaphysique), etc. Telle est l'analyse du discours que pourra tenir ce sauvage, dans lequel je n'ai pourtant pas rappelé à leur sens physique originaire toutes les expressions que je lui prête. On y voit, je crois, assez clairement le moyen dont il aura pu se servir pour faire passer ses idées et ses sentimens dans l'esprit des autres, en recourant aux objets physiques et à l'analogie qu'ils ont avec les idées et les sentimens métaphysiques qu'il veut exprimer. On pourrait multiplier sans fin les exemples de ce genre, car l'analogie est un champ immense, et dont il est impossible de trouver les bornes; mais ceux-là suffisent ici : on en trouvera une foule d'autres dans un Essai de dictionnaire étymologique, où j'ai déjà rassemblé un grand nombre de termes de cette espèce.

Cette seconde source de mots, l'analogie, paraît être beaucoup plus abondante que l'imitation; c'est avec son secours qu'on est parvenu à peindre les mouvemens, les sentimens intérieurs les plus délicats, les idées les plus abstraites, et à *donner de la couleur et du corps aux pensées*.

C'est l'analogie qui, autorisant à employer un mot qui avait servi à signifier une chose, pour en désigner une autre, et à le transporter d'un usage à un autre usage, a donné l'existence à la *métaphore*, nom qui signifie *transport*, *translation*, et qui est lui-même très-métaphorique.

C'est la métaphore qui a enrichi les langues, en suppléant aux mots nouveaux dont elles auraient eu besoin, et qui ne pouvaient pas être en nombre suffisant pour tous les objets existans, et toutes les idées, et tous les sentimens nouveaux; c'est la métaphore qui a dispensé de cette création au-dessus des forces de l'homme, en faisant employer les anciens mots dans de nouveaux sens.

C'est surtout à la poésie, née dans les temps voisins de l'enfance des nations, que les langues doivent leurs plus grandes richesses qu'elles ont tirées de l'usage de la métaphore. Les poëtes, qui ont été les premiers historiens, les premiers orateurs, les premiers moralistes, en des temps où les langues n'étaient pas encore abondantes, ont été conduits, par cette disette même, à emprunter continuellement le secours de la métaphore; ce sont eux qui ont les premiers donné des ailes aux vents, des mugissemens à la mer, de la vie aux plantes,

de la dureté, de la souplesse, de la douceur au caractère moral, du poids à l'âge, de la légèreté à la jeunesse, etc.

Ce travail de l'esprit de l'homme, qui, dès l'enfance des sociétés, a commencé à enrichir les langues par l'emploi métaphorique d'un petit nombre de racines, occupe encore, dans une vue différente, les bons écrivains de toutes les nations, non-seulement dans les ouvrages d'imagination, mais jusque dans les productions des sciences les plus sérieuses et les plus utiles.

Il n'est aucun mot abstrait qui ne soit métaphorique à son origine; mais l'énergie de ceux qu'on a employés le plus fréquemment s'est perdue par l'usage. C'est, dit Beccaria, le sort ordinaire des métaphores, lorsqu'elles deviennent communes, et que le peuple les emploie, de perdre leur qualité de métaphore, et de devenir l'expression propre de l'objet qu'elles représentent. (*Recherches sur le Style.* Trad. par l'auteur de ce recueil.)

Le premier qui a dit: *Comment vous portez-vous?* en employant cette forme, a créé une expression figurée, empruntée, de la manière dont l'homme se soutient; indice naturel de sa force, de sa santé. Mais, après s'être servi quelque temps de cette expression, on a oublié son

sens originaire et physique, et on n'a plus entendu que l'état intérieur et non sensible de la santé de celui dont on parle, ou à qui on parle; la métaphore s'est perdue.

Celui qui a dit le premier : *La fraîcheur du teint, la droiture de l'esprit, la dureté du caractère*, a employé des métaphores très-hardies qui ne sont plus aujourd'hui que des expressions propres et naturelles, et qui sont employées dans le langage commun et familier. Ce sont, pour ainsi dire, des métaphores usées.

C'est le travail continuel des bons écrivains, et surtout des poëtes, de redonner à la langue l'énergie qu'elle a perdue ainsi par l'usage même. Ils cherchent à en tirer une nouvelle d'une acception plus éloignée, d'une métaphore plus hardie, toujours entre de certaines limites que le goût prescrit.

On ne peut pas s'étonner que les beaux-arts aient une langue figurée, comme la poésie, avec laquelle ils ont tant d'analogie.

Les artistes ont leur manière *large*, *sèche*, *fière*, *grande*, *forte*, leur pinceau *vigoureux* ou *faible*, leur ton *pesant*, leur couleur *fraîche*, des ombres *dures*, *tendres*, leur pinceau *gras* et *moelleux*, etc.; et leur langage va se chargeant tous les jours davantage de métaphores quelquefois outrées, et qui trop souvent ne

portent à l'esprit aucune idée nette ; mais, en blâmant l'abus, il faut bien convenir qu'ils ne peuvent se passer de recourir à l'analogie, pour expliquer les moyens et les effets de l'art.

L'art oratoire a emprunté de la métaphore les mêmes secours ; et, comme la poésie et les beaux-arts, il en a étendu l'usage.

L'orateur anime son style par un emploi neuf et détourné des mots, qui éveille et fortifie l'attention. En présentant l'objet avec plus d'intérêt, quoique, sous l'air d'une moindre simplicité, il donne au style plus de clarté, et ce qui est une espèce de paradoxe, sans lui faire perdre de sa propriété.

Cicéron, parlant de l'orateur Callidius, nous fait bien entendre comment le terme métaphorique, substitué au mot propre, peut encore être regardé comme propre. Selon l'orateur romain, ce Callidius, dont il fait d'ailleurs le plus grand éloge comme orateur, employait le plus souvent, au lieu des termes propres, des mots métaphoriques, placés si heureusement, qu'ils semblaient, non pas s'être emparés d'un lieu qui leur fût étranger, mais n'occuper que leur place naturelle ; *non propria verba rerum, sed pleraque translata ; sic tamen ut ea non irruisse in alienum locum, sed immigrasse in suum diceres* (De claris Oratoribus).

Cette observation d'un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire, nous conduit à une conséquence importante, qui est en même temps un des secrets du style; c'est que le mot propre et le mot métaphorique ne sont pas les deux contraires; et que chez les bons écrivains, même en prose, la métaphore est un des moyens d'éclairer le discours, de le rendre énergique et vrai. Aussi, selon Aristote, parlant de la poésie, mais dont la maxime est applicable à tous les autres genres, « l'usage sobre et bien placé de la mé-» taphore éclaire le discours, tandis que, pro-» diguée, elle l'obscurcit, et, continuée trop » long-temps, elle en fait une véritable » énigme. »

Cet emploi utile de la métaphore peut avoir lieu, non-seulement dans le genre oratoire, mais encore dans les discussions philosophiques les plus abstraites. La métaphore, qui semble à quelques personnes étrangère au style des sciences, y apporte, non-seulement de la grâce et de la beauté, mais aussi de la justesse et de la force.

Le philosophe qui veut rendre une pensée profonde et même abstraite, cherche une expression vive et forte en même temps que juste; il tâche de la revêtir de termes énergiques, et cette énergie, il la trouve dans la métaphore,

lorsqu'elle a de la justesse et n'est point forcée.

J'éclaircirai ceci par quelques exemples.

« *J'ai du regret*, dit notre Montesquieu (à l'occasion de quelques bons mots que Tite-Live prête à Annibal, en faveur de Fabius et de Marcellus, contre lui-même), de voir l'historien romain *jeter ses fleurs* sur ces énormes *colosses* de l'antiquité. Je voudrais qu'il eût fait comme Homère qui néglige de *les parer*, et qui sait si bien *les faire mouvoir*. » (Grandeur des Rom.)

« Dans le cours de tant de prospérités où l'on se néglige pour l'ordinaire, le sénat agissait toujours avec la même *profondeur;* et pendant que les armées *consternaient tout*, *il tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus*. » Ibid.

« Sylla, homme emporté, *mène violemment* les Romains à la liberté ; Auguste, rusé tyran, *les conduit doucement* à la servitude. » *Ibid.*

« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'*ombre* des lois, lorsqu'on va *noyer* des malheureux sur *la planche* même sur laquelle ils s'étaient sauvés. » *Ibid.*

Il représente ces nations barbares qui ont *envahi* si souvent l'Europe, repoussées dans le Nord, comme *adossées aux limites de l'Univers et y tenant ferme* jusqu'au moment où elles *inonderont* l'Europe une troisième fois. *Ibid.*

Il y a, selon lui, des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque état, *l'élèvent, le maintiennent ou le précipitent.* Si une cause particulière, comme le hasard d'une bataille, a ruiné un état, il y avait une cause générale qui faisait que cet état devait périr par une seule bataille. *L'allure* principale *entraîne* avec elle tous les accidens particuliers. (Grandeur des Rom.)

Il dit d'Harrington, traçant le plan d'une république où l'on jouirait du plus haut degré possible de liberté, et écrivant au sein de l'Angleterre, qu'il *n'a cherché la liberté qu'après l'avoir méconnue près de lui, et qu'il a bâti Calcédoine, ayant le rivage de Byzance sous les yeux;* allusion à la faute des Mégariens qui avaient fondé Calcédoine sur la côte d'Asie, en négligeant la côte opposée qui leur offrait l'admirable situation de Constantinople.

Que de charmes ces formes animées ne prêtent-elles pas à la vérité! Combien elles la rendent plus sensible et plus pénétrante! C'est ainsi que l'imagination sert la raison sans plus se cacher d'elle, et qu'alliée à la philosophie, elle répare les maux qu'elle a causés à l'humanité en la nourrissant trop souvent d'erreurs et de fables.

C'est la possibilité de cet emploi de la méta-

phore, et l'énergie et les beautés que les bons écrivains savent en tirer, qui condamnent ce néologisme aussi inutile que barbare, dont notre langue s'est souillée en des temps malheureux, dont cette corruption du langage conserverait, malgré nous, le triste souvenir, si nous n'employions pas tous les moyens possibles d'en arrêter les progrès.

Quelques philosophes d'un goût beaucoup trop sévère, ont reproché à M. de Buffon un style qui, selon eux, n'est pas celui de la chose. Heureux sommes-nous que le Pline moderne ne se soit pas assujetti plus que l'ancien, à ces préceptes exagérés qu'on peut comparer aux règles de ces ordres monastiques combattant la nature et ses plus doux penchans ! Nous n'aurions pas ces tableaux sublimes où l'auteur de l'*Histoire naturelle* nous peint, avec tant de chaleur et de vérité, les grandes opérations de la nature, dans l'étendue de l'espace et du temps; où, suivant lui-même les préceptes de l'art d'écrire, tracés dans son discours de réception à l'Académie, il donne à son style de la rapidité par l'enchaînement des idées, de la clarté par l'ordre dans lequel elles sont placées, de la noblesse jusque dans la description des choses communes, en les nommant par les termes les plus généraux, et de la sublimité en

représentant chaque idée par une image vive et forte; ce qui est le grand usage et le grand avantage de la métaphore.

On ne peut pas plus justement blâmer l'usage de la métaphore dans les discussions philosophiques que celui des comparaisons, qui ne sont que des métaphores prolongées, et qui peuvent être employées utilement et agréablement pour les lecteurs à expliquer et éclaircir les idées les plus abstraites; ce qu'on me permettra d'appuyer par un exemple.

Smith, auteur de l'excellent ouvrage anglais qui a pour titre : *Inquiry on the wealth*, etc. *Recherches sur la richesse des nations*, matière très-abstraite, voulant expliquer un des avantages attribués à l'établissement des banques, qui consiste, selon les écrivains économiques, à mettre en activité, comme capital, une partie de l'or et de l'argent employée stérilement à conduire la circulation dans le corps politique, se sert très-heureusement d'une comparaison métaphorique qui explique nettement une idée profonde.

« On peut comparer, dit-il, l'or et l'argent circulant dans un pays, à un grand chemin qui, en servant au transport et à la circulation de tout le foin et de tout le blé qui s'y consomment, ne produit pas une poignée de l'un et de l'autre;

une banque, en fournissant une sorte de voiture qui marche par les airs, met la nation en état de convertir une grande partie de ces grandes routes en prairies et en terre à blé, et par là d'augmenter considérablement le produit annuel de sa terre et de son travail. »

Enfin la métaphore s'est introduite jusque dans la langue des sciences en apparence les plus sèches, les plus ennemies des ornemens.

Les mathématiciens ont des solutions élégantes de leurs problèmes les plus difficiles; ils *construisent* leurs équations, ils *dégagent* leurs inconnues, ils font *évanouir* une quantité, etc.

Les marins disent *aveugler* une voie d'eau, pour signifier qu'on la ferme avec une voile passée sous le vaisseau; qu'un vaisseau se *comporte bien*, pour signifier qu'il soutient bien la mer, qu'il se gouverne facilement; qu'un mât *consent*, pour dire qu'il plie et reste dans une mauvaise situation, sans être tout-à-fait rompu; un *fin* voilier, le *jeu* des voiles, un vaisseau qui *mardhe bien*, une mer *courte* ou *longue*, une mer qui *moutonne*, un vent *fait*, etc.; et ce sont là autant de métaphores de la plus grande hardiesse.

On voit par tout ce qui précède que le genre d'étymologies dont j'ai voulu occuper mes lec-

teurs, est celui qui, par l'analyse et la décomposition du mot, et l'explication de ses parties et surtout du radical, peut faire reconnaître la métaphore à l'aide de laquelle il a été formé par le passage d'un sens et d'un objet physique à un objet physique, ou d'un sens et d'un objet physique à un objet qui ne tombe pas sous les sens.

On ne peut nier que ce genre d'étymologies ne soit le plus utile de tous pour arriver à la véritable intelligence des mots, et voici de grandes autorités à l'appui de cette opinion.

Selon le chancelier Bacon, *de Aug. scientiarum*, il y a une espèce de grammaire qui s'occupe de rechercher, non pas l'analogie des mots entre eux, mais celle des mots avec les choses, *non analogiam verborum ad invicem, sed analogiam inter verba et res.*

Il y a, dit Michaelis, dans sa *Dissertation de l'influence des opinions sur le langage*, « des étymologies qui renferment des descriptions exactes, et des définitions réelles, qui développent les idées, qui non-seulement préviennent les erreurs et les disputes de mots, mais qui découvrent à celui qui a le bonheur de les trouver dans sa langue, des vérités où les philosophes ne parviennent pas sans beaucoup de travaux. »

Enfin, selon le sage et profond Locke, « re-

connaître dans les langues les métaphores dont elles sont remplies, est un des moyens qui peuvent nous approcher le plus de l'origine de nos connaissances, en nous faisant observer comment les mots dont nous nous servons pour énoncer directement des objets sensibles, ont été détournés à des significations plus abstraites, pour exprimer des idées qui ne tombent point sous les sens, et comment les hommes ont été obligés d'emprunter leurs mots de sensations connues, afin de faire concevoir les idées qu'ils avaient eux-mêmes, et qui ne pouvaient être représentées aux autres d'aucune autre manière. » (Liv. III, chap. 1er.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS LE 1^er^. VOLUME.

Pages

Discours prononcés dans l'Académie, à la réception de M. l'abbé Morellet. . . . 1

Réponse de M. le marquis de Chastellux au discours de M. l'abbé Morellet . . . 37

Éloge de M. Marmontel, secrétaire perpétuel de l'Académie, prononcé en 1805. 57

Réponse de M. Morellet, président de l'Académie, au discours de M. Lacretelle, 1807. 97

Récit fait à la seconde classe de la manière dont les titres et les registres de l'Académie ont été conservés dans la révolution par M. Morellet, etc. 112

De l'Académie française, ou Réponse à M. de Chamfort, qui a pour titre : *Des Académies*. 116

Observations sur un ouvrage anonyme, intitulé : *Remarques morales, philosophiques et grammaticales, sur le Dictionnaire de l'Académie*. Avertissement. 228

Pages

Additions aux observations imprimées contre l'ouvrage intitulé : *Remarques morales sur le Dictionnaire de l'Académie*. 314

Remarques sur une brochure qui a pour titre : *Dissertation sur la préposition A*, présentée à l'Académie 318

Recherches sur l'origine et le sens de quelques proverbes français et de quelques locutions proverbiales. 346

Examen d'une brochure qui a pour titre : *Sur l'étymologie du mot attention*. . . 358

Remarques sur un ouvrage intitulé : *Abrégé d'un cours complet de lexicologie*. 369

Essai de recherches étymologiques 385

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.